Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



16 mars 2021

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

Auditions relatives aux « Jeunes en errance » -

Recommandations

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

par Mme Nadia EL YOUSFI et M. Pierre-Yves LUX

SOMMAIRE

1.	Désignation des rapporteurs	4
2.	Exposé de Mme Fanny Laurent, Forum-Bruxelles contre les inégalités	4
	Exposé de M. Corentin Letocart, directeur de @Home 18-24, maison d'accueil à destination de jeunes hommes	8
	Exposé de M. Olivier Gattic – directeur du Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO)	12
	Échange de vues	18
3.	Exposé de Mme Charlotte Wilputte, coordinatrice adolescence à la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale	26
	Exposé de Mme Tatiana Kotschoubey, membre de l'équipe adolescence du Service de santé mentale Le Méridien	30
	Exposé de Mme Marie-Pierre Durt, conseillère-cheffe du service Cohésion sociale de l'administration de la Commission communautaire française	33
	Échange de vues	37
4.	Exposé de M. Marc De Koker, directeur de l'AMO Rythme, service d'aide aux jeunes en milieu ouvert d'Anderlecht	47
	Exposé de M. Hugo Lantair, coordinateur de l'AMO SOS Jeunes Quartier libre – Ixelles	53
	Échange de vues	57
5.	Exposé de Mme Karine Lalieux, présidente de la Fédération des CPAS bruxellois	72
	Échange de vues	76

Ont participé aux travaux : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, Mme Elisa Groppi, M. Jamal Ikazban, Mme Gladys Kazadi, M. Hasan Koyuncu, M. David Leisterh, M. Pierre-Yves Lux, M. Christophe Magdalijns, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi, Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Assistaient également aux réunions : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Alain Maron (ministre), M. Marc De Koker, M. Jean-Marie Delcommune, Mme Marie-Pierre Durt, M. Olivier Gatti, Mme Madeleine Guyot, Mme Tatiana Kotschoubey, Mme Karine Lalieux, M. Hugo Lantair, Mme Fanny Laurent, M. Corentin Letocart, Mme Michèle Meganck, Mme Myriam Monheim et Mme Charlotte Wilputte, ainsi que Drissia, Alexandre, Divine et Lenny (personnes auditionnées).

Secrétaire administratif: M. Gaël Watteeuw.

6.	Exposé de Mme Myriam Monheim, psychologue au centre de planning familial Plan F	83
	Échange de vues	88
7.	Exposé de Mme Michèle Meganck, juge au Tribunal de la Famille et de la jeunesse de Bruxelles	92
	Échange de vues	99
8.	Exposé de M. Jean-Marie Delcommune, directeur général adjoint du Service expertise en matière de jeunes en difficultés ou en danger de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles	103
	Échange de vues	106
9.	Exposé de Mme Madeleine Guyot, attachée au Délégué général aux droits de l'enfant	110
	Échange de vues	115
10.	Auditions de « jeunes en errance » ou en sortie d'errance	118
	Intervention de Mme Fanny Laurent (Forum bruxellois contre les inégalités)	118
	Interventions d'Alexandre et de Drissia	118
	Échange de vues	120
	Interventions de Divine et de Lenny	121
	Échange de vues	124
11.	Interpellations et question orale adressées aux membres du Gouvernement francophone bruxellois	130
12.	Recommandations élaborées par les rapporteurs en collaboration avec les groupes politiques	130
	12.1. Exposé des recommandations	130
	12.2. Discussion des recommandations	136
	12.3. Vote des recommandations	138
13.	Approbation du rapport	138
14.	Texte adopté par la commission	138
15.	Annexes	143

Mesdames, Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a procédé, en ses réunions des 19 mai, 16 et 30 juin, 15 juillet, ainsi que des 22 septembre et 13 octobre 2020, à des auditions relatives à la thématique des « Jeunes en errance ».

Elle a clôturé ses travaux en sa réunion du 16 mars 2021.

1. Désignation des rapporteurs

Mme Nadia El Yousfi et M. Pierre-Yves Lux sont désignés en qualité de rapporteurs, à l'unanimité des membres présents.

2. Exposé de Mme Fanny Laurent, Forum-Bruxelles contre les inégalités

Mme Fanny Laurent a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

1. Introduction

« Je travaille au Forum-Bruxelles contre les inégalités, une asbl dont la mission principale est la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales en Région bruxelloise.

Notre travail s'effectue par projets intersectoriels dont l'une des visées majeures est l'interpellation politique pour opérer des changements structurels.

Aujourd'hui, je vais vous parler de la thématique des « jeunes en errance » puisque ce public est, depuis 2018, au cœur du projet du Forum porté avec six partenaires, qui sont :

- l'Ilot, maison d'accueil,
- le Méridien, service de Santé mentale,
- SOS Jeunes-Quartier Libre,
- ABAKA,
- le CEMO,

les trois derniers étant des services d'aide à la jeunesse.

 la coordination Adolescence de la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale.

Le projet bénéficie également du soutien du Délégué général aux droits de l'enfant et de M. Martin Wagener, directeur du CIRTES à l'UCL (visée plus académique).

Tout ce que je vais aborder durant cette présentation est donc le fruit des réflexions menées depuis juillet 2018 avec nos partenaires tant sur le fond que sur les solutions qui sont proposées.

Aborder cette problématique de l'errance des jeunes au sein de ce Parlement est un moment important pour notre projet. Ce l'est d'autant plus avec la crise sanitaire mais aussi sociale que nous traversons.

Comme dans beaucoup de cas, la crise a aggravé les situations des jeunes : accès moins facile aux services d'aide, mise en pause de certaines démarches (passage à la majorité, rencontre avec les CPAS, ...), perte de revenus, solitude extrême et ennui pour ceux vivant en autonomie, décrochage scolaire (lacunes de l'enseignement à distance), ...

Durant les premiers temps du confinement, on a peu vu et entendu les jeunes mais ce silence assourdissant laisse craindre que les demandes de soutien vont être très nombreuses mais également complexes dans les semaines et mois à venir. D'où l'importance de travailler cette thématique actuellement.

C'est donc avec cette inquiétude quant à l'avenir en toile de fond que je vais vous parler de ce public des jeunes dits « en errance » et de ce que nous proposons comme solutions.

Je vais toujours parler au masculin mais il n'en demeure pas moins que la dimension de genre est toujours présente dans cette thématique. Je m'en excuse.

2. Public « jeunes en errance »

Le public des jeunes en errance est un public extrêmement varié et diversifié mais on relève plusieurs points communs.

Ce sont des jeunes qui ont connu des ruptures familiales et institutionnelles, telles que des fugues ou des exclusions intervenues à un jeune âge.

Tout au long de leur parcours, ils connaissent des décrochages à différents niveaux (scolaire, social, familial, ...).

Ces fragilités les mettent régulièrement en difficulté, notamment dans les moments de transition (changement de lieu de vie, changement d'école, changement de référents dans un service d'aide, ...).

Pour chaque individu, les moments de transition sont délicats et potentiellement générateurs de rupture et de décrochage.

Il faut donc des ressources sociales, familiales assez solides pour faire ces transitions. Les jeunes qui ne disposent pas de ces ressources vont donc éprouver encore plus de difficultés dans ces moments de transition et tomber entre les mailles du filet social.

La plus complexe de ces transitions est celle du passage à la majorité. Des jeunes, accompagnés par l'aide à la jeunesse, parfois depuis leur naissance, et donc habitués à une aide globale et personnalisée, se trouvent confrontés à l'aide sociale destinée aux adultes, plus segmentée et plus standardisée.

Ils ont plus de libertés mais aussi plus de responsabilités et surtout, ils n'ont pas le droit à l'erreur. Ils n'ont pas le droit d'apprendre la vie d'adulte par essais-erreurs, comme d'autres jeunes. Ils doivent se montrer adultes plus vite que n'importe qui alors qu'ils ont eu un parcours plus complexe et disposent de moins de ressources familiales, sociales et financières.

À cela, s'ajoute souvent un décalage entre les besoins et les demandes des jeunes et ce que les services peuvent proposer.

De plus, les temporalités sont généralement différentes : l'urgence vécue par les jeunes se traduit en jours, semaines ou mois avant d'obtenir une aide adéquate.

Dans les cas les plus extrêmes, les jeunes se retrouvent confrontés à la dure réalité de la rue. J'y reviendrai.

Dans le cadre de notre projet, nous avons voulu élaborer une définition la plus globale possible du public visé afin de poser les balises nécessaires à un travail efficace.

Nous nous sommes mis d'accord sur celle-ci : il s'agit des jeunes de moins de 26 ans en situation de sans-abrisme ou à risque de s'y retrouver.

Cette définition permet de toucher tout jeune éprouvant des difficultés susceptibles de créer une instabilité sur différents aspects de sa vie dont le logement. L'attention au risque de sans-abrisme est importante car il est nécessaire de penser la thématique en termes de prévention.

S'il y a urgence de permettre aux jeunes de sortir de la rue, ce travail serait inutile sans une vraie politique de prévention du sans-abrisme des jeunes.

On le voit, ce sont toutes une série de décrochages et de ruptures qui mènent petit à petit à la désaffiliation sociale et donc potentiellement au sans-abrisme.

Agir dès les premiers signes de décrochage ou de rupture est donc essentiel pour enrayer le processus très tôt et éviter de faire subir à des jeunes les souffrances que peut engendrer la vie en rue.

Au-delà de la prise en compte de la diversité des situations, une des volontés du projet est d'arriver à avoir une vue assez précise du nombre de jeunes vivant ces situations de sans-abrisme.

À l'heure actuelle, on sait par exemple que 1.635 jeunes de 18 à 26 ans ont été hébergés au Samu social en 2018.

Environ un cinquième du public des maisons d'accueil sont des jeunes de 18 à 24 ans. Chaque année, une centaine de mineurs passent par les services d'hébergement d'urgence qui leur sont destinés.

À tous ceux-là s'ajoutent tous les jeunes qui ne recourent pas aux différents services et passent donc sous les radars.

Comme évoqué précédemment, les situations sont très diverses mais il existe quelques grands « groupes » de jeunes (la liste est non-exhaustive) : par exemple, les jeunes issus de l'aide à la jeunesse (certains rencontrent des difficultés dans l'accompagnement et se retrouvent sans aide, d'autres sont peu préparés au moment du passage à la majorité), les jeunes LGBT+ (des chiffres européens estiment à 40 % la proportion de jeunes à la rue en raison de leur orientation sexuelle), les jeunes issus de la migration (les MENA non demandeurs d'asile, notamment), etc.

3. Difficultés rencontrées par les jeunes et leurs besoins

Je vais maintenant me pencher plus longuement sur les difficultés rencontrées par les jeunes en errance.

Cette partie se base essentiellement sur une recherche effectuée par Mme Bénédicte De Muylder, à la demande du Forum. Cette recherche a permis de rencontrer une cinquantaine de jeunes en errance ou ayant connu l'errance. Il y avait une grande diversité de profils mais nous n'avions pas de volonté d'exhaustivité et nous n'avons pas pu toucher tous les publics.

C'est un travail qui doit se poursuivre et être amélioré au fil des années.

a. La recherche de Mme Bénédicte De Muylder

Cette recherche a permis d'aborder la thématique de l'errance des jeunes, selon cinq fiches thématiques :

- le parcours d'errance,
- le passage à la majorité,
- les services d'aide,
- l'hébergement/le logement
- et la scolarité.

Je ne vais pas tout détailler mais donner quelques points saillants.

Concernant le parcours d'errance et la rue, les jeunes ont souvent évoqué la solitude, la peur, la difficulté de satisfaire les besoins de base (manger, se laver, dormir, ...), la consommation de drogues pour échapper à la dure réalité de la rue.

On s'est retrouvé face à des jeunes pour qui la sécurité ontologique (la confiance en soi, en sa situation, en l'avenir) n'était plus du tout assurée à certains moments.

Évidemment, ces jeunes ont développé des stratégies de débrouille dont certaines sont illégales (vol, deal) et d'autres sont très inquiétantes, notamment la prostitution de jeunes filles mais aussi de jeunes hommes, parfois mineurs, dans le seul but de trouver un toit.

La rue comporte donc un grand nombre de souffrances vécues à un âge jeune et se révèle donc fort déstructurante.

Au niveau des services d'aide, les discussions ont surtout tourné autour de l'aide à la jeunesse, notamment le SPJ (service de protection de la jeunesse) et le Tribunal de la jeunesse, du CPAS (accès au revenu d'intégration sociale) et des services à destination des personnes en situation de sans-abrisme.

Les éléments récurrents sont les difficultés relationnelles avec les travailleurs sociaux, la transition entre différents services, le passage à la majorité qui modifie le type d'accompagnement (individualisé vs standardisé, infantilisant vs responsabilisant), l'accessibilité des services (c'est-à-dire le temps pour obtenir de l'aide, notamment des services de santé mentale surchargés), le refus d'être considéré comme personne sans-abri (rejet de cette image) et donc de recourir aux services qui leur sont adressés car il s'agit pour ces jeunes d'une image très confrontante.

La consommation de drogue apparaît comme une échappatoire inéluctable.

Concernant l'hébergement et le logement, M. Corentin Letocart et M. Olivier Gatti vous en diront plus.

Je me contenterai d'aborder ce que les jeunes ont appelé le « triangle d'or ».

Il s'agit de trois services d'hébergement non mandatés (à savoir sans mandat donné par le conseiller de l'aide à la jeunesse ou le juge) pour mineurs.

Il en existe seulement trois en Fédération Wallonie-Bruxelles : SOS Jeunes et ABAKA à Bruxelles et Point Jaune à Charleroi.

Les jeunes expliquent qu'ils peuvent tourner pendant des mois entre ces trois services à l'hébergement très court (d'une à quinze nuits) avant qu'une solution plus stable ne se dégage.

Quand l'hébergement est si bref, il est difficile de se poser, de se projeter dans l'avenir, de penser un projet de vie, un projet scolaire, etc.

Par rapport à la scolarité, il s'agit de jeunes qui ont tous décroché de l'école à un moment donné, que ce soit par manque de sens de l'institution pour eux ou par des conditions de vie qui rendent impossible l'assiduité scolaire.

Ils gardent cependant l'image de l'école et de la formation comme étant des moyens pour s'en sortir et réussir leur vie mais elles figurent cependant trop loin de leurs réalités et ne leur offrent pas ces opportunités d'émancipation.

Par contre, on a remarqué que certains jeunes qui vivent à la rue essayent de maintenir leur présence à l'école le plus longtemps possible parce que cette dernière peut servir de lieu de sécurité en journée.

Cela ne vaut que pour un temps puisqu'ils dorment en cours et finissent par en être renvoyés, mais, pendant quelques mois, ils y ont eu l'occasion de se reposer.

Après avoir listé toutes ces difficultés, je tiens quand même à préciser qu'un élément saillant de cette recherche, et peut-être le plus important, est la capacité de résilience de ces jeunes.

Évidemment, ils ne souhaitent à personne de vivre ce qu'ils ont vécu mais sont fiers de s'en être sortis, fiers de ce qu'ils ont appris. Ils affirment disposer d'armes que d'autres n'auront jamais.

Donc, même si leur parcours est terrible, ils arrivent à en retirer du positif et cela montre leur force de caractère quelque part.

Malheureusement, tous ne s'en sortent pas, plusieurs ont évoqué leurs amis qui ont succombé à une overdose ou sont devenus fous en raison de leur consommation de drogues.

Mais il y a quand même un peu de positif, à relativiser évidemment mais à ne pas négliger non plus.

b. Campagne #lesincasables

Ce travail de recherches a été ensuite poursuivi par une campagne à destination des réseaux sociaux. Il s'agit de la campagne #lesincasables qui est la raison pour laquelle nous nous retrouvons tous ici.

Je ne vais pas m'attarder sur le contenu de cette campagne qui reprend les difficultés que j'ai déjà abordées et que les députés ont pu voir dans le cadre des Jeudis de l'hémicycle. Si vous voulez voir ou revoir les vidéos, n'hésitez pas à consulter le site du Forum (www.le-forum.org/medias).

Par contre, cette campagne a mis en avant plusieurs éléments importants quant à la démarche en elle-même.

Tout d'abord, la nécessité pour les jeunes de se faire entendre. Ce sont des jeunes qui ont eu le sentiment à certains moments de leur vie de ne pas avoir été entendus ou considérés.

Les adultes n'ont pas toujours pris en compte leur point de vue et ont décidé à leur place. Pouvoir s'exprimer sans filtre sur la manière dont ils ont vécu les choses était très important pour eux; à savoir qu'on avait engagé des professionnels de l'audiovisuel pour les accompagner dans cette démarche et non des professionnels du social.

Ils avaient donc toute liberté de s'exprimer sans devoir adapter leur discours à ce qu'ils pensent devoir dire habituellement à un travailleur social.

Ensuite, l'analyse de leur vécu par les jeunes est très intéressante pour les personnes qui les entourent (familles, travailleurs sociaux, grand public, pouvoirs publics, ...).

Même s'ils sont jeunes, ils ont déjà un regard réflexif sur leur parcours et mettent en lumière des choses auxquelles on ne pense pas forcément.

Je pense notamment à cette vidéo concernant « ces phrases qui changent la vie ».

En tant qu'adulte, parent, enseignant, travailleur social, on n'imagine pas à quel point une phrase peut marquer et modifier fondamentalement un parcours de vie.

Je pense également à ce jeune qui a pris le temps de raconter toute son histoire : en effet, si on le prend à un instant T quand il a fait une « connerie », on peut se dire que c'est juste un « gamin de merde ». Mais si on met cette « connerie » en perspective avec son histoire de vie, on se rend compte que c'est peut-être un peu réducteur de le considérer de la sorte.

Enfin, au-delà de l'analyse, on s'est rendu compte que la démarche de cette campagne était porteuse au niveau politique et structurel puisqu'on est ici aujourd'hui.

Ces réalités peu connues ont pu trouver une caisse de résonnance. Tant pour les jeunes que pour nous, c'est vraiment essentiel.

Ce travail n'a pas servi à rien et heureusement parce qu'il a demandé un énorme investissement de la part des jeunes.

Ceci étant, il leur a aussi donné le goût de se faire entendre et de continuer à participer à des projets leur permettant de s'exprimer, de raconter leur histoire et, enfin, de faire entendre leurs revendications.

c. Propositions

Sur la base de tous ces apports, Le Forum a décidé de lancer un projet très concret par la création d'une asbl dont la finalité est de mettre fin au

sans-abrisme des jeunes à travers les deux missions principales suivantes.

Tout d'abord, la création d'un dispositif d'accueil de jour « bas seuil ».

Ce dispositif a plusieurs objectifs :

- permettre aux jeunes de satisfaire leurs besoins de base (manger, se laver, laver ses vêtements, se reposer);
- permettre aux jeunes de trouver un lieu l'ancrage, à savoir un endroit de référence où ils peuvent venir sans avoir rien à demander, ni à prouver. Cet endroit doit leur permettre la création de liens entre eux et les adultes ou entre jeunes eux-mêmes et leur offrir des activités qui ne se focalisent pas uniquement sur leur situation de jeune et leurs problèmes:
- continuer cette analyse participative. Il est très important pour nous de maintenir la dynamique au cœur du projet concernant la participation des jeunes qui doit demeurer un enjeu, d'une part, et d'affiner les analyses déjà faites ainsi que d'aborder d'autres thématiques, d'autre part;
- permettre aux jeunes qui le souhaitent d'avoir accès à un réseau d'aides et de soins facilement, c'est-à-dire créer des chemins plus directs, réduire les temps d'attente, montrer tout ce qui est possible afin que chaque jeune puisse trouver rapidement ce qui correspond le mieux à sa demande, à ses besoins, à sa personnalité et à son caractère.

Le but avec ce dispositif est d'être un réel point de repère pour les jeunes mais pas de proposer tous les services en interne. Il faut mutualiser les moyens afin de faire fonctionner le réseau.

Il est important de maintenir l'échange avec les services existants, de leur offrir l'opportunité de prester une partie de leurs activités dans un autre lieu où se trouve le public des jeunes en errance.

Si tout se passe bien, ce dispositif devrait voir le jour en 2021. Les statuts de l'asbl sont prêts, le budget est prêt. Il ne mangue que l'argent et le bâtiment.

La deuxième mission-phare de cette asbl est donc la constitution de ce réseau opérationnel. Il faut dépasser le stade des discussions et mettre en œuvre certaines actions en réseau.

À cette fin, on est déjà au travail autour du modèle « A Way Home ». Il s'agit d'un modèle qui nous vient du Canada et qui organise des coalitions locales de différents acteurs pour élaborer un plan d'actions selon différentes thématiques pour prévenir, prendre en charge et éradiquer le sans-abrisme des jeunes.

Ce projet est mené en partenariat avec des acteurs néerlandophones (le modèle ayant déjà été testé à Anvers) afin d'englober toutes les réalités bruxelloises mais on doit encore élargir ce cercle pour englober les réalités et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce travail en réseau est essentiel et doit impérativement exister à différents niveaux : le terrain évidemment mais aussi les niveaux institutionnel et politique.

Les jeunes en errance demandent de mobiliser de très nombreuses compétences qui sont éclatées entre les différents niveaux de pouvoir. Ils ne se tracassent pas des frontières institutionnelles, ni même linguistiques.

Je saisis donc l'occasion pour mettre en avant le fait qu'un travail transversal entre le Parlement francophone bruxellois et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait être très intéressant.

Sur le terrain, ce travail se fait puisqu'on a des acteurs de la Commission communautaire française et de l'aide à la jeunesse (Fédération Wallonie-Bruxelles) autour de la table. Ces dialogues qui se nouent sur le terrain seraient encore plus forts si la même dynamique s'installait au niveau politique.

C'est un public qui demande de faire tomber toutes les barrières et, si ce qui est mis en place fonctionne pour ce public, il y a fort à parier que c'est toute la jeunesse qui pourrait en bénéficier.

En effet, s'agissant d'un public dit « extrême » qui met en avant les dysfonctionnements à tous niveaux et impose de travailler sur ceux-ci, le résultat ne peut qu'être bénéfique pour tous les jeunes citoyens, à Bruxelles ou ailleurs. ».

Exposé de M. Corentin Letocart, directeur de @Home 18-24, maison d'accueil à destination de jeunes hommes

M. Corentin Letocart a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

« En guise de présentation, il déclare qu'il est directeur de la maison d'accueil @Home 18-24 et administrateur au sein de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aides aux sans-abris.

1. Présentation de l'asbl @Home 18-24

@Home est une maison d'accueil pour jeunes hommes âgés entre 18-24 ans, agréée par la Commission communautaire française depuis 2012, date de sa création. Elle fait partie des Petits Riens et elle est située à Forest dans une ancienne maison de repos. Elle a une capacité d'accueil de 15 jeunes, avec une majorité de chambres seules.

Les frais d'hébergement comprennent le gîte et le couvert et s'élèvent à 18 euros par jour ou maximum deux tiers des revenus.

Au-delà du gîte et du couvert, nous travaillons sur différentes facettes afin que le jeune puisse sortir pour une situation durable. Tant que le jeune avance dans son projet, il peut rester à @Home sans limite de temps.

L'asbl @Home a été créée suite à de multiples constats réalisés non seulement au sein de notre grande structure de sans-abri pour adultes déjà présente à Bruxelles depuis plus de cinquante ans mais également auprès des différents acteurs du secteur :

- de plus en plus de jeunes séjournaient au sein des structures d'aide aux sans-abris adultes (à l'échelle des Petits Riens, 20 % de jeunes hommes en 2012 contre 12 % en 2005);
- une très grande majorité de ces jeunes ne sortaient pas avec une solution viable et nombre d'entre eux étaient renvoyés de l'institution à cause d'un cadre trop pesant;
- on déplorait beaucoup de retour en institution (maison d'accueil ou autre services d'aide) ou des vaet-vient entre les institutions adultes, les hôpitaux et la rue;
- la structure n'était pas adaptée à ce public. Trop grande, elle engendrait un mélange avec un public adulte très précarisé et ne comptait pas assez de personnels adaptés;
- l'approche est clairement différente en termes de niveau du suivi : dans les institutions pour adultes, nous tentons de les raccrocher au réseau existant alors qu'avec les jeunes, tout est à construire.

Pour ces différentes raisons, il a été décidé de créer une maison d'accueil à dimension humaine avec un suivi adapté et un projet pédagogique axé sur la reprise/la poursuite des études. Nous sommes persuadés qu'un jeune doit absolument avoir les bagages nécessaires pour prendre sa vie en main de façon pérenne.

À titre d'objectif, nous veillons donc tout au long du séjour à répondre au mieux au projet du jeune. Bien souvent, nous sommes confrontés à des jeunes qui sont en décrochage scolaire, voire en errance. Dans ce cas, en collaboration avec le jeune, nous allons construire un projet de relance en partenariat avec notre réseau.

In fine, l'objectif est de faire en sorte que le jeune puisse poursuivre le cursus scolaire et trouver une formation adéquate. Il est clair qu'entre 18 et 24 ans, il y a encore possibilité de ramener le jeune sur la bonne voie.

Nous veillons également à ce que nos jeunes soient occupés en journée et, à cette fin, nous proposons différentes opportunités pour ceux qui ne sont pas en formation ou à l'école.

Certains exécuteront un bénévolat à l'extérieur tandis que d'autres pourront, s'ils le souhaitent, effectuer une activité au sein des Petits Riens; le but étant de s'occuper toute la journée et de rencontrer d'autres personnes tout en expérimentant le monde de l'emploi et en développant de nouvelles compétences.

En outre, nous travaillons sur les différentes facettes de la vie du jeune (famille, dette, projet, ...).

Au sein de notre maison d'accueil, nous avons élaboré un système de tâches et les jeunes vont à tour de rôle exécuter celles-ci dans le but de leur apprendre et les préparer à leur vie future en logement. Cela passe par la vaisselle, le nettoyage, les lessives, la préparation des repas ou encore l'entretien du jardin et quelques petits travaux dans la maison.

Nous veillons à avoir un juste milieu entre la communauté et la vie en autonomie. Par expérience, nous savons que trop de communautaire peut restreindre l'autonomie des personnes. De plus, la vie en communauté peut être néfaste en lien avec l'apparition de tentations telles que certaines consommations ou des actes de petite délinquance. Le vivre-ensemble peut s'avérer difficile.

L'équipe est composée d'un directeur, de huit travailleurs sociaux (éducateurs et assistants sociaux) et d'une travailleuse sociale en charge de la préparation à la sortie et du suivi en logement extérieur. Un bénévole apporte également des aides ponctuelles.

Notre cadre en personnel est petit mais assez grand au vu du nombre de résidents au centre. Nous pouvons réaliser un travail en profondeur puisqu'il permet d'avoir quatre suivis maximum par travailleur social. Cependant, ce cadre est quand même trop juste pour assurer la mission première, à savoir l'accueil et la présence 24h/24.

Tout au long du séjour, nous travaillons en étroite collaboration avec des partenaires internes aux Petits Riens (centre de médiation de dette, service d'assuétude, centre de guidance à domicile ou encore service de l'insertion au travail) mais également avec des partenaires externes :

- Infor Jeunes qui, chaque semaine, tient une permanence au sein de notre structure pour les jeunes NEETS (jeunes qui sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation);
- La maison médicale ASaso qui assure le suivi médical de nos résidents pendant et après le séjour (nous avons été étonnés de constater parfois que c'est la première fois que le jeune voit un médecin!);
- Bruxelles Laïque qui organise tous les mois des groupes de parole au sein de notre structure sur des thématiques qui s'adressent aux jeunes;
- différents CPAS;
- différents services de l'aide à la jeunesse;

— ...

Nous accueillons en moyenne cinquante nouveaux résidents par année et nous sommes actuellement au 330ème résident différent depuis la création en 2012.

La moyenne de séjour tourne autour des quatre mois. Cela varie en fonction des situations. Nous remarquons que les jeunes les plus institutionnalisés resteront plus longtemps dans nos murs car il le sera plus difficile de se projeter en dehors d'un cadre.

Plus de deux tiers des jeunes proviennent de la Région bruxelloise, mais il n'est pas rare de voir des jeunes qui viennent de Wallonie ou de Flandre.

Dans le même temps, il ne faut pas oublier qu'en tant que service d'aide aux adultes spécialisé pour les jeunes adultes (à partir de 18 ans), il n'y a que deux structures en Belgique francophone (@Home 18-24 et une maison d'accueil à Tournai).

2. Profil des jeunes

Notre public n'est pas en majorité des SDF comme on peut l'entendre. Pour décrire cela, je peux vous citer trois exemples d'anciens résidents :

Bob est un Belge qui a suivi ses parents en France. Sa maman est décédée. Suite à ce décès, il a littéralement « pété un câble » et perdu tous ses repères. Il s'est lancé dans la petite délinquance avant de passer par la case prison. À la sortie de celle-ci, son père a refusé de le voir. Il a donc parcouru la rue et est revenu en Belgique avec pour seul choix le retour en prison ou intégrer une maison d'accueil;

- Renaud est un jeune affecté par un handicap qui vivait dans une famille où la violence était quotidienne. Il a donc fait appel à SOS Jeunes et a intégré le centre @Home;
- Virgil a des parents tous deux docteurs qui ne se sont jamais occupés de lui. Rapidement, il a été placé en institution parce qu'il dérange. À l'âge de 18 ans, ne sachant que faire, il a lui aussi demandé à entrer au centre @Home.

Au travers de ces récits, nous pouvons distinguer différents canaux d'intégration du centre :

- la famille,
- les institutions d'aide à la jeunesse,
- la prison
- et la rue.

En ce qui concerne les sorties du centre, la majorité se fait en logement

- soit privé mais il apparaît qu'il est difficile de trouver un logement lorsqu'on est jeune et que l'on touche un revenu d'intégration sociale (RIS);
- soit en AIS. Des partenariats ont été développés avec certaines d'entre elles;
- soit en logement social. Il existe un partenariat avec une société de logements sociaux afin d'héberger les jeunes victimes de violences intrafamiliales (deux personnes par an).

Les sorties peuvent se réaliser par un retour en famille, et ce à l'issue d'un travail visant à remettre le jeune en ordre administrativement mais surtout à travailler sur le tissu relationnel entre les parents et le jeune afin qu'il réintègre un cocon familial sain.

Malheureusement, il existe encore, au titre de sortie du centre, les fins d'hébergement souvent engendrées par un non-respect du cadre, mais pas à un manque de suivi.

Le cadre peut se révéler pesant et, paradoxalement, à la fois sécurisant.

Il y a beaucoup de jeunes qui sont venus au centre, qui sont repartis à un moment donné, puis qui demandent à réintégrer le centre parce qu'ils ont besoin de ce cadre sécurisé.

3. Difficultés rencontrées par les jeunes

À celles qui ont déjà été citées par Mme Fanny Laurent, il convient d'ajouter les suivantes :

- les problèmes familiaux qui sont de plus en plus présents avec une intensité de la violence (en 2019, 84 % des résidents ont connu des violences intrafamiliales avec les répercussions que l'on connaît);
- l'inoccupation qui est monnaie courante pour nos jeunes et qui pousse à l'errance;
- le décrochage scolaire avec, parfois, des retards importants (il n'est pas rare de rencontrer des jeunes de 20/21 ans qui sont toujours en troisième secondaire);
- les situations de surendettement liées à de petits crédits à la consommation qui peuvent mener à des surendettements extrêmes même à un jeune âge;
- les problèmes d'assuétudes. Souvent, ils commencent par une consommation de cannabis puis d'autres substances font leur apparition. De leur point de vue, la consommation de substances permet d'éviter la déprime;
- le manque affectif très présent lié notamment à la difficulté de se sentir à nouveau écouté ou respecté par un adulte;
- l'abandon familial et toutes les cassures qu'il peut entraîner dans la construction d'un jeune adulte;
- la précarité familiale en raison de laquelle la famille ne parvient plus à subvenir aux besoins des enfants et pousse l'aîné à quitter le foyer familial. Il y a environ six mois, une famille est venue apporter son enfant en face de l'institution en déclarant ne pas disposer des moyens suffisants pour s'en occuper. Malheureusement, le centre était complet et il n'a pas été possible de faire droit à leur requête;
- enfin, le manque important de confiance en eux que vivent ces jeunes.

4. Difficultés institutionnelles et sectorielles

Il convient de citer les difficultés suivantes :

Les demandes d'hébergement ne cessent d'augmenter et nous constatons, aux Petits Riens, qu'il y a toujours autant de jeunes auprès de la structure pour adultes. Au départ, elle a été créée pour cette raison-là et nous regrettons de ne pas par-

venir à diminuer ce taux. À titre informatif, en ce qui concerne les demandes d'hébergement, nous recevons quotidiennement quatre à cinq appels. Pour l'année 2019, environ quatre cents appels n'ont pas donné suite à un entretien du fait que le centre était complet. La situation sanitaire actuelle a pour conséquence que les mesures d'hébergement sont rendues plus difficiles et contribuent à ne pas améliorer celui-ci.

- Ces dernières années, nous remarquons une hausse des jeunes qui proviennent de l'espace public (27 % en 2019).
- Nous ne sommes pas toujours armés pour proposer un accompagnement psychologique adéquat. La saturation du réseau, l'attente de plusieurs mois ou le prix trop élevé auprès de prestataires privés ont pour conséquence que certains jeunes renoncent à rencontrer un psychologue alors qu'ils sont conscients d'en avoir besoin.
- Nous rencontrons également des difficultés à maintenir les jeunes dans notre institution pour préparer au mieux la sortie en logement. Nous réfléchissons d'ailleurs au projet appelé « Auton'Home 18-24 » qui devrait permettre de créer deux ou trois chambres non loin de l'institution pour permettre à des jeunes d'acquérir un peu plus d'autonomie tout en restant proche de l'institution et de son cadre rassurant.
- Il y a également les jeunes « incasables » pour lesquels le communautaire est néfaste et les solutions alternatives trop maigres.
- Il y a également cette politique de l'autruche par rapport à la consommation. Nous incitons les jeunes à nous parler de leur consommation et à travailler ce point avec eux et, parallèlement, nous interdisons formellement la détention et la consommation dans nos murs.
- Il convient de citer aussi la lenteur administrative qui est d'autant plus mal vécue pour le jeune et qui peut mettre à mal l'institution.
- Enfin, il y a les difficultés de lancer une réintégration en logement privé en raison de la méfiance des propriétaires envers les jeunes dépendant d'un CPAS.

5. Pistes et propositions concrètes

 Nous pensons clairement augmenter et diversifier les services d'aides afin que les jeunes puissent choisir sans devoir toujours s'adapter.

- Il faut soutenir la création d'autres maisons d'accueil pour jeunes avec des projets pédagogiques spécifiques pour éviter de passer par des services d'urgences de rue (Samu social ou autre) qui laissent des traces indélébiles dans le vécu de ces jeunes.
- Nous soulignons l'importance d'avoir une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux, psychologues, conseillers en orientation.
- Il en est de même de l'importance du travail en réseau avec différents partenaires de secteurs qu'il convient de décloisonner (jeunesse, santé, logement, ...).
- Il est également important que chaque jeune puisse disposer d'un référent (« grand frère ») tout au long de son parcours. Trop souvent, nous avons des jeunes issus de l'aide à la jeunesse qui se sentent une nouvelle fois abandonnés.
- Il faut promouvoir le « housing first » (passer directement de la rue en logement avec suivi intensif) mais également l'accès au logement de manière graduelle, en fonction des personnes. Il est clair que le « housing first » peut répondre à la problématique de beaucoup de jeunes dits « incasables ».
- Il faut augmenter les possibilités de choix de vie en logement, qu'il soit isolé, en cohabitation avec la certitude de conserver le taux isolé, en intergénérationnel, ...
- Il faut faciliter l'accès aux aides diverses. Nous nous battons quotidiennement avec certains services (CPAS) pour faire avancer les demandes. Heureusement que nous sommes là parce que l'écueil administratif aurait pour conséquence que beaucoup de jeunes abandonneraient rapidement toute procédure.
- Il faut faciliter la transition entre l'aide à la jeunesse et le secteur d'aides pour adultes. Par exemple, le jeune Tegra a été convoqué dans le bureau du directeur afin d'être recadré. Sa réponse a été « Corentin, tu ne pourras pas me mettre dehors parce que le Juge m'a placé ici ! ». Il a fallu expliquer à ce jeune, placé pendant cinq ans dans une institution d'aide à la jeunesse, qu'à l'âge de 18 ans et un mois, il était désormais un adulte dans une institution pour adultes. ».

Exposé de M. Olivier Gatti – directeur du Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO)

- **M. Olivier Gatti** a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :
- « Mesdames, Messieurs, permettez-moi avant tout chose de vous remercier pour votre invitation. Cette audition va, je l'espère, pouvoir vous apporter un ensemble d'informations qui, en complément des autres auditions dans le cadre de la thématique des « Jeunes en errance », pourront vous permettre de soutenir et de proposer des initiatives en vue d'aider ces nombreux jeunes.

Afin de mieux vous rendre compte de quelle place je m'exprime, je souhaite vous présenter brièvement mon service. Le CEMO (Centre d'Éducation en Milieu Ouvert) est un service agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse comme service d'Action en Milieu Ouvert (AMO).

Le CEMO a la particularité d'être également le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. C'est donc un modèle de partenariat intégré tout à fait spécifique permettant d'associer dans un même lieu l'aide dite générale d'un CPAS et l'aide spécialisée de l'aide à la jeunesse.

Il existe de nombreux types de services dans le secteur de l'aide à la jeunesse et un service AMO a comme spécificité de travailler hors de tout mandat administratif ou judiciaire. Il existe par ailleurs de nombreux services qui interviennent quant à eux par le biais d'une autorité mandante que sont le conseiller de l'aide à la jeunesse ou le juge de la jeunesse.

Citons, par exemple, les services d'hébergement appelés également résidentiels, les services d'accompagnement dits aussi de surveillance éducative et qui travaillent en ambulatoire, les services d'accompagnement à l'accueil familial et bien d'autres encore.

Un service AMO s'inscrit dans le champ de la prévention et développe tant une aide individuelle destinée aux jeunes et aux familles que des actions collectives ou communautaires.

Au CEMO, nous bénéficions d'une équipe pluridisciplinaire et le partenariat entre l'aide à la jeunesse et le CPAS nous permet de mettre en commun nos moyens, de porter ensemble certaines missions communes tout en poursuivant respectivement certaines missions spécifiques. Nous sommes très impliqués dans le travail de réseau, nous développons différents types d'actions et menons un ensemble de projets destinés à différents publics : jeunes, adolescents, jeunes adultes, parents, voire même de très jeunes enfants.

Un des projets que nous développons est le dispositif KAP pour Kot Autonome Provisoire. Il s'agit d'un dispositif parmi tant d'autres qui existe pour aider les jeunes. Par rapport aux jeunes en errance et au type de public auquel on se destine (16 à 25 ans – transition vers l'âge adulte), les projets sont peu nombreux.

Le projet KAP est né en 2010 dans le cadre des projets expérimentaux soutenus par l'aide à la jeunesse. Nous avons également bénéficié du soutien du CPAS de

Saint-Gilles et, par la suite, nous avons continué à être soutenus par les différents ministres de l'aide à la jeunesse via un subside non structurel revu annuellement.

Nous sommes encore dans un agrément qui nous donne une certaine sécurité et une pérennisation du projet.

En 2017 un agrément en tant qu'AIPL – Association œuvrant à l'insertion par le logement – a été donné pour une durée de trois ans. Il s'agit d'un agrément de la Commission communautaire française pour lequel nous attendons la confirmation d'un renouvellement pour 2020 et, nous l'espérons, pour les trois années à venir et même au-delà.

Ce projet est né du constat que de nombreux jeunes vivaient en rue ou n'avaient plus de lieu de vie sécurisé. Il s'agissait de mineurs ou de jeunes majeurs qui nous sollicitaient pour une aide et un accompagnement. S'agissant de jeunes en rupture du lien familial ou arrivés en Belgique par regroupement familial, nous constations que ces jeunes se mettaient souvent en danger, qu'ils se débrouillaient souvent grâce à des comportements à risque ou délinquants.

Lorsque nous arrivions à trouver un logement pour ces jeunes malgré les très nombreux obstacles (mineurs, sans adulte responsable, aidés par le CPAS, etc.), il arrivait que certains, bien que ravis de l'aide que nous leur avions apportée, ne souhaitaient plus être accompagnés, disposant enfin d'un « chez soi ». Mais, c'était parfois pour se retrouver à la rue quelques mois plus tard car n'ayant pas su gérer certains aspects de leur autonomie comme, par exemple, la gestion budgétaire.

Notre dispositif KAP apporte à ces situations une réponse en proposant des logements de transit aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de trois mois à un an maximum.

Chaque jeune s'engage donc dans un contrat d'accompagnement où le logement devient un outil pour travailler l'autonomie. Le jeune signera également un contrat de bail avec l'Agence d'Immobilière Sociale (AIS) qui assure la gestion locative.

Nous collaborons avec deux AIS bruxelloises dans le cadre de notre dispositif KAP.

Notre accompagnement est intensif; il y a au moins deux rendez-vous par semaine. Nous avons développé un modèle de co-intervention où chaque jeune est accompagné par deux intervenants au sein du CEMO.

L'accompagnement est aussi global car il pourra concerner différents domaines comme l'autonomie fonctionnelle (gestion du logement, se faire à manger, faire ses courses), la gestion administrative, la gestion budgétaire, la scolarité ou la formation, mais aussi la sphère familiale et le parcours du jeune.

Notre projet d'accompagnement se construit avec celui-ci. Une place importante est consacrée à la création ou la restauration du réseau autour du jeune parce qu'être autonome ne signifie pas devoir tout faire tout seul, se débrouiller au risque de basculer à nouveau, mais bien pouvoir solliciter adéquatement les différents services. Il s'agit également de pouvoir faire valoir ses droits et respecter ses obligations.

Notre travail d'accompagnement à l'autonomie laisse une place importante à l'expérimentation. Nous sommes aux côtés du jeune mais nous ne faisons pas à sa place. Cela implique une certaine prise de risque inhérente à la faculté d'autonomisation.

En ce qui concerne les règles, le cadre, les limites, nous savons tous que ce n'est pas simple de tenir dans la durée. Au départ, dans notre dispositif KAP, nous avions mis en place une sorte de hiérarchie des « manquements » à la règle en y associant une sanction

Bien entendu, comme vous le devinez, nous arrivions parfois très rapidement à la sanction ultime : la fin du projet. Mais cela ne collait pas avec nos valeurs et notre projet d'accompagner le plus et le mieux possible les jeunes.

D'un autre côté, nous ne pouvions pas tout accepter et il n'y a rien de pire pour un jeune que de tester les limites, de connaître la sanction et de savoir qu'on ne l'appliquera pas.

Depuis, nous avons construit un mode de gestion qui s'appuie sur des balises claires mais appliquées avec souplesse, parfois avec beaucoup de souplesse. La conséquence de tel ou tel manquement sera analysée en fonction du jeune et du contexte. Autrement dit, un même acte n'aura pas forcément les mêmes conséquences. Cela peut paraître injuste mais, en pratique, comme nous prenons le temps de l'expliquer au jeune et qu'il est constamment impliqué, cela passe plutôt bien.

Il est également important d'intégrer que le jeune doit pouvoir expérimenter son autonomie, qu'il doit pouvoir faire des « essais-erreurs » pour apprendre. Le jeune a droit à l'erreur et à se tromper. Nous ne sommes pas là pour faire à sa place mais pour être à ses côtés. Nous sommes là pour lui montrer, lorsqu'il rencontre un obstacle, voire lorsqu'il « trébuche » sur cet obstacle, comment il aurait pu faire ou comment il pourra faire la prochaine fois.

Nous défendons d'ailleurs qu'il faille arrêter de parler de « mise en autonomie » du jeune. On ne le met pas en autonomie mais on l'accompagne dans son processus d'autonomie, on le soutient, on le guide.

Cette analyse et cette projection future se construisent donc avec lui. Il faut accepter une certaine prise de risques, et ce en tant que service aux côtés du jeune dans son apprentissage de l'autonomie. Le jeune doit parfois « se prendre un mur » pour comprendre. Il doit parfois vivre et comprendre son échec pour le dépasser. Nous devons être présents pour lui éviter de trop grandes catastrophes afin de ne pas mettre à mal son projet mais nos limites doivent aussi être expliquées au jeune.

Cette position est parfois difficile à tenir et nous avons souvent remis en question notre façon de gérer certaines situations, surtout celles qui étaient très intenses émotionnellement (par exemple, les situations de prostitution évoquées par Mme Fanny Laurent).

Ce sont des jeunes qui mettent à mal le projet, qui ne respectent pas grand-chose du cadre et avec qui il devient très difficile de travailler, mais qui d'un autre côté nous mobilisent énormément car nous comprenons leur détresse. Nous pouvons comprendre leurs actes et faisons preuve d'empathie à leur égard.

Ces situations divisent d'ailleurs souvent l'équipe et ce n'est pas simple de prendre position. Mais en s'appuyant sur notre modèle, nous pouvons assumer d'un côté que nous mettons fin au projet sur base d'une série de manquements. C'est même parfois l'AlS qui va mettre fin au contrat d'occupation. Alors que, d'un autre côté, nous pouvons poursuivre l'accompagnement du jeune. Le comité d'accompagnement prendra la décision de mettre fin au projet au sein du KAP mais un des intervenants pourra poursuivre l'accompagnement du jeune.

La fin de l'hébergement au sein du KAP n'est pas forcément un échec mais traduit nos limites. C'est parfois un passage nécessaire pour apprendre et pour mieux recommencer ensuite, parfois autrement et ailleurs.

Il faut savoir que nous permettons au jeune qui aurait été « exclu » du KAP de reposer sa candidature.

L'ensemble de ces choix méthodologiques au sein de notre dispositif d'accompagnement à l'autonomie va dans le sens de mettre le jeune, dans une position centrale, d'acteur impliqué et non de spectateur semipassif. Il doit prendre et assumer ses responsabilités tout comme pouvoir faire respecter ses droits.

Actuellement, nous disposons de onze unités de logements réparties dans plusieurs maisons et sur trois communes de Bruxelles : Saint-Gilles, Ixelles et Forest. Certains lieux ont permis de développer un modèle spécifique comme un habitat solidaire à Ixelles, en partenariat avec une autre asbl appelée Convivial qui s'occupe de réfugiés, ou encore ce que nous avons appelés des « KAP long terme » permettant un accompagnement plus souple, moins intensif et plus long.

Notre dispositif n'est pas une solution d'urgence et ne répond pas à la problématique du logement mais il est complémentaire à d'autres types de services accueillant, par exemple, dans l'urgence et pour une période très limitée dans le temps.

Il est d'ailleurs important de souligner une fois encore la nécessité de développer plusieurs modèles de dispositifs d'accueil de ces jeunes en errance parce que, selon la situation de chacun, selon le moment où il intègre un dispositif, il aura parfois besoin de plus ou moins de cadre, de plus ou moins d'accompagnement, d'être accueilli plus ou moins longtemps.

Il est tout aussi nécessaire de développer un accueil d'urgence très limité dans le temps qu'un accueil inconditionnel de type « housing first » ou un accompagnement s'inscrivant plus dans la durée, parfois conditionné et permettant l'acquisition d'un certain nombre de compétences. Il n'y a donc pas un modèle unique et idéal, mais il faut une diversité des modèles d'accueil.

Au CEMO, nous traitons en moyenne une centaine de demandes chaque année pour notre projet KAP mais, considérant le nombre de logements dont nous disposons, c'est seulement une vingtaine de jeunes qui pourront y être hébergés.

Par contre, grâce à notre dispositif, nous sommes amenés à accompagner individuellement bon nombre de ces jeunes pour les aider notamment à se mettre en ordre administrativement, à activer certains droits (par exemple, auprès des CPAS), à restaurer des liens avec leur entourage familial ou encore à rechercher une autre solution d'hébergement.

Le KAP fait office en quelque sorte de produit d'appel.

En ce qui concerne les jeunes que nous sommes amenés à rencontrer et à accompagner, nous sommes encore sidérés de constater que des parcours d'errance peuvent commencer à un âge très jeune, parfois déjà à 14 ou 15 ans.

Nous constatons que, souvent, ces jeunes et leurs parents rencontrent des difficultés personnelles comme des problèmes psychologiques ou psychiatriques, des problèmes d'assuétudes (alcool, médicaments, drogues) ou des troubles mentaux.

Le CEMO, mais aussi AQBAKA et SOS Jeunes, deux autres services agréés dans le secteur de l'aide à la jeunesse et également partenaires dans cette thématique des jeunes en errance, accompagnent des jeunes ne trouvant pas de place dans les dispositifs sociaux existants.

Ces jeunes se retrouvent le plus souvent dans une désaffiliation et hors du réseau d'accompagnement social ou, au contraire, avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leur plan d'actions. Ils se trouvent à la lisière des secteurs de la santé mentale, du sans-abrisme, de l'aide à la jeunesse ou de l'aide générale.

Ils se construisent donc dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général. Ceux-ci mériteraient que l'on s'intéresse de manière plus précise à leurs parcours et que l'on construise des réponses adaptées, que ce soit dans l'aide à la jeunesse ou dans les secteurs pour adultes.

Cette catégorie de jeunes contient une hétérogénéité importante de situations.

Ceux-ci ont été confrontés à différents phénomènes tels que des événements traumatiques graves dans l'enfance, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques, des problèmes judiciaires, différents placements, ... Ces jeunes seront tour à tour catégorisés de différentes manières. Plusieurs classifications sont utilisées telles que jeunes « multi problématiques », « incompris », « incasables », « désaffiliés », ...

Nous pouvons dire de ces jeunes qu'ils présentent à la fois des problèmes qualifiés de psychiatriques et de graves problèmes comportementaux qui finissent parfois par entraîner une judiciarisation de leur prise en charge. Le point commun de ces adolescents est qu'ils perturbent le système d'offres tel qu'il est organisé et amènent régulièrement les institutions à ne plus se reconnaître compétentes pour les accueillir.

Cela me permet de souligner un aspect essentiel qui est la nécessaire souplesse dans nos cadres d'interventions respectifs. Il est bien entendu essentiel d'avoir un cadre clair, de préciser le type de public auquel on s'adresse par exemple en termes d'âge, de préciser la durée de l'accueil ou encore les modalités d'accompagnement.

Mais il faut être vigilant à ne pas devenir trop spécialisé car le risque est que l'hyperspécialisation crée de l'exclusion et un effet de « ping-pong » entre les services, voire entre les différents secteurs, chacun estimant que tel ou tel jeune ne correspond pas tout à fait au public auquel il se destine.

Ces jeunes présentent souvent une multitude de difficultés et il faut pouvoir s'en saisir, préserver un accueil et un accompagnement suffisamment souple, suffisamment généraliste pour permettre l'accroche et le début d'une relation d'aides.

Il sera alors parfois nécessaire d'accompagner ensuite le jeune vers une autre structure plus adéquate et répondant mieux aux difficultés qui sont les siennes ou apportant un cadre plus en adéquation avec ses attentes ou sa situation.

Il est donc aussi nécessaire de favoriser le passage d'un dispositif vers un autre, d'accompagner ce type de relais, non pas dans une dynamique d'exclusion mais bien de collaboration et de complémentarité. De nombreux services l'ont bien compris et mettent en œuvre ce type d'accompagnement et permettent cette nécessaire souplesse d'adaptation sans tomber dans « l'hyperadaptabilité ».

Il est cependant important de souligner que cela reste encore trop souvent synonyme de rupture. Le passage à l'âge de la majorité en est un exemple malheureusement fréquent. Au travers de ces différents dispositifs, le secteur de l'aide à la jeunesse accompagne un jeune jusqu'à sa majorité ou au-delà (en AMO jusqu'à maximum 22 ans) et n'a pas toujours les moyens de suffisamment préparer le jeune à son autonomie.

D'autres types de services devraient pouvoir prendre le relais. La préparation avant la majorité devrait pouvoir être systématiquement mieux assurée.

Faudrait-il permettre que certains jeunes puissent rester un peu plus longtemps ?

Cela pose la question du manque de places mais aussi des moyens nécessaires réservés à l'accompagnement dans les différentes institutions.

Le relais vers les CPAS est aussi problématique. Il s'agit de deux mondes différents où le jeune n'a pu apprendre à s'y retrouver.

Un CPAS devrait pouvoir également s'adapter un minimum à la situation de ces jeunes pour leur permettre l'accès à l'aide à laquelle ils ont droit. Malheureusement, les modalités de traitement sont fort complexes et les jeunes s'y perdent avant d'abandonner.

Il est nécessaire d'améliorer ces transitions d'un secteur à un autre.

Je citerai, par exemple, le protocole de collaboration entre le secteur de l'aide à la jeunesse et les CPAS qui existe depuis 2012 mais qui n'a jamais été réellement appliqué, pas globalement et de façon très inégale selon les différents lieux.

Il existe de nombreux protocoles de collaborations comme, par exemple, celui existant entre l'aide à la jeunesse et la Santé mentale, mais il faut les faire exister, les évaluer, les adapter et les actualiser.

Peut-être faudrait-il créer ou restaurer des espaces intersectoriels pour aborder ces collaborations. Dans le cadre de l'ancien décret de l'aide à la jeunesse, existait la création de plateformes intersectorielles qui ont eu des succès très différents d'un arrondissement à l'autre. Il n'y a malheureusement pas eu de moyens suffisants pour assurer et développer ces plateformes. Dans le nouveau décret de 2018, ces plateformes ont tout simplement disparu.

Personnellement, je me suis impliqué dans la plateforme intersectorielle « aide à la jeunesse et CPAS de
Bruxelles ». Nous avons réussi à réunir de nombreux
acteurs des deux secteurs et nous avons pu développer certaines actions comme la mise en œuvre d'une
formation croisée destinée aux intervenants des deux
secteurs. Elle est intitulée « Mieux se connaître pour
mieux collaborer ». Cette plateforme s'est d'ailleurs
poursuivie « hors cadre » notamment parce que nous
y voyons, en qualité de travailleurs de terrain, l'intérêt de cette collaboration intersectorielle. Mais c'est
à un autre niveau qu'il faut convaincre et assurer les
moyens de ce type d'initiative.

Faudrait-il créer une nouvelle fonction qui serait une sorte de facilitateur intersectoriel ? Comment créer un socle commun entre les différents CPAS permettant des modalités de prise en charge les plus identiques possible ? Chaque CPAS défend son autonomie et celle-ci est bien souvent compréhensible car les réalités sont différentes d'une commune à l'autre.

Les dispositifs existants ne sont pas les mêmes, les besoins ne sont pas les mêmes et c'est sans compter sur les réalités économiques et politiques tout aussi différentes.

Mais cette différence qui est d'un côté compréhensible et adéquate entretient également une différence de traitement : un jeune, pourtant dans une situation similaire, ne sera pas aidé de la même manière selon qu'il est pris en charge dans telle ou dans telle commune.

Nous remarquons d'ailleurs que beaucoup de CPAS ne répondent pas favorablement aux demandes qui leurs sont adressées par un mineur d'âge et vont presque systématiquement le renvoyer vers l'aide à la jeunesse alors qu'il s'agit pourtant d'une situation ne relevant pas de l'aide spécialisée. Il s'agit du fameux « ping-pong » entre CPAS et aide à la jeunesse évoqué précédemment.

Nous sommes en permanence en contact avec les CPAS et nous construisons des collaborations qui, d'un CPAS à l'autre, peuvent prendre des formes un peu différentes.

Au tout début du projet, nous n'étions en partenariat qu'avec le CPAS de Saint-Gilles avec qui nous avons lancé le projet en 2010. Le KAP était alors réservé aux jeunes qui entraient sous la compétence du CPAS de Saint-Gilles.

Très vite, cette restriction a pu être levée et nous travaillons depuis des années avec différents CPAS ayant chacun des pratiques différentes. Nous avons développé au fur et à mesure un réseau spécifique de collaborations en tenant à jour une sorte de base de données pour chaque CPAS.

Cela demande une importante mobilisation car nous accompagnons souvent le jeune dans ses premiers contacts avec un CPAS afin de l'aider à défendre ses droits et à obtenir une aide.

Cela me permet de souligner l'importance de l'accompagnement du jeune dans ses différentes démarches parce que, seul, il risque d'abandonner.

La réalité d'un CPAS est telle que l'assistant social, devant gérer une quantité très importante de dossiers, ne va pas relancer le jeune. Il ne va pas spontanément adapter sa manière de mener son enquête sociale à la situation spécifique de ce jeune. Je ne remets pas du tout en cause le travail essentiel et formidable des travailleurs sociaux des CPAS mais il est important de se rendre compte comme il est complexe pour un jeune seul d'arriver à obtenir une aide auprès d'un CPAS.

Un autre enjeu important que je souhaite aborder concerne le logement. Ce n'est pas un scoop, il existe un manque criant de logements à prix abordables à Bruxelles. Nombre de propriétaires restent réfractaires à louer leurs biens à des jeunes, plus encore s'ils sont fragilisés et dépendent d'un CPAS. Beaucoup de propriétaires préfèrent encore assumer des vides locatifs que les risques liés à des locataires peu sûrs.

En réponse à ce problème criant, peu d'initiatives existent. Les logements privés sont rares et chers. Les maisons d'accueil et centres pour sans-abri sont peu adaptés aux besoins de ces jeunes. La plupart souligne d'ailleurs le besoin d'un accompagnement individualisé dans ces premiers pas vers l'autonomie.

Il y a peu de réponses structurelles à ce problème. Sur le terrain, peu d'initiatives se développent. La plupart du temps, celles-ci sont privées ou « hors cadre ». Ces projets, ont du mal à trouver des moyens de fonctionnement durables, comme c'est d'ailleurs le cas pour notre dispositif KAP.

Il est cependant nécessaire d'encourager et de permettre les innovations sociales, d'y donner les moyens d'expérimenter, de tester mais aussi de pérenniser des dispositifs qui apportent une réponse différente, face à l'émergence de nouvelles problématiques ou selon des modalités d'accompagnement différentes.

Il faut soutenir le décloisonnement des différents secteurs. Il est important d'encourager les projets qui apportent une réponse parfois se situant un peu « à la marge ».

Par exemple, nous avons travaillé avec le secteur du logement social afin de réfléchir à un partenariat pour permettre aux jeunes qui étaient passés par le KAP de pouvoir bénéficier d'un logement social pour une durée limitée. Plus précisément, il s'agit d'un bail à court terme permettant au jeune de disposer d'une phase transitoire de maximum trois ans avec un accompagnement plus léger, comme nous l'avons développé dans la phase KAP long terme.

Mais, la réglementation du logement social ne permet pas ce type de bail car, une fois obtenu, le logement social est « protégé », ce qui est en soit une bonne chose.

Dans le cas de ces jeunes, nos réflexions ont mis en évidence que c'était très tôt pour « l'enfermer dans cette réalité dorée ». Ce serait en quelque sorte décourager le jeune de poursuivre son développement, puisqu'une fois dans un logement social où il paie un loyer nettement inférieur au marché locatif, pourquoi voudrait-il en changer et chercher autre chose ?

Nous pensons donc qu'il faut d'autres formes de logements sociaux, d'autres formes de logements à loyers abordables et qu'il faut revoir la manière dont on peut permettre, voire dans certains cas encourager, la mobilité à ce niveau-là également.

Un autre aspect lié à l'accès au logement serait de clarifier la possibilité pour un mineur d'âge de pouvoir signer un bail locatif en son nom. Actuellement, la loi est floue et, même si beaucoup de propriétaires vont exiger qu'un adulte responsable du jeune signe avec lui pour la raison évidente dans le chef du propriétaire qui est de se protéger au niveau financier, rien n'interdit explicitement à un mineur de signer seul un bail. Nous avons d'ailleurs déjà réussi cette prouesse.

En effet, par définition, c'est le responsable légal qui sera débiteur si le jeune fait défaut. En conséquence, le propriétaire peut être rassuré. Il serait important de pouvoir mieux encadrer certaines exceptions, en plus de la catégorie des jeunes émancipés qui existe déjà mais qui est, dans les faits, peu appliquée, complexe et demande beaucoup de temps.

Au niveau des collaborations entre les différents services, il est aussi important de rappeler la nécessité de toujours impliquer le jeune dans tous les échanges qui le concernent, que ceux-ci soient verbaux (échanges téléphoniques, réunions) ou écrits.

Dans la pratique, ce n'est pas toujours réalisable mais il faut être vigilant à bien se mettre au clair avec le jeune à propos de ce qui va se dire et lui rapporter ensuite fidèlement le contenu des échanges. Il faut aussi rester attentif à ce que les décisions se prennent avec lui et avec son accord sur ce qui l'implique.

Bien entendu, nous communiquons mais toujours en évitant de passer au-dessus du jeune. Nous établissons les règles de partage des informations dès le départ et nous menons aussi des moments de concertation sur notre mode de collaboration, en dehors de toute situation individuelle.

Le respect du secret professionnel est la règle et les modalités du secret partagé sont une référence dans toutes nos collaborations. C'est essentiel pour permettre un lien de confiance avec le jeune.

Un autre constat qu'il me semble important d'aborder est l'ensemble des difficultés que vivent les jeunes en lien avec leur identité de genre ou leurs orientations sexuelles. Les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, transgenres, etc. faisant partie de la communauté reprise sous l'intitulé « LGB-TQIA+ » sont encore trop souvent victimes de leur orientation ou de leur identité sexuelle.

Ils sont souvent rejetés des structures sensées pouvoir les accueillir et vivent une stigmatisation très importante. Il faudrait dès lors penser à mieux informer et mieux soutenir les services existants sur les réalités et les besoins de ces jeunes.

Enfin, en cette période de crise liée au Covid-19, il est important de rappeler la difficulté pour ces jeunes en errance de faire face à l'ensemble des consignes, de respecter les mesures de sécurité et de pouvoir se protéger, quand le système d'aides déjà très complexe pour eux se réduit ou modifie ses canaux d'accès.

Comment rester chez soi quand on n'en a pas ? Comment trouver une aide en rue quand plus personne n'y déambule ?

Ces jeunes déjà livrés à eux-mêmes se sont sentis abandonnés. La confiance fragile envers certains travailleurs sociaux a été mise à mal tant ils se sont sentis laissés pour compte.

La gestion de la crise et de l'après-crise devra tenir compte de ce public spécifique. Il sera nécessaire de revoir les dispositifs et les procédures mais aussi de prendre la mesure des innombrables conséquences que tout ceci aura pour ces jeunes.

Pour terminer, je souhaite simplement repasser en revue quelques pistes évoquées dans mon intervention :

- accepter une certaine prise de risques dans les projets travaillant l'autonomie des jeunes;
- impliquer le plus possible le jeune pour définir son propre projet et ne pas s'acharner à vouloir faire exactement la même chose avec tous;
- souligner l'importance de la diversité des modèles;
- fixer un cadre et des limites claires pour les différents services mais permettre de une certaine souplesse et avoir la capacité d'adaptation dans les collaborations, surtout dans les moments de transition (par exemple, le passage à l'âge de la majorité);
- favoriser le travail en réseau et la complémentarité;
- faciliter les transitions entre les différents secteurs : plateformes intersectorielles, facilitateur, protocole de collaboration, etc.;
- garantir des moyens structurels pour l'innovation sociale;

- revoir le fonctionnement de certains dispositifs concernant les logements à loyers modérés tel que celui des logements sociaux;
- clarifier la loi pour permettre à un mineur de signer un bail en son nom propre;
- soutenir l'individualisation des droits et une certaine forme d'automatisation de certaines aides ainsi que la simplification administrative pour obtenir ces aides et une meilleure information/communication de celles-ci:
- porter une attention particulière pour la communauté LGBTQIA+;
- mettre en place une vigilance accrue à destination de ce public pour la gestion de l'après Covid-19.

Échange de vues

Mme Delphine Chabbert (PS) remercie les orateurs pour leur présentation et souligne que ce sujet porte sur un ensemble de dimensions toutes plus importantes les unes que les autres.

La députée entend mettre en écho les projets respectifs et les manières de travailler des trois orateurs. Le Forum essaye de mettre en place un lieu d'accueil, un second orateur a évoqué la nécessité de coordonner davantage le travail des différents services intervenants, tandis que le troisième a exposé l'existant et, notamment, le KAP et le « housing first ».

Il appartient aux politiques de décider où les priorités doivent être placées, qu'il s'agisse de budgets, d'énergies ou de moyens humains. Il ne faut cependant opposer les manières de travailler entre elles. Elles sont certainement complémentaires. Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas possible de tout réaliser avec la même intensité.

Est-il plus efficace d'orienter l'ensemble des ressources sur la création d'un lieu ou de la consacrer à l'amélioration de la coordination entre les services, à moins qu'il ne faille les dédier à des projets plus coûteux tels que le « housing first » dont l'efficacité ne peut être mise en doute ?

La députée rappelle qu'elle avait interrogé le ministre Rudi Vervoort sur la mise en place d'une coupole interservices qui s'appelle « Le Jardin pour tous », consacrée à la santé, la santé mentale, le handicap et la combinaison des difficultés rencontrées par les jeunes alors qu'ils ne sont pas forcément en errance mais se trouvent à cheval entre l'aide à la jeunesse, la pauvreté, l'accompagnement, etc.

Dans cette plateforme, un représentant de tous les secteurs précités donnait des cas très concrets, par exemple des jeunes étaient accueillis en hôpital alors qu'ils n'avaient pas de problème de santé. On ne sait pas où les mettre ailleurs, c'est dramatique ...

La députée ajoute qu'elle a découvert ce qu'était le job de « case manager » qui est cette personne chargée de chercher, en considération des potentialités de chaque service, quelles solutions il peut mettre en œuvre dans un cas précis. Il s'agit d'individualiser au maximum les réponses à apporter à des situations par essence multifactorielles.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie également les orateurs pour leurs témoignages particulièrement éclairants même s'ils ne sont guère joyeux. Les situations vécues par ces jeunes, vulnérables parmi les vulnérables, sont à tout le moins interpellantes.

Les interventions s'avèrent en réalité complémentaires avec une analyse assez globale de Mme Fanny Laurent sur les jeunes en errance, sur les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi sur les points communs de celles et ceux qui s'en sortent.

Le témoignage de M. Corentin Letocart a permis de comprendre, à l'instar de la vidéo du Jeudi de l'hémicycle, la réalité de ces jeunes. Il est important de pouvoir sensibiliser le grand public à celle-ci.

Les projets présentés par M. Olivier Gatti et les pistes avancées sont riches en enseignements et montrent tant les difficultés rencontrées par les jeunes que celles vécues par les services et les opérateurs.

Au final, les députés ont reçu plein d'informations et au moins autant de pistes de travail. Il va donc falloir réfléchir à la manière de les articuler au mieux et de la manière la plus efficiente.

Le député retient que ces jeunes sont en errance parce qu'ils sont en dehors de tous les cadres existants alors qu'il en existe tout de même un certain nombre. Malgré la diversité du dispositif, il y a malheureusement un nombre important de jeunes qui se retrouvent en dehors de tous ces cadres-là. Ceci est particulièrement interpellant sur la manière dont les politiques sont menées, d'une part, et sur la manière dont les opérateurs peuvent collaborer ou pas en fonction des niveaux de pouvoir qui les organisent, d'autre part.

Cette question du ping-pong institutionnel est tout à fait insupportable, de même que d'entendre les jeunes qui sont renvoyés de l'aide générale à l'aide spécialisée ou dont certains services se débarrassent. Il y a quelque chose de questionnant par rapport à ce qui est mis en place et qui ne fonctionne pas bien. Il y a

donc une série de pistes de travail à étudier en ce qui concerne le soutien ou le renforcement de plateformes.

Il en est de même de l'idée du « facilitateur » qui permettrait d'accompagner les jeunes dans les transitions entre les structures de soutien, d'accueil et d'hébergement.

L'asbl en cours de création évoquée par Mme Fanny Laurent semble très intéressante puisqu'elle est à la fois un lieu d'accueil de jour et une plateforme qui vise à faire collaborer différents services. Elle peut dès lors jouer ce rôle de facilitateur.

Il est pertinent de rappeler que l'accord bruxellois de majorité prévoit de travailler sur l'innovation sociale et de la soutenir de manière structurelle. La Commission communautaire française et la Commission communautaire commune sont sensées collaborer pour le développement de l'innovation sociale et la création de réseaux.

Sur la question de la transversalité, l'orateur ajoute qu'une série de députés siègent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et traitent donc de l'aide à la jeunesse. D'autres siègent à la commission du Logement au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ceci est la démonstration qu'il y a une nécessité de pouvoir établir des liens entre l'enjeu très spécifique et complexe des jeunes en errance et les différentes politiques qui sont concernées. Il faut trouver des solutions pour ces jeunes mais également s'attaquer aux causes. Il y a la question sous-jacente de l'automatisation des droits pour laquelle le groupe Ecolo entend qu'elle puisse être appliquée.

Cette question ne sera pas tranchée dans cette commission-ci mais en discuter ensemble devrait permettre de faire avancer ce combat-là.

Le député précise qu'il est issu du secteur associatif et se déclare sensible aux dernières pistes évoquées par M. Olivier Gatti qui ont trait à la nécessité de faire confiance aux services et aux opérateurs. C'est parfois un peu compliqué pour les pouvoirs publics alors que c'est tellement indispensable. Il s'agit de la question de la diversité des approches liées à celle de pouvoir fixer un cadre.

La question de l'autonomie à accorder aux différents services est un élément important à garder à l'esprit pour la suite des travaux.

Mme Magali Plovie (présidente) précise que la question de la collaboration avec les autres Parle-

ments ou commissions devra être tranchée ultérieurement.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie à son tour les trois intervenants pour leurs analyses. La séance du Jeudi de l'hémicycle avait été particulièrement interpellante par rapport à la situation des jeunes en errance qui méritent certainement toute l'attention dans le cadre de travaux parlementaires.

On l'oublie trop souvent : les jeunes et ces jeunes sont l'avenir de notre société. Il est donc important de les aider à trouver une place dans cette société et à s'y épanouir.

Mme Fanny Laurent a évoqué certains problèmes structurels qui existaient avant la crise du Covid-19. Suite à celle-ci, y a-t-il des domaines plus prioritaires ou sur lesquels il est indispensable d'agir en premier, considérant que la situation pourrait s'y être aggravée en raison de la crise sanitaire ?

En termes de prévention, la députée s'interroge sur la manière de repérer ces jeunes qui sont baladés dans le ping-pong institutionnel. Comment peuton les repérer plus facilement ? Y a-t-il une certaine invisibilité qui rend ce repérage délicat ? Quelles sont les solutions à soutenir en ce sens ?

La députée se dit interpellée par le fait qu'il n'existe que deux maisons d'accueil en Belgique francophone telles que décrites par M. Corentin Letocart. Existentelles à destination des jeunes femmes adultes ?

M. Olivier Gatti a lui évoqué la notion de prise de risques mais aussi celle du temps qui paraît essentielle pour travailler avec les jeunes, chacun dans leur rythme et dans leurs problématiques. Les opérateurs disposent-ils du temps ou doivent-ils parfois accélérer les processus ?

M. Petya Obolensky (PTB) remercie les trois intervenants et estime que la situation décrite est inquiétante. Dès avant la crise du Coronavirus, la situation semblait déjà fort compliquée. Il s'agit ici d'un public précarisé, en rupture de bans, alors même qu'il vit dans une des régions les plus riches du monde. Il s'agit ici du revers de la médaille typique du système dans lequel on vit.

Sur la première page du site internet du Forum, il est indiqué qu'un tiers des Bruxellois vit sous le seuil de pauvreté. Qu'en sera-t-il après la crise du Coronavirus ? Celle-ci a exacerbé toutes les inégalités et apparaît comme un révélateur de toutes les iniquités sociales.

On n'est pas tous égaux devant le confinement. Certains sont mal logés, d'autres ne le sont pas du tout. Des jeunes solitaires le sont encore plus. À cela s'ajoutent les problèmes de décrochage scolaire, de santé mentale, etc.

Les membres de la commission sont des mandataires politiques qui doivent prendre leurs responsabilités. Le député se dit optimiste et déclare garder beaucoup d'espoir.

La situation décrite peut être changée et n'est pas une fatalité. Elle n'est que la conséquence inéluctable d'une société basée sur une logique concurrentielle qui exclut les gens qui ne sont pas rentables (par exemple, les maisons de repos) ... en un mot une société néolibérale.

Les intervenants ont évoqué la diversité des approches. Pour ce faire, il faut sortir du cadre qui nous englue. À défaut, ce sera un échec. Il faut donc mettre en place un plan d'investissement social massif, historique, d'une part, et activer la richesse là où elle se trouve, d'autre part.

Il faut donc mener une politique qui est l'inverse de celle menée actuellement, à savoir la mise en concurrence de l'associatif pour le partage de miettes, via les appels à projets. Si pas, le suivi des jeunes en errance sera de plus en plus complexe à l'avenir et les services concernés iront à la saturation.

Le député soulève trois questions :

- En ce qui concerne l'accessibilité des services en cette période de déconfinement progressif fragile, il y a des retours du terrain fort inquiétants. Des services de première ligne sont fermés ou seulement accessibles via des numéros verts ou des calls centers. Une partie du public précarisé ne peut y avoir recours, d'une part, et affiche un besoin de contacts physiques, d'autre part.

Quelles sont les solutions à cette situation ? Y a-t-il eu une volonté de centraliser les services d'une manière ou d'une autre ? Comment les opérateurs vont-ils récupérer les jeunes qui ont « disparu dans la nature » ? Que faut-il mettre en place en première ligne, eu égard à la situation sanitaire actuelle ?

- En ce qui concerne l'école et la reprise partielle des cours, quelles sont les recommandations des trois orateurs pour la rentrée scolaire de septembre ?
 Faut-il envisager un suivi individualisé ? Que serat-il possible d'assurer, eu égard aux risques renforcés de décrochage scolaire ?
- En ce qui concerne le logement, le député dit avoir été particulièrement touché par les témoignages exposés par les jeunes lors du Jeudi de l'hémi-

cycle. Ils se sont exprimés avec leurs tripes et une de leurs priorités était la question du logement. Chacun sait que le droit au logement est loin d'être assuré en Région bruxelloise.

On a vu en cette période de crise que ce qui n'était pas possible avant la crise le devenait tout à coup (par exemple, la réquisition d'hôtels pour loger des sans-abris). La question de comment pérenniser des mesures exceptionnelles se posera. La crise sanitaire n'est que la première vague d'une crise sociale inouïe.

Quelles sont dès lors les recommandations prioritaires en matière de logement (logements sociaux, AIS, ...) ? La question de la réquisition des immeubles vides se pose avec acuité. Il faut sortir de la politique de bouts de ficelles.

Mme Gladys Kazadi (cdH) tient à féliciter les orateurs pour leur exposé, d'une part, et d'avoir pu amener le débat sur cette problématique importante au Parlement francophone bruxellois, d'autre part, et ce d'autant plus que les jeunes en errance ne sont pas toujours vus comme une priorité par les politiques.

Ce sujet particulier retrouve en elle un écho personnel, étant âgée de seulement 26 ans et ayant connu un proche qui s'est retrouvé en situation d'errance et qui a éprouvé toutes les difficultés à reprendre confiance en lui. Cet aspect n'est pas suffisamment évoqué.

La députée déclare suivre ce sujet au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et rejoint le député Pierre-Yves Lux sur la nécessité de créer des ponts entre les entités sur cette thématique.

La députée retient l'importance d'avoir des politiques de prévention pour éviter que les jeunes ne se retrouvent en situation de sans-abrisme. Il est important de travailler en amont parce qu'il n'est pas normal que des personnes se retrouvent, à un moment donné de leur vie, à un point tel que seule la rue peut être envisagée comme solution.

La députée met l'accent sur les jeunes qui ne font pas appel aux services comme l'a mentionné Mme Fanny Laurent. Ils passent sous les radars. Y a-t-il des stratégies au sein des organismes mentionnés pour trouver le moyen de les repérer, de les approcher et voir comment les politiques peuvent agir à ce niveau-là?

Il est clair qu'il faut un lieu d'accueil et d'accompagnement, tel que celui évoqué par Mme Fanny Laurent, mais il doit permettre aux jeunes d'avoir les clés pour devenir réellement autonomes. M. Olivier Gatti a évoqué certaines carences au niveau des services existants. Il convient donc de mettre l'accent sur ce point pour que ces jeunes puissent reprendre confiance au plus vite.

Les orateurs ont insisté sur le fait que les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement global et dans la durée. Il s'agit d'un axe de politique qu'il faut soutenir massivement.

Enfin, pour tout ce qui concerne ce qu'il faut mettre en place, il convient que les jeunes y soient associés et intégrés. Il faut que le public concerné puisse faire entendre sa voix et participe à l'élaboration des pistes de solutions. Il faut créer les projets avec eux.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie les invités pour leurs expertises. Il est important d'entendre les personnes qui travaillent en première ligne.

La députée rappelle qu'elle y a consacré une bonne partie de sa vie professionnelle et agir de la sorte est important pour mieux comprendre et anticiper les politiques publiques. M. Pierre-Yves Lux est déjà intervenu sur ce point.

Pour ce qui est de l'individualisation des droits, la députée demande aux orateurs comment, dans la crise du Covid-19, ils ont pu accompagner et écouter ce public-cible avec toutes les difficultés évoquées et à caractère multifactoriel.

La députée entend revenir sur la question de l'aide sociale (CPAS). Un nombre important de jeunes émargent aux CPAS. Dans le cadre de la crise sanitaire qui a vu un accroissement important du nombre de demandes, les orateurs ont-ils eux-mêmes constaté une augmentation du nombre de demandes de revenu d'intégration sociale ou d'aide sociale ?

En matière de décrochage scolaire, comment les opérateurs ont-ils été amenés à gérer ou intervenir dans le suivi scolaire à distance ? Des outils numériques ont-ils été mis en place ?

Les orateurs ont insisté sur le volet préventif. Il faut pouvoir sortir de l'urgence pour réfléchir à des solutions structurelles et changer ainsi le paradigme, sans oublier qu'il faut le faire, à l'instar de ce qu'a déclaré Mme Gladys Kazadi, avec les jeunes et pour les jeunes.

Mme Fanny Laurent (Forum-Bruxelles contre les inégalités) estime qu'il est difficile de répondre à la question de Mme Delphine Chabbert de savoir où il faut concentrer les moyens. Il s'agit d'un véritable enjeu. La réflexion doit s'orienter vers une réelle articulation afin que les moyens ne soient pas perpétuellement démultipliés (par exemple, mettre dans chaque service un équivalent temps plein pour chercher des

logements alors qu'il doit être possible de mutualiser cette recherche de logements).

Quoiqu'il en soit, il faut une augmentation des moyens consacrés à ce public qui ne cesse de croître et se trouve confronté à des situations de plus en plus complexes. L'articulation et la mutualisation des moyens doivent être au cœur des réflexions pour être plus efficaces dans la manière dont on va accompagner les jeunes et dans ce que l'on va pouvoir leur offrir. On ne peut malheureusement pas choisir un dispositif au détriment d'un autre. Les jeunes ont besoin de circuler, ont besoin que plusieurs solutions coexistent pour tenter l'une d'entre elles.

Si on n'a pas cette diversité et que les jeunes ne peuvent mener leurs expériences, il y a un risque de se trouver confronté à des situations encore plus complexes.

L'articulation, la concertation et la discussion entre les acteurs doit être au centre de la réflexion. Dans cette concertation, il faut se fixer des objectifs et les évaluer concrètement. Le « case management » présente des défauts et des qualités mais la concertation des acteurs autour de situations individuelles ou de manière plus globale est essentielle.

C'est pour cette raison que la réflexion est menée en réseau en vue de mettre en place un modèle qui a des objectifs, qui fixe un timing pour aboutir à un certain résultat, à savoir mettre fin au sans-abrisme des jeunes.

À propos des jeunes qui sont hors cadre alors que nombre d'entre eux coexistent, l'oratrice pense que c'est la vie qui en décide ainsi. La société évolue très vite et il faut pouvoir se montrer réactif tout le temps. Un modèle qui marchait très bien il y a dix ans peut se révéler complètement inefficace aujourd'hui ou inversement. Il est donc nécessaire de réévaluer les mécanismes en permanence.

Concernant la question de Mme Viviane Teitelbaum relative aux problèmes structurels et aux priorités, l'oratrice estime que le logement est prioritaire. Sans logement, la situation est initialement compliquée. Plutôt que de logement, il vaut mieux parler de lieu de vie, c'est-à-dire un endroit où le jeune peut se poser.

Une attention particulière doit être portée à cette jeunesse et à son bien-être physique et psychique. Chacun a souffert à sa manière des mesures de confinement. Ceci étant, pour les jeunes, dans cette période de l'adolescence où l'on se construit, être isolé est encore plus dur. La commission entendra des intervenants en santé mentale. Il s'agit d'un enjeu qu'il ne faut pas négliger.

Un autre enjeu est bien entendu celui de la prévention. Le repérage des jeunes se fait à l'école. Il y a beaucoup de jeunes qui vivent des violences intrafamiliales ou qui ne se sentent pas bien dans leur peau. L'école ne s'en rend pas compte. Il ne s'agit pas d'un manque de volonté mais bien de temps et de moyens. Avec trente élèves dans une classe, l'enseignant ne peut pas appréhender chaque situation individuelle.

Repérer ces jeunes implique de faire attention à une série de détails mais c'est aussi prendre le temps de discuter. De manière générale, si les familles ne vont pas bien, il y a un risque de voir des jeunes qui ne vont pas bien. La précarité des familles s'accroît. M. Corentin Letocart a évoqué le cas d'un couple qui a voulu déposer son enfant parce que ne disposant pas des moyens suffisants pour s'en occuper. Le cas du jeune qui est déposé à un très jeune âge et qui ne connaît jamais ses parents est loin d'être unique.

La prévention est donc très importante et se joue à tous les niveaux. Elle requiert une attention de l'ensemble des acteurs et implique une coordination efficace. Qu'est-ce qu'on regarde ? Quels sont les signes alarmants ? Ceci implique beaucoup de discussions avec les familles, avec les jeunes. Au plus vite on arrive à mettre en place des politiques de prévention et au plus vite on investit dans le bien-être des jeunes de manière générale, au mieux ce sera pour cette jeunesse.

Les AMO ont déjà une mission préventive mais il y a encore du travail pour que les jeunes les connaissent et les reconnaissent. Il y a des jeunes qui connaissent des difficultés familiales pendant des années avant de prendre conscience que certains services peuvent les aider. Il y a donc beaucoup d'informations à transmettre de la manière la plus accessible.

Il est évident que la pauvreté risque fortement d'augmenter suite à la crise du Covid-19. Peut-être que l'on atteindra cet étrange seuil où la majorité des Bruxellois sera en situation de pauvreté ou à risque d'exclusion sociale ...

Dans les années '90, M. Bernard De Vos, aujourd'hui Délégué général aux droits de l'enfant, avait publié un article concernant « Les oubliés du système ». Il s'agissait des mêmes constats qu'aujourd'hui. Cela fait donc bien longtemps que ce public existe et qu'on ne parvient pas à trouver des solutions, notamment comme indiqué ci-dessus parce que la situation évolue très vite et qu'on a du mal à sortir des cadres classiques.

La mise en concurrence du secteur associatif est une réalité mais peut être contournée comme le prouve le projet mis en place au Forum et qui implique de larges collaborations entre acteurs du terrain.

À propos des jeunes qui passent sous les radars, Mme Fanny Laurent rappelle que les stratégies sont nombreuses. Certaines d'entre elles se détachent, comme le travail de rue. Il est important d'être là où les jeunes se trouvent mais il est tout aussi important de faire en sorte que les jeunes relayent l'information en parlant entre eux.

C'est ainsi qu'il est arrivé que trop de jeunes souhaitaient participer à un même projet. Il faut s'en réjouir et c'est ce qui indique que la communication doit être construite avec ces jeunes.

En conclusion, l'oratrice insiste sur le fait qu'il faut œuvrer sur la prévention, sur la volonté de sortir de l'urgence. Celle-ci existera toujours mais il y a plein de choses qui peuvent être réalisées avant que les jeunes ne se retrouvent en rue. En y mettant les moyens, il y a des possibilités de réduire le nombre de jeunes et, à terme, de le faire disparaître totalement.

Pour répondre à Mme Viviane Teitelbaum, M. Corentin Letocart (directeur de @Home 18-24) souligne que la précarité existe aussi chez les jeunes femmes ou au sein des familles monoparentales. Le choix a été fait de travailler avec les hommes dans un premier temps, certainement parce que l'on connaissait ce public-là, mais il est réel que le centre reçoit régulièrement des demandes pour des jeunes femmes.

À Tournai, ils accueillent des jeunes femmes mais la capacité est insuffisante et donc certaines demandeuses sont réorientées vers les services d'aides adultes telles que les maisons d'accueil pour femmes ou femmes et enfants, ce qui n'est pas normal en soi.

Aux Petits Riens, une réflexion a été menée pour améliorer cette société. Il a été convenu, avec le soutien de la Commission communautaire française, d'ouvrir une nouvelle structure d'hébergement dans un délai d'un peu plus d'un an. Il s'agira d'une maison d'accueil pour familles monoparentales qui sera située à Anderlecht.

En ce qui concerne l'accessibilité des services et des demandes d'aides en période de Coronavirus, les Petits Riens ont choisi de continuer à assurer l'accueil de résidents. Cela peut paraître suicidaire parce que d'aucuns ont suspendu leurs activités. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement puisque cette pandémie fait peur.

À cet égard, les intervenants attendent d'ailleurs d'être testés prochainement au sein des différentes structures. Le cas échéant, il pourrait s'avérer qu'il y a beaucoup de cas positifs asymptomatiques.

Comme l'a indiqué Mme Fanny Laurent, il apparaît que quand il y a urgence, on est en mesure de mettre en place beaucoup de mécanismes. En hiver, on se rend compte que les sans-abris ont froid et qu'ils ne doivent pas rester dehors. En période de Coronavirus, le grand public prend conscience qu'il y a beaucoup de sans-abris dehors et que de nombreuses femmes sont violentées ...

Une belle solidarité s'est exprimée et beaucoup de choses ont été mises en place, notamment avec la collaboration du privé. Des hôtels ont été réquisitionnés.

En conséquence, il n'y a pas un réel effet boule de neige du Coronavirus parce que de nombreux dispositifs ont été mis en place avec effet immédiat.

Le problème réside dans ce qui va apparaître dans la période post-Coronavirus. Les CPAS ont déjà pris contact pour faire savoir que les hôtels réquisitionnés sont complets et qu'il y avait un risque réel que les personnes y logées retournent à la rue dans quelques mois.

Les structures d'accueil sont déjà complètes en période normale. Il faut donc profiter de la crise pour mener à bon escient une réflexion pour arrêter de fonctionner dans l'urgence.

En tant que participant au Collectif des Morts de la rue, l'orateur précise qu'il faut savoir qu'il y a autant de morts dans la rue en été qu'en hiver.

À l'approche du 15 mars, c'est-à-dire à la fin de la période hivernale, toutes les personnes hébergées sont réellement lâchées en rue. Il faut donc qu'il y ait une volonté implacable d'arrêter avec cette urgence-là. Il semble que cette volonté existe et il faut s'en réjouir.

L'orateur souligne qu'il n'y a donc pas de réelle augmentation liée à la crise mais il dit craindre pour l'avenir.

Pour tout ce qui touche au sans-abrisme, il y a Brussels Helps qui intervient en tant qu'organe de coordination des services d'aides sur le territoire de la Région bruxelloise. Actuellement, il coordonne le suivi des personnes afin d'éviter de « faire rentrer le loup dans la bergerie ».

À titre d'exemple, l'orateur déclare que, dans son centre, il a deux places disponibles depuis une semaine mais il ne peut les attribuer à d'autres personnes que celles envoyées par le dispatching Brussels Helps/Croix-Rouge qui a été mis en place.

Encore ce matin, le centre Pierre d'Angle, dont les employés seront testés au

Covid-19 demain, a fait savoir qu'il disposait de deux chambres familiales depuis deux semaines ... Il racontait également que les personnes logées dans les hôtels réquisitionnés, si elles sont testées positives au Convid-19, sont transférées au centre MSF avant de retourner à leur hôtel, alors qu'il y a actuellement des places libres dans le secteur du sans-abrisme.

En ce qui concerne la scolarité, il est clair que cette crise ne va pas améliorer les choses.

À @Home, on s'est dit qu'il fallait absolument outiller les résidents. Beaucoup de personnes hébergées n'ont pas les moyens d'avoir un GSM, une tablette ou un PC portable, mais pire encore, ne savaient pas utiliser ces outils-là. La fracture numérique a montré toute son ampleur.

Les Petits Riens disposent d'un magasin de seconde main et il a été possible de fournir ce type de matériel. Parallèlement, des espaces d'études ont été mis en place dans lesquels les travailleurs sociaux réalisent un travail formidable pour donner à chacun les bases d'utilisation de ces outils.

Il ne faut pas se leurrer, tout le monde n'a pas eu accès à ce matériel notamment ceux qui sont isolés chez eux, qui vivent dans un contexte de violences intrafamiliales ou dans une famille monoparentale.

Il est légitime d'avoir des craintes sur la façon dont va se dérouler la rentrée scolaire de septembre.

Pour ce qui concerne la prévention, il est évident qu'il faut éviter un maximum d'entrer dans l'engrenage de l'errance. À cet égard, le travail de rue est vraiment très important mais parfois il intervient trop tard puisque le jeune est déjà dans la rue. En conséquence, ce sont les écoles qui ont un rôle de premier rang à jouer, déjà même en maternelle ou en primaire.

Les PMS doivent participer à ce rôle de premier ordre afin de lancer l'alerte dès les premiers signaux de précarité. Il faut rapidement venir en aide à ces personnes pour qu'elles puissent retrouver leur dignité et faire en sorte que les enfants, citoyens de demain, puissent avoir plus de bagages.

Les différents secteurs doivent se décloisonner. Arrivé à ce poste de directeur il y a deux ans, l'orateur souligne qu'alors il avait été contacté par le CEMO en vue de créer des groupes de parole dans des services résidentiels d'aide à la jeunesse. Il a été intéressant de constater que, face à des jeunes institutionnalisés, certains d'entre eux avaient des craintes de quitter l'institution et se retrouvaient dans une zone de flou

et d'inconnu. Cette initiative a permis de leur donner la parole et d'en extraire plein de bonnes idées. L'initiative sera réitérée bientôt.

Il est important que ce soit d'autres personnes que les travailleurs sociaux qui organisent ce genre de groupes de parole parce qu'il y a une crainte émanant des jeunes en lien avec une déstigmatisation, notamment à l'égard des CPAS.

Cette relation des jeunes avec le CPAS était en réalité liée à l'absence de perception du revenu d'intégration sociale. Or, les CPAS font un boulot formidable mais sont encombrés par un énorme travail de suivi.

@Home a fait l'expérience d'inviter le CPAS de Forest à l'occasion d'un barbecue. Ce fut l'occasion pour les jeunes de discuter avec les travailleurs sociaux mais surtout de découvrir la réalité. Le travailleur social n'est plus celui qui va ou non octroyer le RIS mais plutôt une personne alliée sur laquelle le jeune peut compter.

En ce qui concerne l'accès au logement, M. Corentin Letocart préfère laisser s'exprimer M. Olivier Gatti. Il souligne cependant que récemment a été créée la fonction de « capteur de logement ».

@Home collabore régulièrement avec un capteur de logement qui présente l'avantage d'être un immobilier Ce monsieur vient à la rencontre des jeunes, discute avec eux afin de déterminer leur profil et celui du logement auquel ils aimeraient accéder. Avec sa casquette d'immobilier, il va aller à la rencontre des propriétaires. Forcément, il a le langage immobilier propre à mener une négociation dans le but de décrocher un logement adéquat pour les jeunes.

Il serait intéressant que les services résidentiels d'aide à la jeunesse et les services d'aide aux sansabris comptent en leur sein un capteur de logement.

Toujours sur ce point, l'orateur précise qu'il conviendrait de mener un monitoring concernant les logements et les loyers. Le secteur est parfois confronté à des logements de petite taille, dans un état lamentable et à des prix exorbitants.

Pour accéder au logement, ce n'est pas tout de trouver un logement, encore faut-il savoir le payer. À cette fin, il existe de nombreuses aides. Cependant, il apparaît que, lorsque les jeunes sont dans une structure où les travailleurs sociaux les connaissent, il faut encore répondre aux conditions d'accès parfois très sévères.

En sept ans, l'orateur n'est jamais parvenu à introduire une demande de prime ADIL tant les conditions à remplir sont nombreuses.

M. Olivier Gatti (directeur du CEMO) entend répondre à la question : « Où mettre les moyens ? ». Il faut les octroyer au KAP qui n'a pas d'agrément et qui a besoin de moyens financiers. Plus sérieusement, les différents acteurs sont solidaires entre eux et le centre de jour évoqué par Mme Fanny Laurent aura un rôle très important à jouer notamment celui d'aiguiller les personnes vers les dispositifs les plus adéquats, eu égard à la situation concrète de ces personnes. Ce lieu devrait remplir ce rôle. Par contre, il n'y a pas de solutions d'hébergements qui y sont associées et il convient donc de soutenir les dispositifs d'hébergement aussi.

L'orateur souligne que des services ont été créés récemment, comme les MADO (Maisons de l'adolescence) agréées par l'aide à la jeunesse et soutenues par le ministre Rachid Madrane sous la précédente législature.

Ces services ont trouvé leur place dans l'environnement de l'aide à la jeunesse mais ils semblent se chercher encore et pourraient dès lors être mobilisés, considérant qu'ils ont davantage une fonction de réorientation qu'une fonction s'inscrivant dans la durée. Il s'agit donc de dispositifs qui existent et qui pourraient s'inscrire dans le nouveau dispositif de centre de jour.

Sur la question des moyens, l'orateur conclut que, globalement, il en faut plus notamment à destination des dispositifs qui interviennent auprès des plus jeunes. Intervenir auprès des plus jeunes peut empêcher des situations qui se dégradent et qui coûtent davantage par la suite.

À propos des jeunes qui existent en dehors des cadres, l'orateur rappelle que beaucoup de mécanismes existent et fonctionnent très bien. Il ne faut pas systématiquement en créer des nouveaux. Il convient de se pencher aussi sur les possibilités d'améliorer les dispositifs existants afin d'éviter les ruptures au moment des transitions. Il faut permettre quelque chose de plus souple au niveau des cadres, une certaine adaptabilité des institutions qui accueillent des jeunes jusqu'à 18 ans ...

Il faut qu'elles puissent, le cas échéant, travailler plus longtemps sans mettre le jeune dehors dès qu'il a atteint l'âge de 18 ans, sans pour autant perdre le droit aux subventions pour non-respect des conditions d'octroi.

L'orateur déclare qu'il a constaté que les mégastructures d'hébergement ne constituent pas la panacée. Elles sont souvent plus rigides, eu égard à leur taille.

Les plus petites structures sont plus adaptées, notamment à des réactions rapides. S'il faut mettre des moyens dans des structures, il faut, à son sens, privilégier de plus petites structures davantage en mesure de cibler des situations spécifiques.

Sur la question du temps à consacrer aux jeunes, l'orateur précise qu'au sein du CEMO et du KAP, ce temps n'est pas toujours suffisant mais parfois il l'est quand même. Tout dépend de la problématique abordée. Au CEMO, il s'agit de périodes de trois mois renouvelées jusqu'à un an maximum. Au bout d'un an, il y a parfois une impression de ne pas avoir fait grandchose. Puis, le débriefing, six mois après la sortie du KAP, fait apparaître de réelles améliorations. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Au-delà de la durée, considérant qu'il arrive que le jeune ne reste parfois que trois ou quatre mois avant de trouver un logement et de se sentir prêt à voler de ses propres ailes, le rôle du service est de faire du jeune l'acteur de sa destinée et de pointer avec lui les difficultés qu'il pourra éventuellement rencontrer dans sa prise d'autonomie.

L'énergie dans l'accompagnement du jeune doit aussi être consacrée au développement d'un réseau autour de celui-ci. C'est ainsi qu'il sera en mesure de solliciter lui-même et adéquatement les différents intervenants dont il aura pris connaissance.

Pour répondre aux questions relatives à l'individualisation des droits, M. Olivier Gatti ajoute qu'il faut aussi viser à une automatisation des droits. Certains services ont mis en place des procédures trop compliquées comprenant une série de documents à remplir alors que bon nombre d'intervenants possèdent déjà les informations requises.

Le CEMO a pris certains risques pour certains jeunes à cet égard et il a parfois fallu gérer des retours de flammes. Une simplification administrative des procédures serait la bienvenue et une meilleure information des jeunes est indispensable, notamment via les réseaux sociaux.

Comme déjà précisé par les autres intervenants, il faut impliquer les jeunes dans cette communication afin d'en choisir les meilleurs modes.

En ce qui concerne la question de l'accessibilité des services en cette période de crise du Coronavirus, l'orateur estime qu'il convient de l'élargir au-de-là la crise du Covid-19. Comment atteindre les jeunes qui sont dans les zones d'ombre ?

Il appartient aux intervenants d'améliorer leur visibilité en cherchant les meilleurs moyens de se faire connaître que ce soit auprès des jeunes eux-mêmes ou auprès des autres partenaires qui hébergent des jeunes. Il ne serait pas inutile de dégager des moyens financiers nécessaires à des campagnes d'information et de sensibilisation tant à l'égard des jeunes que des autres secteurs susceptibles d'intervenir. On est parfois étonné de la solidité du cloisonnement entre ceux-ci.

Dans la mesure où il y a un certain « t*urn over* » des professionnels, il faut répéter ce type de campagne.

Évoquant le point des écoles, l'orateur estime que l'école n'a plus vraiment d'écho auprès de certains jeunes en errance. Pour ceux-ci, le service va davantage travailler sur le lien familial, par exemple, ou la santé mentale en appréhendant des problèmes psychologiques. Le CEMO n'est pas braqué sur l'école, même s'il y a certaines attentes notamment du secteur des CPAS friands d'insertion et de réintégration.

Sur la question du logement, M. Olivier Gatti souligne la nécessité de simplifier l'accès au logement social pour les jeunes. C'est d'autant plus compliqué pour eux parce qu'ils sont jeunes. Il convient donc d'introduire une certaine souplesse.

Il y a quelques années, avait été évoquée la possibilité d'introduire des quotas « jeunes » pour les AIS, sans réel succès. La Fédération des AIS ne s'est pas montrée collaborante à cet égard, estimant qu'il est difficile de réserver des logements à une certaine catégorie de publics au vu du nombre de demandes sans cesse croissant.

Il n'en demeure pas moins que des conventions ont pu être signées avec certains partenaires.

Par ailleurs, la fonction de « capteur de logement » doit absolument être développée et mutualisée.

L'orateur revient ensuite sur la question de l'accessibilité des services pendant la crise du Coronavirus et rappelle que le secteur de l'aide à la jeunesse et celui des CPAS ont continué à fonctionner, le cas échéant en adaptant les modalités de travail. Les contacts physiques ont continué dans certaines situations quand ils sont absolument nécessaires. Les jeunes déjà pris en main ont montré de nombreux signes d'angoisses et d'inquiétudes pendant le confinement.

Le CEMO a continué à fonctionner, a géré les demandes et fait entrer des jeunes en hébergement.

Pour ce qui est de la fracture numérique, il a été possible d'acheter des ordinateurs d'occasion via le CPAS de Saint-Gilles à destination de jeunes qui

n'en disposaient pas pour leurs travaux scolaires. Le CEMO a mis à disposition des scanners et imprimantes pour en permettre une utilisation adéquate.

L'orateur précise enfin qu'il n'y a pas de distinction de genre au KAP. Ce service est fréquemment sollicité par des jeunes dans des problématiques liées à leur identité sexuelle. Le KAP travaille également avec de jeunes mamans. Deux logements plus spacieux permettent d'accueillir des familles monoparentales avec priorité aux mineures.

3. Exposé de Mme Charlotte Wilputte, coordinatrice adolescence à la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale

Mme Charlotte Wilputte a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« Je suis également psychologue au département adolescents et jeunes adultes au Centre de santé mentale Chapelle-aux-Champs mais je vais plutôt parler de ma place à la Ligue bruxelloise pour la santé mentale, même si les deux s'imbriquent.

Cette année, nous avons eu pas mal d'intervisions et de groupes de travail sur la question de l'errance, notamment via le groupe de travail « Jeunes en transition » qui a mobilisé de nombreux services hospitaliers (Huderf, La Ramée, Fond Roy, Titeca, ...), SSM (ULB, UCL,), AMO, équipes mobiles Brustars, centre de jour Imago et Centre ados, ..., professionnels : infirmiers, psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, AS, éducateurs, coordinateurs, ergothérapeutes, sociologues, ...

Je fais partie du au groupe de travail « Jeunes en errance » qui est initié par le Forum contre les inégalités et dont vous avez déjà entendu la chargée de projet Mme Fanny Laurent.

Ce sont des groupes au sein desquels la Ligue essaye de disposer d'un réseau assez multiple, au niveau du réseau des adolescents, à savoir les équipes mobiles, le service de santé mentale, les AMO, les plannings, l'OFPJ. On balaye assez large.

À partir de ce qui a circulé cette année, j'ai essayé de retirer des points qui pourraient aider à mieux comprendre cette question des « Jeunes en errance ».

Vous pouvez constater la diversité des échanges et la volonté de la coordination ado de travailler en inter-secteurs pour comprendre les logiques et les mandats des uns et des autres, se nourrir de nouveaux éclairages et tisser des liens au sein du réseau adolescents.

Ce qui est ressorti, c'est la question des transitions et des risques de chronicisation pour les jeunes, sachant que le passage à la majorité signe l'arrêt des suivis mandatés et donc suscitent de l'angoisse à la fois chez les jeunes et chez les professionnels.

Cet arrêt vient ajouter des enjeux de séparation sur des situations déjà abîmées par des ruptures de liens.

Les jeunes institutionnalisés dans les services de protection de la jeunesse passent brutalement à un état de responsabilisation du point du vue du social. Cet arrêt se fait arbitrairement, en lien avec l'âge de 18 ans, et sans prendre en compte la temporalité nécessaire à ces jeunes pour quitter ce qui leur tient de lieu d'habitat et de famille.

On peut se demander quel jeune avec un parcours plus classique est complètement responsabilisé et autonome à 18 ans. Bien au contraire, on constate que les périodes d'adolescence ont tendance à s'étirer et qu'il y a beaucoup d'allers-retours pendant des années.

On se demande comment ce passage pourrait être rendu plus processuel, plus progressif pour éviter des cassures qui peuvent parfois mener à ajouter des risques du côté de l'errance. Il faudrait pouvoir soutenir une continuité plus grande au niveau de la prise en charge et avoir du temps pour cette continuité.

On trouvait que les transitions n'étaient pas assez pensées et que les allers-retours n'étaient pas assez présents, pas assez possibles. Il est compliqué d'accompagner sereinement ces jeunes et leur transmettre aussi ce petit quelque chose de ce qu'est une séparation positive, sans savoir quelle place il pourrait y avoir pour eux par après.

D'autre part, le fait même de travailler avec des jeunes nous confronte, nous les professionnels, à la question de la chronicisation parce qu'il s'agit d'une tranche d'âge complexe, celle de 18-20 ans. Cela ajoute un poids supplémentaire aux prises en charge.

Cette chronicisation représente un risque réel, elle peut en effet apparaître inconsciemment comme un refuge pour ces jeunes qui ne bénéficient pas du temps de transition nécessaire dont ils auraient besoin. Se chroniciser, c'est mettre son devenir en suspens, faute de mieux, en espérant qu'une sorte de répétition tout à coup ouvrira à quelque chose de possible qu'ils ne trouvent pas dans ce qui est prévu pour eux pour le moment.

Un autre aspect important dans ces prises ne charge est l'aspect communautaire qui a fait partie intégrante de la vie de ces jeunes pendant des années. Le groupe, les autres se reconstituent dans les expériences de débrouille de ces jeunes et continue de faire bord avec son lot d'effets angoissants mais aussi positifs. Le collectif doit pouvoir être pensé dans la prise ne charge de l'errance. Mais, sans la présence d'adultes qui ont le temps de transmettre ou d'une institution qui a la liberté de créer un espace potentiel et un espace d'expérimentation, le groupe lui-même est une source de répétition et de chronicisation.

Les exigences sociétales et institutionnelles créent trop souvent des stéréotypes, des programmes caricaturaux qui angoissent tant les jeunes que les professionnels, qui empêchent malheureusement l'invention et la créativité nécessaires au passage adolescence-âge adulte. Elles empêchent également d'entendre le questionnement que la place de ces jeunes pose à la société.

L'adolescence donne souvent à voir les dysfonctionnements de nos sociétés. La question est de comment pouvoir comprendre qu'ils en sont là, que nous en sommes là par rapport à eux et comment permettre à l'ensemble des protagonistes de reprendre une responsabilité qui les fasse grandir, comme adultes ou comme professionnels.

Que leur veulent ces institutions, ces travailleurs, la société ? Comment faire avec leur manque de désirs souvent présent dans cette clinique spécifique ? Que signifie ce manque de désirs en regard de notre société de consommation et de compétition ? Comment ne pas trop désirer à leur place ou combler tous les désirs et prendre toutes les places ?

Je veux souligner l'importance de créer du manque dans les prises en charge. La frustration est un point de départ pour le changement. La frustration est un outil de travail qui favorise le processus d'individualisation. Il serait vain d'imaginer créer une réponse qui viendrait combler tous les vides.

Un deuxième point qui a circulé, c'est la question de pouvoir créer de l'entre-deux. On a beaucoup parlé de la pression sociale, le fait d'avoir pour visée l'autonomie et la performance pour ces jeunes avec pour conséquence de zapper le temps nécessaire à l'adolescence, ce temps qui inclut de l'ennui et des ratés, des possibilités de prendre des risques, mais des risques qui soient assumés aussi par les adultes.

Nous sommes dans une société de l'activation. Le problème n'est pas de vouloir activer des choses. Le problème n'est pas l'activation en soi mais le manque de réponses autres et complémentaires. Les jeunes manquent, semble-t-il, de lieux qui incarnent de

l'entre-deux : soit tu n'es rien, tu es un profiteur du système, un « hors-cases », soit tu es quelqu'un avec des droits et des devoirs.

C'est de moins en moins supportable pour la société d'être solidaire et que certains soient aidés. Les discours ambiants ont tendance à culpabiliser les demandeurs d'aide. Les jeunes le ressentent.

Il me semble important de proposer un espace de soins sans y mettre de conditions, un temps de transition au délai libre, assumé et décidé par le jeune avec ses accompagnants.

On voit dans l'étude récente de Solidaris combien la santé mentale s'améliore dès que l'aide devient inconditionnelle et valable pour tous.

Nous nous sommes aussi interrogés sur la possibilité pour les jeunes de trouver une place dans le contexte climatique et social que l'on connaît et auquel on répond avec nos vieilles valeurs de type « il faut être heureux, travailler, s'inscrire dans la société, ... », une société qui a été nommée d'hypermodernité. ».

Je vous lis un petit article sur l'hypermodernité : « L'individu hypermoderne est contradictoire, à la fois centré sur la satisfaction immédiate et en quête d'Absolu; débordé de sollicitations, sommé d'être toujours plus performant, talonné par l'urgence, il peut aussi tomber dans un excès d'inexistence (Aubert, 2004). L'individu, devenu avant tout un consommateur, aussi bien de produits que de sens ou de soi (autoréflexivité permanente), doit aussi lutter pour son existence sociale (Aubert, 2006). L'identité personnelle en est à la fois renforcée et fragilisée, dans un processus que la sociologie clinique continue à explorer. ».

Ce que nous avons interprété comme étant « Soit tu as tout : un travail, des projets, des amis, des activités, etc., soit tu n'as rien, alors tu n'existes pas ». Comme si à nouveau, il était impossible de trouver de la nuance entre ces deux pôles.

Ces représentations induisent la responsabilité des jeunes quant à ce qu'ils font et leurs décisions. Ils sont rendus responsables aussi de ne pas correspondre aux cases prévues pour eux.

Comment permettre aux professionnels de partager la responsabilité du devenir des jeunes avec eux ? Notamment, en ayant un soutien politique où le cadre administratif peut rester ouvert aux ratés, à l'expérimentation, à l'inventivité des jeunes et de ceux qui les accompagnent.

Sinon, quel futur a-t-on à leur proposer ? Un futur de consommation, de surproduction, de surcharge de

travail et de burn-out, de crise, ... L'adolescence est un moment de désinscription et puis de réinscription mais notre société ne propose pas grand-chose qui fasse sens et ce n'est pas étonnant qu'il y ait autant de jeunes qui en décrochent.

L'errance est aussi une forme réponse au dictat de la pression, de l'autonomie comme valeur centrale et une manière de décider pour soi de ce qui arrive; le risque étant alors de se penser responsable de cette errance, voire de la mériter.

Quelle place y a-t-il pour l'échec dans la société, dans les institutions ?

Confrontés à des attentes impossibles à combler, certains jeunes préfèrent agir leur désinsertion, rester acteurs de leur sortie, quitter une place pensée pour eux mais qui ne leur correspond pas, plutôt que de vivre l'échec de ne pas répondre aux attentes des autres. Cette solution qui pourtant les met à risques est peut-être plus supportable psychiquement pour eux.

À côté de cela, la réalité du secteur montre des services surchargés, tous secteurs confondus, avec de longues listes d'attente, alors que toute une série de situations nécessiteraient des prises en charge rapides.

Les jeunes restent en flottement, dans une attente d'une prise en charge mêlée d'idéalisation, sans que ne se constitue un entre-deux constructif – et je parle ici de ceux qui ont trouvé la force psychique de formuler une demande – ce qui n'est déjà pas simple.

Le temps de la place qui se libère est rarement en phase avec le temps psychique du jeune, ce qui nuit d'emblée à la possibilité d'une construction et d'une mise au travail.

Et puis les accompagnements nécessitent une durée et un accueil de la transgression – il s'agit de jeunes qui mettent souvent cela en jeu – tandis qu'elle semble devenue aujourd'hui plutôt un facteur de rejet, rejet de la responsabilité sur le jeune là où le social se montre défaillant.

Malheureusement, la pression mise sur les services vient trop souvent court-circuiter le travail et pousser ces jeunes vers la sortie en les renvoyant à des situations parfois dramatiques et avec cumul des problématiques qui s'ajoutent aux problèmes de santé mentale (précarité, handicap, isolement, ...).

Les situations sont de plus en plus lourdes et demandent de répondre à de nombreux vides : logement, santé, projet de vie, études, formation, famille, relations sociales, etc. Face à la complexité grandissante, paradoxalement, les suivis sont de plus en plus courts et les jeunes sont parfois balancés d'une institution à l'autre ou d'une institution à rien et ce pour des raisons qui ne font sens ni pour eux, ni pour les soignants, parce qu'elles sont liées à des logiques financières et managériales et pas aux situations vécues ou à vivre.

Les parcours déjà complexes de ces jeunes deviennent des suites de cassures, vécues souvent comme des rejets qui, au lieu de participer à leur construction, participent à les abîmer toujours plus et à les dégoûter de tout accompagnement, si pas de la vie elle-même.

Plutôt que d'avoir la possibilité d'accueillir la complexité et de co-construire avec les jeunes, les équipes sont pressées de remplir au plus vite le vide à leur place et de remplir les places vides des services.

Les chances que les effets durent sont maigres. Les moyens et le temps pour permettre de la pensée et de la symbolisation sont insuffisants. Le champ de la psychiatrie devrait avoir les moyens d'accueillir des gens hors « normes ».

La crise récente a mis en lumière des situations qui passent habituellement plus facilement inaperçues. Nous avons constaté une augmentation des violences au sein des familles déjà très fragilisées.

Le confinement a limité les possibilités d'interventions des professionnels. Il y a eu des pistes alternatives mais il y a beaucoup de jeunes qui nous ont filés entre les doigts.

Les solutions de débrouille des jeunes, qui sont vraiment une de leur force, ne sont pas suffisamment prises en compte. Petits boulots, logements de transition, ... tout ce qui ne tient déjà qu'à un fil a été encore plus compliqué pendant la crise sanitaire. Il faut soutenir les jeunes en tenant compte des solutions qu'eux-mêmes ont trouvées même si elles n'entrent pas dans les cases que l'on a imaginées. Il faut juste intégrer que ces solutions n'y entreront pas, s'agissant de jeunes qui sont souvent « sur les bords ».

C'est aussi une manière de les réintégrer dans la société plutôt que de continuer à les laisser sur les bords. C'est aussi une manière de s'inspirer de leurs solutions pour transformer leur débrouille en méthodes éducatives et en pistes thérapeutiques, pour rafraîchir nos manières de faire vivantes et en mouvement.

Il y a toute une série de jeunes pour lesquels les choses ratent : les parcours institutionnels ne permettent pas toujours un support suffisant. On en trouve plusieurs exemples dans l'article qui s'appelle « Quand on a plus que son lit comme cabane » et qui explique bien à quel point parfois le seul ancrage qui reste à ces jeunes c'est ce petit bout de lit qui fait repère et ancrage dans leur parcours fait de cassures.

On sait la fragilité de ces situations émaillées de ruptures et de pertes de repères. Certains jeunes ont le même genre de vécu à partir de leur milieu familial qui, sans forcément être maltraitant au sens propre du terme, ne permet pas un ancrage, un habitat suffisant. Institution et famille se quittent alors dans une fuite qui peut basculer dans l'errance. Et de constater le burn-out des modèles institutionnels épuisés par le management et le burn-out des familles épuisées par les exigences sociales.

L'errance est un moment de basculement mais c'est aussi une tentative de solution face au vécu des jeunes. Il y a urgence à aller vers eux dans ce moment de « désaccroche » avant que tout ne se referme et qu'il devienne impossible d'y avoir accès.

Il faut bouger de nos institutions et proposer des lieux d'adresses, des lieux parce qu'il n'y aura pas une solution unique et valable pour toutes les situations.

On gagne à travailler ensemble, en réseau, à proposer de la différence parce que ces jeunes n'ont pas besoin d'une réponse unique. Mais il faut leur proposer des lieux à investir, des lieux ouverts et disponibles qui aient la possibilité et le temps d'accueillir le vide, l'absence de projets, l'absence de demande, la temporalité de chaque jeune, la nécessité d'un temps d'exploration, etc.

Mon dernier point du présent exposé porte sur le travail en réseau.

La tendance est au fractionnement par symptômes notamment (clinique du jeu, clinique des addictions, clinique du cannabis, clinique de l'anorexie, ...), mais aussi des secteurs (la santé mentale, l'hospitalier, l'aide à la jeunesse, ...).

Le travail en réseau a tendance à être pensé à la place des travailleurs là où ils auraient besoin de moyens pour se réunir, de penser ensemble afin de préserver la souplesse, l'adaptation permanente et la créativité qui sont essentielles dans les prises en charge complexes.

Face à des situations souvent faites d'arrêts et de « lâchages », de « lâchages » aussi de la part des jeunes, il est nécessaire de penser la continuité. Chaque institution, chaque professionnel, en fonction du temps de la prise en charge (crise, hospitalisa-

tions, consultations, quotidien, ...) et de ses modalités porte un regard spécifique sur la situation. Il faut pouvoir composer avec tous ces regards.

Collaborer entre institutions devrait être un temps qui va plus loin que la passation d'un patient. Il s'agit de pouvoir penser ce qui se passe, ce qui se joue dans la répétition. On se retrouve parfois face à des situations d'échecs multiples : sentimentaux, relationnels, intellectuels, professionnels, ... Ce sont des situations pour lesquelles il y a beaucoup de choses à gérer et un seul service ne peut pas y parvenir.

Il y a un réel intérêt à offrir de multiples portes et points d'ancrages encore plus quand l'usager ne porte pas de demande appuyée. Cela permet que la demande soit entendue quelque part ou bien à différents niveaux institutionnels, dans différentes institutions. Parfois parler, c'est déjà trop. Permettre de déposer une ou des demandes un peu partout, séquencées, partielles, c'est parfois aussi une manière de dire quelque chose.

Les jeunes nous rappellent souvent que nos dispositifs ont des limites. Les modalités de chaque institution ouvrent ou ferment leurs portes, sans forcément tenir compte de la réalité de l'individu. Souvent ces réalités institutionnelles rejouent ou font revivre aux personnes des expériences négatives (sentiment de rejet, d'abandon, de culpabilité, ruptures, séparations, injustice, ...). Derrière ces modalités, il y a des personnes qui nouent des relations.

En conclusion, comment accueillir ces jeunes au regard de ces quelques constats ? Il me semble important d'éviter des réponses sur mesure. Certaines manières de travailler peuvent fonctionner un temps et puis demandent à être réadaptées, certains partenariats doivent pouvoir bouger.

Chaque terrain est différent, chaque jeune aussi. Nous devons avoir la possibilité de nous articuler à partir de nos spécificités et de nos différents secteurs et de créer des filets autour de ces jeunes qui sont dans la déliaison depuis des années.

Il faut aller à leur rencontre et faire des liens d'un service à l'autre, avoir des lieux où échanger entre professionnels, partager des expériences de travail, témoigner sur le sens des symptômes, pouvoir inviter les autres acteurs du champ de l'adolescence et de la jeunesse (par exemple, les écoles), réfléchir à rafraîchir les modalités d'accompagnement, rassurer les politiques quant à la pertinence d'un cadre ouvert, administrativement léger, pour le travail avec les jeunes.

L'errance est une question qui a énormément interpellé le secteur, qui choque et qui laisse démuni quand on doit la penser seul. Le projet « Jeunes en errance », auquel je participe eu égard à mon poste de coordination à la Ligue, permet ce rassemblement des secteurs dans une grande souplesse, avec une liberté des réponses à proposer, même si on ne parle pas toujours le même langage. Co-construire quelque chose ensemble apporte vraiment une dimension différente tout en faisant partie d'un projet plus large. Il y a vraiment une combinaison de secteurs différents et de quelque chose qui rassemble, avec un grand intérêt dans la manière dont sont pensés les allers-retours possibles entre les institutions et le projet en construction. Cela nourrit très fort les pratiques.

Il faut pouvoir accueillir ces jeunes dans leurs identités multiples et pas dans un seul dispositif enfermant. Il s'agit de proposer de l'accueil, de l'humain et des possibilités d'adresses multiples.

Il s'agit aussi de proposer un lieu à investir, quelque chose qui puisse nourrir ces jeunes et répondre en partie à ce qui leur a manqué pour tenter d'éviter un basculement dans l'agressivité, qu'elle soit dirigée vers les autres ou eux-mêmes.

Pour reprendre mes différents points : créer des lieux de transitions, des lieux d'entre deux; des lieux co-construits par le réseau et avec les jeunes. Et c'est ce que nous tentons de mettre en place via ce projet de lieu d'accueil « bas seuil » initié par le Forum. ».

Exposé de Mme Tatiana Kotschoubey, membre de l'équipe adolescence du Service de santé mentale Le Méridien

Mme Tatiana Kotschoubey a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

« Je voulais vous parler des effets de la déscolarisation sociale qui a lieu durant cette période de crise.

L'école est un lieu d'apprentissage et de socialisation. Il est un lieu essentiel dans la société. C'est un lieu d'autonomisation et aussi d'insertion dans celleci

L'enseignement a un rôle fondamental à jouer dans le parcours d'un individu et dans sa possibilité de trouver sa place singulière dans la société.

Lorsqu'un adolescent se retrouve à la marge du système scolaire ou en-dehors de celui-ci, cela réduit ses possibilités de se poser dans la société. Il y a un risque réel d'errance qui existe pour le jeune avec, comme conséquences, une désinsertion sociale et une précarisation.

On a constaté plusieurs choses durant ce confinement et surtout la déscolarisation sociale.

Pour certains adolescents, il y a eu un réinvestissement de l'apprentissage.

Certains adolescents étaient déjà en décrochage scolaire avant le confinement. Je commencerai par ceux-ci.

Pour certains de ces jeunes, en décrochage avant les mesures de confinement imposées par le Gouvernement, l'enseignement à distance leur a permis de réinvestir les apprentissages scolaires.

Le cloisonnement a amené un sentiment d'égalité, tous les jeunes étant confinés et déscolarisés. Ce sentiment d'égalité a fait baisser pour ces jeunes la pression des exigences scolaires et sociales associées, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus les questions de comment trouver sa place dans un groupe de classe important, comment se confronter aux regards des autres lorsqu'on est en difficulté, respecter les horaires, ..., c'est-à-dire respecter tout ce que l'école impose.

Certains jeunes se sont donc trouvés en phase avec leurs pairs et cessent d'être le mouton noir. Les autres et lui vivent la même chose. Le confinement vécu par tous a amené pour certains de ces jeunes-là le sentiment de ne plus être à la marge et leur a permis de réinvestir les apprentissages scolaires avec cependant le hic, en fonction des écoles, de ce que ces apprentissages n'étaient pas toujours très adaptés.

L'enjeu du déconfinement pour ces jeunes, en particulier, est de continuer à les accrocher à cette sphère scolaire, c'est-à-dire à celle des apprentissages théorico-pratiques (les savoirs) et relationnels car l'école c'est aussi cela.

Qu'est-ce que l'école peut offrir comme possibilité de continuité d'apprentissages et de confrontation à la sphère sociale pour les jeunes en décrochage scolaire?

Il est essentiel que cette continuité des apprentissages parte d'abord de l'institution scolaire. Le lieu « école » est important, il fait partie de la société. Symboliquement, c'est très important aussi. Nous ne sommes pas sûrs qu'il faille multiplier les équipes spécialisées pour ces situations.

Les adolescents qui sont en décrochage scolaire encourent, je le rappelle, le risque de la désinsertion sociale et de se retrouver dans une situation d'errance. Parmi les jeunes qui ont pu réinvestir les apprentissages, il y a aussi le cas de figure d'autres jeunes qui n'étaient pas du tout en décrochage scolaire avant le confinement mais qui éprouvaient des difficultés scolaires (par exemple, dyslexie) ou des difficultés d'apprentissage (par exemple, troubles instrumentaux) ou encore un certain inconfort scolaire. Pour certains jeunes, l'école n'est pas une partie de plaisir, c'est compliqué sans qu'ils ne soient nécessairement en décrochage.

Pour certains de ces jeunes, l'enseignement à distance a fait baisser une pression. Le regard de l'enseignant et des pairs n'est plus en temps réel. Le rapport et l'exigence à la temporalité ont été modifiés. Cette situation a permis pour certains adolescents une réelle autonomisation et une assurance face aux apprentissages. Ils se sont approprié le travail scolaire à leur rythme.

Ceci soulève beaucoup de questions :

- Comment intégrer dans le système scolaire une méthodologie différente pour ces élèves, sans toutefois les couper de l'aspect collectif de l'école ?
- Comment intégrer dans le système scolaire une méthodologie (pédagogie) différente pour que chacun y trouve sa place ?
- Comment favoriser, durant la période de déconfinement, une continuité des apprentissages et de cette autonomie acquise, et non un retour brutal à un fonctionnement scolaire qui est ressenti comme inconfortable, périlleux et souvent dévalorisant?

À côté du réinvestissement de l'apprentissage, le confinement a eu a contrario pour effet un décrochage scolaire pour toute une série de jeunes.

Plusieurs raisons ont été identifiées à cet égard.

Il y a d'abord eu une inégalité dans la mise en place de la continuité des apprentissages. Il y a des écoles très actives et d'autres peu proactives dans la mise en place de l'enseignement à distance. Certains adolescents ont tout simplement décroché de leur scolarité car l'école n'a pas pu mettre en place un enseignement à distance adapté.

Il y a aussi eu une trop grande disparité dans l'investissement des professeurs mais également une grande disparité au niveau des écoles, de grandes différences quant au travail demandé en fonction des écoles (trop ou trop peu).

Il n'y a pas eu d'uniformité au niveau de l'enseignement. C'est assez compliqué.

L'enseignement « individualisé » a surtout été privilégié, c'est-à-dire envoyer des travaux aux élèves. Il y a parfois eu des moments de groupes-classes mais, à notre sens, pas suffisamment. L'accent doit être mis sur le collectif car l'école apprend à vivre avec les autres, à se positionner, à dire oui, à dire non. Elle apprend les codes de la société du vivre ensemble.

Les facteurs socio-économiques et logistiques ont également favorisé le décrochage scolaire pour certains jeunes qui n'étaient pas en décrochage scolaire avant le confinement. Certaines familles n'avaient pas d'accès à internet ou un accès à partager entre plusieurs personnes comme les parents qui faisaient du télétravail, la fratrie qui avait aussi des exigences. Tous n'avaient pas le matériel informatique adéquat. Cela a également apporté des complications.

L'école peut être un lieu d'épanouissement important, un lieu essentiel pour s'autonomiser, pour rencontrer les autres et pour acquérir des compétences qui permettront de trouver sa place dans la société.

Pour certains adolescents, l'école, ce lieu de socialisation et d'accès à la connaissance, peut représenter une réelle soupape par rapport à ce qu'ils vivent dans leur milieu familial.

Lorsque ce lieu devient inaccessible et que le confinement exacerbe les tensions et la lourdeur d'une situation familiale, le jeune qui n'a plus la soupape « école », en cherche une autre pour pouvoir s'adapter et ne pas imploser.

Cela implique qu'il est allé chercher sa soupape à l'extérieur de la cellule familiale et qu'il s'est opposé donc aux règles du confinement.

Certains adolescents, pour échapper à une ambiance familiale écrasante, ont fui le lieu de vie et se sont complètement désintéressés de la question scolaire. Auparavant, c'était cela qui les tenait.

Comment ne pas laisser ces jeunes-là partir et les raccrocher ? C'est un vrai enjeu. C'est que, sans doute, ce n'était pas possible mais peut-être qu'il aurait pu être imaginé de mettre en place des minicellules de groupes de classe, même si c'était par visioconférence. Il aurait fallu identifier ceux qui décrochaient, qui ne remettaient pas leurs travaux, et réfléchir à comment les raccrocher.

Voici une petite vignette clinique :

« Paul, 15 ans, pendant le confinement, se retrouve seul avec sa mère et son frère lourdement handicapé. L'école ne lui offre plus la fonction de sas de décompression qui lui permet, en temps ordinaire, d'être présent à sa vie, malgré les difficultés familiales. Il sort tous les jours au mépris des règles de confinement pour retrouver des copains ou se retrouver seul en rue. Le fait d'être contraint de rester cloîtré avec sa famille représente une charge trop lourde pour lui et une intrusion. Face à celle-ci, il fuit pour se préserver. ».

Comme on le constate, il y a des risques de fugue pour certains jeunes dans ces situations. On sait bien qu'à nouveau, un des risques par rapport à la fugue serait justement l'errance.

Il y a également eu pour certaines familles une impossibilité de suivre la scolarité de leur adolescent. Elles avaient peut-être le matériel informatique nécessaire mais une impossibilité de suivre la scolarité de leur adolescent parce que certains parents ont continué à travailler, soit à l'extérieur, soit en télétravail, avec toutes les contraintes que cela amène.

Dans certaines familles, il y a une barrière de la langue, une différence entre la langue du scolaire et la langue familiale.

Il y a des familles où les parents ont une scolarité précaire et ne sont pas en mesure de pouvoir aider leur enfant. Les tensions familiales ont été exacerbées là où a surgi une plus grande promiscuité. Tout cela a eu une influence sur le travail scolaire.

Il y a un grand risque pour les adolescents qui étaient déjà en difficultés dans leurs apprentissages avant le confinement que ces difficultés s'amplifient et que l'écart se creuse encore.

Cette déscolarisation sociale n'a fait que mettre en exergue les inégalités sociales et scolaires déjà présentes et a, pour certains, accentué ces inégalités.

Cela a montré aussi que tout ne peut pas être misé sur la mise en place unique d'un enseignement à distance. Il doit être accompagné.

C'est une sacrée autonomie que de se prendre en main. C'est un des enjeux de l'adolescence. L'adolescent doit être accompagné. Les enseignants doivent l'être certainement aussi.

Comment rapidement aller chercher les jeunes qui ont décroché durant ce confinement ? Comment assurer une continuité des apprentissages ? Comment penser le collectif à l'école ? Comment penser le corps et l'exercice physique indispensable à l'adolescence et qui ont été fortement mis entre parenthèses puisque les activités telles que mouvements de jeunesse, activités sportives et autres, qui sont des lieux également importants, n'ont pas pu se poursuivre ?

En conclusion, même si les écoles se sont montrées créatives et réactives aux changements de fonctionnement imposés par les mesures sanitaires, nous sommes forcés de confirmer malheureusement que l'enseignement, tel qu'il est organisé et pensé, accentue, malgré tout, les inégalités et risque d'exclure des jeunes en passe de devenir des adultes à part entière de la société.

Il y a donc vraiment la question de comment intégrer les adolescents qui sont en marge du système scolaire. Il y en a beaucoup et de plus en plus. Comment les maintenir sur le fil plutôt que de favoriser un chemin vers l'exclusion?

Je pense qu'accepter la marge et en tenir compte est essentiel. La marge permet la créativité, le remaniement du système et l'adaptation du système aux plus fragiles.

Il est essentiel d'accompagner l'autonomie dans l'enseignement à distance quand celui-ci est mis en place. L'enseignement à distance, ça ne veut pas dire travailler en électron libre. Accompagner l'autonomie, c'est aller vers les jeunes, les trouver là où ils sont. Aller vers eux est notre rôle d'adultes.

Le risque du décrochage scolaire, c'est un risque majeur, un risque d'une désinsertion et, dans le pire des cas, une errance.

Il est important de construire avec les jeunes leur investissement dans l'école. Ce serait intéressant d'entendre les adolescents sur ce qu'il leur aurait fallu comme solutions pendant le confinement par rapport à la question scolaire. Qu'est-ce qu'ils attendaient de l'école ? Qu'est-ce qu'ils ont trouvé d'important, de positif, de négatif, d'intéressant et d'inadéquat ?

Il n'y a pas assez de constructions avec ceux qui sont concernés. Je réinsiste aussi sur la question du collectif parce que l'école est un lieu collectif et que, dans les situations graves, dans le décrochage scolaire, c'est quand même notamment de cet enjeu-là qu'il s'agit, de la question d'être avec les autres, du regard des autres en classe ... Ce n'est pas que la question de l'apprentissage.

Pour conclure, il est questionnant, par rapport à comment sont organisés et vécus l'école et la société, d'entendre les adolescents en difficulté scolaire ou pas, dire que le bénéfice du confinement c'est de ne plus être soumis à des pressions qui sont souvent un non-sens. Ces pressions, au contraire de motiver, annihilent la pensée et l'envie d'aller de l'avant, génèrent du stress, des angoisses, de la dépression, un sentiment de perdition pouvant mener, dans de nombreuses situations, à un retrait social ou dans le pire des cas à une errance. ».

Exposé de Mme Marie-Pierre Durt, conseillère-cheffe du service Cohésion sociale de l'administration de la Commission communautaire française

Mme Marie-Pierre Durt a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

« Les politiques menées par la Commission communautaire française au niveau de la cohésion sociale s'articulent notamment autour du décret de cohésion sociale, qui est le fruit de plusieurs dispositifs successifs qui sont le PIC (Programme Intégration Cohabitation), Été Jeunes et Insertion Sociale.

Grâce à un maillage associatif de près de trois cent cinquante opérateurs bruxellois, en ce compris les projets d'initiative et de FIPI, la cohésion sociale vise à renforcer le vivre mais surtout le faire ensemble dans nos quartiers en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel.

Le quinquennat 2016-2020 est en cours de réalisation et, exceptionnellement, sera prolongé de deux ans. En effet, un nouveau décret de cohésion sociale permettant d'agréer des opérateurs de cohésion sociale nécessite encore l'adaptation des textes législatifs, ainsi que la réalisation d'une étude d'impact budgétaire des modalités d'agrément et de subventionnement. Raison pour laquelle on passe d'un quinquennat à un septennat qui se terminera le 31 décembre 2022.

Treize communes bruxelloises disposent d'un contrat communal de cohésion sociale et d'autres opérateurs ayant une action plus transversale bénéficient d'un contrat régional.

Les actions soutenues doivent répondre à une ou plusieurs des quatre thématiques prioritaires suivantes :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté;
- 2. l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif; ces sont les cours d'Alpha et de FLE (français langue étrangère)
- 3. la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'actions, à savoir :
 - a. les permanences sociojuridiques pour des questions liées à la migration et
 - b. les modules d'initiation à la vie citoyenne de cinquante heures (en vue de répondre aux exigences en matière d'octroi de la nationalité);

4. la thématique du vivre ensemble qui se décline en deux types d'actions collectives visant la lutte contre les préjugés, le racisme, la xénophobie ... dont certains jeunes en errance sont également victimes. Cet axe, qui participe à une société plus inclusive, organise la rencontre de citoyens qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer, dans la réalisation d'un projet commun.

Nous avons à nouveau deux sous-axes :

- a. la production et la diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre ensemble et
- b. la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

Pour rappel, le décret du 13 mai 2004 précise et définit la cohésion sociale comme « l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socioéconomique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. ».

Le dispositif de cohésion sociale n'a donc pas pour mission première de traiter de la désaffiliation sociale, ni des jeunes en errance. Il n'a pas non plus pour objectif premier de lutter spécifiquement contre le décrochage scolaire en apportant une aide exclusive aux devoirs.

Notre secteur vise avant tout la citoyenneté et le « vivre et faire ensemble », notion qui a parfois perdu de sa substance, à laquelle nous préférons aujourd'hui davantage parler de citoyenneté, de reliance, voire de convivence.

Notre mission se situe essentiellement en amont à l'exclusion quelle qu'elle soit. Elle vise à lutter contre les inégalités des chances et au respect des droits individuels, même s'il s'agit parfois d'un sparadrap sur des problèmes beaucoup plus conséquents qui concernent l'accès pour tous à la formation, à l'emploi, à un logement, à des conditions minimales d'existence.

Notre mission se manifeste également en aval de ces jeunes en errance, quand ceux-ci sont sur un long chemin de reconstruction leur permettant de sortir de leur situation d'errance et se raccrochent tantôt à une maison de jeunes, tantôt à un service AMO, tantôt à un projet de cohésion sociale.

Ces dispositifs permettent parfois de créer une nouvelle opportunité pour certains jeunes qui n'ont pas pu jouir d'un environnement favorable pour construire leur projet de vie.

Par contre, pour les jeunes en situation d'errance, sans domicile fixe, sans ancrage associatif, sans repère, ce sont d'autres dispositifs qui sont plus habilités à les soutenir pour les accompagner dans une démarche d'accrochage, comme l'aide à la jeunesse.

Un jeune en errance, c'est un jeune avec un parcours complexe, qui a vécu ou qui vit souvent une suite d'expériences difficiles et diverses, mêlant des périodes d'exclusion entrecoupées de périodes d'inclusion dans les systèmes de notre société.

Le découpage des compétences administratives de nos politiques a pour conséquence de saucissonner nos jeunes en petits morceaux : le jeune à l'école, le jeune à l'école qui commence à décrocher, le jeune à l'école qui a un problème d'addiction, le jeune qui décroche, le jeune et sa famille, le jeune et sa vie sexuelle, ...

Chacune des multiples réalités de ce jeune est prise en charge par un dispositif distinct et pas toujours en lien avec les autres structures d'aide.

J'ai malheureusement parfois le sentiment que chaque dispositif travaille trop en vase clos et que ce maillage associatif bruxellois visant à une meilleure connaissance et coordination des services d'aide et d'accompagnement fait parfois défaut.

Sans prendre parti sur le contexte institutionnel qui est le nôtre, il faut constater que le découpage des compétences entraîne une gestion « en vase clos » au détriment de politiques plus transversales ou complémentaires dans lesquelles chacun, avec ses spécificités propres, serait partenaire plutôt que concurrent.

Ces synergies sont à renforcer au niveau des acteurs de terrain mais aussi au niveau des institutions. À l'instar du Comité de pilotage pour l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore du Collège de Prévention en aide à la jeunesse, je pense qu'il faut absolument renforcer des lieux de concertation pour mettre en place ces politiques transversales qui permettent une approche holistique des citoyens.

Treize concertations communales sont organisées dans les treize communes qui bénéficient d'un contrat communal de cohésion sociale. Elles permettent partiellement ce réseautage, qui pourrait s'intensifier encore pour permettre plus d'échanges avec les autres dispositifs et mettre en place une offre plus coordonnée, tout en maintenant des approches spécifiques, destinées aux besoins spécifiques de nos citoyens.

Ces synergies doivent aussi être renforcées au niveau politique pour consolider des pratiques distinctes mais complémentaires, particulièrement à l'égard des jeunes en errance pour lesquels une réponse plurielle doit être proposée. Une conférence interministérielle jeunesse pourrait peut-être avoir toute sa pertinence!

Pour en revenir à la cohésion sociale, certains projets subventionnés contribuent certainement à réduire le nombre de jeunes sans repère, en rupture familiale et sociétale.

Dans les capsules des « Incasables » réalisées par le Forum-Bruxelles contre les inégalités, beaucoup de jeunes évoquaient des problèmes intrafamiliaux, les poussant à errer pour au mieux trouver d'autres racines.

Pour lutter contre ce phénomène, la cohésion sociale et l'ONE s'attèlent à sensibiliser les opérateurs associatifs au rôle important que jouent les parents dans l'épanouissement de leur enfant, en insistant sur la pertinence de mettre en place des activités de soutien à la parentalité.

Notre secteur est attentif à ce qui touche au bienêtre du public enfant ou adolescent. Durant cette période de confinement, les faits de violence conjugale et de maltraitance infantile ont été multipliés. Les associations ont maintenu des contacts réguliers avec les enfants et avec leurs parents, avec des adultes pour continuer à être cette porte ouverte et permettre, quand c'était nécessaire, un accompagnement vers un service spécialisé.

Le public touché a tissé une relation de confiance avec l'opérateur de cohésion sociale, qui peut être ce « passe-muraille » entre un citoyen et un dispositif de première ligne, si nécessaire.

Contrairement au secteur social-santé où l'on retrouve des opérateurs sans doute plus « profession-nalisés » comme les maisons médicales, les centres de planning familial, les services de santé mentale, le secteur de la cohésion sociale est composé, pour partie, d'acteurs issus de la société civile, de petites associations créées par des citoyens pour le quartier. Cette spécificité permet sans doute de toucher un public plus « méfiant » ou plus en rupture avec

la société et qui ne se présenterait pas directement dans d'autres associations.

Le service de la cohésion sociale, sous la tutelle de la ministre Nawal Ben Hamou, du ministre Alain Maron pour la partie primo-arrivants et du ministre Rudi Vervoort pour la cellule Enfance, traite des matières diverses réparties en cinq axes. Il est constitué d'une équipe de seize collaborateurs et doté d'un budget global de presque vingt-trois millions d'euros.

Le premier axe est le décret de cohésion sociale : deux cents trente-cinq opérateurs de cohésion sociale, treize concertations communales, un maillage associatif bruxellois très important, même si le budget cohésion sociale est de 11,6 millions d'euros et ne permet pas de subventionner l'entièreté des actions des acteurs de cohésion sociale. Il n'offre malheureusement pas non plus de cadre de l'emploi à nos opérateurs. La moitié des opérateurs bénéficient d'une subvention de moins de vingt-sept mille euros donc, les opérateurs font pour beaucoup appel à des volontaires ou à d'autres sources de subventionnement, que ce soient les maisons de jeunes, l'éducation permanente, l'AMO, l'ONE, ...

Le deuxième axe est le dispositif d'accueil des primo-arrivants qui a été mis en place en 2016 et qui soutient aujourd'hui trois BAPA (Bureaux d'Accueils pour Primo-Arrivants), ainsi qu'une quinzaine d'opérateurs linguistiques pour les cours d'Alpha et FLE. Environ sept millions d'euros sont affectés à ce parcours d'accueil qui devrait devenir obligatoire en 2021.

Le troisième axe est le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) qui favorise l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel. Un appel à projets annuel d'environ deux millions d'euros permet de soutenir plus de cent projets.

Le quatrième consiste en des « Initiatives » qui soutiennent environ quatre-vingts projets pour un budget annuel d'un peu plus d'un million d'euros. C'est important aussi que les pouvoirs publics puissent soutenir de nouvelles impulsions, des projets émergents répondant à des besoins particuliers. C'est important aussi de pouvoir ensuite les reconnaître de manière pérenne quand cela se justifie.

Le cinquième et dernier axe est l'accueil de l'Enfance qui bénéficie d'un montant de cinq cents mille euros pour assurer les missions de recherches, conseils et informations sur les politiques de l'enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant et sa revue « Grandir à Bruxelles ». Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régio-

nale en matière d'accueil du temps libre, en accompagnant notamment les coordinations ATL bruxelloises.

Le public « jeune » de cohésion sociale se retrouve principalement dans l'axe premier « Soutien et accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté », pour cent trente-deux projets, soit plus de la moitié des opérateurs de cohésion.

Parmi ceux-ci, nonante-six ont obtenu la reconnaissance de service école de devoirs par l'ONE, avec lequel nous partageons les mêmes objectifs. Nous pensons qu'une plus grande cohérence dans les différents dispositifs de financement apporterait plus d'efficacité dans nos politiques, en plus d'une simplification administrative non négligeable.

On connaît les attentes des parents par rapport à la réussite scolaire de leurs chérubins mais nous ne sommes pas l'antichambre du système scolaire. Il nous semble primordial de laisser du temps aux jeunes pour participer à des activités ludiques, sportives, émancipatrices et de ne pas mettre le focus uniquement sur l'aide aux devoirs.

En effet, la cohésion sociale est là pour proposer un peu de remédiation scolaire mais surtout et avant tout pour aider les jeunes à comprendre la langue française, à maîtriser les consignes, afin d'être participatif en classe, donner un lieu où le jeune peut s'exprimer et se réaliser, aider les parents dans leur rôle de parents.

La cohésion sociale met tout en œuvre pour que le jeune ait le plaisir de découvrir et d'apprendre, de créer un espace et des moments privilégiés où il peut se retrouver seul, avec ses pairs, parfois avec ses parents au travers d'activités ludiques et participatives, en contact avec des publics qu'il n'a pas l'habitude de côtoyer, afin briser les préjugés et les stéréotypes.

La valorisation du jeune par d'autres approches que l'approche scolaire permet de stopper la spirale négative qui l'enferme parfois trop et le pousse à décrocher. Le reconnaître pour ses qualités artistiques, sportives, relationnelles peut le remotiver et le revaloriser.

J'ai travaillé en protection de la jeunesse il y a longtemps et lorsque je visitais les familles des mineurs qui avaient commis des faits qualifiés d'infractions, je demandais souvent aux parents des jeunes de partager une qualité de leurs enfants. Malheureusement, les parents n'en trouvaient souvent aucune ou alors un « c'est un bon menteur! », ce qui ne me convenait pas. Cet exemple est donné pour illustrer l'importance d'offrir au jeune des activités différentes, lui permettant de se sentir à nouveau reconnu et valorisé.

Comme vous l'avez compris, notre engagement est un travail en amont au décrochage scolaire ou à l'errance des jeunes afin de réduire cette fracture sociale en créant une relation de confiance avec le jeune, en soutenant les parents dans leur rôle, pas toujours facile, que ce soit par le biais du soutien à la parentalité mais aussi par des cours d'Alpha et de FLE pour adultes.

Des séances d'informations thématiques sont organisées ponctuellement par mon service à la Commission communautaire française, à destination des opérateurs de cohésion sociale : « Parlons citoyenneté », « Parlons Alpha et FLE », « Parlons soutien à la parentalité », afin d'informer et outiller le secteur associatif de cohésion sociale, en favorisant les échanges de bonnes pratiques.

Chaque année aussi, dans le cadre du Festival du Cinéma Méditerranéen de Bruxelles, le service cohésion sociale propose une matinée autour d'une thématique sociétale et transversale à la Commission communautaire française et invite le personnel de celle-ci, les deux mille asbl subventionnées par notre administration et les membres des Conseils consultatifs à prendre un temps de pause et se rencontrer autour d'un film suivi d'un débat.

En décembre 2019, le documentaire « Bus campus » a été diffusé pour illustrer les parcours parfois difficile de certains publics jeunes face à la formation et réitérer la volonté de la Commission communautaire française de permettre un accès pour tous à une scolarité et une formation adaptées aux besoins spécifiques.

Des constats inquiétants ont été dressés par mes collègues de la formation professionnelle qui révèlent qu'une majorité de jeunes qui s'inscrivent en formation en alternance (hors CEFA), détiennent au maximum le CEB et donc éprouvent de grandes difficultés à lire un plan de menuisier ou un schéma électrique.

Ces difficultés engendrent de nombreux abandons car ils ne maîtrisent pas de façon suffisante la lecture, l'écriture et le calcul pour suivre ces formations.

Il s'agit de jeunes qui constitueront peut-être une partie de nos cours d'appropriation du français pour adultes alors que la majorité de ces jeunes ont grandi ici

Un groupe de collègues de différents services de la Commission communautaire française (ISP, enseignement, éducation permanente, cohésion sociale) se réunit ponctuellement et a sollicité une rencontre avec les ministres respectifs afin de mettre en place un comité d'accompagnement plus transversal pour aborder ces problématiques, diminuer ces décrochages et éviter que ces jeunes ne deviennent des NEETS ou des adultes en errance.

Le ministre Bernard Clerfayt et la ministre Nawal Ben Hamou ont organisé une première rencontre pour évoquer ces questions et poser les bases d'un futur comité d'accompagnement (comité de suivi) qui associera également le ministre Alain Maron pour le parcours primo-arrivants, Actiris, Bruxelles Formation, ... et réfléchir ensemble à la manière d'éviter que nos jeunes ne deviennent les analphabètes de demain.

Ce groupe de travail se concentre donc particulièrement sur l'aspect accrochage scolaire, formation et apprentissage du français pour ces jeunes en grandes difficultés.

Je voudrais également évoquer la situation des jeunes venus d'ailleurs et particulièrement les MENA (Mineurs étrangers non accompagnés) ou ex-MENA.

Plusieurs projets à destination de ce public particulièrement vulnérable sont soutenus par la cohésion sociale et accompagnent ces jeunes migrants dans leur insertion en Belgique. Ces jeunes sont aussi souvent en errance et, pour certains, invisibles car non déclarés à l'Office des étrangers. Ils ont souvent été victimes de violences, d'abus, de non-droit, tant sur le chemin de leur exil qu'en Belgique.

Ces opérateurs associatifs accompagnent ces jeunes en exil et leur proposent un temps de répit axé autour d'ateliers d'Alpha, d'activités socio-thérapeutiques, sportives, d'expression, d'activités de groupe ou de suivi individuel.

Certains MENA déclarés ou invisibles, voire « incasables », veulent commencer une vie ici. Pour d'autres, ils ne feront que passer. Ces jeunes cherchent une réponse à des besoins de base : se nourrir, se loger, travailler et trouver une place dans la société.

Ces jeunes sont sans logement, sans famille, sans repère et, pour certains, sans papier. Certains sont particulièrement craintifs par rapport aux dispositifs existants et s'échappent très vite des structures d'aide à la jeunesse, des centres Fedasil ou de la Croix-Rouge pour retrouver leur soi-disant liberté, conditionnés à vivre clandestinement, en errance, dans nos rues.

À nouveau, ces situations de jeunes en grande souffrance dépassent le cadre de la cohésion sociale qui, par contre, peut accompagner le jeune dans son insertion sociale et collaborer avec des dispositifs d'accueil si le jeune décide de déposer ses valises à Bruxelles pour envisager une scolarité, une formation ou créer de nouvelles racines.

Le service Santé de la Commission communautaire française soutient également des initiatives intéressantes comme le « Forum-Bruxelles contre les inégalités » et vingt-deux services de santé mentale dont la moitié ont été renforcés pour consolider les équipes enfants et adolescents.

Un groupe de réflexion au niveau de la « Ligue bruxelloise pour la santé mentale » est mis en place pour le public adolescent. Des activités en santé communautaire visant plus particulièrement les jeunes, notamment des jeunes filles, sont organisées pour toucher ce public particulièrement difficile à aborder.

Je voudrais terminer en insistant à nouveau sur l'importance d'une meilleure coordination et harmonisation des secteurs actifs dans le domaine de l'enfance et la jeunesse. L'approche transversale des différents secteurs doit être amplifiée et mieux coordonnée. Les concertations communales de cohésion sociale devraient intégrer encore plus d'acteurs émanant d'autres dispositifs afin de permettre de tisser un réseau large aux niveaux local et régional.

Un cadre de l'emploi permettant plus de professionnalisation en cohésion sociale, tout en maintenant l'apport du volontariat, permettrait aussi de donner plus d'assises à ce dispositif transversal.

La cohésion sociale joue un rôle essentiel de première ligne pour approcher, rencontrer, capter des publics particulièrement vulnérables et leur permettre, si besoin, d'être orientés vers des services spécialisés.

Ce rôle est d'autant plus important aujourd'hui, en cette période de pandémie, car elle place l'humain au centre des débats, elle favorise les reliances, les synergies, la mise en réseau de projets, la citoyenneté, la solidarité et ce fameux « vivre et faire ensemble » pour construire ensemble une société plurielle. ».

Échange de vues

Mme Magali Plovie (présidente) souhaite reprendre quatre éléments qui ont été systématiquement repris dans les différentes interventions :

- aller vers les jeunes, construire avec les jeunes;
- formuler des propositions qui soient souples par rapport à ces jeunes;
- avoir plus de cohérence et de concertation entre les différents secteurs; tout étant morcelé dans les

compétences des différents niveaux de pouvoir, il y a, en cette matière, une volonté réelle de vraiment travailler en réseau:

 l'initiative du Forum a été saluée à plusieurs reprises dans la logique de la création d'un dispositif d'accueil de jour dit « bas seuil ».

Mme Nadia El Yousfi (PS) rejoint les propos présidentiels par rapport à ce que les commissaires ont retenu des auditions. Elle remercie les invitées pour leur exposé et souhaite relever les trois points essentiels énoncés par la première oratrice :

- la nécessité de mettre en place un lieu de transition;
- l'indispensable travail en réseau;
- la co-construction avec les jeunes, essentielle pour mieux construire les réponses adéquates.

L'intervenante pense que, s'il y a bien un secteur, à la Commission communautaire française et à la Communauté française, où l'on parle souvent d'adaptations, d'outils, c'est celui qui démontre vraiment de manière fondamentale l'adaptation de tout et de la façon dont la société fonctionne, par rapport à ce qu'attend l'école, ce qu'attend le jeune, ce qu'attend l'adulte.

Ce secteur-là appelle vraiment à un changement fondamental au niveau de la société. Les jeunes démontrent bien les failles qui existent par rapport à un moment donné où ils décrochent. C'est un changement fondamental auquel on s'attaque, on doit s'y atteler. Il faut que les choses changent en mieux pour notre jeunesse qui est le futur de notre société.

La députée souhaite savoir comment et à travers quels outils les oratrices voient les lieux de transition. Il est vrai que les réponses sont multiples. Par ailleurs, elle souhaite que les oratrices explicitent la notion d'« entre-deux » qui est un passage délicat.

Par rapport au travail en réseau, la députée pense qu'il y a plein de structures et parfois trop de structures. Finalement, il n'est pas toujours évident de pouvoir rassembler des informations et d'avoir une politique transversale. Elle souhaite également savoir comment, par rapport à une structure existante et en lien avec les institutions, les oratrices imaginent la possibilité d'améliorer le travail en réseau.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie les invitées pour leurs interventions complémentaires au cours desquelles ont été abordés des sujets très différents.

Le député se joint à la synthèse de la présidente quant aux quatre balises mises en exergue.

Le député souhaite aborder le travail transversal et le travail en réseau.

Il rejoint Mme Nadia El Yousfi sur sa demande de savoir de manière plus concrète quelles sont les situations de passage qui sont dysfonctionnelles. Ce point a déjà été abordé lors des auditions précédentes. C'est une transition entre deux âges, entre deux lieux aussi. On se rend compte que tous ces moments de passage sont compliqués.

Une des réponses est le travail en réseau dont les oratrices ont parlé. Il souhaite que soient illustrées les situations qui posent problème et celles qui permettent de faire face à cela et de faciliter les démarches pour pouvoir aussi s'inspirer de ce qui fonctionne correctement, et ce dans des perspectives d'avenir.

Par rapport au travail en réseau, le député signale que Mme Marie-Pierre Durt a parlé de la multiplicité des acteurs, des concertations locales ou communales de cohésion sociale. Il souhaite savoir si ces concertations sont des lieux où les organisations qui travaillent en amont ou en aval, comme décrit, et celles qui travaillent sur le pendant et l'accompagnement des jeunes se rencontrent. Si pas, est-ce que d'autres lieux sont nécessaires ?

En ce qui concerne la complexité institutionnelle entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, la Fédération Wallonie-Bruxelles, opérateurs de l'enfance, de la jeunesse, de la cohésion sociale, de l'aide à la jeunesse, les services de santé mentale, le député ajoute qu'il y a effectivement une multitude d'acteurs et d'opérateurs.

Pour avoir lui-même travaillé dans le secteur de la jeunesse au niveau local, il signale que le travail n'est pas évident et qu'il n'est pas aisé d'appréhender le nombre et la diversité des opérateurs qui sont sur le terrain.

Pour le député, l'accompagnement des acteurs professionnels sur le terrain est nécessaire pour comprendre cette diversité et pour pouvoir collaborer. Est-ce que des pistes existent à ce sujet et comment est-il possible de pouvoir mettre cet accompagnement en œuvre de façon efficiente ?

Plus précisément, Mme Marie-Pierre Durt a signalé un manque de cohérence sur les sources de financement et les agréments, en prenant l'exemple de l'ONE, des écoles de devoirs et des services reconnus et subventionnés par la cohésion sociale dans l'accompagnement scolaire.

Le député déclare identifier moins de divergences entre les objectifs d'accompagnement scolaire (écoles de devoirs) ou dans le cadre de la cohésion sociale, même si la manière dont c'est présenté n'est pas toujours la même. C'est un exemple. Y en a-t-il d'autres dans les sources d'agrément et de financement sur lesquelles on pourrait travailler relativement facilement, l'idée étant de pouvoir s'attaquer à ce à quoi on veut s'attaquer de la manière la plus simple ?

En ce qui concerne l'école, le député se dit étonné d'entendre Mme Tatiana Kotschoubey commencer par l'aspect positif du confinement dans le raccrochage scolaire. Il souhaite questionner l'oratrice sur la représentativité des cas dans lesquels cela s'est présenté. On parle toujours du confinement comme étant une source de perte d'une série de jeunes. Il y avait un dernier raccrochage possible par l'école ou par des associations. Comme tout a fermé, on les a complètement perdus.

Tout en comprenant le fil de la réflexion de l'oratrice, le député souhaite donc interroger l'oratrice sur la représentativité de raccrochage et sur la pertinence de travailler à cet enseignement à distance dans l'évolution de l'école pour demain.

Est-ce une vraie solution ? Comment l'articule-t-on avec le rôle de socialisation de l'école ? Est-ce un vrai enjeu ? Et si oui, comment peut-on y travailler ?

Enfin, Mme Charlotte Wilputte et Mme Tatiana Kotschoubey ont fait part de la créativité des jeunes dans la débrouille. Le député souhaite obtenir quelques exemples de cette marge et savoir comment fait-on pour accepter cette créativité dans la débrouille en tant qu'association, en tant qu'organisation et en tant que pouvoir public. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui on n'accepte pas cette marge et qui est pourtant mise en avant comme étant une revendication qui lui semble particulièrement intéressante ?

En ce qui concerne le travail en réseau, le député ajoute qu'il serait intéressant que Mme Charlotte Wilputte précise sa pensée quant au travail en réseau qui est aujourd'hui pensé pour les travailleurs alors que c'est un moyen pour mettre en œuvre cette concertation qui est nécessaire.

M. Petya Obolensky (PTB) remercie les intervenantes pour leurs interventions.

Il pense que c'est un sujet très grave. Il rappelle que les parlementaires ont rencontré les jeunes quelques temps avant le confinement et la crise du Covid-19. La situation était déjà dramatique. Il est important actuellement de se rendre compte de ce qui se passe trois mois plus tard. Le député dit espérer vivre la fin

de la première phase de la crise sanitaire en souhaitant qu'il n'y en ait pas une deuxième.

On vit, on le sait, les prémisses de la deuxième vague socio-économique. Il y aura peut-être aussi une crise démocratique quand on voit que les pleins pouvoirs ont été accordés aux gouvernements. On doit voir aussi ce qui va rester de la société de demain en termes de distanciation sociale, terme qui désignait précédemment le mépris de classe des grands bourgeois par rapport aux gens du peuple.

Des tendances pareilles, tendances à s'éviter, replis sur soi, subsisteront-elles ? On parle de personnes qui ont besoin, au contraire, d'un suivi rapproché.

Le député pense qu'on est seulement au début d'une nouvelle séquence politique dramatique et que, comme l'ont fait remarquer les intervenantes, chacun n'est pas égal devant le confinement et pendant la phase de déconfinement. Il y a d'énormes zones grises.

Il informe que M. Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, voit l'avenir proche avec énormément d'interrogations par rapport à son public. Même pour tout un chacun, il est flou de savoir ce que l'on peut faire ou pas, les règles pouvant changer au jour le jour.

On est donc face à un public qui est en première ligne. On ne peut pas continuer à travailler avec des bouts de ficelles. Il faut être créatif et voir où cela nous mène.

Par rapport à ce qu'a dit Mme Charlotte Wilputte, le député rappelle que les services sont surchargés, qu'on n'est pas capable de donner une prise en charge satisfaisante car le secteur de la santé mentale ne fonctionne que s'il y a une aide inconditionnelle et valable pour tous.

Or, ce n'est déjà plus possible dans nos sociétés depuis longtemps. Refusant d'être l'oiseau de mauvais augure, le député se dit cependant très inquiet. Les effets positifs du confinement décrits par Mme Tatiana Kotschoubey sont surprenants mais certainement limités. La marge va s'accentuer puisque certains jeunes vont eux disparaître des radars.

À l'avenir, les secteurs concernés vont devoir gérer ce qui est déjà ingérable aujourd'hui mais aussi la masse de gens qui vont basculer en conséquence de la crise sanitaire.

Il n'y a aucun plan au niveau des écoles. C'est l'anarchie. Chaque direction et chaque professeur font ce qu'ils peuvent en fonction des moyens dispo-

nibles et du public concerné. Il manque cruellement d'une vision d'ensemble.

Ayant lui aussi travaillé longuement dans le secteur de la jeunesse, le député se dit très touché par ces situations individuelles. Il est des âges où tout est possible, le pire comme le meilleur, en fonction des rencontres, des mains tendues ou des portes fermées.

Les oratrices ont mis en avant, au niveau scolaire, les inégalités en termes de matériel disponible mais aussi celles du confinement (logement de petite taille, parents incapables de donner un coup de main, ...). Le constat est dramatique.

Évoquant l'exposé de Mme Marie-Pierre Durt, le député ajoute que les opérateurs de terrain réalisent cependant un travail incroyable avec des bouts de ficelle.

Pendant des années, le député a consacré sa vie professionnelle aux jeunes et a cherché les subsides à gauche et à droite. Cette situation ne peut durer et il faut mettre fin à ce « sparadrap posé sur une plaie béante ».

Le saucissonnage institutionnel est largement problématique. Des trois interventions, le député retient deux points communs :

- le besoin d'investissement social massif, dans le style du Plan marshall après la guerre. La crise d'aujourd'hui est majeure et historique. Mme Charlotte Wilputte parlait d'une société de l'activation ... le député ajoute ... sauf de la richesse. La grande richesse privée s'accumule d'une façon inacceptable ...
- le besoin de centraliser les compétences dans le cadre d'une vision transversale.

Le député se dit choqué par le consensus qui se dégage sur la thématique des « jeunes en errance ». Les députés se présentent comme des individus plein d'empathie coupés des conséquences des politiques menées dans le pays depuis des décennies.

On stagne là où on devrait investir massivement. Ce n'est pas l'austérité pour tout le monde, ni pour le personnel politique, ni pour les riches des multinationales (du secteur de l'armement, par exemple).

Mme Magali Plovie (présidente) souhaite que le député puisse aboutir à des questions.

M. Petya Obolensky (PTB) estime qu'il faut aller chercher l'argent là où il se trouve pour l'investir dans ce qui doit être une perspective d'ensemble. Si pas, le débat ne constituera qu'un bla-bla sans fin.

Il demande dès lors aux oratrices où, à leur estime, il faudrait aller chercher l'argent ...

Enfin, il s'interroge sur la meilleure manière de centraliser la gestion de ce secteur. Il dit croire que, pour les partis traditionnels de gauche, la crise doit être un moment de basculement qui ne peut que se concrétiser.

Les députés ont un monde à changer. Soyons courageux et écrivons l'histoire!

Mme Gladys Kazadi (cdH) remercie les oratrices pour leurs exposés qui montrent encore une fois la nécessité pour les politiques de s'investir davantage dans les problématiques qui touchent les jeunes et de soutenir les secteurs qui y travaillent déjà.

Il faut pouvoir faire face à ces situations que connaissent les jeunes. Il est effectivement important que chacun puisse trouver sa place dans la société et s'y épanouisse, en ce compris les jeunes qui doivent être vus, non pas comme un problème à gérer mais comme un potentiel pour l'avenir.

Mme Marie-Pierre Durt a évoqué le nombre de trois cent cinquante opérateurs bruxellois pour la cohésion sociale. Quelles sont les pistes à mettre en œuvre pour favoriser la collaboration entre ces opérateurs ?

Qu'en est-il du travail à mettre en œuvre pour permettre aux jeunes de réaliser les potentiels qu'ils ont ? Les auditions d'aujourd'hui portent, pour partie, sur les aspects de santé mentale. Les oratrices ont été peu prolixes sur la mise en exergue du potentiel de chaque jeune. Qu'est-ce qui est mis en place à cet égard ?

Abordant le sujet de la période de transition, la députée souhaite savoir quels sont les exemples de difficultés les plus récurrentes que rencontrent les acteurs dans cette période.

M. Jamal Ikazban (PS) souligne qu'il n'y a pas lieu ici de tenir conférence mais de s'intéresser à un sujet largement préoccupant.

Ayant été travailleur social avant d'être élu au Parlement, le député estime que le sujet prend aux tripes.

Il dit avoir la naïveté de penser que, dans la vie, tout n'est pas blanc et tout n'est pas noir ... Il faut tenir compte de certaines nuances. Si l'on parle des opérateurs associatifs, publics ou non, il faut également nuancer : certains font beaucoup avec des bouts de ficelle tandis que d'autres ne font pas grand-chose avec des moyens financiers plus importants. L'argent n'est pas le seul paramètre qui entre en jeu.

Le député dit avoir connu, dans sa précédente carrière, des jeunes qui ont grandi dans d'énormes difficultés et qui ont réussi dans leur vie tandis que d'autres, alors qu'ils étaient confrontés à des difficultés moindres, ont eu beaucoup de mal à s'accomplir et à aboutir. Le social est avant tout humain. Il n'y a donc pas de règle intangible.

Le député évoque l'une des oratrices qui a abordé le sujet des jeunes qui ne sont pas en errance mais qui, en réalité, le sont vraiment. Le député se demande s'il a bien compris le concept et souhaite une réaction à cet égard.

Abordant la débrouille, considérant les expériences relayées par les opérateurs, y a-t-il d'autres opérateurs dont on ne parle jamais et qui œuvrent dans cette marge, dans cette société en quelque sorte parallèle que se construisent certains jeunes pour s'en sortir dans le règne de la débrouille ?

Y a-t-il des opérateurs pas réellement identifiés qui permettent à nos jeunes de s'en sortir ou au contraire qui les enfoncent ?

Il y a une trentaine d'années, Internet n'existait pas. Aujourd'hui, Internet a apporté du positif comme du négatif pour les jeunes. Certains d'entre eux se réfugient dans l'Internet et s'y perdent, tandis que d'autres y ont construit leur avenir et y ont trouvé un sens à leur vie.

La dignité humaine passe par le sentiment de servir à quelque chose dans la société. Les opérateurs actuels ne doivent-ils pas se remettre en question par rapport à ce qui est considéré comme étant la marge ? N'y a-t-il pas certaines évolutions de la société dont il faut tenir compte ?

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie les oratrices et constate, à l'instar de ses collègues, que certains développements exposés ce jour recoupent des points soulevés lors des premières auditions.

Elle évoque l'importance de la continuité de la prise en charge qui est manifestement en opposition avec le saucissonnage institutionnel. Comment faire pour avoir une approche de la problématique davantage holistique et transversale? Manifestement, au niveau politique, on n'y est pas parvenu puisque ce saucissonnage perdure.

Y a-t-il donc une approche qui serait en quelque sorte la première étape visant à rassembler tout ce qui doit se retrouver ensemble dans un fil qui ne pourra en aucun cas être discontinu?

Comment atteindre une intégration optimale des différents intervenants ?

En ce qui concerne le repérage des jeunes en difficultés à l'école, il semble difficile pour les enseignants de se rendre compte de ce qui se passe, alors que par ailleurs l'aspect collectif revêt une importance certaine.

Le jeune a besoin d'un accompagnement individualisé et que l'on puisse prendre le temps de le lui donner. Il y a donc une certaine dichotomie entre ce qui existe structurellement et la manière de l'aborder. Quel est l'avis des oratrices à ce sujet ?

Abordant la dimension de genre, la députée demande si, par rapport à la prise en charge de ces jeunes, les oratrices estiment qu'il y a la même qualité de prise en charge pour les garçons et pour les filles, considérant que leurs besoins ne sont certainement pas les mêmes.

La députée conclut en rappelant qu'elle a été particulièrement émue par le Jeudi de l'hémicycle et souhaite vivement participer à l'élaboration de solutions à cette problématique.

Mme Charlotte Wilputte (coordinatrice adolescence à la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale) répond à la question de comment permettre la transition des lieux d'entre-deux en signalant que l'idée de ce lieu de « jeunes en errance » est quelque chose qui vient répondre à cette question, en partie en tout cas.

C'est un lieu qui serait entre plusieurs lieux puisque l'idée serait d'articuler ce lieu avec d'autres et donc permettre ces mouvements d'allers-retours. C'est une piste.

La question de la transition n'est pas tellement qu'il faut créer mille lieux mais qu'il faut plutôt des moyens pour la penser d'un lieu à l'autre. Il y a l'histoire de ce lieu « jeunes en errance ». Le réel problème c'est que les professionnels n'ont pas le temps. Ce n'est pas qu'on ne veut pas, c'est qu'on ne sait pas. On n'a pas de temps pour accompagner cette transition. C'est une réalité qui ne permet pas de créer des entredeux. Les professionnels sont assez preneurs de se parler mais ils courent dans tous les sens.

Il faut créer ce lieu « jeunes en errance », qui est une partie de la réponse, et dégager du temps pour penser ensemble.

Les possibilités d'améliorer le travail en réseau vont également dans ce sens. L'oratrice dit avoir constaté, pour avoir participé à de nombreux groupes, que chacun a ses logiques de pensées. Ces groupes se sont composés autour de la santé mentale/hospitalière. Il y en a également dans tout le secteur de l'aide à la jeunesse.

À la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale, on a essayé de passer d'un secteur à l'autre, de tirer les fils et de ramener les uns dans les autres et de faire circuler ainsi. C'est un gros travail.

L'oratrice estime qu'il n'a pas été évident d'intégrer des groupes « aide à la jeunesse ». Ce ne sont pas les mêmes manières de parler, les mêmes lectures, les mêmes manières de prendre en charge. Chacun a des idées sur comment l'autre travaille. Cela demande quand même une implication lourde.

Il faut pouvoir y aller mais cela vaut vraiment la peine. C'est quelque chose qu'on soutient du côté de la coordination adolescence. Elle pense que de constater que cela fonctionne donne envie de continuer.

Elle croit cependant que, dans les groupes de travail déjà mis en place, s'il n'y a pas une intersectorialité d'emblée, la créer après-coup dans le cadre d'un projet ou de réflexions peut se révéler particulièrement difficile, voire impossible. L'intégration doit se faire dès le départ.

Les situations qui posent problème sont des situations qui viennent heurter le cadre des institutions, cadre assez rigide. Ce n'est pas lié à la volonté des professionnels mais bien aux institutions ellesmêmes.

Du coup, chaque fois que les jeunes venaient essayer de rejouer quelque chose de leur histoire, ce qui est une des bases de la mise au travail, les moyens en place – parce qu'il n'y a pas assez de professionnels, pas assez de demandes – limitent de plus en plus l'accueil de la transgression. En conséquence, tout frottement au cadre est pris comme : « Désolé, ici cela ne va pas être possible, donc tu dois partir ».

Du coup, partir dans le contexte actuel, c'est en général retourner dehors car les jeunes n'ont pas de solution de rechange puisque que toutes les autres institutions sont aussi surchargées.

On ne sait même pas accueillir suffisamment largement les mises en action des jeunes. On est limité par les possibilités de prises en charge. On ne sait pas non plus faire relais et de travailler d'institution à institution, tout simplement parce qu'il n'y a pas de place.

Qu'est qui marche ? Je ne sais pas. Cela marche quand on arrive à se parler. Parfois on y arrive mais, dans les groupes, on a davantage tendance de parler des choses qui ne fonctionnent pas. Quand cela marche, on est content et on n'a pas besoin de se réarticuler avec tout le réseau. Ces derniers temps, l'oratrice a plutôt à l'oreille ce qui ne marche pas.

Il y a aussi des personnes auxquelles les situations correspondent bien et qui se posent dans le cadre prévu. De se voir, de travailler ensemble sur des situations, comme on le fait à la Ligue, cela crée des liens de travail et une fluidité dans les passations qui aident beaucoup : avoir le regard des autres en santé mentale, être interpellés par des personnes du SPJ qui viennent dire « Mais enfin, vos histoires de processus, de quoi s'agit-il ? Dépêchez-vous, il n'y a pas de projet qui », permet de faire réfléchir autrement.

Inversement, pour des personnes qui sont dans des suivis plus rapides, plus concrets du côté de la santé mentale, il est important de prendre le temps d'accueillir le jeune.

En ce qui concerne la marge, l'oratrice signale qu'il y a plein de réponses aux questions posées. Pour elle, ce sont d'abord les adolescents viennent interpeller du côté de la marge. Il faut pouvoir entendre ce qu'ils nous renvoient.

Par rapport à leur débrouille, l'oratrice pense, par exemple, à la manière dont les adolescents ont parfois de faire des groupes dans la rue. Ce n'est malheureusement pas toujours écouté par les opérateurs.

Former ces groupes est une manière de se débrouiller, de s'appuyer sur des pairs mais qui ne sont pas toujours des pairs au sens positif dans lequel on aimerait l'entendre. Ils font cependant support.

On veut retravailler avec ces jeunes. On est mal pris de dire que le jeune ne peut pas venir avec ses deux copains de rue. Ce n'est pas possible.

Il y a toute une série d'exemples où l'on sent que cela ne s'inscrit pas dans la manière d'accueillir ces jeunes.

Tous les petits boulots que ces jeunes peuvent trouver sont des jobs non déclarés, au noir, pas légaux. C'est toute une série de petites choses qui les tiennent debout. Il faut pouvoir penser cela en sachant que c'est un peu « à la limite » par rapport à la légalité. Ce sont des manières de s'en sortir et il y a des choses à comprendre et entendre derrière celles-ci.

L'oratrice en vient à l'intervention portant sur « le travail en réseau qui est pensé pour les travailleurs ». L'intervenante signale avoir été fort mobilisée par le réseau infanto-juvénile avec des équipes mobiles Brustar qui a requis énormément de temps, sans apporter de moyens pour tous les secteurs concernés. Beaucoup de moyens ont été accordés à ce réseau-là mais pas du tout aux autres.

En conséquence, elle dit avoir été obligée de s'articuler avec une espèce de mastodonte imaginée par le niveau politique. Cela a été vraiment violent. Et c'est dommage parce que ces intervenants sont présents dans toutes les intervisions, toutes les équipes mobiles Brustar à la Ligue.

Ils font un excellent travail mais le problème est que, de travailleur à travailleur, l'articulation se fait dans l'après-coup et elle est sympathique. Il y a cependant quelque chose de tellement rigide au niveau supérieur que cela cristallise tout le secteur. C'est vraiment dommage parce que, spontanément, les opérateurs ont tous envie de travailler ensemble.

C'est beaucoup plus riche quand les réseaux se créent à partir de la clinique et à partir des gens. Cela évite des crispations.

En ce qui concerne la surcharge et la meilleure façon de trouver l'argent, l'oratrice ne déclare n'avoir rien à ajouter.

Elle aborde les questions portant sur la manière d'aider les jeunes à réaliser leur potentiel. Qu'est-ce qui est mis en place du côté de la santé mentale ?

On accompagne les jeunes, on les suit, on les porte. Il n'est pas opportun de parler de toute la santé mentale, l'oratrice n'étant pas au courant de tout ce qui s'y fait. Il y a tellement de projets dans chaque centre qui sont adaptés en fonction de chaque terrain.

À Chapelle-aux-Champs, s'agissant d'un centre géographiquement excentré, le public y est un peu différent. En conséquence, on a pensé des projets en déplacement, c'est-à-dire qu'on a ouvert des lieux.

Par exemple, on a un lieu d'accueil, qui répond partiellement à cette question filles-garçons d'ailleurs, spécifiquement pour les jeunes filles à Schaerbeek parce qu'on s'est rendu compte que ce n'était pas la même manière d'accueillir les jeunes filles que les garçons. Elles ne peuvent pas se déployer de la même façon dans les groupes mixtes. On a créé ce lieu-là qui est un lieu assez chouette sur le terrain.

Chaque centre a ses innovations.

Quand on a créé ce centre pour les jeunes filles, cela a provoqué un tollé parce qu'on a été suspecté de vouloir être anti-mixité. On a été énormément critiqué. L'oratrice dit avoir été à l'initiative de ce projet pour les jeunes. Il a fallu vraiment bataillé. On est passé pour des rétrogrades. C'était dur mais on a tenu bon.

Cela a valu la peine.

La mixité se pense aussi à partir de lieux non mixtes. Les filles ne parlaient que de garçons. Elles ont tout fait : elles nous les ont ramenés, elles nous les ont fait sonner à la porte ...

Il y avait une vraie dynamique dans ce lieu hypercontenant pour elles.

De la mixité, elles en avaient ailleurs. Il ne faut pas d'office penser des lieux comme celui-là mais cela permettait quelque chose dans l'environnement très mixte qui venait en quelque sorte reborder quelque chose de féminin et qui a mené à des belles élaborations

Mme Tatiana Kotschoubey (membre de l'équipe adolescence du Service de santé mentale Le Méridien) signale que, par rapport la représentativité des cas, elle ne peut pas vraiment répondre car les constats posés portent sur une courte période.

Au sein de son service, les opérateurs ont été surpris de voir ces situations de décrochage scolaire lourdes présentes depuis des mois, et même parfois depuis plus d'une année scolaire, faire l'objet d'une remobilisation. Il est délicat de donner une proportion.

Il y en a eu quelques cas, suffisamment pour que le service estime qu'il ne s'agissait pas d'une situation isolée. L'enjeu pour ces jeunes, lorsqu'il y aura reprise de l'école, est de savoir comment pouvoir les raccrocher au système classique.

L'oratrice pense qu'il y a une pertinence à travailler l'enseignement à distance. Il s'agit d'une piste à explorer.

Selon elle, c'est une piste mais l'enseignement ne doit pas devenir que cela, parce que la question de la transmission de l'adulte aux plus jeunes est vraiment importante, la question du contact également.

L'enseignement à distance doit être pensé. Il y a eu à boire et à manger dans ce domaine. Il y a des professeurs qui pensent l'outil informatique d'une certaine façon et qui vont en conséquence adapter ce qu'ils vont transmettre à l'élève. C'est vraiment quelque chose qui doit se construire. Cela ne s'improvise pas.

C'est une réelle piste et particulièrement pour ces élèves-là. Cependant, il ne faut pas tomber dans le travers qui consisterait à décider qu'il n'y aurait que cela. En effet, il faut penser comment articuler l'enseignement à distance avec la question du collectif à l'école.

Pour ces jeunes qui sont en décrochage scolaire grave, il n'y a pas en jeu que la question de l'appren-

tissage. Il y a aussi toute une difficulté d'être en lien avec l'autre, notamment le regard de l'autre qui est une question que l'on traverse tous à l'adolescence mais qui être plus sensible pour certains.

Il convient vraiment penser au collectif, même à distance. L'oratrice cite des ateliers philo, par exemple, en tout petits groupes. Elle pense que si, pour un élève, on propose de l'enseignement à distance, il faut que cela soit dans le but de le raccrocher au classique de l'école. Ce doit être une transition pour l'amener progressivement vers un retour à une scolarité avec ses pairs.

Pour ce qui concerne la créativité et l'acceptation de la marge, l'oratrice donne l'exemple d'une jeune qu'elle a suivie alors qu'elle était en décrochage et qui, tout d'un coup, a eu envie de réinvestir la sphère intellectuelle et la sphère des apprentissages. Malheureusement, les écoles et les autres structures étant fermées, il n'a pas été possible de répondre à ce désir émergeant. L'oratrice a donc mis en place un atelier philo en visioconférence avec cette fille, à l'instar de ce qu'elle a fait pour d'autres jeunes en attendant que les structures rouvrent leurs portes.

Souvent, quand il y a un jeune en décrochage scolaire, les parents vont le faire couvrir par un certificat médical. Il faut savoir qu'il y a peu d'écoles qui sont proactives à assurer cette continuité des cours qui se poursuivent pour cet élève qui lui va rester à la maison. C'est vraiment très problématique.

Il y a certes des structures de prises en charge qui existent mais elles sont aussi bien souvent saturées. Parfois, elles ont des connotations « l'école à l'hôpital ». C'est une toute une démarche aussi. Il n'y a pas cent-vingt mille places non plus.

Il y a beaucoup de jeunes qui restent dans de telles situations et s'y enfoncent. Ils sont couverts par le certificat médical mais il faut malheureusement constater qu'en conséquence il n'y a plus du tout de passage entre l'école et le jeune par rapport aux cours, et ce même s'il est fait appel au PMS.

Il n'y pas du tout d'uniformité dans l'enseignement. Cela dépend de chaque école et des enseignants concernés. C'est extrêmement compliqué.

Au sein des services de santé mentale, on n'est pas des pédagogues. On ne peut donc pas palier à tout cela. Bien sûr, on peut recevoir le jeune et réfléchir avec ce qui se passe pour lui dans sa vie mais cela ne fait pas tout.

L'oratrice estime que la créativité vient aussi en parlant, dans la rencontre, dans l'écoute de l'autre. Quand on lui donne une place dans la construction, cela rebondit, chacun formule ses idées. On propose, on pense, ... Il n'y a pas vraiment de recette miracle.

L'oratrice ajoute que la question du décrochage scolaire est omniprésente depuis de nombreuses années. C'est un phénomène qui s'amplifie. Elle pense que l'école est de moins en moins adaptée à la génération actuelle, eu égard aux pressions qui pèsent sur les jeunes. La question des horaires n'est pas non plus adaptée à des adolescents. Il y a peu d'autonomisation aussi. On confond lâcher-prise et autonomiser. Ce n'est pas tout à fait la même chose. L'autonomisation demande un accompagnement.

La question du travail de groupe n'est pas encore suffisamment pensée. Or, plus tard, dans la vie professionnelle, il y a beaucoup de lieux de travail où l'on va être amené à travailler avec des collègues, et pas seul dans son coin.

Les classes sont beaucoup trop grandes. C'est quelque chose qui revient aussi chez les jeunes qui sont en décrochage scolaire avéré. C'est la question de la pression du groupe-classe. C'est vrai que ce n'est pas la même chose de se trouver dans une classe de vingt-cinq élèves et d'oser répondre au professeur quand on est un peu timide que de se trouver dans une classe de dix ou quinze jeunes. Les sensations ne sont pas les mêmes.

De manière générale, il faut constater qu'il n'y a pas de vision d'ensemble dans l'enseignement devenu trop disparate. Il y a des hiérarchisations parfois chaotiques. D'ailleurs, les parents ne s'y retrouvent pas. Il en est qui doivent inscrire un jeune en secondaire et qui ne s'y retrouvent pas parce qu'ils n'ont pas de représentation de l'enseignement et même des différents types d'enseignement.

Il y a des connotations très négatives qui sont toujours à l'œuvre en ce qui concerne certains types d'enseignements proposés en Belgique. À titre d'exemple, l'enseignement professionnel n'est pas valorisé. La majeure partie de gens n'ont pas une image positive de cet enseignement-là. Il en est de même pour les jeunes. C'est un tort!

Pour assurer la continuité susmentionnée, il y a notamment toute la question du travail en réseau. Quand on reçoit un jeune qui est en décrochage scolaire, pour mille raisons possibles, on ne peut pas pointer la seule raison de l'école. Ce serait un raccourci dangereux. Se pose cependant la question de ce qu'il faut faire pour de telles prises en charge.

Souvent, dans le service dans lequel travaille l'oratrice, ce sont deux intervenants qui vont examiner la situation, par exemple un pédo-psychologue avec un assistant social, pour être mis à des places différentes. On va travailler avec la famille, avec le PMS, avec l'école et on va peut-être aller vers d'autres structures comme l'école à l'hôpital.

Il faut savoir que, pour une situation qui arrive comme celle-là, on va mettre des mois avant de raccrocher le jeune à une scolarité. En effet, il y a d'abord toute la rencontre avec le jeune, sa fragilité, sa souffrance par rapport à son parcours et la situation de décrochage dans laquelle il est. Parfois, il y a des positions bien campées dans le chef du jeune, telles que le refus total du jeune d'aller à l'école.

Il y a donc d'abord tout ce travail d'accueil et d'écoute avant que l'on puisse actionner certains autres leviers. En effet, pour arriver dans des structures comme l'école à l'hôpital, il faut que le jeune soit un minimum demandeur. Pour qu'il y ait une demande de sa part, il faut savoir que cela implique des mois de travail en amont. En plus, il y a le travail de rappel de ce qu'est la scolarisation obligatoire reprise dans la loi. Les prises en charge sont très complexes.

L'oratrice pense qu'elles ne peuvent pas se faire seules. C'est en étant à plusieurs, en se parlant, que les choses seront résolues.

Travailler en réseau, particulièrement dans ces situations, implique impérativement qu'il faut mettre le jeune au centre. On est là comme adulte pour mettre des limites, pour rappeler aussi l'obligation scolaire, ... Ce n'est pas parce qu'on met le jeune au centre qu'on le met à une place de toute puissance. L'adulte doit rester le point sur lequel le jeune peut venir buter.

On reste debout, en mettant le jeune acteur et responsable de son chemin, parce que chaque personne est responsable malgré ses difficultés et les souffrances qu'elle endure dans la vie, malgré les événements de sa vie et quel que soit son âge.

Une autre piste serait le travail à distance dans les écoles sans qu'il ne devienne une situation où le jeune doit se débrouiller seul. Il faut qu'il y ait un lien maintenu avec l'institution scolaire. Cela passe par les professeurs et la direction de l'école. Il faut donc qu'il y ait des gens qui aient envie de s'engager dans ce travail qui demande du temps. Et on en revient à cette question du temps ...

L'oratrice évoque alors quelque chose comme un tutorat tel qu'il existe et fonctionne dans les pays anglo-saxons depuis longtemps. Chez nous, il y a un titulaire pour une classe mais on pourrait penser le tutorat autrement. Un professeur pourrait être titulaire de plusieurs élèves et les suivre de manière individualisée, même s'ils ne sont pas dans la même classe.

Si on ne vient pas s'intéresser au jeune, il va se renfermer de plus en plus et s'éloigner aussi.

Travailler en réseau avec le jeune qui est mis au centre, c'est accepter les désaccords qui existent dans le réseau, c'est les dire et les parler. Les désaccords sont très riches et très intéressants. Ils permettent de réfléchir et d'avancer. Ils permettent également au jeune de se positionner. Dans le jargon, on dit « Mieux vaut un bon désaccord qu'un mauvais accord ». C'est vraiment un outil de travail.

Le travail en réseau ne peut se résumer à ce que les opérateurs soient tous d'accord sur une façon de faire. Ce n'est absolument pas cela.

Par rapport à la marge et comment l'appréhender, l'oratrice estime que la première étape est d'aller voir ce qui s'y passe. On écoute, on entend. C'est comme cela qu'on peut faire en sorte que la marge soit inclusive et non exclusive parce qu'il faut, dans un groupe, qu'il y ait des gens qui viennent bousculer le cadre et qui soient un peu différents. C'est ainsi que naît le questionnement qui permet d'évoluer. Il faut inclure la marge, il faut aller vers et réfléchir sur ce qu'il faut faire avec une situation comme celle-là : « Qu'est-ce que, toi, de ta place, tu peux proposer ? Ah, tu proposes cela. ... Qu'est-ce qui est réalisable en fonction du cadre de l'institution, de la société, etc. ? ».

Et l'oratrice de citer la situation vécue au service de santé mentale dans lequel elle travaille : une voie de garage existe avant d'arriver à la porte d'entrée. Elle est équipée d'un grand miroir. Tout un temps, le service a constaté qu'il y avait un groupe de jeunes filles qui venaient manger leur sandwich pendant la pause de midi. Cela a posé quelques difficultés parce que franchir ce petit groupe semblait compliqué pour des personnes fragiles qui venaient consulter.

Le service a dû réfléchir sur la manière de gérer cette situation, en se posant les bonnes questions.

Ce n'était que des filles. Or, le centre se trouve dans un quartier de Saint-Josse-ten-Noode. En réalité, elles venaient trouver refuge à cet endroit-là parce que manger son sandwich en rue dans ce quartier entraînait des désagréments. Or, elles n'avaient pas envie de rester à l'école parce qu'à 16 ans, on a envie de voir autre chose que le réfectoire. Elles avaient trouvé ce lieu où elles pouvaient aussi fumer leurs cigarettes à l'abri du regard des habitants du quartier. Ce sont donc une série d'enjeux qui concernaient ces ieunes filles.

On a été discuté avec elles et on a compris pourquoi elles venaient là. On a essayé de trouver des représentantes du groupe qui pouvaient être garantes de certaines règles établies au bénéfice des travailleurs du centre et de la patientèle. Voilà, comment on peut faire avec la marge.

Soit on va vers et on tente d'ouvrir un dialogue pour construire, soit on est uniquement du côté des règles et donc de la rigidité du cadre et la démarche est vouée à l'échec.

Mme Marie-Pierre Durt (conseillère-cheffe du service Cohésion sociale de l'administration de la Commission communautaire française) rappelle que certains membres de la commission ont abordé la question de la complexité institutionnelle. Le système institutionnel belge est devenu en quelque sorte une lasagne un peu trop hermétique, à laquelle il faudrait préférer un pot-au-feu qui mélange, qui mijote, qui a plein de goûts et de saveurs et du liant entre les ingrédients.

Comment pourrait-on faire ? Une conférence interministérielle sur la jeunesse pourrait constituer un endroit où les différents dispositifs viennent parler et échanger même s'ils ne parlent pas le même langage. Il y aurait au moins la même thématique, le même public visé que sont les jeunes. Il y a assez de travail que pour se mettre autour de la table.

Les coordinations locales de cohésion sociale rassemblent les acteurs locaux de cohésion sociale. À Bruxelles-Ville, il y a déjà cinquante opérateurs de cohésion sociale. Elles peuvent inviter des acteurs extérieurs à la cohésion sociale mais c'est parfois difficile, vu le nombre important d'opérateurs déjà présents dans certaines concertations et les acteurs extérieurs n'y trouveront peut-être pas leur place, d'autant plus qu'il y a déjà quatre thématiques en cohésion sociale. Les thématiques abordées lors des concertations de cohésion sociale sont dès lors peut être trop étendues.

Par contre, l'oratrice verrait bien un chef d'orchestre au niveau local qui serait un coordinateur transversal qui organiserait tantôt des réunions avec des acteurs locaux dédiés à la jeunesse, tantôt avec ceux qui travaillent pour les adultes. Ce coordinateur serait vraiment un passe-muraille qui ferait en sorte que les associations travaillent et échangent ensemble et surtout que les associations connaissent les autres acteurs associatifs pour leur propre public qui peut, le cas échéant, éprouver le besoin d'aller vers un service spécialisé.

De manière générale, on travaille trop en vase clos. C'est dommage.

En ce qui concerne le secteur du soutien scolaire, il est soutenu par la cohésion sociale, par l'ONE, par le service du dispositif d'accrochage scolaire (DAS) et le dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (DASC) à Perspective Brussels, par le service parascolaire de la Commission communautaire française, pas toujours avec les mêmes injonctions d'ailleurs.

Avec ces différents intervenants, on a décidé d'organiser des réunions pour essayer de voir qui fait quoi et comment on peut mieux faire. Ce sont des réunions spontanées qui se passent de manière autogérée entre ces différents dispositifs.

Là aussi, on se dit parfois que ce serait intéressant de faire des économies d'échelle, d'avoir plus de simplification administrative parce qu'il faut savoir, en soutien scolaire, comme pour l'Alpha et le FLE, que les opérateurs sont poly-subventionnés et doivent remettre parfois dix rapports d'activités différents et dix dossiers justificatifs. En conséquence, les opérateurs doivent parfois engager du personnel pour préparer ces dossiers plutôt que de renforcer le travail en première ligne avec les publics.

Le comité de pilotage Alpha qui réunit les Wallons et les Bruxellois autour de l'Alpha (à savoir donc l'ISP, l'éducation permanente, la cohésion sociale, l'enseignement, la promotion sociale), s'est attelé à co-construire, durant dix ans, un formulaire unique qui est une sorte de rapport d'activités complété par les opérateurs. Ces formulaires nourrissent l'état des lieux sur l'alphabétisation en Communauté française et à Bruxelles. Ils peuvent également éclairer les opérateurs d'alpha ainsi que les décideurs politiques sur différentes thématiques abordées comme la formation des formateurs, les moyens de subventionnement, les besoins et l'offre, les méthodes d'apprentissage ...

En cohésion sociale, ce formulaire est reconnu comme rapport d'activités, mais il n'en est pas ainsi au sein de tous les dispositifs.

Il est donc important de rassembler les acteurs associatifs, de se mettre ensemble et d'échanger pour collationner un maximum d'informations.

Quant à la question de la recherche de moyens financiers, l'oratrice plaisante sur la création d'un impôt sur les riches.

En ce qui concerne les pistes, elle ajoute que celle de la Conférence interministérielle de la jeunesse est sérieuse. Le service cohésion sociale et le service santé de la Commission communautaire française participent depuis peu au Collège de prévention de l'aide à la jeunesse. Ce dernier réalise un état des lieux des quartiers à travers les AMO.

Ce Collège de prévention rassemble plusieurs personnes des différentes administrations pour dégager des focus ou des problématiques émergeantes auxquelles il faut prêter attention.

Revenant sur la notion de chef d'orchestre au niveau des communes, l'oratrice estime que ce dernier pourrait créer des reliances entre les différents dispositifs par thématique.

Les personnes auditionnées dans le cadre des « jeunes en errance » ont souligné ce manque d'échanges de bonnes pratiques, de réseaux dans le but d'apporter au public concerné des réponses diversifiées.

Enfin, l'oratrice estime qu'il faut développer une approche beaucoup plus holistique de la personne. Le jeune est un tout qu'il faut appréhender en un seul bloc, faisant partie d'un contexte familial, dans un quartier, dans une école, avec sa personnalité.

Il faut donc voir ce jeune dans son ensemble plutôt que de le saucissonner à travers ses problèmes.

4. Exposé de M. Marc De Koker, directeur de l'AMO Rythme service d'aide aux jeunes en milieu ouvert d'Anderlecht

M. Marc De Koker a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

« Tour à tour enseignant, artiste professionnel actif entre autres dans le cadre de « théâtre et chanson à l'école », travailleur socio-éducatif, puis directeur d'un service d'aide à la jeunesse, membre du Conseil communautaire et co-président du Conseil de Prévention de l'arrondissement de Bruxelles, je me situe aujourd'hui en un point qui me permet d'avoir une vue globale et assez objective sur la situation et l'évolution de la jeunesse bruxelloise dans sa multiplicité.

Celle-ci est évidemment polymorphe, tant les origines (socio-économiques, culturelles, géographiques, ethniques, religieuses, etc.) des familles présentes sur le territoire sont diverses. Il se dégage des constats opérés sur le terrain des tendances lourdes et pour le moins inquiétantes, à tel point qu'il n'est pas exagéré de parler de désaffiliation sociale pour un grand nombre d'habitants de nos quartiers. Les enfants et adolescents sont évidemment les premières victimes de ce phénomène.

Quand on parle d'adolescents « en errance », il ne s'agit donc pas uniquement de souci de logement ou d'hébergement, loin de là. Je dirais même que ces dernières problématiques ne sont que la partie visible de l'iceberg.

Il est aussi important de préciser que les jeunes dont je vais parler sont, certes, en grande majorité d'origine étrangère, mais que pour la plupart ils sont néanmoins belges, nés ici, et souvent même faisant partie de la troisième génération.

Je dirige une AMO, un service d'actions en milieu ouvert agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, travaillant hors mandat et répondant aux demandes de jeunes âgés de zéro à vingt-deux ans ou de leurs familiers.

Nous sommes des services de prévention générale primaire, notre aide est gratuite, et tous nos travailleurs sont soumis au secret professionnel. Il y a vingt-deux AMO à Bruxelles. Notre travail se divise en trois grands axes : l'aide individuelle, le travail collectif et communautaire, et « l'interpell'action », qui m'occupe en ce moment.

Les AMO sont des services de prévention primaire, à destination des jeunes vulnérables. Ce qui veut dire que notre rôle est d'intervenir dans le cadre de difficultés rencontrées par les demandeurs avant un éventuel « dérapage ».

Nous constatons, et je parle ici de l'ensemble des services AMO qu'ils soient bruxellois ou wallons, une détérioration extrêmement rapide des conditions de vie des jeunes et des familles, et singulièrement des plus fragiles. S'il y a encore quelques années, nous pouvions souvent concentrer notre aide sur les jeunes indépendamment d'un contexte familial ou sociétal, c'est devenu impossible aujourd'hui.

Les problématiques les plus fréquemment rencontrées sont d'ordre scolaire (orientations et/ou exclusions), financières, liées au logement, à la régularisation, aux négociations avec une administration (y compris celle de l'aide à la jeunesse), avec un centre public d'aide sociale, un propriétaire, un médiateur de dettes, un avocat, un juge de la jeunesse, et j'en passe.

Mais tout ceci n'est pas nouveau. Et vous pourriez considérer que mon discours est daté.

Ce qui est nouveau par contre, c'est l'augmentation exponentielle que nous avons constatée ces cinq dernières années, ainsi que la concentration de l'ensemble de ces difficultés sur les mêmes individus ou familles.

Le récent confinement n'a généré aucune des dérives sociétales que je vais tenter de décrire. Il les a exacerbées, sans aucun doute, les a rendues plus visibles, mais elles monopolisaient déjà nos services.

Pour rappel, près d'un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans grandissent dans un ménage sans revenu du travail. Le taux de population vivant sous le seuil de pauvreté à Bruxelles atteint 33 %. C'est un chiffre moyen. La disparité entre les quartiers est énorme. La pauvreté concentrée au sein du croissant pauvre est effrayante. Et ces chiffres ne tiennent pas compte de la population en séjour illégal.

À titre de comparaison, en Wallonie ce taux se situe entre 18 % et 25 %, et en Flandre, entre 8 % et 12 %.

L'intérêt du jeune prime toujours dans l'aide apportée par une AMO.

Je vais donc concentrer mon intervention sur les conséquences directes qu'ont les évolutions récentes sur la jeunesse.

Une porte d'entrée importante en ce qui concerne nos services, ce sont les difficultés que rencontrent les jeunes au cours de leurs scolarités.

Quand je parle de porte d'entrée, il faut évidemment comprendre que les premières demandes expriment rarement le problème de fond. Une rupture de scolarité, une exclusion, une phobie scolaire ne sont que les symptômes de maux plus profonds et faire émerger ces derniers représente l'essentiel de notre travail dans le cadre des suivis individuels. Cela peut prendre des mois, des années parfois, mais une AMO n'est pas enfermée dans des contraintes temporelles.

L'institution « Ecole » ne joue plus son rôle. L'ascenseur social est en panne, dit-on. C'est faux. Il fonctionne très bien. Mais de plus en plus souvent dans le sens de la descente.

L'école, au sein du croissant pauvre, à son corps défendant, renforce le déterminisme social. Il est interpellant de constater que, dans ces quartiers les plus densément peuplés de la capitale et qui hébergent la plus grande partie de sa jeune population, une majorité écrasante des sections proposées à partir du deuxième degré du secondaire sont de nature qualificatives ou professionnelles.

Pour rappel encore, en Belgique francophone, en 2019, 60 % des élèves ont au moins un an de retard en 5ème secondaire. Parmi ceux-ci, la moitié compte au moins deux ans de retard. Je ne dispose pas des chiffres bruxellois, mais ne doutez pas qu'ils « plombent » largement la moyenne.

Pourquoi?

Voici quelques pistes de réflexion que j'ai tenté de structurer en dix points.

1. Des erreurs dans les choix d'orientation

Ce serait trop beau. L'école est structurée *de facto* comme une longue filière de relégation. De l'enseignement général aux sections professionnelles en alternance, les orientations forcées sont la règle.

Ce n'est évidemment pas la volonté affichée des textes organisant la scolarité, mais c'est l'expression de la réalité du terrain.

Attention. Je ne dénigre ici en rien l'utilité fondamentale des sections techniques et professionnelles, et je considère avec respect le travail dit manuel. Mais ces sections n'ont de sens que si leur intégration est la conséquence d'un choix, non d'une contrainte consécutive d'un échec!

Ce mode de fonctionnement sape la confiance des étudiants dans l'institution, les disqualifie aux yeux de la société, de leurs familles, et participe grandement à la dégradation de l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes.

La plupart du temps, la section intégrée est alors celle où il reste de la place dans l'école du quartier. Il nous arrive régulièrement de recevoir des jeunes pourtant scolarisés incapables de nous nommer leur option, ni même de nous donner le nom exact des écoles qu'ils ont fréquentées.

2. Les exclusions scolaires

Ce phénomène est réel et important. Il est aussi souvent contraire à l'esprit du décret mission qui énumère les actes pouvant justifier une exclusion définitive.

Je cite : « ... Un élève régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement de la Communauté française ne peut en être exclu définitivement que si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave ... ».

Très honnêtement, c'est rarement le cas. Et souvent les directions que nous contactons sont les premières à le reconnaître, mais : « vous comprenez, je dois choisir entre l'élève et le corps enseignant qui n'en peut plus... » me dit-on au téléphone.

3.651 exclusions ont eu lieu en Fédération Wallonie-Bruxelles au cours de l'année scolaire 2018/2019 (dont 1.484 refus de réinscription en fin d'année scolaire). Les plus concernés sont les garçons (80 % des exclusions).

Ce chiffre ne tient pas compte des renvois « déguisés ». Il existe en effet de nombreuses stratégies mises en place par certaines écoles, de l'orientation vers des sections n'existant pas dans l'implantation concernée, aux « conseils amicaux » donnés aux parents leur enjoignant de chercher un autre établissement qui « conviendra mieux » à leur enfant.

Les exclusions sont les plus nombreuses dans l'enseignement spécialisé de type 1, c'est-à-dire retard léger, et de type 3, troubles du comportement. Des élèves sont renvoyés parce qu'ils ne sont pas sages, alors qu'ils sont là parce qu'ils ont des troubles du comportement. Ensuite, on a le premier degré de l'enseignement secondaire et la troisième professionnelle. Sont majoritairement concernés les élèves âgés de 14 ans (18,9 % des exclusions et 21,2 % des refus de réinscription). Nous constatons même ces dernières années une augmentation sensible des exclusions en primaire et même en maternelle!

3. Disparité des niveaux dans les classes

Les élèves sont intégrés par classe d'âge dans nos écoles. Un primo-arrivant, quelques fois victime d'abus et de privations pendant un parcours migratoire long et n'ayant jamais été scolarisé, se retrouve du jour au lendemain dans une classe primaire où on lui demande d'écouter, de rester assis et de se taire.

Difficile pour un enfant qui de surcroît ne comprend ni ne parle notre langue. Et difficile aussi pour l'enseignant si, dans sa classe, il y a plusieurs élèves dans la même situation.

La conséquence de cet état de fait est une augmentation sensible des orientations vers l'enseignement spécialisé d'enfants certes inadaptés dans l'immédiat aux exigences de nos établissements scolaires, mais néanmoins ne présentant aucun trouble, ni handicap.

Les répercussions sur leur avenir seront pourtant lourdes.

Au niveau du secondaire, il existe bien les classes passerelles (DASPA) où l'on peut rester jusqu'à dixhuit mois pour apprendre la langue. Mais, à l'issue de ce passage, si le jeune a quinze ans révolus, ce qui est souvent le cas, il n'y a qu'un type d'enseignement qui s'ouvre à lui : le professionnel

4. L'illettrisme

On dénombre 10 % d'illettrés en Belgique francophone (contre 7 % en France, par exemple), mais si on ne s'attarde qu'aux adolescents, ce pourcentage monte à 15 %. Si on considère par contre que le niveau minimal de compréhension à la lecture est celui qui devrait être atteint en fin de sixième secondaire (quelle que soit la section), le pourcentage d'illettrés monte à 37 %.

Parmi les jeunes qui fréquentent mon service, l'immense majorité est illettrée. Un grand nombre des difficultés que n'arrivent pas à surmonter les familles est liée de près ou de loin à cette difficulté. Les démarches administratives les plus banales se font maintenant de plus en plus souvent via des formulaires en ligne auxquels les familles ne comprennent rien.

5. La fracture numérique

La fracture numérique dont on parle beaucoup est donc bien réelle, mais elle ne concerne pas exclusivement l'accès aux outils, mais aussi souvent l'accès à la compréhension des informations.

Rédaction de formulaires en ligne concernant des demandes d'allocations ou de bourses d'études, l'inscription sur une plateforme de recherche de job d'étudiant, l'aide à la réalisation de curriculum vitae, tout ceci est monnaie courante dans nos AMO.

Que dire alors de la période que nous venons de traverser ?

Mon service est resté ouvert pendant toute la phase de confinement, avec des travailleurs présents sur les réseaux sociaux et au téléphone, et chaque jour une permanence physique d'une, puis deux personnes.

Depuis le début de ce mois, nous sommes tous physiquement présents. Nous avons perdu le contact avec à peu près le tiers de nos suivis. Aujourd'hui, des familles terrorisées n'osent pas encore sortir de chez elles, et des fratries entières sont toujours confinées.

À l'inverse, très vite, d'autres jeunes ont eu besoin de sortir, de nous rencontrer, pour nous demander de l'aide. Il s'agit d'aide pour des démarches administratives, pour des accompagnements vers des distributions de colis alimentaires, vers des possibilités d'hébergement, appels au secours pour leur permettre de faire descendre la pression qui devenait trop forte dans des logements exigus, à six ou huit dans des appartements deux pièces où les violences physiques et psychologiques étaient monnaie courante.

Mais pas un, jamais, ne nous a parlé de la moindre velléité de prise de contact de leur école. Ceux-ci n'ont pas eu lieu, n'ont pas même été tentés, et à juste titre, ils n'auraient pas été suivis d'effets.

Le 18 mai, jour de rentrée pour les années terminales, ils étaient pourtant nombreux à se présenter dans leurs écoles. Les enseignants étaient d'ailleurs assez surpris. Aujourd'hui, ils ont tous à nouveau quitté les écrans des radars.

Et les témoignages corroborant le phénomène sont nombreux. Il y a hélas fort à parier qu'à la rentrée de septembre, nombre d'entre eux auront décrochés définitivement.

Une enseignante du secondaire me confiait récemment que dans son école, toutes classes confondues, ils étaient sans aucune nouvelle de plus de 90 % de leurs élèves, et ce depuis le premier jour du confinement.

6. Les liens entre les enseignants et les enseignés

Quand j'étais étudiant, nos « alliés », c'étaient les « profs ». On n'aimait pas tous les cours, évidemment, mais c'était malgré tout vers les enseignants que nous nous tournions pour demander des conseils, eux qui nous proposaient d'assister à des spectacles en leur compagnie, nous conseillaient d'aller visiter des expos, orientaient nos lectures, voire nous prêtaient des livres ou des disques vinyles.

Aujourd'hui, la rupture est consommée. Les élèves que nous rencontrons sont incapables de nous donner les noms de leurs enseignants.

Quand nous menons des activités dans les établissements scolaires, nous ne pouvons que constater qu'ils sont présents de corps, mais pas d'esprit.

Le décrochage scolaire est massif, mais pas comme on a l'habitude de se le représenter : un élève en décrochage, aujourd'hui, est majoritairement un élève qui va à l'école tous les jours, mais sans y trouver le moindre sens. Par obligation, ou par habitude, parce qu'il y fait chaud ou parce que c'est son seul moyen de sociabilisation.

Plus pragmatiquement encore, parce que les allocations familiales sont essentielles à la survie de la famille et qu'elles peuvent être perçues jusqu'à vingtcinq ans à condition d'être scolarisé.

Parfois, et souvent même, en redoublant invariablement la même année. Mais en aucun cas avec un projet de vie.

La scolarité a perdu à leurs yeux tout son sens. Et on peut les comprendre lorsqu'on constate comme eux le peu de cas qui est fait des populations les plus fragiles dont ils font partie.

Certaines écoles permettent même à ces jeunes de rôder dans les couloirs ou d'occuper la salle de sport sans se présenter dans les salles de cours, ceci soulageant un peu la tâche des enseignants.

C'est donc vers les éducateurs qu'ils se tournent. Et ce sont ces derniers qui les accompagnent vers nos services ou vers des services de santé mentale qui diagnostiquent de réelles pathologies provoquées par la précarité financière et sociale.

Chaque année, 10 % des jeunes quittent l'école sans avoir obtenu le moindre diplôme en Belgique francophone. Et que penser de certains diplômes ? « Nous cotons la motivation, plus les acquis » nous disent de nombreux enseignants. « Sinon, nous devrions tous les faire échouer ». Et quand on leur demande ce qu'est exactement la « motivation », la réponse qui fuse est alors : « tu sais bien : ceux qui sont présents et qui nous f... la paix ».

Je ne jette pas ici la pierre aux enseignants : ils sont autant victimes des dérives du système que leurs élèves. Les stratégies de survie se mettent en place de part et d'autre, et enseigner est devenu mission impossible dans nombre de nos établissements scolaires.

De plus en plus d'AMO, et ce partout en Belgique francophone, sont appelées à l'aide dans des écoles secondaires qui éprouvent les plus grandes difficultés avec les élèves de première année.

J'en ai fait moi-même l'expérience récemment. Dans une classe de première commune, tous avaient donc obtenu le CEB, mais plus de la moitié était incapable de déchiffrer un texte autrement que syllabe par syllabe et un ne parlait pas un mot de français.

Pour les enseignants, par contre, ils avaient tous acquis un socle commun de connaissance. Le dialogue était alors impossible. L'incompréhension et la violence extrême existaient de part et d'autre. Je me souviendrai toujours d'une enseignante en pleurs qui me demandait ce qu'elle devait faire pour qu'ils s'intéressent à ses leçons de néerlandais.

7. L'omniprésence des réseaux sociaux

Le numérique est omniprésent dans la vie des jeunes. Les priver de leur smartphone revient pratiquement à les amputer d'un organe.

Les enseignants sont disqualifiés à leurs yeux : « M'sieur, sur le net on trouve tout, et beaucoup plus que ce que les profs savent ! Ça ne sert à rien de les écouter ! »

Les échanges virtuels sont nombreux, pour ne pas dire permanents, et les listes « d'amis » intermi-

nables, mais les contacts ont lieu uniquement entre pairs, entre identiques. Ce qui entraîne un appauvrissement de la capacité de réflexion et une augmentation du repli communautaire.

8. Le repli communautaire

Les liens sociaux sont de plus en plus basés sur la peur et la méfiance. On a appris aux jeunes à se méfier des « autres ». Ceux qui sont différents, mais aussi ceux qui sont vus comme des compétiteurs potentiels.

L'option sécuritaire qui a été choisie au lendemain des attentats a exacerbé le phénomène, dressant les communautés les unes contre les autres, avec une présence policière qui a été loin d'être neutre pendant toute la période et qui a été loin d'être neutre pendant la période de confinement.

À ce climat, s'ajoute maintenant la peur de la maladie, et on ne se méfie plus seulement de celui qui est différent, mais de tous ceux qui ne font pas partie du cercle familial restreint.

9. Les incitations au consumérisme omniprésentes

Comment développer une estime positive de soi lorsque le message instillé en permanence met en lien direct possession de biens matériels et réussite sociale et personnelle ?

Surtout lorsque jamais les objets convoités ne sont financièrement accessibles en utilisant des moyens légaux ... Pourtant, tous les gamins avec qui nous en parlons rêvent d'une villa quatre façades, d'une piscine, d'une BMW et d'un top modèle pour épouse. Mais sans la construction du moindre embryon de projet pour y parvenir. Les jeunes filles elles, c'est au moins aussi inquiétant, nous parlent de mari riche.

Trouver un job étudiant est le plus souvent illusoire, ce qui entraîne le développement de trafics de substances peu licites.

Faire le guet rapporte 300 euros par semaine, accepter de vendre 1.300 euros. Sans parler de la prostitution qui se développe de plus en plus, sans porter vraiment son nom.

10. Et enfin, le décrochage social

L'absence d'emploi, la perte de revenus du chômage, parfois même de revenus d'intégration sociale signifient basculer dans la clandestinité, et donc avoir recours aux marchands de sommeil pour les plus dé-

brouillards, et pour les plus jeunes à la « débrouille » et la vie de rue.

Bruxelles comptait 4.187 personnes sans-abri en novembre 2018. 1.759 avaient moins de 25 ans. L'augmentation est de 327 % en dix ans.

La situation des populations en séjour irrégulier est encore plus problématique.

Ils survivaient pourtant, avant le confinement, au prix de sacrifices importants et d'une somme de travail non négligeable. Au noir et exploités, bien entendu. Ce sont eux qui nous font nourrir maintenant le plus d'inquiétudes. Eux qui n'ont eu d'autres choix que de se rendre plus discrets encore qu'à l'ordinaire, et que nous n'avons pas encore réussi à revoir ...

Un point particulièrement douloureux pour certains jeunes en séjour irrégulier parfois depuis leur plus jeune âge et qui sont aujourd'hui en capacité d'entreprendre des études supérieures. Ils découvrent qu'ils ne sont pas finançables et leurs rêves s'écroulent. Les minervaux universitaires sont alors multipliés par cinq! (de 835 à 4.175 euros pour les citoyens non européens).

Les familles perdent pied. Un grand nombre d'entre elles vivent de manière concomitante la quasi entièreté des difficultés que je viens de décrire, ceci ayant pour conséquence de les rendre insurmontables.

S'il y a quelques années, les parents étaient majoritairement nos alliés dans la mise en œuvre de l'aide qui concernait leurs enfants, ils sont aujourd'hui paralysés, englués dans des situations aussi dramatiques qu'inextricables qui les empêchent d'être d'aucun secours pour les leurs.

La scolarité est vue comme une contrainte inutile. La perception des allocations familiales est souvent le seul moteur qui incite les parents des élèves majeurs à leur imposer de continuer à fréquenter un établissement scolaire.

Certaines écoles proposant l'enseignement en alternance (CEFA) ont ouvert des classes orientantes, véritables classes de « rien » qui permettent aux jeunes, pendant une année scolaire entière, de s'autodéterminer et d'essayer différentes options.

L'impossibilité qui est faite d'émarger au chômage si on n'a pas obtenu le CESS ou le CQ6 n'a pas eu pour effet d'activer le moindre jeune. Ils rêvent maintenant du grand CPAS et de son merveilleux RIS. Alors, que faisons-nous?

En tant que services de prévention primaire, pour utiliser une métaphore, nous devrions être au haut de la falaise pour empêcher les jeunes de basculer dans le vide.

En réalité, ces cinq dernières années, nous les avons passées dans l'eau, à bord d'un canot, à tenter d'essayer d'apprendre à nager à ceux qui étaient en train de se noyer.

En avons-nous sauvés beaucoup ? Beaucoup ontils atteint la rive ? Impossible de le savoir, car dès qu'ils se débrouillaient un peu, l'urgence nous imposait de nous occuper de ceux qui tombaient encore.

Aujourd'hui, chaque jour, d'autres, de plus en plus nombreux, là tout au sommet de la paroi, continuent à être poussés vers l'abîme, sans autre réelle alternative.

Il est illusoire de se voiler la face et de continuer à « glisser » ces jeunes et familles sous le tapis pour ne plus les voir ou pour dégonfler l'une ou l'autre statistique. Ils sont bien là. Combien de temps supporteront-ils cette situation ?

Il a été de bon ton d'apeurer la population en mettant en exergue la radicalisation d'une certaine jeunesse. Tout en omettant de faire remarquer qu'un adolescent qui se radicalise est fondamentalement un adolescent qui va bien, puisque précisément il traverse l'âge des excès, de la découverte du monde et des idéologies qui le gouvernent, des prises de positions et des engagements personnels.

Il eût été plus sage alors de s'interroger sur les modèles positifs à offrir à ces mêmes jeunes pour leur donner l'envie de développer une radicalisation positive plutôt que morbide.

Ce n'est pas la jeunesse qui se radicalise, c'est l'ensemble de la société autour d'eux. Ils n'en sont que le produit, tout comme l'école le reflet.

Ces dernières années ont été celles de l'individualisation des responsabilités.

Est responsable de son sort celui qui ne travaille pas, parce que c'est sans doute parce qu'il l'a choisi. Il n'est dès lors qu'un « profiteur » du système. Il est donc légitime de « l'activer » et au besoin de l'exclure de l'aide sociale.

Si l'étudiant a abandonné ses études, ou n'a pas réussi à décrocher le moindre diplôme, c'est qu'il y a mis de la mauvaise volonté. Si son hygiène est déficiente, c'est qu'il se laisse aller.

S'il sort dans l'espace public malgré le confinement, c'est qu'il est un mauvais citoyen, et ce sans aucune prise en compte du contexte.

Mais ces jeunes et ces familles ne disposent pas des ressources indispensables pour pouvoir « rebondir ». Ils ne sont plus que des bouchons dans la rivière, emportés par le courant. Ils sont enfermés dans un premier degré qu'il leur est quasi impossible de dépasser.

Et c'est le plus inquiétant. Les théories du complot bourgeonnent. Les échanges exclusifs entre pairs renforcent toutes les dérives, et les idéologies les plus simplistes sont celles qui remportent le plus de suffrages.

Cette jeunesse qui se désaffilie socialement vit non pas en marge, mais déambule et se façonne cahincaha sur une voie parallèle. C'est la conséquence d'une relégation vécue au quotidien. Ils sont devenus des « citoyens de seconde zone » dont les existences sont réduites à des variables d'ajustages statistiques dès lors qu'il est question de taux d'emploi ou d'aide sociale.

Les conséquences à court terme sur le fonctionnement de nos sociétés sont potentiellement dévastatrices : la perte d'espoir, d'estime de soi et de sens, toutes trois alliées à un amenuisement alarmant de la capacité à développer une démarche critique fait potentiellement le lit de tous les extrémismes.

La tendance observée ces dernières années tant au niveau national que mondial a de fortes chances de nous submerger si nous ne réagissons pas extrêmement rapidement. Une dualité sociale de plus en plus radicale s'impose à nous quotidiennement et son potentiel destructeur pourrait nous emporter sans autre signe avant-coureur.

Le déconfinement s'annonce lent, difficile et potentiellement explosif. Dans ces familles laissées pour compte, oubliées, totalement absentes du discours politique tout autant que des mesures prises pour rendre la crise moins pénible aux seules classes moyennes et supérieures, le sentiment qui prévaut aujourd'hui est une forme de dégoût sourd, de désespoir profond, terreau non pas d'une révolte structurée et constructive, mais plutôt de débordements ponctuels incontrôlés pouvant générer un effet domino imprévisible.

Alors, que faire?

À l'échelle politique, à tous niveaux de pouvoir, mettre d'urgence en place des processus qui permettront à ces familles d'occuper véritablement une place dans une société multiculturelle.

Les comportements xénophobes sont une réalité qu'elles doivent affronter quotidiennement, les discriminations à l'embauche sont réelles, et la manne d'emplois disponibles insuffisante.

Je pourrais quémander plus de moyens pour le secteur de la prévention ou celui de l'école, mais je pense que cela n'aurait que peu d'effets sans la mise en place d'une vraie politique d'intégration qui inclurait l'accès à l'emploi.

Les privatisations à tout va et le démantèlement d'une partie des services publics font aujourd'hui sentir leurs effets dévastateurs, et la course effrénée à la rentabilité au profit d'un petit nombre a, me semble-til, atteint ses limites. Il est maintenant urgent d'activer des mécanismes structurels de solidarité collective. Et d'enfin acter l'individualisation des droits!

À l'échelle à laquelle je travaille, il est une chose fondamentale : rendre à ces jeunes désaffiliés la parole. Les écouter. Avec intérêt. Parce qu'ils ont des choses à dire, et que simplement les écouter et les aider à les formuler et les rendre « audibles » leur permet déjà de redresser un peu la tête, leur permet de retrouver un peu de l'estime d'eux-mêmes qu'ils ont pour la plupart perdue depuis longtemps.

Et le faire en groupe, parce qu'oser se confronter à des visions différentes, permet alors au débat d'idée de naître, et cela ouvre immanquablement des portes vers l'autre.

Un jeune sans espoirs est un jeune sans avenir. La désaffiliation n'est pas sans conséquences : elle empêche littéralement l'émergence de solutions.

Le jeune n'est plus en capacité de construction, fondamentalement persuadé de son insignifiance et donc de son inutilité. Il ne dispose plus de ressources mobilisables.

Un processus, appelé « interpell'action », est en cours, soutenu par le Conseil de Prévention de l'arrondissement de Bruxelles. Il implique à ce jour dixhuit des vingt-deux services AMO de la capitale. Il a pour objectif de mettre en travail dans des ateliers communs familles, travailleurs actifs dans la prévention et décideurs politiques. J'espère que nous vous y retrouverons nombreux.

Je terminerai sur une note un peu plus optimiste : il existe un remède complémentaire. Un remède qui ne résoudra pas tous les problèmes, mais qui permettra à ces jeunes de mobiliser des ressources qui leur font cruellement défaut.

Ce remède s'appelle la culture. Culture qu'il faut, je pense, promouvoir partout où cela est possible, sous toutes ses formes.

Et dans ce cadre, l'école a un rôle fondamental à jouer.

Je vous remercie de m'avoir invité et de m'avoir écouté. ».

Exposé de M. Hugo Lantair, coordinateur de l'AMO SOS Jeunes Quartier libre – Ixelles

M. Hugo Lantair a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

« Je suis coordinateur de l'AMO SOS Jeunes qui est une AMO ouverte 24 heures sur 24 et située à lxelles.

Je suis venu à la demande d'un certain nombre de commissaires pour témoigner de notre réalité de travail depuis 1977. On a toujours fonctionné en offrant un accueil de nuit à tout jeune qui vit une rupture avec son milieu de vie qu'il soit familial ou institutionnel.

Dans ce cadre, je pense que nous sommes des observateurs privilégiés des phénomènes de rupture des adolescents sur Bruxelles.

Nous avons deux axes de travail.

Le premier axe est la prévention éducative qui est un soutien individuel, se matérialisant au travers d'un accompagnement des jeunes qui viennent nous trouver à la demande. Dans la mesure où nous avons un outil spécifique qui est l'accueil de nuit, nous sommes en mesure de trouver pour ces jeunes un hébergement et un accompagnement dans leurs difficultés familiales ou institutionnelles.

En parallèle, sur base des problématiques individuelles que l'on rencontre, on met en place ce qu'il faut appeler de la prévention sociale. Cette prévention sociale se matérialise autour de la création de projets innovants.

Quand on constate qu'un manque est important ou qu'il n'est pas suffisamment pris en considération, on implémente de nouveaux dispositifs. On fait du travail en réseau et de l'interpellation politique. Et c'est donc aussi pour cette raison que je suis devant vous.

Je vous remercie de m'avoir invité pour vous interpeller.

Quels sont les constats les plus saillants?

Une aggravation de la nature des ruptures qui sont vécues par les jeunes.

En 2004, pour un effectif global d'à peu près 250 jeunes accueillis chaque année en hébergement, on avait 1,6 % de jeunes dont la provenance était la rue. En 2019, ce chiffre est de 32 %, hors MENA. Je n'associe donc pas la question de la transmigration dont je parlerai plus loin.

Ce sont 32 % de jeunes en droit de séjour, mineurs d'âge, qui sont suivis par l'aide de la jeunesse ou la Protection de la jeunesse.

1,6 %, c'était en 2004, et 32 % est le chiffre actuel. J'aurais pu vous faire un beau PowerPoint pour montrer l'évolution annuelle. C'est une croissance constante. Il n'y a jamais eu de réduction jusqu'à présent depuis 2004.

On constate que les familles sont de moins en moins une ressource puisqu'en 2004, on avait 82 % des jeunes qui venaient nous trouver dont le milieu de vie était la famille. Actuellement, ils ne sont plus que 40 %.

Sans rentrer dans le détail de l'histoire de ces familles, on constate véritablement que dans le cadre de ruptures, on pouvait travailler précédemment davantage sur les ressources familiales qui sont, actuellement, beaucoup plus compliquées à mobiliser.

L'école n'est plus non plus une ressource fondamentale. 47 % des jeunes rencontrés vivent un décrochage sévère avec l'école. Ils ont dépassé le nombre de demi-jours d'absence qui ne leur permet pas de valider leur année. Leur année est donc perdue. Ils décrochent donc et ne vont plus à l'école.

Même si ce chiffre est important, il fait partie de quelque chose de l'ordre d'un processus d'intégration dans le milieu scolaire.

Mais 27 % du public rencontré sont mineurs et ne sont purement et simplement pas inscrits à l'école, alors pourtant qu'ils sont soumis à l'obligation scolaire. Je parle toujours ici de personnes hors MENA. Les services d'aide et de Protection à la jeunesse ne constituent plus une ressource-phare parce que 73 % du public rencontré vit une rupture avec le milieu de l'aide à la jeunesse ou de la Protection de la jeunesse. Ils sont suivis. Malgré le fait qu'ils soient suivis, ils passent par nos services parce qu'ils vivent une rupture avec un centre d'hébergement ou vivent, et c'est pire encore, un abandon du système d'aide et de Protection. L'abandon est compréhensible.

Comme l'orateur précédent qui ne voulait pas jeter l'opprobre sur tout le secteur de l'enseignement, il ne s'agit pas de dénigrer l'ensemble du dispositif d'aide et de Protection de la jeunesse.

Les entrants sont très nombreux. Je pense qu'ils étaient 5.800 en 2014. Sur Bruxelles, le chiffre est assez important.

Les dispositifs existants n'ont pas forcément les ressources nécessaires. Après quatre, cinq, six ou sept placements ou offres de services à des jeunes ou à une famille et qui ne sont pas pris en compte par ceux-ci, il y a un abandon du système parce qu'il préfère se concentrer sur les jeunes moins problématiques.

En parallèle, ils vont se recentrer sur les nouveaux entrants. L'AMO a essayé à plusieurs reprises de se concentrer sur tels types de population sans réussir à obtenir un résultat. Du coup, on se concentre sur les nouveaux entrants.

Ce constat est assez alarmant. L'affiliation sociale dont parle le sociologue Robert Castel passe, en tous les cas pour les jeunes, par la question de l'affiliation à la famille, de l'affiliation à un réseau de socialisation secondaire (école, club de foot ou toute une série d'activités secondaires). L'affiliation passe par une aide appropriée, par les systèmes et filets de sécurité sociaux qui sont supposés récupérer les problématiques si elles n'ont pas été gérées en famille et dans le réseau secondaire.

On travaille essentiellement avec des jeunes qui vivent à la fois un déficit d'inscription dans leur famille, à la fois un déficit d'inscription dans un réseau secondaire de socialisation ou, pire encore, sont abandonnés par le système de l'aide et de la Protection.

Cela représente, en risques, trois quarts des jeunes rencontrés car 73 % des jeunes que l'on héberge ont un dossier ouvert dans l'aide ou la Protection.

Il y a eu un couac à un moment donné. 32 % vivent la désaffiliation sociale. Ce sont des chiffres imparables.

En ce qui concerne le phénomène migratoire, même si Bruxelles joue un rôle important dans l'aide aux transmigrants, l'État faillit à nouveau alors qu'il est censé avoir signé et ratifié en 1989 la Convention internationale des droits de l'Enfant, dont est née en 1991 l'aide à la jeunesse.

Force est de constater qu'il s'agit de plus 450 jeunes en 2019 qui sont en transmigration.

L'AMO travaille actuellement avec de deux temps plein, avec la Porte d'Ulysse, Médecin du Monde, Médecins sans frontière et la Plateforme de soutien aux réfugiés, ainsi que la Croix-Rouge.

On a voulu sortir de la boîte noire et objectiver le phénomène migratoire. Ce chiffre précité de 450 jeunes n'est pas en diminution actuellement.

Forcément, 32 % de jeunes vivent à la rue mais on a aussi 32 % de demandes des jeunes rencontrés qui portent sur l'accompagnement à l'autonomie.

À ce sujet également, l'orateur signale que le secteur n'a pas assez de ressources. Les ressources proposées par l'aide à la jeunesse dans le cadre d'un mandat sont insuffisantes. Et de citer l'exemple du jeune de 16 ans placé en institution qui souhaite tenter l'aventure de l'autonomie. C'est une démarche possible mais moyennant le fait qu'il faille correspondre à des critères. Ces critères sont réussir à l'école, faire preuve de maturité, ne pas consommer de produits stupéfiants. On peut en additionner d'autres.

À SOS Jeunes, on se pose la question de savoir si c'est de la mise en autonomie ou de la mise en hétéronomie.

La mise en autonomie signifierait que l'on fait confiance à l'individu et qu'on l'aide en lui donnant des ressources, même s'il ne correspond pas aux canons. Alors qu'actuellement dans le mandat de l'aide à la jeunesse, ce sont très régulièrement des jeunes qui ont un profil acceptable ou un profil normé.

Ceci implique qu'aux autres on leur signifie qu'ils doivent aller à l'école, faire ceci, faire cela, ... Ils vivent une rupture avec ce système d'aide et de Protection puisqu'ils ne considèrent pas que leur droit à l'émancipation passe obligatoirement par l'école ou d'autres stades. C'est ce qui génère notamment des passages en rue.

Quelles en sont les causes ?

Le premier orateur en a dressé le portrait. J'ai été très heureux d'entendre qu'on partage le même genre de constats, à savoir qu'il y a une véritable pathologisation des problèmes sociaux.

Si on prend en compte le concept d'un autre sociologue français Pierre Bordieu sur la théorie des violences, des jeunes qui vivent des violences structurelles ou des violences invisibles, telles que violences ordinaires, délits de « sales gueules », contrôles inopinés, ont sereinement et pleinement une réaction qui va être une violence visible : celle que tout un chacun va pouvoir observer ou pointer du doigt.

Pour moi, ce sont des réactions « saines » plus ou moins appropriées à un environnement. On a tendance à dire que ce sont des personnes folles. Cependant, si ces personnes vivaient moins de violences, je ne suis pas persuadé que cela réduirait la pathologisation. C'est un pari humaniste que l'on tente pour réduire la pathologisation.

À propos de la responsabilisation évoquée par l'orateur précédent, nous restons persuadés, car étant un peu trop de gauche, comme étant des « sociaux », que l'État social actif, même s'il a de bonnes intentions, ne produit pas nécessairement des effets positifs sur la frange de la population qui est exclue. Cette frange augmente comme déjà signalé précédemment.

Il y a aussi la spécialisation des services d'accompagnement. Nous sommes régulièrement confrontés à des jeunes, appelés actuellement des « incasables ». Notre ancien ministre de tutelle les appelait comme tels. Cela veut dire qu'on ne trouve pas de case pour eux ou que ce sont eux qui ne trouvent pas la case pour entrer.

C'est peut-être à nous à faire des ronds pour faire entrer n'importe quelle forme plutôt que d'envisager que tout le monde doit rentrer dans un triangle, par exemple.

Pour être plus concret, on ne trouve aucun endroit pour situer dans l'aide mandatée un jeune pour lequel on déclare qu'il a des problèmes mentaux, qu'il accumule un petit handicap mental et qui consomme.

Il y a en parallèle comme une aggravation des situations socio-économiques.

Qu'est-ce qui est mis en œuvre ?

Par rapport à la question du décrochage scolaire, nous avons initié un service d'accrochage scolaire qui s'appelle Seuil. On a autonomisé. On a créé Solidarcité qui est une année citoyenne pour permettre à ces jeunes de retrouver une affiliation sociale.

Ensuite, on s'est dit que c'était intéressant de travailler avec les décrocheurs. On a initié des projets avec ceux qui ont décroché.

Il est important de travailler avec ceux qui n'ont pas encore décroché.

On met en place, depuis une dizaine d'années, des projets à l'intérieur de l'école. C'est lié à de l'interconnexion des savoirs, à la pédagogie du projet et à du support à l'égard des professeurs.

On va choisir une thématique, comme par exemple la question de la pauvreté, on va pouvoir la traiter dans différents secteurs. C'est une thématique qui est élaborée avec les professeurs et avec les jeunes. Cela permet de traiter, par exemple, cette question de la pauvreté, en géographie où on va travailler sur la question de savoir s'il y a un croissant pauvre à Bruxelles, en français, en mathématiques où on va voir comment on réalise un indice de pauvreté.

Ce genre de démarches mène au fait que ces jeunes sont inclus et moins de jeunes, dans les deux établissements avec lesquels nous travaillons, sont en décrochage ou pas et font partie maintenant du projet d'établissement de ces deux écoles partenaires.

Plus précisément, par rapport à la question des « jeunes en errance », on a mis sur pied un asbl qui est en charge de faire de l'acquisition immobilière. On associe des partenaires pour faire de l'accompagnement à l'intérieur de cette structure. Le premier bâtiment a été acheté, des permis d'urbanisme sont en cours et une rénovation sera finalisée début 2021 parce que nous avons pris du retard avec les mois qui viennent de s'écouler.

On travaille aussi sur un projet pour lequel d'autres partenaires ont été auditionnés. C'est le projet « Jeunes en errance », initié et impulsé par le Forum Bruxelles contre les inégalités, avec une série d'acteurs de la santé mentale, du sans-abrisme et des centres d'appui.

Il nous paraît pertinent d'ouvrir un tel service pour les 16-25 ans qui puisse accueillir ces jeunes. Ce lieu, nous le voulons inclusif, participatif et associant également la société civile. Il est fondamental que des artistes, des menuisiers, par exemple, puissent soutenir des jeunes dans ce qu'ils vivent parce que les travailleurs sociaux ne sont pas des tuteurs de résilience.

Pour inclure des gens dans une société, on ne peut pas les inclure à côté de ceux qui sont dans les replis du monde, dans les marges du système. Il nous paraît important d'associer, d'inclure et d'affilier, au travers d'une participation accrue de la société civile à l'intérieur des espaces que nous pourrions créer.

Quelles sont les pistes ?

Il nous paraît fondamental de penser à l'articulation entre les services qui s'occupent de minorités et de majorités parce qu'il existe une véritable inversion dans les logiques d'aides. Pour des jeunes mineurs, ce sont les droits qui sont prioritaires. On a le droit à l'hébergement, on a le droit à du soutien, on a le droit à toute une série de choses.

Pour obtenir ces droits, dès que l'on passe l'âge de 18 ans, il faut répondre à une série de critères, notamment les programmes d'insertion des CPAS, par exemple.

Même si la volonté est louable, l'effet produit peut poser des problèmes surtout pour des jeunes qui sont en rupture avec le système d'aide sociale en général.

Ces jeunes ne comprennent pas cette inversion de logique, ce qui mène à des passages à la rue.

Il est indispensable de mobiliser, d'individualiser, d'affilier les jeunes, en tenant compte de leurs propres aspirations.

Par exemple, un jeune vivait à la rue et, à un moment donné, envoie un fax à sa juge à partir de nos locaux. Il demande à son juge de libérer de l'argent pour lui permettre de s'acheter du matériel de cuisine, matériel particulièrement onéreux. Comme le papier à en-tête venait de notre association, la juge a libéré l'argent.

Le jeune s'est donc retrouvé avec une petite somme d'argent sans que nous ne soyons véritablement au courant. Ce jeune a acheté un cheval alors qu'il vivait en rue. Un vieux canasson ... Alors nous, en tant qu'intervenant, on s'est dit qu'un jeune à la rue ne peut pas acheter un cheval. Comment va-t-il s'en occuper ?

On lui a posé un certain nombre de questions. Il avait trouvé un manège pour héberger son cheval moyennant le fait qu'il devait être palefrenier au service de celui-ci.

L'affiliation de ce jeune passait par là, alors que nous, travailleurs sociaux, n'aurions jamais pu imaginer que son plan aurait pu être une solution.

Cet exemple montre combien il faut individualiser et écouter ce que les jeunes ont à dire, pour pouvoir avancer avec eux. Il faut assurer de la cohérence pour éviter de la co-errance parce c'est un peu ce que l'on vit. C'est cet effort que l'on produit avec le Forum Bruxelles contre les inégalités : travailler en réseau. Ce n'est pas évident, mais cela nous paraît fondamental de passer les frontières dans l'objectif d'offrir une aide de qualité.

Et de votre côté?

Il me paraît important aussi de finir par une note qui vous concerne, hommes et femmes politiques. Si l'on peut mener toute une série d'actions et que l'on a envie de continuer à les mener, qu'on pense qu'on est certain qu'un certain nombre de ces actions sont porteuses, elles ne peuvent pas l'être si on ne travaille pas sur les relégations produites par le système. Ces relégations sont notamment la réduction des inégalités.

Je crois qu'il y a vraiment un travail significatif à réaliser sur cette réduction des inégalités. Ceci permettrait à tous de se sentir mieux dans cette société. Ceux qui sont inclus et ceux qui ne le sont pas. ».

Échange de vues

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) remercie les invités pour leurs exposés.

Elle constate que les orateurs ont donné des statistiques en pourcentages de jeunes accompagnés. Y at-il moyen d'obtenir des valeurs absolues du nombre de jeunes qui sont accompagnés ?

M. Hugo Lantair répond que, pour les personnes en droit de séjour, il s'agit de 250 jeunes par an qui sont aidés à l'hébergement. En 2019, première année complète du travail humanitaire, on a comptabilisé 453 jeunes.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) demande de préciser si les 32 % des jeunes qui viennent dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie viennent d'eux-mêmes ou sont envoyés par quelqu'un.

M. Hugo Lantair répond que ces jeunes peuvent être envoyés par quelqu'un, mais pour l'immense majorité de jeunes, c'est lors d'une première ou d'une seconde rencontre qu'on évalue les besoins d'aides.

Il précise que ce ne sont pas les mandants qui lui envoient les jeunes.

M. Petya Obolensky (PTB) remercie les orateurs pour leurs exposés bouleversants.

Il signale avoir longtemps travaillé avec des adolescents avant d'avoir été élu au Parlement. C'est pourquoi cela le touche en particulier même si ce n'est pas exactement dans le même domaine.

En commission, il a déjà été signalé, lors des précédentes auditions relatives aux « Jeunes en errance », qu'il y a des points communs entre les interventions et que les constats sont systématiquement dramatiques, plus qu'inquiétants puisqu'il n'y a aucun signe qui laisse penser à une issue favorable dans les prochaines années.

Beaucoup d'intervenants ont insisté sur les effets de la crise du Covid-19, du confinement et du déconfinement, sur le fait que certains jeunes étaient particulièrement touchés et que toutes les inégalités préexistantes ont explosé.

Le député souhaite rappeler ce que peuvent faire les députés en tant que politiques.

M. Hugo Lantair a fait référence au démantèlement des services publics, le rôle de l'État par la continuation de la privatisation de plus en plus de secteurs importants de l'économie et, en particulier, le manque d'investissements dans le social.

Le député dit pouvoir certifier que, dans le meilleur des cas, les budgets sociaux stagnent alors que les besoins explosent. C'est de la responsabilité du politique qui peut changer cette logique s'il a le courage politique.

La Région bruxelloise est une des régions des plus riches d'Europe, mais il y a une incapacité du partenaire politique à capter et activer cette richesse qui se retrouve, au hasard, dans les paradis fiscaux, dans les poches des actionnaires de grandes multinationales ou de certaines grosses fortunes qui refusent même de payer un ou deux pourcents de solidarité par rapport à ce qui se passe actuellement pour assouvir les besoins sociaux qui explosent.

Le député signale qu'il aurait pu dresser mot pour mot la même conclusion que les orateurs. Cela concerne l'ensemble de la société. Si on désire un futur un peu apaisé et digne, il faut débuter par la résolution de la question : « Qui va payer cette crise dans laquelle on est depuis les années '70 et qui s'est encore aggravée avec la crise du Covid-19 ? ». C'est de la résolution de cette question de savoir qui va payer cette crise que dépend la capacité ou pas du politique à résoudre ces problèmes, au-delà des grandes déclarations d'empathie.

Le politique a la responsabilité de changer la donne et de renverser la pyramide. Le député rappelle qu'aux États-Unis, jusque dans les années '70, les plus riches payaient près de 70 % par rapport à leur fortune. Il ne s'agissait donc pas de pays communistes ...

Le député pense que c'est une question d'époque. Actuellement, on est dans une époque où, le député le répète, depuis 40 ans, c'est la version « *trash* » du néolibéralisme qui a gagné la bataille des idées, au point même que cette question de la répartition des richesses est, en fait, la seule question tabou dans ce Parlement. La seule dont on parle vraiment très peu.

Le député se dit assez pessimiste. Les orateurs signalent que tout va exploser, que les jeunes en errance ne seront plus une petite marge. Quand on sait que 40 % des jeunes vivent en état de déprivation à Bruxelles, selon une étude publiée il y a quelques mois. Cette marge va devenir la norme.

Le député se dit également optimiste. Autrement, il ne ferait pas de la politique. Il pense que les députés ont une responsabilité et espère vraiment que les membres de la commission ne vont pas juste écouter les auditions les unes après les autres, verser des larmes de crocodiles, et puis ne rien faire. Les commissaires ont la responsabilité de mettre la pression sur leurs états-majors pour aller chercher l'argent là où il se trouve.

À propos de l'ultralibéralisme qui aurait gagné la bataille, **M. Marc De Koker** signale qu'il n'a pas gagné la bataille des idées. C'est pire que cela. Il n'y a même plus d'idée pour s'y opposer par rapport aux populations dont il est question ici.

Il n'y a pas de contrepouvoir. Quand le député dit que les choses vont peut-être exploser, l'orateur répond qu'elles vont peut-être exploser mais cela ne sera pas le grand soir. Ce ne sera pas un courant politique fort qui va descendre dans la rue et renverser les choses.

Cela va être ce qui se passe déjà actuellement. Il suffit de voir la moindre opportunité. Cela a encore été le cas le week-end dernier ou le week-end d'avant avec la manifestation contre le racisme, place Poelaert. Il y a une frange de la population jeune, jeune ne voulant pas dire mineur.

Ils sont jeunes de plus en plus longtemps. Dans les maisons de jeunes, on retrouve des jeunes de 35 ans. Ce sont des adultes qui n'ont jamais accédé à la vie adulte, qui n'ont jamais travaillé, qui sont restés des adolescents en permanence, parce qu'ils n'ont jamais eu accès à autre chose.

À la moindre occasion, c'est simplement une pression qui sort, c'est une soupape qui saute. L'orateur

pense que ce genre d'événements va se répéter de plus en plus souvent. Le danger est que cela risque de contraindre le pouvoir à basculer vers une forme d'État policier.

À un moment donné, il n'y aura plus que le contrôle et la répression qui seront à disposition pour essayer de canaliser les choses. C'est évidemment la pire des choses qui puisse arriver. Cela finira par avoir pour conséquence que la machine va s'emballer ... C'est pour cette raison que l'orateur dit que la situation est explosive.

Au moment des premières émeutes à Anderlecht, il y a un peu plus d'un mois, le bourgmestre a tenu une réunion à laquelle participaient une cinquantaine de personnes actives sur le terrain de Curreghem. Il y avait entre autres de petites associations, des AMO et l'échevin.

L'objectif du bourgmestre était de savoir ce qu'il fallait faire pour que les émeutes s'arrêtent. Il n'y avait rien à faire pour que cela s'arrête.

Quand on fait remarquer à son bourgmestre que sa police a une attitude, depuis des années, qui est provocante par rapport aux jeunes et que ce dernier répond que ces jeunes sont provoquants par rapport à la police, c'est une réalité des deux côtés. Mais d'un côté, il y a des gosses et, de l'autre, des adultes qui sont censés être professionnels.

Cela pose problème à l'orateur. Mais à partir du moment où le conflit est présent et où on est dans l'escalade, il n'y a plus de solution. On ne peut pas éteindre un incendie qui est déjà en train de flamber. Il faut essayer de l'empêcher de prendre. C'est à ce moment-là qu'il faut travailler.

C'est en cela que l'orateur pense que le politique a une responsabilité, et pas une responsabilité de saupoudrage. Il reprend l'exemple d'Anderlecht où, le mois dernier, on a placé sur le bord des rues, de gros bacs métalliques dans lesquels on a planté des arbres.

Curreghem est ce que l'on appelle le Triangle. Il s'agit du quartier où se trouvent tous les grossistes en vêtements. Il y a des camions tout le temps.

Déjà avant le placement des bacs, les camions devaient se garer devant les magasins et il fallait faire du gymkhana entre les camions pour passer.

Avec ces bacs, la route est parfois complètement bloquée. Donc, tout le monde râle, les riverains, les commerçants et la commune. L'orateur signale avoir eu au téléphone un responsable du service Environnement qui lui a demandé ce qu'il fallait faire puisque cet aménagement a été réalisé pour que les riverains s'approprient l'espace public. Il apparaît que les riverains ne sont pas contents. Et d'ajouter que les riverains ne sont jamais contents dans ce quartier ...

L'orateur estime que cet aménagement est ridicule. Il n'y a pas eu de concertation préalable. On a juste mis un truc de cosmétique en place en se disant que cela allait aller mieux. Non, cela n'ira pas mieux. C'est pire. La population le vit comme du mépris car cela ne tient pas compte de son quotidien.

Maintenant, saupoudrer de mesures financières et autres, il faut le faire dans l'urgence parce qu'il y a des familles qui sont vraiment en train de couler. Il faut les aider. Il faut qu'il y ait une allocation Covid ou autre, quel que soit son nom. Cela ne résoudra aucun problème, cela ne résoudra pas le problème structurel.

S'appuyer sur les mouvements charitables qui se sont mis en place et se dire que cette solidarité dans la population est formidable est aberrant. Cette solidarité est la preuve de la faillite des politiques. Ces mouvements de solidarité n'auraient pas dû avoir besoin d'exister.

- **M. Petya Obolensky (PTB)** déclare rejoindre la position de l'intervenant.
- **M. Marc De Koker** signale que le politique a perdu la confiance d'une partie des citoyens.

Il signale qu'il ne reçoit pas une seule famille ou un seul jeune qui, dans leur discours, lui disent que les politiques vont faire quelque chose et qu'on leur fait confiance.

Quelque part, c'est une chance pour le politique que ces jeunes et une bonne partie de ces familles ne votent pas. Le jour où ils iront voter, si les choses n'ont pas changé, ce sont vers les propositions les plus simples et les plus mirobolantes qu'ils vont voter. Ce sont les extrêmes qui vont monter.

La chance pour Bruxelles et la Belgique francophone est qu'on n'a pas vraiment un leader populiste charismatique qui arrive à soulever les foules. Le jour où il y en aura un, on va avoir « mal aux fesses ». C'est vraiment cela qui nous pend au nez.

L'orateur se dit être pourtant quelqu'un d'extrêmement optimiste. Il ne ferait pas le métier qu'il fait s'il n'y croyait pas. Il en est de même pour le politique. Il dit savoir que ce qu'il fait est utile par rapport aux jeunes et aux familles qu'il reçoit. C'est une goutte d'eau dans la mer. En ce qui concerne l'aide sociale, les tout jeunes majeurs venant auprès de nos services, nous signalant qu'ils viennent de se faire éjecter des CPAS alors qu'ils ont pourtant besoin du CPAS, ne vivant plus chez leurs parents. Ils sont dans la mouise.

Au CPAS, ils ont été informés de leur droit d'obtenir une aide mais, pour ce faire, ils devaient apporter des extraits de compte en banque de leur père couvrant une période de six mois. Ces jeunes sont en dispute avec leur père qui travaille parfois un peu en noir et qui ne veut pas leur donner ces documents. C'est compréhensible. Même si c'est totalement illégal.

Quand l'AMO reprend le jeune en fixant un rendezvous au CPAS pour lui signifier la mauvaise compréhension de la demande, le discours du même assistant social revient à dire que le jeune a mal compris et qu'il a bien droit à une aide sociale. Le jeune peut donc émarger au CPAS.

Ce qui pose problème, c'est que le jeune revient ensuite auprès de nos services pour nous remercier car, grâce à l'AMO, il gagne sa vie et voit donc le CPAS comme un aboutissement. Là, tout un travail est à réaliser avec le jeune en lui signalant que le CPAS c'est bien, mais ce n'est qu'une aide au démarrage. Ce n'est pas de cette manière qu'on gagne sa vie.

Par rapport aux dix, vingt ou trente gamins ou gamines qu'on peut aider sur l'année, combien ne le sont pas et abandonnent après avoir passé la porte du CPAS et se débrouillent dans l'économie parallèle?

Dans le quartier où se trouve l'AMO, un appartement avec une pièce et, éventuellement, une petite chambre et un robinet d'eau froide se loue, chez les marchands de sommeil, à 250 euros la semaine. Si on ne peut pas payer en fin de semaine, on est expulsé.

Il y a donc un *turn over* permanent. Ces familles arrivent à payer mais vivent parfois à six dans un deux pièces. Elles arrivent à s'en sortir et à survivre, ... juste survivre.

C'est extrêmement hypocrite parce que cet argent est gagné au noir, tout en étant exploités, puisque ces jeunes se sont fait exclure d'abord du marché de l'emploi, et ensuite, de toutes les aides possibles et imaginables. Cet argent est dépensé dans son entièreté pour survivre dans l'économie réelle.

L'orateur estime que si on supprimait l'économie parallèle à Bruxelles, du jour au lendemain, on aurait du mal à s'en relever. Il y aurait en tout cas des quartiers qui s'effondreraient. Ils ne vivent que de cela dans certains quartiers concernés par l'AMO.

On ne pourra pas changer et inverser la machine du jour au lendemain mais il est urgent d'y travailler. C'est pour cela que l'orateur affirme que les services publics, avant qu'ils ne soient démantelés au milieu des années '80, constituaient souvent des solutions et des possibilités de progresser.

À l'époque, travailler aux Chemins de fer voulait dire commencer en balayant le trottoir sur le quai de la gare, puis passer des examens et grimper dans la hiérarchie. C'est terminé, cela n'existe pratiquement plus et le peu de postes qui existent, à diplôme, et de plus à diplôme inférieur, sont octroyés aux Belges de souche. Ces sont les statistiques.

C'est Jean-Michel qui va avoir le boulot. Ce n'est pas Mokhtar ou Benamou. C'est la réalité. Tous ces Mokhtar ou Benamou savent très bien dans quelle situation ils sont et savent très bien que, finalement, se défoncer pour réussir ou pas ne change rien pour eux.

Il y en a toujours qui s'en sortent. Ce n'est pas une certitude absolue, à 100 %, mais la majorité, c'est comme cela.

Les jeunes des quartiers où se trouve l'AMO ne sont pas minoritaires mais extrêmement majoritaires.

M. Hugo Lantair trouve extrêmement important qu'on parle d'argent mais il n'y a pas que cette ressource. L'inclusion sociale ne passe pas que par la ressource financière.

Il lui paraît donc aussi fondamental d'appuyer sur les ressources culturelles, sur des ressources totalement différentes, telles que le logement.

Les paris tentés par les AMO sont aussi des paris d'inclusion.

L'orateur n'aurait jamais imaginé que des jeunes de quatrième technique sociale soient capables de mettre en œuvre une journée, un colloque, une réflexion autour de la place des jeunes à Bruxelles.

Ils ont animé tous les débats. Ils étaient présents comme organisateurs mais également très participatifs dans la manière de faire circuler les informations. Ils nous ont invités à travailler en sous-groupes. Ce sont eux qui étaient les animateurs de ces sous-groupes. Ils ont restitué en plénière les résultats de ces discussions.

Honnêtement, l'orateur pense qu'il y a aussi à faire confiance, à intégrer et à impliquer. L'orateur sait qu'on ne réglera pas nécessairement tous les problèmes du monde en faisant cela mais on permet à des jeunes, qui pensent être exclus ou incapables de ..., d'agir et d'avancer.

C'est modestement le rôle que les animateurs peuvent mener. Ils peuvent effectuer ce genre de travail. En parallèle, il appartient aux politiques de voir comment réduire les inégalités et comment aider les animateurs en leur donnant de l'air, sans pour cela donner de l'argent, mais en permettant à ces jeunes d'avoir de l'air.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie les orateurs pour leurs témoignages qui, on le savait en les invitant, ne sont pas joyeux.

Ces témoignages sont particulièrement intéressants, compte tenu de l'expérience de terrain qu'ont les orateurs, et permettent en réalité de mettre deux choses sur deux enjeux très différents qui se rejoignent.

Il s'agit de situations individuelles qui sont particulièrement lourdes, qui ne sont pas la minorité dans certains quartiers. Cela doit être connu et su.

C'est la faille d'un système qui alimente les inégalités, qui ne permet pas l'inclusion, qui diminue fortement les enjeux de solidarité.

Le député estime intéressant que l'on puisse avoir cette vision de situation individuelle qui n'est jamais que l'expression d'un système plus large qui montre des failles extrêmement larges.

C'est à la fois particulièrement intéressant, et de son point de vue, et compliqué car on se trouve dans un enjeu très large dont on discute au sein de la commission des Affaires générales de la Commission communautaire française. Il s'agit de compétences particulièrement limitées, malgré tout le respect que l'orateur dit avoir pour l'institution.

Il y a un vrai enjeu pour que celui-ci puisse dépasser cette commission. Le fait que les parlementaires sont également actifs dans d'autres lieux est un avantage politiquement parlant mais également individuellement et de manière militante.

Au sein du Parlement bruxellois, le député prend son exemple en qualité de membre de la commission du Logement où il y a évidemment un travail à réaliser. Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs députés présents ont un vrai travail à réaliser concernant les enjeux de l'enseignement tels que présentés par les invités.

En dehors de cette commission, il y a lieu de réaliser un travail sur la manière dont l'enseignement, à tout le moins le fondamental, est géré. Ne suivant pas cette matière, le député ne sait pas dans quelles mesures les différentes évolutions tiennent compte de témoignages tels que ceux présentés.

Reste que le député se questionne sur ce qui peut être réalisé au sein de la Commission communautaire française. Il y a déjà un élément évoqué précédemment, à savoir la mise en réseau des différents acteurs, le soutien à cette dynamique de centres « 12-25 » « bas-seuil » qui permet d'accompagner les jeunes en mettant en relation les différents acteurs de terrain.

L'intervenant se dit preneur d'éléments complémentaires sur cette situation, tenant compte du point de vue des orateurs.

Que peut-on réaliser à la Commission communautaire française ? Y a-t-il d'autres pistes sur lesquelles travailler, tout en gardant évidemment à l'esprit les nécessités d'avancer à l'ensemble des niveaux de pouvoir pour faire évoluer le système ?

On parle d'individualisation des droits, enjeu fondamental porté par Ecolo depuis longtemps, d'automatisation de ces droits, avec les ruptures qui ne permettent pas l'accès à ces droits ou le rendent plus difficile, si pas impossible, dans le cas où ces personnes ne sont pas accompagnées pour le faire.

Il y a beaucoup de choses qui se jouent au niveau fédéral, au niveau des Régions, des Communautés et de la Commission communautaire française.

Le député a déjà abordé l'interaction entre les services et les secteurs. Les deux invités représentent des services d'aides en milieu ouvert et ont mentionné des lieux de concertation entre les acteurs.

Le député retient des différentes auditions qu'étaient pointées des difficultés dans les suivis et les accompagnements. Il s'agit de difficultés au moment des transitions entre services ou des transitions d'âge.

La question de la majorité joue un rôle. Les orateurs ont signalé qu'il n'y avait pas de limite temporelle pour les AMO. En réalité, il y a quand même cet enjeu des 18 ans et de la majorité. Comment peut-on faciliter cette transition de l'âge ?

Un élément que le député a trouvé interpellant est la question des normes et des standards qui constitue une difficulté. Les invités ont expliqué que souvent l'aide, l'accès aux droits et l'accompagnement ne peuvent se faire que dans un cadre normé, dans un cadre relativement standardisé. C'est questionnant en particulier pour les services dont la mission est d'accompagner des jeunes qui sortent en l'occurrence des normes qui sont celles de la société.

Des pistes concrètes existent-elles dans les services d'accompagnement pour pouvoir intégrer la nécessité de sortir un petit peu des normes ?

Le député souhaiterait obtenir des explications complémentaires sur « l'interpell'action » puisqu'il y a un appel à y voir les députés plus nombreux. Cela peut être intéressant de pouvoir les inviter plus concrètement en leur signalant quelles sont les prochaines étapes et comment pouvoir y contribuer à court, moyen et long termes.

En ce qui concerne la culture, le député signale que, dans le cadre de son mandat à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il travaille sur l'enjeu des droits culturels, sur le droit à la participation à la culture. Il y a au moins deux enjeux : celui de la bataille culturelle et celui de l'accès à la culture.

Le fait de parler de ces situations-là, de pouvoir rendre les enjeux publics est particulièrement nécessaire. Ici, il y a peu de députés mais sensibiliser et faire prendre conscience celles et ceux qui n'ont pas conscience malheureusement de cette situation réelle, de cette situation qui n'est pas marginale, en tout cas pas dans une ville comme Bruxelles, est une des étapes que l'on ne peut pas rater et qui contribuera effectivement à faire évoluer et, en tout cas, soutenir la possibilité de faire évoluer les modèles de société.

Le second enjeu est l'accès à la culture pour l'ensemble des citoyens. On sait bien que l'effectivité des droits humains qu'on peut considérer comme la vie et que l'on connaît tous (droits sociaux, droit au logement, ...) passe par des facteurs culturels forts. Un véritable enjeu est l'accès à tous et à toutes au monde culturel diversifié dans sa dimension d'universalité, dans sa dimension de permettre à celles et ceux qui en sont les plus éloignés et, donc en particulier, le public avec lequel les invités travaillent et dont il est question aujourd'hui.

Cela ne permettra pas tout de suite de changer le système fondamentalement, tel qu'on l'imagine. Cela y contribuera fortement et permettra, en tout cas, d'éviter ces replis sur soi et ce risque d'implosion dont on a effectivement parlé.

Le député pense qu'effectivement, même si cela peut paraître secondaire, l'enjeu de la culture et de l'accès à la culture est fondamental et doit pouvoir être soutenu dans les quartiers auprès des publics concernés. Il faut considérer qu'effectivement il s'agit d'un vrai besoin, d'un vrai enjeu et pas estimer que la culture et l'accès à la culture viendront dans un second temps.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie les invités pour leur exposé.

Elle signale que cela fait un moment que la commission débat de cette problématique. Il est vrai que plus on en parle, plus on se rend compte de nouveaux éléments à prendre en considération dans les actions à entreprendre ou dans un travail politique futur.

La députée dit avoir compris que la situation s'est aggravée en examinant les chiffres de 2004 à 2019, avec une augmentation constante, pendant ces années, d'enfants venant de la rue.

En fait, elle se pose la question de savoir quelles sont les causes principales au fait que les familles constituent moins une ressource pour ces jeunes issus de la rue.

En ce qui concerne cette augmentation susmentionnée, y a-t-il autant de filles que de garçons ?

La députée se dit très sensible à ce qui a été dit sur les violences vécues et celles qui sont reproduites. C'est ce que l'on appelle dans le cadre des mouvements féministes le « continuum des violences ». Effectivement, la relation de cause à effet est très visible, que ce soit dans la prostitution ou dans d'autres domaines. La vie des femmes victimes de violences est quelque chose que l'on perçoit très fort.

La députée est certaine que c'est quelque chose qu'il faut combattre dès l'enfance pour le diminuer dans la vie adulte.

Enfin, elle souhaite rétorquer à M. Petya Obolensky que, pour pouvoir répartir des richesses, il faut qu'il y en ait, il faut les créer.

Mme Nadia El Yousfi (PS) remercie les invités pour ce qu'ils ont relayé mais surtout pour avoir abordé certains points essentiels dans l'actualité que l'on vit. Il est important de les rappeler.

On ne peut les entendre évidemment que provenant des acteurs de terrain.

En ce qui concerne la culture, cela peut être ressenti comme secondaire mais la députée ne le pense pas. Pour avoir travaillé avec des jeunes, elle estime que la culture est également un outil qui a permis de faire sortir des choses, de faire parler les jeunes et de les aider à dépasser des moments difficiles. La ligne du politique est là aussi, l'actualité le rappelant durement en ce moment, pour pouvoir lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations.

Quand on y sera arrivé, on sera parvenu à résoudre beaucoup de choses. Quand on examine les chiffres au niveau de l'illettrisme, de la fracture numérique, de l'informatisation de tellement de démarches, on en arrive à l'exclusion de pas mal de citoyens par rapport à l'information.

L'utilité des auditions, même si on travaille ici au niveau modeste de la Commission communautaire française, se traduira par le fait de peser et relayer l'information à différents niveaux de pouvoir.

En ce qui concerne la remarque qu'il n'y a pas que l'argent qui compte, la députée souligne que l'argent est important dans les subsides et dans le débat de pouvoir mieux répartir les choses. La députée se dit d'accord avec ce concept mais il est en lien aussi avec la rupture de la confiance avec le politique, existante au niveau mondial et non propre à la Belgique.

On se trouve à un moment de l'échec d'un système et de son fonctionnement.

Quand on parle de l'école, il y a un débat sur le fait de devoir penser l'adaptation de l'école à la réalité. C'est en lien avec ce qu'une société attend de chacun.

D'autres acteurs de terrains le disent. Qu'attend-on d'un jeune, que doit être un jeune et quel est le processus pour y arriver ?

La députée pense que ce sont des questions fondamentales au niveau de la société. Ce n'est pas un débat qui se fera en deux temps, deux mouvements.

Par rapport au travail qui s'effectue en lien avec toute la problématique des jeunes concernés par la rupture numérique et l'illettrisme, la députée s'interroge quant à ce qui a été dit précédemment : que peut-on faire en plus, rien qu'au niveau de la Commission communautaire française ?

Elle s'interroge aussi par rapport aux moyens humains attendus pour pouvoir répondre à la demande qui ne fait qu'augmenter. Ce sera intéressant de le connaître.

Elle revient sur le thème des « incasables ». La députée pense qu'il est dramatique d'arriver à avoir une catégorie de jeunes que l'on étiquette de la sorte.

Au niveau de la Communauté française, c'est un dossier sur lequel la députée et d'autres collègues

ont travaillé. Elle signale qu'elle relayera l'information pour arriver à un moment donné à en sortir et, en tout cas, apporter les meilleures réponses possibles.

Il y a également les autres thématiques comme la réalité des « bébés parqués » sur lesquelles un travail a été accompli.

En conclusion, elle demande aux invités quelles sont, au niveau de la Commission communautaire française et à court et moyen termes, les avancées qu'on peut obtenir, au-delà des moyens humains précédemment évoqués.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) signale que, quand les auditions relatives aux « Jeunes en errance » ont été organisées en suivi du Jeudi de l'hémicycle, il y a eu un débat pour savoir dans quelle commission ce point devrait être examiné. On l'a mis en commission des Affaires générales car il s'agit de compétences transversales. Toutes les auditions déjà réalisées le confirment.

La députée estime que c'est un procès de toute la société qui est effectué et que les jeunes sont le symptôme de notre société. Elle déclare que les dix points énoncés lors de l'exposé de M. Marc De Koker comme autant de raisons de décrochage sont cinglants en la matière pour la société dans laquelle on vit.

On va devoir s'y attaquer par tous les côtés. Mais, concrètement, pour revenir sur les compétences de la Commission communautaire française, on va agir sur les inégalités qui sont très importantes.

Il y a deux points que la députée souhaite relever et qui lui semblent intéressants. Le premier concerne le fait de faire confiance aux jeunes dans la recherche de solutions. Cela a déjà été précisé dans une audition antérieure.

Du point de vue des structures des deux orateurs et des partenariats mis en œuvre, y a-t-il des choses sur lesquelles les députés peuvent agir (par exemple, modifier un décret) pour faire changer les choses ? Les associations sont-elles empêchées de faire confiance aux jeunes ?

En effet, il y a une certaine normalisation qui s'impose. Quelles sont les choses qui peuvent être faites concrètement pour aider à mener des politiques en ce sens puisqu'elles peuvent nécessiter des aides plus flexibles ou adaptatives ? Y a-t-il des cadres qui les en empêchent ?

En second point, plus concrètement, les associations qui font de l'accueil de nuit semblent peu nombreuses. De ce point de vue, les invités estiment-ils qu'il y a assez de places en Région bruxelloise ? Faut-il les augmenter pour retirer ces jeunes de la rue ? C'est important pour les protéger, ne fût-ce que pour leur intégrité physique.

Ensuite, il faut les « raccrocher », les aider à s'insérer dans cette société pour la travailler et la réinventer afin qu'elle donne du sens à chacun.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) remercie les invités pour leurs exposés.

Il dit avoir entendu ses collègues en ce qui concerne la modestie qu'il faut avoir pour la Commission communautaire française. Il rejoint ce point de vue mais une commission peut édicter une série de recommandations qu'elle pourra adresser au Collège. Il ne serait pas illégitime d'en avoir aussi à envoyer, par exemple, au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, laquelle a été largement évoquée au cours des auditions successives.

Il faut avoir l'ambition d'écrire un rapport et des recommandations qui dépassent largement les compétences de la Commission communautaire française. Ceci lui fait dire qu'il est normal qu'on discute d'un tas de choses, pourquoi pas y compris de fiscalité, comme le souhaite le PTB. Cependant, le député ajoute n'être pas sûr de trouver une majorité sur les mesures fiscales à adopter. Mais pourquoi ne pas en débattre ?

Le député ne sait pas si on peut encore ponctionner plus, mais peut-être mieux.

Les orateurs ont abordé la question de la dualité sociale. Le député dit appartenir à un parti politique centriste. Il ne souhaite pas faire caisse de résonnance sur ce qu'on a pu dire. La situation n'est-elle pas plus complexe que de la dualité ? Ce ne sont pas les uns qui sont en errance et/ou en souffrance et les autres qui seraient les grands bénéficiaires de la situation.

Les orateurs doivent être confrontés à un nombre extrêmement diversifié de situations. On a parlé d'illettrisme, de sans-abrisme, des MENA, du décrochage scolaire, d'une présence abondante des réseaux sociaux, d'un décrochage en lien avec la toile qui devient une référence plus probante qu'un enseignant. C'est regrettable.

Face à cela, le député dit avoir le sentiment qu'il existe un problème de diagnostic. Si on prend le baromètre social dont nous disposons et si on examine les différentes études menées à ce sujet, on ne retrouve pas les constats dressés par les invités comme tels dans les diagnostics ou dans les rapports à disposi-

tion des députés qui eux doivent essayer de trouver des solutions et imaginer des plans d'actions.

Cela va même tellement loin que le Gouvernement régional bruxellois a dû lancer une enquête spécifique, dont le rapport est arrivé fin 2019, sur la question du décrochage scolaire, alors que les dispositifs en la matière existent depuis très longtemps et que c'est un phénomène dont on sait qu'il est croissant en Région de Bruxelles-Capitale.

Le député estime qu'il existe, dès le départ, un problème d'analyse et de compréhension des phénomènes ... Un problème dans le chef du politique et non pour les invités.

Peut-être que, dans les contacts entre le politique et les orateurs invités, ces derniers pourraient, le cas échéant, faire part de leur impression de parler avec des murs ou avec des personnes qui ont des difficultés à comprendre. Il faut aussi que ce qui est rencontré par les orateurs sur le terrain puisse être traduit dans quelque chose qui, pour le politique, soit compréhensible et ensuite concrétisé dans des plans d'actions ou des pistes de plans d'actions.

Le député souhaiterait connaître les services publics « démantelés » comme indiqué par l'un des orateurs qui a cité la SNCB. Ce sont donc ces grands services publics qui pouvaient accueillir des personnes dans le cadre de l'ascenseur social qui irait dans l'autre sens...

- **M. Marc De Koker** acquiesce et signale qu'il n'y a pas que la SNCB mais la plupart des services publics sont, si pas complètement démantelés, en tout cas largement amputés.
- M. Christophe Magdalijns (DéFI) demande quels seraient les trous actuellement dans les services sociaux car il y a clairement une offre en services sociaux déterminés. Les jeunes en errance tombent finalement sous les radars.

Quelles sont les faiblesses qui font qu'aujourd'hui plus que hier on tombe sous les radars et quelle est la réponse que les pouvoirs publics doivent essayer d'imaginer demain ? C'est cette réflexion-là qu'il faut mener.

Au niveau des volumes de budgets, au niveau des dispositifs, comme les assistants sociaux, certains CPAS, il y a beaucoup de travail à réaliser sur la couverture offerte par les CPAS, face à la détresse quelle qu'elle soit.

Le député souhaite entendre les invités sur les « trous » qu'il y a dans cette « couverture » sociale et

sur ce qu'il faudrait réinvestir finalement comme fonctions sociales.

Le député fait ensuite référence au Pacte d'excellence et aimerait savoir ce qu'il inspire aux invités, sachant que c'est un programme au long court et qui génère déjà pas mal de déceptions.

La commission a brièvement abordé la question de l'enseignement spécial. Aujourd'hui, on parle beaucoup de pédagogie différenciée. Lorsqu'on est confronté à des établissements scolaires dont on connaît les difficultés, notamment la désespérance du corps professoral, n'y a-t-il pas des voies à creuser?

Naturellement, il ne convient pas de caricaturer l'enseignement spécial comme étant l'enseignement destiné à des personnes qui ont des déficiences. Quand on parle de besoins spécifiques, cela peut être très large. On peut imaginer des enfants qui pourraient justement entrer dans des projets pédagogiques tout aussi enthousiasmants que celui que ce jeune homme s'est créé lui-même en achetant un cheval.

Dans l'échiquier politique, il n'y pas que la réduction des inégalités monétaires, il y a effectivement d'autres leviers que le fait d'éventuellement distribuer des ressources financières supplémentaires. Il y a la culture et tous les autres éléments de socialisation que sont le fait de participer à des projets divers, qu'ils soient sportifs, culturels ou sociaux, au sein de ces quartiers et aussi le fait de sortir de ces quartiers pour rencontrer d'autres personnes.

Il faut que les commissaires puissent ressortir des auditions avec des éclairs de lumière sur les voies à suivre pour apporter des réponses supplémentaires à l'associatif et aux jeunes qui sont en souffrance.

Mme Gladys Kazadi (cdH) tient à remercier les invités pour les témoignages qui montrent qu'il est important de croire à la jeunesse et donc d'investir en elle.

Elle souhaite aborder quatre axes.

M. Marc De Koker a signalé que les AMO travaillent avec des jeunes jusqu'à plus ou moins 22 ans. Les jeunes prennent de plus en plus de retard, notamment dans le cadre du décrochage scolaire.

La députée demande s'il ne faudrait pas élargir le spectre d'intervention du secteur associatif, au niveau de l'âge, sachant qu'en l'état actuel ce secteur a déjà trop de travail. Un questionnement peut-il être envisagé?

L'importance d'individualiser le suivi des jeunes a été évoquée. La députée se dit d'accord avec ce qui a été exposé. Mais comment cela pourrait s'opérationnaliser concrètement si tant est que des moyens nécessaires étaient à disposition ?

En ce qui concerne l'aspect de la prévention, l'intervenante aborde l'aspect de la prise de contact, notamment avec les écoles. Dans la pratique, comment repérer ces jeunes qui se retrouvent en perte d'équilibre, c'est-à-dire qui n'ont pas encore basculé mais qui sont sur le point de le faire ? Le travail de prévention, c'est cela aussi.

Dans la majorité des cas, les associations sont déjà avec des jeunes qui ont basculé de l'autre côté. Ne faudrait-il pas rendre les contacts avec les écoles plus systématiques pour que les associations puissent déceler des jeunes en situation problématique ?

Enfin, concernant la partie des jeunes qui se trouvent marginalisés parce qu'ils ne se retrouvent pas dans ce qui est proposé par les services d'aide à la jeunesse, la députée souhaiterait savoir quelles seraient les propositions des orateurs pour ces jeunes. Quels seraient les services à amener à ces jeunes pour qu'ils puissent se retrouver dans ce qui est proposé ?

M. Marc De Koker signale que les services représentés ce jour ne sont pas mandatés et travaillent donc à la demande.

Idéalement, s'ils appliquaient *stricto sensu* ce que les textes prévoient, on devrait avoir des adolescents qui ne vont pas bien, qui viennent sonner à la porte de nos services qu'ils ne connaissent pas pour rencontrer des personnes qu'ils ne connaissent pas non plus et venir leur dire qu'ils ne vont pas bien : « J'ai identifié tel ou tel problème, aidez-moi ». Il n'y aurait aucun jeune.

L'association doit en permanence tisser des liens avec tout le réseau d'aide sociale du quartier, les écoles, les CPMS, les plannings familiaux, les maisons médicales, les maisons de jeunes, ... pour que ces services orientent des jeunes vers les associations.

Cela fonctionnait relativement bien à un moment donné mais cela fonctionne moins bien actuellement. On est obligé de demander aux gens d'accompagner physiquement, la première fois, les jeunes vers nos services.

Après la première rencontre et le lien tissé, ces jeunes reviennent parce qu'ils se rendent compte de ce qu'on peut faire pour les aider.

En général, quand un enseignant ou plus souvent un éducateur demande aux jeunes d'aller dans les associations qui peuvent l'aider, si le jeune ne connaît pas l'endroit, il n'ira pas.

Si l'éducateur prend la peine de venir avec lui, il ira. C'est simplement pour passer le témoin. L'éducateur ne participe pas à l'entretien. La plupart des jeunes entrent dans les services de cette façon.

Dans le cadre de l'AMO, des projets sur le long terme avec les écoles ont été mis sur pied. Les jeunes sont rencontrés dans les groupes-classes qui posent en général problème.

Ce sont souvent des 3P ou des 2S (troisième année du premier degré qui ne mène qu'à l'enseignement professionnel) où ces jeunes vont devoir se déterminer pour l'année suivante. Ils vont devoir faire un choix de section. Ils sont incapables de le faire car ils ont tout raté avant. Ils ne savent même pas où ils sont.

On travaille beaucoup avec ces jeunes-là. Ceci signifie que souvent, ils reviennent nous solliciter.

Que peut-on apporter à ces jeunes ? Aucune solution toute faite n'existe. On travaille toujours au cas par cas et on travaille uniquement avec ce que les jeunes amènent, c'est-à-dire que, la plupart du temps, on se contente, en entretien, de jouer le miroir et de reformuler face à ces jeunes ce qu'ils nous disent d'une autre manière pour essayer de leur faire prendre du recul par rapport à leurs propres constats et de leur permettre au final de poser des choix par rapport à leurs propres paroles.

Souvent, ces choix ne sont pas pertinents. C'est toute la difficulté du travail en équipe. On a des jeunes qui ont des envies qui sont tout à fait inconcevables par rapport à l'endroit dans lequel ils se trouvent. Et de citer l'exemple d'un jeune qui n'avait pas réussi son premier degré, qui a été orienté en troisième professionnelle mais qui rêvait de faire un stage en astrophysique. Tout était fermé devant lui. Il fallait lui expliquer que, s'il sortait de professionnel, il devait faire une septième, ensuite une année préparatoire et enfin l'université. Ce n'était pas impossible mais difficile.

On l'a aidé à faire son stage en astrophysique. Il a téléphoné lui-même au Centre de Redu où on lui a demandé quel master il avait en poche. Le jeune nous a demandé ce qu'était un master. Là, on commence à construire.

Si les projets mènent ces jeunes dans le mur et qu'on en est conscient, ce n'est pas grave car on est là pour « mettre le coussin ». L'échec est formateur. On leur permet de rebondir par rapport à l'échec qu'ils viennent de vivre. Ce n'est pas un échec qui relègue, c'est un échec qui permet de construire autre chose.

Le politique ne peut pas apporter grand-chose en termes de moyens parce qu'on donnerait même dix fois plus de moyens, les associations auraient dix fois plus de travailleurs qui s'occuperaient de dix fois plus de jeunes. Malgré tout, il y en aurait des milliers sur le carreau. Le problème structurel ne serait pas résolu.

Les associations ne refuseraient pas les moyens et s'en serviraient mais l'urgence n'est pas là. C'est ce que l'orateur a dit avoir essayé de préciser préalablement, l'urgence est structurelle. Il faut que les jeunes aient une place dans la société. Donner la parole aux jeunes leur permet de se sentir mieux. Ce sont des choses qui sont réalisées avec certains outils d'expression et c'est fondamental.

À partir du moment où les jeunes ont pris conscience d'un certain nombre de choses, il faut qu'ils puissent se construire une place dans la société. C'est ce qu'on ne leur donne pas pour le moment ou avec beaucoup de difficultés.

Ces jeunes ne sont pas limités. Ces jeunes sont ..., mais pas tous les jours.

L'orateur, issu de la classe moyenne liégeoise avec des parents enseignants, signale que, s'il avait été dans la même situation et dans les mêmes conditions de vie que les jeunes qu'il reçoit, il serait physiquement mort dans le mois. Il n'aurait pas pu mettre en place les stratégies qu'ils mettent en place pour s'en sortir. Ces jeunes sont plein de ressources mais on ne leur laisse pas la possibilité de s'épanouir.

Au niveau de l'aide à la jeunesse à Bruxelles, il y a un avant Gouvernement Michel et un après. C'est exponentiel. En un an, les difficultés des familles précaires ont été multipliées par cent d'un coup, avec des exclusions du monde de l'emploi et du chômage, qui n'ont activé personne mais qui ont poussé des gens vers une plus grande précarité.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) revient sur la question du diagnostic et sur la capacité que le politique peut finalement avoir pour cerner les problèmes. L'orateur dit très justement que ce n'est pas donner des moyens supplémentaires qui va solutionner le problème au plan structurel. C'est davantage tarir la source des jeunes qui arrivent dans les associations qui doit importer au politique.

M. Marc De Koker signale qu'au niveau diagnostic, les députés recevront sous peu le Diagnostic social du premier Conseil de prévention de l'arrondissement de Bruxelles, que l'orateur dit coprésider.

Dans ce conseil, sont représentés l'ensemble des AMO mais aussi un représentant par tout type de secteur d'aide ou de protection judiciaire bruxellois, y compris le Parquet, etc.

Tous ces services travaillent depuis plusieurs mois à la rédaction d'un Diagnostic social qui reflète ce qui a été dit plus haut.

Au niveau des études reçues par les parlementaires, c'est anecdotique mais révélateur.

Cela fait quatre ans que l'orateur émarge à des projets du Fonds social européen au profit des Neets et des élèves en décrochage scolaire. Les critères de l'Europe, par rapport à un élève qui est en décrochage scolaire, sont particuliers. Ils concernent des élèves qui ont 15 ans révolus, alors que tout un chacun sait que le décrochage scolaire débute dans l'enseignement primaire et que c'est là qu'il faut agir d'abord.

Les jeunes doivent avoir des difficultés au niveau de leurs résultats scolaires dans l'année, au moins deux échecs. Ils doivent avoir au moins six demijours d'absence non justifiés dans l'année scolaire et doivent avoir des problèmes disciplinaires. Il s'agit de critères cumulatifs.

L'orateur dit avoir trois écoles partenaires dans son quartier auxquelles il a dû demander le pourcentage d'élèves qui réunissent l'ensemble de ces critères. Les trois directrices d'école lui ont répondu que c'est 100 % mais que cela ne pouvait pas être divulgué. Elles lui ont demandé d'indiquer des chiffres erronés.

Le critère de base n'est pas correct et les réponses faussent les statistiques. C'est la réalité car on sait bien qu'un élève qui est en décrochage est à l'école.

L'orateur travaille avec des élèves qui ne savent pas dire quel cours ils viennent de suivre. Ils y étaient mais doivent regarder dans leur journal de classe pour savoir de quel cours il s'agissait.

Le professeur ne donne pas nécessairement cours ou n'a pas pu donner cours car ce que l'on impose comme mode de travail aux enseignants dans les quartiers concernés ne correspond plus aux élèves qu'ils ont en face d'eux. Ce n'est heureusement pas comme cela partout. Il n'en demeure pas moins que c'est un véritable dialogue de sourds. Cela ne passe plus; il faut construire les choses autrement.

Le Pacte d'excellence pourrait éventuellement aider s'il était financé, ce qui n'est pas gagné, et si les enseignants étaient partie prenante, ce qui n'est pas le cas non plus puisque ce Pacte est construit en grande partie sans eux. L'orateur raconte avoir été invité à la présentation du Pacte d'excellence par Mme Joëlle Milquet, alors ministre. C'était la toute première réunion qui s'est faite à Bruxelles pour présenter le Pacte. La réunion avait lieu le 20 août et l'invitation à y participer était parvenue une semaine avant. Il y avait plus de représentants de l'aide à la jeunesse que d'enseignants dans la salle.

Le Pacte a le mérite d'exister. Si les enseignants l'investissent, il peut avoir des effets vraiment très bénéfiques et très positifs. Mais il n'est pas certain que cela va fonctionner.

Une directrice racontait à l'orateur qu'au mois d'octobre dernier, en début d'année scolaire, elle était à bout en raison notamment d'un taux d'absentéisme de 80 %. Ce n'est pas le taux d'absentéisme des élèves mais des professeurs. Il y a des écoles qui fonctionnent ainsi.

L'orateur dit comprendre ces professeurs en voyant les élèves. Il dit avoir fait des animations dans les classes. Son rôle est plus facile puisque la parole est libre pour les élèves. Ils sont à l'école mais ce n'est pas l'école. Les règles ne sont pas les mêmes. Les jeunes lui « rentrent dedans » et il ne réagit pas. À partir de ce moment, il y a un vrai dialogue qui s'établit.

Ce que l'orateur permet dans ses animations, un enseignant ne peut pas le faire. On lui a appris qu'il ne pouvait pas se le permettre. C'est le clash inévitable tout le temps.

L'orateur signale qu'une directrice d'école lui a téléphoné deux jours avant les vacances de Noël 2019 lui signalant qu'elle a reçu une délégation de professeurs qui exigeaient le renvoi immédiat de l'entièreté d'une classe. C'est du jamais vu. C'est une première commune dont l'ensemble des jeunes avaient obtenu le CEB.

La directrice a organisé, le jour de la rentrée après les vacances de Noël, une réunion où les professeurs avaient mis les bancs comme dans un tribunal, en forme de U et où un banc était réservé pour la directrice avec une place pour l'orateur juste à côté. Les enseignants ne le connaissaient pas.

Un des professeurs a pris la parole et a signalé qu'après avoir réfléchi pendant les vacances et après concertation, les enseignants ne voulaient plus le renvoi de tout le monde mais qu'ils voulaient bien garder trois élèves sur quatorze. Donc c'étaient donc quatorze jeunes de 12 ans qui avaient mis à genou toute une équipe.

La directrice a pris la parole en me présentant et en annonçant que personne ne serait renvoyé. Elle a quitté la réunion, laissant l'orateur seul avec des professeurs en pleurs.

Il dit ne pas comprendre ce qui se passait. La semaine suivante, il revint dans cette classe complètement explosée. Il a fallu trois séances pour que les jeunes l'écoutent et cessent de faire voler chaises et cartables.

Quand l'orateur se rend compte que ces jeunes sont pour un tiers illettrés, qu'un jeune ne parle pas du tout le français et qu'on leur demande de suivre des cours de néerlandais ou d'algèbre, ils ne savent pas de quoi on leur parle. On leur demande de se taire et de ne pas bouger. Ils ne peuvent pas le faire.

Ils sont donc en révolte. Les enseignants débordent, à un moment donné, et deviennent maltraitants vis-à-vis des jeunes et ces derniers réagissent encore plus fort. Des enseignants qui téléphonent aux parents et qui insultent les jeunes au téléphone devant les autres jeunes de la classe ou des enseignants qui téléphonent aux parents et qui, quand ils ont raccroché, imitent le parent devant le reste de la classe, voilà ce qui se passe.

L'orateur dit ne pas pouvoir cautionner ce genre d'attitudes. À un moment donné, il y a un trop-plein.

Quand les jeunes débordent, les enseignants débordent aussi. Il faut vraiment reconstruire une confiance entre les jeunes et la société, et non seulement entre les enseignés et les enseignants.

À la question de savoir comment on fait en AMO pour respecter les règles, d'après l'intervenant, l'avantage des AMO consiste en ce que ce sont des organismes privés agréés. Il y a évidemment un code qui régit les modes de fonctionnement mais personne n'est présent tous les jours pour vérifier ce qui est fait réellement.

Quand on dit que l'on travaille avec des jeunes de 0 à 22 ans, si le jeune en a 27, il est le bienvenu. Ce n'est pas autorisé mais on le fait quand même.

L'orateur dit être tout le temps en train de devoir « bidouiller » pour des cas particuliers. Il dit s'occuper de beaucoup plus de familles qu'il ne le faudrait. C'est chronophage. À un moment donné, on ne peut pas dire stop car si on ne s'occupe pas de la situation familiale d'abord, c'est complètement illusoire de penser pouvoir travailler avec le jeune.

On ne peut pas demander à un jeune d'aller à l'école s'il n'a pas de logement, si ses parents n'ont pas de revenu, s'il n'a pas de quoi se nourrir, s'habiller

ou s'il n'a pas de chaussures. Il faut d'abord résoudre ces problèmes qui sont familiaux.

M. Hugo Lantair souhaite rebondir sur ce qui vient d'être dit par rapport à l'allongement de l'âge. Historiquement, il était pour. Un travail de négociations sous la précédente législature a été réalisé autour de l'aide à la jeunesse.

Une structure comme SOS Jeunes qui a plus de trente travailleurs peut se permettre éventuellement d'allonger l'âge sans demander des moyens complémentaires. Par contre, pour la plupart des AMO où il y a très peu de travailleurs, la question de l'augmentation de la dotation est importante et fondamentale.

Toute une négociation a eu lieu, au point que le ministre voulait 25 ans, certains voulaient rester à 20 ans car c'est l'âge de base. Pour finir, un compromis « à la belge » a abouti à 22 ans mais sans augmentation de moyens. Tout le monde tire la tête et cela paraît normal à l'orateur.

Il estime que sur la question des moyens, on aurait pu être plus efficace mais en même temps, il s'agit d'arbitrages plus complexes. Le refinancement de l'aide à la jeunesse a bien été obtenu, en tout cas, pour partie. Cela fait partie des arbitrages menés par le politique.

M. Hugo Lantair signale que son association a décidé de travailler avec des jeunes jusqu'à 22 ans.

Pour répondre à la question de la proportion entre garçons et filles, c'est à peu près 45 % de filles et 55 % de garçons. Les stratégies de rupture ne sont pas les mêmes. On observe que les garçons ont plus tendance à être exclus des structures d'aide à la jeunesse parce qu'ils vont jusqu'à l'affrontement.

Une fois qu'on moleste un éducateur, qu'on casse du matériel ou qu'on est dans de l'opposition, le système a plutôt tendance à les laisser à l'extérieur, à les isoler.

Par contre, une jeune fille est aussi dans la stratégie qui est mise en place par les filles et la réponse qui est donnée par les institutions va aller dans le sens de plus de protection parce que ces jeunes filles fuguent. Elles n'ont pas commis de délit ou d'acte problématique à l'intérieur de la structure. Donc, on va donc continuer à les aider.

Les stratégies de ruptures sont différentes et on obtient plus vite des solutions pour des jeunes filles que pour des jeunes hommes probablement parce que les stratégies ne sont pas les mêmes et que le système a plutôt tendance à accepter qu'il faille protéger le jeune contre lui-même, qui s'en va, plutôt que

quelqu'un qui affronte le système et qui cherche à le démolir.

En ce qui concerne les causes, l'orateur croit que la paupérisation joue un grand rôle. Il déclare ne pas vouloir parler de politique politicienne mais pense que, depuis la fin des années '70, on détricote le modèle de l'État social.

Cela a forcément un impact car on n'arrive pas à trouver nécessairement d'autres stratégies pour que les ressources soient distribuées. On peut prendre n'importe quelle étude sociologique, il y a bien une inégalité de ressources qui se creuse.

Là, l'orateur dit rejoindre le PTB par rapport à cette idée que l'on produit davantage de richesses et qu'elles sont plus inégalement réparties maintenant qu'avant.

Il est persuadé que les petits systèmes AMO sont très ouverts, qu'il y ait ou pas de l'hébergement. Les AMO sont les structures les plus souples. C'est pour cela que l'on peut témoigner de la vie de ces jeunes qui sont en repli du monde par rapport aux structures de l'aide sociale générale.

Dans les AMO, ce sont les jeunes les clients. Il n'y a pas d'imposition, ni de mandat. On ne peut pas leur demander de venir. On ne peut pas demander aux AMO des comptes sur leur vie. Les AMO sont soumis à l'article 458 du Code pénal ... au point que les services d'aide et de Protection de la jeunesse sont en rage car les AMO ne communiqueront rien comme informations pour autant qu'elles n'aient pas été négociées avec le jeune.

Les systèmes AMO permettent d'intégrer davantage le différent que les structures plus classiques qui elles sont inscrites dans une bureaucratie. Le Service d'aide à la jeunesse, même s'il a été pensé par le législateur pour réduire l'impact de la judiciarisation des situations, est une bureaucratie. Une bureaucratie, même avec une vocation missionnaire, a tendance à se protéger et à mettre en avant des objectifs de systèmes au détriment des objectifs des missions qui sont les siennes.

Un CPAS, c'est pareil. Les grosses institutions, c'est pareil. Il y a là matière à réfléchir.

L'intervenant ne se dit pas spécialiste. En termes de sociologie des organisations, il lui paraît très pertinent que le politique pousse le raisonnement pour voir comment permettre à ces structures de devoir se réinventer. Ce sont peut-être des choses sur lesquelles il faut réfléchir en termes de concepts.

L'orateur se dit convaincu que la démarche participative à l'intérieur des organisations a le vent en poupe actuellement. Le manager n'est plus le seul responsable. Il pense que cela doit s'implémenter aussi dans des bureaucraties.

En parallèle, il y a la question de la responsabilisation des individus. Aucun mineur n'est responsable de ce qui lui arrive. C'est du moins l'avis de l'intervenant. Après, on peut polémiquer. Mais alors, il faut changer un certain nombre des paradigmes et ne plus intégrer, par exemple, la Convention internationale des droits de l'Enfant dans le raisonnement.

Pour répondre à la question relative au manque de places, l'orateur dit refuser un jeune tous les deux jours par manque de places. Des AMO ouvertes 24 heures sur 24, il en existe deux en Fédération Wallonie-Bruxelles avec une capacité maximale de dix lits.

Il y a en parallèle une autre structure qui est un projet éducatif particulier qui s'appelle Abaka. Elle n'est pas exactement sur les mêmes modalités d'accueil inconditionnel que les AMO peuvent avoir.

Un jeune se présente auprès d'un AMO avec un problème d'hébergement. On va d'abord chercher dans son réseau naturel pour voir s'il n'y a pas une solution qui pourrait exister. S'il n'y en a pas, si l'accord de parents est donné, l'AMO l'héberge.

Ce système n'existe pas identiquement pour Abaka. Il y a un petit entretien de préadmission mais globalement, on fonctionne dans le même modèle.

On a une quinzaine de lits sur toute la Fédération Wallonie-Bruxelles maximum.

On ne parle pas de centres d'accueil d'urgence qui eux sont mandatés par un Service d'aide à la jeunesse.

De manière naturelle, un jeune a un problème; il vient frapper à une porte et il obtient ce qu'il souhaite, à savoir un lit pour la nuit.

L'intervenant invite les commissaires à se poser la question, ne fût-ce que pour Bruxelles, du renforcement des associations et de leur financement. Il signale néanmoins qu'il n'est pas certain que son AMO serait d'accord d'être renforcée. Il dit parler de manière générale.

En termes d'accueil non mandaté, il y a un véritable problème qui constitue un véritable défi pour les mineurs. C'est un défi également pour les jeunes majeurs. Il n'y a pas énormément de structures.

C'est ce qu'on critique depuis un certain temps.

Ce qui arrive depuis une dizaine d'années se voit aujourd'hui. Il faut réfléchir à des systèmes qui permettent à des jeunes de trouver un hébergement dans un premier temps de manière inconditionnelle pour éviter les passages en rue. Après, il faut réfléchir structurellement à la manière dont on peut accompagner ces jeunes en logement.

Comme signalé précédemment, l'autonomie de ces jeunes passe par un accompagnement. L'autonomie des jeunes désaffiliés ne passe pas par un accompagnement mandaté. Elle doit passer par des structures où ces jeunes sont libres de choisir d'agir et d'avancer. C'est ainsi que l'on peut restaurer la confiance par rapport à ces jeunes. C'est ce l'intervenant peut retirer de sa propre expérience.

Par rapport aux différentes possibilités et pistes imaginées, ne sachant pas s'il s'agit de Commission communautaire française ou de Commission communautaire commune ou encore à un autre niveau, l'intervenant laisse au politique le soin de jouer avec cette « lasagne » institutionnelle qui caractérise la Belgique.

Financer des demandes intersectorielles, ne pas financer des projets sectoriels ou le moins possible, plus on cherche à rassembler des acteurs différents au sein d'une même structure, à taille humaine, à associer des groupes dans des financements, plus cela va placer les associations dans une logique qui sort de la concurrence puisqu'elles partagent le même gâteau.

Plus on travaille à ces logiques intersectorielles, plus on avance sur ces questions-là, plus on obtiendra, à son avis, d'échanges entre les professionnels des différents secteurs et des pistes de solutions concrètes. L'orateur ne pense pas qu'il appartienne soit au politique d'apporter des solutions mais il a cependant le rôle d'écouter et d'essayer d'apporter des suggestions sur base de ce qu'il entend des opérateurs de terrain et non sur ce qui est tiré de statistiques ou de grandes études. Cela prend du temps.

Pour les AMO, il y a un collectif des AMO qui se réunit et il y a un conseil en prévention pour l'aide à la jeunesse qui apporte une série de recommandations. Cela est bien issu du terrain.

Quand ce sont de grandes structures qui font des audits, ce n'est pas la même chose. Il faut donc réfléchir à la manière de chercher l'information.

L'intervenant invite les commissaires à participer à des processus de réflexions participatives. Il est co-

créateur du projet « interpell'action » du collectif des AMO.

Il expose qu'il y a d'abord eu une première année au cours de laquelle on a récolté les données auprès des travailleurs sociaux. On a questionné des personnes à Bruxelles et en Wallonie et pas que des personnes du secteur. Des juges, des avocats, des PMS, des médecins, toute une série de personnes en lien avec la jeunesse, ont tous témoigné d'une aggravation de la situation. Cela a montré que les AMO n'étaient pas les seuls à faire ce genre de constats.

Dans un second temps, après avoir validé le fait que le constat est significatif pour d'autres personnes, il était nécessaire de mettre en place un travail avec les personnes concernées.

L'intervenant dit ne pas pouvoir imaginer un travail sans les personnes concernées. Quoi qu'on fasse, si on ne travaille pas avec les personnes concernées, le résultat sera insatisfaisant (cf. l'histoire du cheval acheté par le jeune). Si on n'arrive pas à voir des éléments suffisants pour aider à travailler cette question, aucun projet ne sera proposé.

L'intervenant invite donc le politique à participer à cette réflexion parce que c'est grâce au fait que le politique, l'associatif et les personnes concernées travaillent de concert qu'on arrivera peut-être à voir les éclairages dont un commissaire a fait part.

L'orateur signale qu'actuellement le secteur change de paradigme. On travaille à ce que l'on appelle maintenant le développement du pouvoir d'agir. C'est une théorie proposée par un Breton, Yann Le Bossé, qui vit à Montréal et qui s'oppose à la logique de l'empowerment en précisant que c'est bien la logique de l'activation des personnes mais elle suppose aussi que l'on n'éteigne pas toutes les dimensions sociales et qu'on ne prescrive pas de solution.

On travaille donc vraiment à réfléchir avec les personnes concernées à voir quel est le premier pas qu'elles seraient prêtes à mettre en place pour avancer dans leur situation.

Cela place l'associatif dans une position où il n'est ni sauveur, ni policier. Il va juste être le passeur au milieu et essayer de permettre à ces jeunes d'avancer.

Force est de constater qu'en agissant de la sorte, on intègre davantage le différent et on peut avancer dans une co-construction. Cela permet surtout à la personne elle-même de trouver les solutions.

Et l'orateur de penser, quant à un des projets actuels, Filiaplus, qu'il est important de former et doter les nouvelles écoles sociales et les futurs professionnels de cette approche, de ces questionnements autour du différent.

C'est un des volets que M. Hugo Lantair dit mettre en place. Il trouverait important qu'un service d'aide à la jeunesse puisse réagir de cette manière et ne soit pas dans la prescription de solution. Aujourd'hui, les jeunes ont un éventail de possibles et on se dit que la solution au problème A va amener une solution aux problèmes C, D, E.

À nous de réfléchir à des modèles où l'on souhaiterait intégrer les personnes concernées. On serait là pour offrir des services. Cela s'appelle la Conférence des familles.

Un problème est posé à un intervenant du type service d'aide à la jeunesse. Cet intervenant connaît le réseau, invite lors d'une Conférence des familles tous les acteurs du réseau qui viennent proposer une offre de services à la famille qui elle-même choisit quel est l'axe qu'elle va mobiliser, quel est l'acteur qu'elle va prendre ou pas.

Tout cela se base sur une libre adhésion et sur une prise de décisions des personnes concernées. C'est central dans le raisonnement. Les jeunes sont dits « incasables » car le système n'a pas trouvé de manière de les y inclure ... alors qu'en les incluant dans le processus de décisions, ils sont acteurs de la démarche.

L'associatif doit réfléchir et invite le politique à interroger les services d'aide à la jeunesse et Protection à la jeunesse.

L'orateur a envie de travailler de concert avec eux, en bonne intelligence. Il pense qu'il en est de même pour eux. L'intérêt serait de voir comment penser avec eux les relégations que notre système d'aide à la jeunesse met en place.

M. Marc De Koker souhaite ajouter que la difficulté actuelle consiste en la manière de parler. D'expérience, chaque tentative de réunir le monde de l'associatif, le politique et le jeune, qui ont tous leur manière de parler, s'est soldée par un dialogue de sourds.

Des colloques ont eu lieu mais les rencontres n'ont pas vraiment eu lieu.

L'associatif a besoin du politique. Il y a des jeunes et des familles avec lesquels il travaille et va préparer les rencontres avec des professionnels et des politiques. Mais l'orateur veut également préparer le politique de la même manière à cette rencontre avec les jeunes, des familles, des chercheurs et des professionnels de terrain.

Le jour où cette rencontre aura lieu, vraisemblablement fin novembre 2020, sauf si l'on est reconfiné, on aimerait mettre en travail des jeunes, des familles, des politiques, des professionnels et des chercheurs, non pas à l'intérieur d'un colloque pour échanger des constats, mais à l'intérieur de groupes de travail qui vont se créer ce jour-là pour construire des réponses aux différents problèmes qui auront été objectivés par les récoltes de témoignages préalables.

L'orateur en vient à la demande de ce que le politique peut réaliser. L'associatif a l'interpellation au nombre de ses missions. Actuellement, on se trouve dans la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives. C'est révélateur.

Si les parlementaires sont présents, c'est qu'ils sont intéressés par ce qui y est dit.

L'orateur leur demande de l'aider à le dire ailleurs. Il veut bien aller au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y faire passer le même message. L'interpellation est une partie de son boulot. Il s'échine à essayer de nouer des contacts avec la presse mais ce n'est pas porteur car, quand il raconte à Monsieur et Madame tout le monde, à l'extérieur du milieu professionnel dans lequel il est, son travail au quotidien, on ne le croit pas alors qu'il n'a que de pareilles situations.

Le politique doit aider à le faire savoir car l'orateur pense, comme dit précédemment, que c'est quelque chose qui ne se sait pas. On n'en parle pas. Ces quartiers sont fermés sur eux-mêmes.

L'orateur dit avoir entendu à la radio, la semaine dernière, un chercheur qui vient de réaliser une étude sociologique sur la population noire dans la région de Liège. On lui demande pourquoi l'avoir menée à Liège et pas à Bruxelles. Le chercheur signale qu'il y a deux réponses : il y a déjà un certain nombre d'études réalisées à Bruxelles et comme c'est sa thèse il voulait la faire à un endroit où une étude n'avait pas encore été réalisée. Qui plus est, à Liège, ces populations sont diffuses sur l'ensemble du territoire de la commune.

À Bruxelles, elles sont parquées dans des quartiers ghettos, qu'on les appelle le quartier du croissant pauvre. C'est vraiment une réalité.

Dans le quartier de Cureghem, sur le même palier, il y a des familles marocaines, turques, provenant d'Afrique noire, des Rom qui ne s'adressent pas la parole. Ils se regardent en chiens de faïence mais vivent les mêmes galères et sont exactement dans les mêmes situations. Il n'y a aucune solidarité qui s'installe entre elles. Il y en a eu un peu au niveau des mosquées apparemment lors du confinement.

Ce repli communautaire est terrible car c'est le premier qu'il faut arriver à briser. On en revient à la culture. C'est encore une fois la culture qui peut aider à l'ouverture de ces portes.

Notre société, de manière globale, a fabriqué cette situation. Les familles ne sont pas responsables de la situation dans laquelle elles vivent. Ces jeunes ne sont pas responsables, ils sont comme on les a fabriqués.

C'est cela que l'orateur souhaite aller proclamer partout et le plus possible. Il pense que c'est absolument nécessaire.

M. Hasan Koyuncu (PS) estime que les commissaires ont eu un débat très enrichissant avec leurs invités. Il dit avoir appris beaucoup de choses.

Les orateurs ont parlé des extrêmes dans leurs exposés. Il suffit de se promener dans les rues de Bruxelles pour connaître les réalités. Il pense qu'il y a un décalage entre la réalité et le politique.

La plupart des politiques sont déconnectés du terrain. La population est dans le désespoir et, quand elle est dans le désespoir et qu'aucune solution n'arrive du haut, elle a tendance à s'éloigner vers les extrêmes.

On a vu cela après le crash boursier de 1929, après la grande dépression. La population s'est éloignée vers les extrêmes et on a vu ce qui s'est passé.

On va prendre un virage et il faudra être vigilant. On peut répondre au désespoir des uns et des autres par une politique sociale. Il faut être à côté des jeunes et créer un dialogue entre la police et les jeunes, par exemple.

La culture doit également être prise en compte car elle constitue le vecteur de la cohésion sociale.

M. Marc De Koker signale qu'il était présent à une réunion de l'ancien Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse qui s'appelle maintenant le Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection judiciaire. Il y avait à l'ordre du jour la proposition de loi modifiant le Code civil en vue d'instaurer une protection juridique prénatale.

L'orateur demande aux commissaires de bouger sur ce dossier car c'est une proposition de loi qui est déposée au Fédéral par M. John Crombé et Mme Valérie Vanpé, c'est-à-dire Spa et N-VA. Ce qui est un peu aberrant. Cette proposition a pour but de donner un statut au fœtus, ce qui permettrait de décider du placement d'un bébé *in utero* et éventuellement du placement de la maman durant sa grossesse si elle développe des comportements à risques tels que l'alcoolisme, l'addiction aux drogues, etc.

Évidemment, le CCAPJ va s'y opposer de manière globale mais l'orateur dit ne pas avoir de pouvoir par rapport à cela. Il dit qu'il faut rester vigilant.

Il donne lecture du texte de la proposition : « L'enfant dont une femme est enceinte est présumé déjà né chaque fois que son intérêt l'exige et sans préjudice de la loi du 15 octobre 2008 relative à l'interruption volontaire de grossesse abrogeant les articles 350 et 351 du Code pénal et modifiant les articles 352 et 383 du même Code et modifiant diverses dispositions législatives, cette présomption s'éteint si l'enfant ne naît pas vivant. S'il est mort, il n'est pas considéré comme vivant. ».

C'est une loi extrêmement ouverte qui permet toutes les dérives et qui permet l'eugénisme social. Elle entérine le déterminisme social puisque c'est la négation de tout ce qui est travail de prévention et travail émancipateur.

Cela signifie que si la maman boit trop, fume trop, est alcoolique ou s'il y a des situations de violences dans la famille, on peut décider du placement de l'enfant dès sa conception. Tous les services de prévention sont disqualifiés, y compris l'ONE, les maisons médicales, ... C'est affolant. L'orateur estime que l'on pourrait croire être en Hongrie ou en Pologne.

Il demande aux commissaires de réagir le cas échéant. Il s'agit du document 55.1029/001.

5. Exposé de Mme Karine Lalieux, présidente de la Fédération des CPAS bruxellois

Mme Karine Lalieux remercie les commissaires pour l'invitation et précise qu'elle était la semaine dernière invitée par une autre commission du Parlement sur le sujet du non-recours aux droits, lequel lui a permis de développer un grand nombre de considérations, s'agissant d'une compétence première aux CPAS.

Par contre, en ce qui concerne les « Jeunes en errance », on ne peut pas dire que les CPAS ne connaissent pas le phénomène alors même qu'ils ne sont en première ligne, comme indiqué d'ailleurs dans les procès-verbaux des précédentes auditions qui lui ont été fournis.

Il y a trois démarches parallèles en matière de « Jeunes en errance ».

Il est vrai qu'à un moment donné, il y a eu les enfants des rues à Bruxelles. Avec quelques autres associations, on a souri lorsque la presse a découvert, tout d'un coup, qu'il y avait, dans le quartier de la rue de Stalingrad et de la Gare du Midi, des jeunes adolescents âgés de 10 à 15 ans, d'origine marocaine, qui étaient effectivement en errance dans les rues, en lien avec un problème de violences à leur égard, d'une part, mais aussi par rapport à un certain public, d'autre part, auquel s'ajoutent des problèmes d'assuétude.

Ces jeunes sont seuls, ont faim, ont beaucoup de difficultés et ces jeunes ont des problèmes graves d'assuétude.

Il est vrai que ce sont des jeunes du Maroc et qu'ils sont quelques dizaines de mineurs. Mais ils ne constituent pas le problème le plus aigu à Bruxelles.

Certes, ils ont été sous les feux de l'actualité. L'oratrice signale qu'elle a eu une ou deux réunions avec M. Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, réunions auxquelles sa collaboratrice a assisté.

Elle pense qu'aujourd'hui il s'agit davantage un problème du Maroc qu'un problème de Bruxelles. Ces personnes ont des familles au Maroc. Elle dit avoir discuté longuement avec M. Bernard De Vos et on sait d'où viennent ces familles, les problèmes qui existent dans la ville. C'est un problème de collaboration qui existe avant tout.

L'oratrice se dit assez franche et signale qu'elle est fort étonnée qu'à un moment donné, le Consulat du Maroc ou l'Ambassade du Maroc n'ont pas commencé à identifier ces jeunes et à réfléchir à la manière de les soutenir et à les aider, considérant leurs conditions de jeunes mineurs ayant des parents dans leur pays d'origine. Ce ne sont pas du tout des orphelins. C'est un vrai problème de jeunesse et de parents. Il faut voir comment renforcer des projets pour que ces jeunes aient un avenir, non seulement scolaire ou autre, puisqu'ils ne demandent rien ici.

À part, les intégrer dans le monde des mineurs non accompagnés, il est très difficile de travailler avec eux aujourd'hui.

Un groupe de travail va se réunir à nouveau au mois de septembre. Aujourd'hui, il est assez compliqué d'appréhender leur problématique.

L'oratrice estime qu'il faut travailler en partenariat avec le pays, non pas pour les y renvoyer purement et simplement, mais pour savoir qui ils sont, quelles sont leurs familles et comment on peut avancer avec ces jeunes, soit ici, soit là-bas.

L'oratrice croit savoir qu'ils sont fort exploités même si on n'en parle plus tellement. On les connaît cependant très peu. Elle dit ne pas savoir très bien ce qu'ils sont devenus suite à la crise du Covid-19 et à l'activité qui s'est arrêtée dans la mesure où ils vivaient d'une économie parallèle dans un quartier effectivement bien connu qui est le quartier de Stalingrad.

Le deuxième focus concerne les mineurs non accompagnés qui sont soit des mineurs qui demandent l'asile en étant non accompagnés, soit des mineurs arrivés avec les vagues de migrants en transit sur le territoire de Schaerbeek, de Saint-Gilles, de la Ville de Bruxelles et d'Anderlecht. Il s'agit des communes qui disposent de gares ferroviaires.

Ces mineurs sont des migrants en transit qui souvent ne demandent rien là où ils sont, comme les adultes d'ailleurs, et souvent ne veulent pas dire qu'ils sont mineurs. Là, il y a un travail qui se fait en collaboration avec la Plateforme citoyenne, avec le délégué général aux droits de l'enfant et la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'elle elle a un rôle en ce qui concerne les mineurs non accompagnés, rôle renforcé sous la précédente législature.

Il faut donc essayer de remettre ces mineurs dans un parcours institutionnel, même s'ils ne le veulent pas, à l'instar des jeunes du quartier Stalingrad susmentionnés.

On sait que des éducateurs les accompagnent vers des centres de mineurs non accompagnés, et notamment vers un centre en Wallonie qui a été ouvert sous la précédente législature. Ils y sont à peine arrivés qu'ils en repartent. Ils ne sont donc pas directement demandeurs de ce parcours.

Leur première demande, comme pour les adultes, a pour but d'aller vers Londres ou vers la Grande-Bretagne. Ce n'est certainement pas de s'inscrire dans un parcours en Belgique.

C'est donc tout un travail qu'il faut parvenir à réaliser avec les associations. L'institutionnel est très mal vu par eux car il peut signifier parfois l'enfermement en centres fermés, à savoir un parcours décrit par les adultes insistant sur la nécessité de ne pas faire confiance aux institutions. Ce n'est pas le cas des mineurs.

Il y a toute cette difficulté de prise en charge de ces mineurs. En tout cas, les CPAS n'ont pas de compétence légale pour les prendre en charge, sauf à les amener dans ces centres et travailler en collaboration avec les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou avec les plateformes citoyennes et d'accueil des migrants.

Il est vrai que les chiffres sont interpellants parce qu'on ne sait pas identifier tous les mineurs. Auparavant, ces mineurs n'étaient pas acceptés dans le centre de la Plateforme citoyenne, c'est-à-dire dans le centre de Haren.

Ils avaient un deal avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le Délégué général aux droits de l'enfant pour que les mineurs n'intègrent pas ce centre-là, et ce en vue de les protéger.

Il ne faut pas oublier que le mineur doit être avant tout protégé. C'est repris dans la Convention des droits de l'enfant. Les institutions ont parfois difficile à les protéger correctement parce qu'elles n'ont pas les moyens pour ce faire. Beaucoup de mineurs ne se disent pas mineurs.

Il est très difficile de leur créer un parcours pour qu'ils retrouvent une stabilité, leurs droits et peut-être un parcours où ils pourraient effectivement se stabiliser en Belgique en retrouvant petit à petit les droits que l'on peut donner aux mineurs non accompagnés en Belgique conformément à la législation. C'est un objectif important.

Les CPAS ne peuvent pas aider directement les mineurs. À 16 ans, on peut les mettre en autonomie, les soutenir, les aider mais on doit travailler sur mandat de justice. Après, on peut les accompagner avec des revenus d'intégration et dans toute leur trajectoire pour le retour à des droits sociaux.

Le problème est de travailler en amont et en confiance. C'est très difficile. Même les associations disent que c'est effectivement le cas.

Enfin, la troisième catégorie concerne tous les autres mineurs ou jeunes adultes. On parle de jeunes de 14 à 25 ans.

La catégorie des 18 à 25 ans ne cesse de croître au niveau des CPAS. Il y a une augmentation des demandes de la part de ce public qui représente des mineurs qui ont habituellement toutes leurs attaches en Belgique ou à Bruxelles mais qui sont sans-abri par rupture familiale, par rupture scolaire, par rupture en rapport à des assuétudes quelconques, par rupture avec leurs parents en rapport à l'orientation sexuelle. Il y en a beaucoup plus qu'on ne le croit. Il n'y a pas assez de lieux à Bruxelles pour accueillir ces jeunes.

Tous ces jeunes mineurs viennent gonfler les demandes à Bruxelles.

L'oratrice dit avoir lu avec beaucoup d'intérêt les chiffres qu'avait donnés M. Hugo Lantair du service SOS jeunes. Il a été très pragmatique et a formulé des chiffres affolants, notamment au niveau du sansabrisme en lien avec les mineurs en errance. L'évolution des quinze dernières années est effrayante.

L'oratrice partage le constat réalisé par rapport aux familles qui sont de moins en moins mobilisables autour du mineur.

Elle dit l'avoir constaté surtout quand il s'agit de jeunes que l'on souhaite mettre en autonomie.

Certains CPAS, comme celui de Saint-Gilles et de Bruxelles, ont encore des lieux où des jeunes sont placés par des juges et qui ne sont pas du tout orphelins. Il est même rare qu'ils soient orphelins. Parmi les jeunes placés, on en a deux pour soixante jeunes placés.

La mobilisation de la famille est de plus en plus difficile. Les éducateurs signalent qu'il y a quinze vingt ans plus personne n'était dans un centre car tous les jeunes avaient des familles ou étaient repris en famille pour y être soutenus. Il y avait donc des contacts qui pouvaient être réalisés (il s'agit des retours en famille le week-end. Bien entendu, il y avait des jeunes placés il y a 20 ans).

Aujourd'hui, il est rare qu'il y ait 10 % de jeunes qui rentrent en famille pour le week-end.

Il convient donc réaliser, d'une part, une analyse des ressources qu'il y a en famille et, d'autre part, l'accompagnement de ces familles.

L'idée d'une famille de moins en moins mobilisable pour différentes raisons est une réalité pour les mineurs en errance mais également pour les mineurs placés avec lesquels il faut travailler de manière très concrète. Cela peut être le rôle des organismes et des CPAS par rapport à ces familles qui peuvent éprouver des difficultés multiples pour maintenir leur propre enfant chez eux, et ce pour des raisons économiques, de santé mentale, etc. Il n'y a pas que des causes de violences intrafamiliales.

Ces ressources familiales non mobilisables sont un problème car beaucoup de ces jeunes en errance ont eu des parcours institutionnels qu'ils rejettent. Aujourd'hui, ils n'ont pas trouvé ce qu'ils voulaient et la famille est démobilisée par rapport à leur propre vie.

Il est très difficile de répondre à cette violence tant institutionnelle que familiale. Ces jeunes les rejettent peut-être par rapport à une violence qui n'est plus institutionnelle ou familiale mais qui est physique et que l'on peut avoir parfois dans certains quartiers.

Ce qui ressort de ce constat, notamment par rapport à l'institutionnalisation, par rapport au logement que les jeunes ne recherchent plus vraiment, par rapport à une trajectoire de ces mineurs ou jeunes adultes, c'est qu'il y a peu de réelles intégrations de tous.

L'oratrice dit avoir été étonnée de lire, dans les procès-verbaux qui lui ont été communiqués, que les CPAS ne sont pas considérés comme étant une ressource, du point de vue des associations qui ont été auditionnées. Le CPAS peut même être considéré comme un obstacle. On a donc l'impression, à un moment donné, qu'il y a une rupture entre certains acteurs, dans le secteur d'accompagnement des mineurs, entre l'institutionnel et l'associatif.

Mme Lalieux rappelle que cela ne fait pas longtemps qu'elle est présidente du CPAS de Bruxelles-Ville et de la Fédération bruxelloise des CPAS. Dans tous les rapports dont elle a eu connaissance, c'est toujours le même constat qui revient quant au recours aux droits.

Aujourd'hui, il y a à investir d'une manière forte dans le retour des coordinations sociales (cf. loi organique des CPAS), dans le retour d'une confiance, dans le retour d'un parcours intégré à tous les niveaux de pouvoir, la Commission communautaire française, la Région bruxelloise, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Fédéral. Ce n'est pas facile institutionnellement.

On a l'impression que ce « feuilleté » est rapporté sur le terrain alors que l'on pourrait y instaurer une plus grande liberté de trajectoire et de dialogue entre les acteurs. L'oratrice dit le constater dans beaucoup de dossiers

Les CPAS ne sont pas en première ligne pour le phénomène des « Jeunes en errance », alors que certains CPAS font un travail, peut-être plus avec des jeunes adultes que des mineurs.

Mais, fait-on la différence entre un jeune qui a 16 ans ou un autre qui en a 22 ans et qui sont dans la même situation? On ne peut pas distinguer mineurmajeur. Quelqu'un qui a 18 ans est dans la même situation que les jeunes dont on parle ici et qui ont 15, 16 ou 17 ans.

Dans les mineurs qui sont placés, on est obligé de les mettre en autonomie dès qu'ils ont atteint l'âge de 18 ans. C'est terrible.

Elle interpelle les députés qui ont des enfants et leur demande d'imaginer qu'à 18 ans ils doivent leur dire qu'ils ont été placés parce qu'ils n'ont pas eu beaucoup de chances dans la vie et que, vu leur âge, ils doivent vivre désormais seuls sans un encadrement spécifique.

L'oratrice estime que la question des mineurs en errance doit être étendue aux jeunes de 25 ans afin qu'il puisse, le cas échéant, y avoir une trajectoire de 15 à 25 ans dans laquelle d'autres acteurs peuvent intervenir.

Il est vrai que, par exemple aux CPAS de Bruxelles et de Saint-Gilles, il y a des partenariats « *Housing First* » par rapport aux jeunes.

Parfois, il y a quelques mineurs mais ce sont plutôt des jeunes adultes qui ont plus de 18 ans. Depuis 2015, le « *Housing First* » est piloté, en collaboration avec le Samu social, pour des jeunes qui peuvent entrer seuls dans ce genre d'appartement et qui ont soit des problèmes d'assuétudes, soit des problèmes de santé mentale.

Ce ne sont donc pas que des « Jeunes en errance ». Ceci étant, quand on est en errance et qu'on reste plus de quelques mois dans la rue, force est de constater que les problèmes de santé mentale arrivent très rapidement. C'est déjà pour le cas pour les adultes; c'est encore pire pour les jeunes.

Les jeunes qui souffrent d'assuétudes représentent le public dont plus personne ne veut et que le CPAS prend en charge avec le Samu social au niveau du « *Housing First* ». Un état des lieux de la politique développée dans ce cadre a été demandé.

Enfin, l'oratrice aborde la question des maisons d'adolescents (MADO) qui commencent seulement à naître et qui font leurs maladies d'enfance.

Les MADO représentent cette logique qu'avait eue le ministre en charge précédent de continuer l'accompagnement au-delà des 18 ans. La rupture des 18 ans est un peu brutale pour un *continuum* qui peut aller de 15 à 25 ans. Il s'agit d'un *continuum* dans la vie surtout quand elle a été chaotique dès l'âge mineur.

Les MADO se développent et pourraient aussi être un relais puisque c'est l'accueil à bas seuil pour tous les problèmes, qu'ils soient familiaux ou autres. Les MADO ne vont pas s'occuper directement des jeunes mais initier le travail avec le secteur.

À un moment donné, la réflexion doit repenser toutes les trajectoires et toutes les forces dans les communes. Il faut penser « territoires » à Bruxelles.

Il y a la lasagne dans les entités fédérées mais il y a aussi la lasagne au niveau de Bruxelles. Chaque commune dispose d'un service de prévention, d'un CPAS et d'un service de cohésion sociale et d'intégration. Il faut penser évidemment au jeune dans sa globalité. Mais quand on élabore des politiques sociales, il faut intégrer la dimension des territoires parce qu'ils sont importants par rapport aux actions que peuvent mener les uns et les autres.

Actuellement, on essaye de collaborer le plus possible, en tout cas au niveau des CPAS où se développent une large concertation, un dialogue et des collaborations.

Au-delà des actions remarquables menées par les différentes associations sur le terrain, il faut essayer de se refaire confiance, de se réintégrer c'est-à-dire remettre de la cohérence et de la cohésion dans tout le parcours. Il faut penser la trajectoire du mineur, sans s'arrêter à 18 ans, jusqu'au moment où il peut être complètement « remis à flot », peu importe comment, dans son propre projet.

Il faut prendre toutes les forces, qu'elles soient institutionnelles ou pas, et avancer ensemble parce qu'il y a de trop nombreuses ruptures. Quand il y a des ruptures institutionnelles, elles amènent des ruptures pour le jeune. C'est cela qu'il faut vraiment éviter et c'est sur cela qu'il faut essayer de travailler. Il y a cette volonté au sein du Gouvernement bruxellois de travailler dans le sens de cette intégration.

Évoquant sa récente expérience de présidente de CPAS, l'oratrice estime qu'il y a trop de segmentations dans le cadre évoqué. On a énormément de superbes institutions, de belles associations, des maisons médicales, mais il faut arrêter de penser client. À chacun son public, à chacun ses subventions. Il faut essayer de penser la trajectoire de celui qui en a le plus besoin, quel que soit le public, qu'il soit mineur ou majeur.

Il faut essayer de construire ensemble pour trouver à chaque moment l'interlocuteur le plus utile.

On peut imaginer le cas d'un jeune qui va refuser toute institutionnalisation; il va même refuser un logement de transit. Il va refuser quelque chose parce qu'il aura envie d'autre chose alors qu'il pourrait y avoir d'autres acteurs susceptibles de lui offrir ce qu'il cherche. Faisons-le sortir de la Région bruxelloise parce qu'il a envie d'autre chose. Il faut d'abord penser au jeune par rapport aux grands enjeux liés à la question de récupérer tous ses droits, d'une part, et de se construire avec sa famille d'autre part, et ce pour autant qu'il le veuille.

L'oratrice pense qu'il faut moins penser « institutions », en ce compris au niveau des CPAS.

L'oratrice rappelle qu'il y a un point qui doit impérativement passer par une institution : il s'agit des

droits sociaux qui ne peuvent être ouverts que par un CPAS. Il faut toujours y penser parce que le CPAS ne fait pas que de l'accompagnement.

Échange de vues

Avant de passer la parole aux commissaires, **Mme Magali Plovie (présidente)** signale que l'oratrice a abordé la problématique par rapport aux CPAS et a terminé son exposé en signalant très justement que ce qui est important ce sont les droits et que les seuls qui peuvent les ouvrir, ce sont les CPAS.

En effet, la présidente estime que l'oratrice a raison de pointer le fait qu'il y a parfois un écart entre les asbl, les structures d'accompagnement et les CPAS.

Pendant la crise de ces derniers mois, il y a eu des structures qui l'ont appelée et qui lui ont expliqué la situation de personnes qui avaient faim et qui étaient en grande difficulté. À la question de savoir si un contact avec le CPAS avait été pris, elle a constaté que ce n'était pas le cas systématiquement alors qu'il y a la coordination sociale pour ce faire.

Les difficultés avec les CPAS sont un élément important pointé par l'oratrice. Elles avaient déjà été soulevées par M. De Koker lors de son audition.

La présidente espère que l'oratrice pourra relayer le travail réalisé actuellement au niveau de Brulocalis et qu'il sera possible d'aboutir à un résultat. Il est vrai qu'on a une lasagne institutionnelle mais si tout le monde veut travailler ensemble, bien des écueils seront franchis.

Mme Nadia El Yousfi (PS) remercie Mme Lalieux pour son exposé portant sur une thématique importante, surtout dans le domaine des CPAS.

Pour rejoindre la présidente, la commissaire débute son questionnement par les droits qui sont ouverts dans tous les CPAS. Très souvent, on dit que nul n'est censé ignorer la loi. Dans la réalité, on se rend compte que ce n'est pas tout à fait ça, même pour les plus outillés et donc encore plus pour des publics plus fragilisés.

Il y a des difficultés qui peuvent survenir avec certains CPAS. La commissaire pense que c'est surtout la non-maîtrise de l'information au départ qui pose problème. Tout le monde n'est pas spécialement informé ou n'a pas accès à l'information de la même manière.

D'où l'importance évidemment de pouvoir travailler en symbiose avec tous les acteurs de terrain de première ligne qui peuvent effectuer ce travail d'accompagnement et surtout celui d'information et de vulgarisation dès le début de la procédure. Il faut impérativement faire en sorte que les personnes puissent savoir ce à quoi elles ont droit.

La commissaire dit l'avoir pratiqué pendant des années en sa qualité de travailleuse sociale. C'est un travail immense qu'il faut absolument réaliser. Dès à présent, il convient de rendre hommage aux acteurs de terrain, ne fût-ce que par rapport à ce volet-là.

La commissaire souhaite revenir sur certains éléments qui concernent les CPAS directement.

Elle déclare rejoindre l'oratrice en ce qu'il est essentiel de penser « territoire », notamment quand on connaît la réalité du CPAS de Bruxelles-Ville qui est le lieu vers lequel tout le monde est dirigé.

À Bruxelles, c'est vraiment une question importante que l'on a déjà appréhendée, en ce qui concerne les SDF. Elle souhaite savoir si une réflexion est opérée en vue d'une meilleure répartition comme c'est le cas dans d'autres domaines.

Repenser la trajectoire et ne pas s'arrêter à l'âge de 18 ans est un point essentiel par rapport aux « Jeunes en errance ». La députée fait un parallèle avec le débat mené lors de la mise en place du nouveau Code de la jeunesse à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne faut pas s'arrêter à 18 ans mais il faut pouvoir aller jusqu'à 25 ans pour pouvoir accomplir un travail d'accompagnement et de relais plus complet.

La députée souhaite savoir si une réflexion est aboutie par rapport à ce point car il y a des positionnements différents.

Par rapport aux travailleurs de terrain, c'est quelque chose qui revêt toute son importance, eu égard à la réalité des accompagnements qu'ils réalisent. C'est fondamental pour beaucoup d'entre eux.

Le fait d'allier toutes les forces est capital, et ce pour répondre aux souhaits formulés par les différentes structures d'avoir une vision plus intégrée et plus globale en vue de lutter contre le trop nombre de segmentations susmentionnées.

Tous les acteurs de terrain auditionné ont émis la même volonté de vouloir collaborer davantage tout en ayant des spécificités propres. C'est essentiel, eu égard à la complexité des problèmes rencontrés et des situations de rupture. Les causes étant multiples, les réponses le seront également. Pour chaque problème, il faut trouver le meilleur interlocuteur. Parfois, ils peuvent être plusieurs puisque les problèmes sont multiples. Il y a là une prise de conscience réelle et essentielle.

Évoquant plus précisément les problèmes avec les autorités diplomatiques, notamment marocaines, Mme Lalieux a signalé qu'un groupe de travail devait se réunir. La députée souhaite savoir si des contacts ont été opérés avec ces autorités.

On se rend compte qu'à la Gare du Midi, errent des enfants venant du Maroc notamment. Y a-t-il quelque chose qui est réalisé ? Des discussions ont-elles pu avoir lieu ? Les autorités marocaines sont-elles à l'écoute ? Existe-t-il des prémices de partenariats à propos de ces jeunes ?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie l'oratrice pour le partage de son expérience. Il est intéressant d'avoir le point de vue des CPAS, notamment à partir de la fonction qu'elle occupe.

En ce qui concerne la situation des jeunes dans le quartier Stalingrad, le député rejoint la commissaire précédente sur le questionnement de ne pas savoir ce qu'ils deviennent aujourd'hui compte tenu de la crise sanitaire. Il y a enjeu de savoir ce qu'ils deviennent quelle que soit l'origine de ces jeunes et quelle que soit la responsabilité des uns et des autres en tant que pouvoirs publics. Le député se dit preneur d'avoir des informations sur les suites qui seront données à ces cas particuliers.

En ce qui concerne les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et les migrants en transit, il y a effectivement tout un enjeu par rapport à ces jeunes qui arrivent sur notre territoire et qui, bien souvent, ne savent pas très bien s'ils sont en transit, s'ils sont dans le cadre d'un parcours de migration particulièrement éprouvant.

L'AMO SOS Jeunes dans lequel travaille M. Lantair, auditionné précédemment, œuvre grandement dans le cadre humanitaire sur l'accompagnement de ces jeunes, ne fût-ce que pour leur permettre de se poser un moment, de rencontrer leurs besoins primaires, avant même de s'interroger quant à une demande d'asile en Belgique ou quant à la poursuite de leur parcours.

Le député imagine effectivement que les CPAS ont moins d'impacts et de marges de manœuvre pour l'appréhension de ces cas-là. Il n'en demeure pas moins que ce sont des « Jeunes en errance », même si on en a un peu moins parlé dans le cadre des présentes auditions. Ce sont des situations qui posent question et pour lesquelles la Région bruxelloise a pu agir au travers des différentes structures d'accompagnement et des budgets débloqués, et ce même si leur situation est un peu particulière compte tenu de leur statut de mineur.

En ce qui concerne les autres mineurs qui constituent le public-cible des auditions réalisées dans le cadre de la commission, le député affirme qu'il y a un vrai enjeu par rapport au rôle des CPAS concernant l'ouverture des droits et dans le fait d'éviter que ces jeunes ne recourent pas à ceux-ci.

Il y a une réelle importance de pouvoir créer des liens avec celles et ceux qui sont en contacts privilégiés avec les associations. Le député trouve intéressant que l'oratrice ait mis en exergue cette rupture institutionnelle qu'il peut y avoir entre le monde institutionnel dans lequel se situent tant les CPAS que les structures mandatées d'aide à la jeunesse, d'une part, et le monde associatif, d'autre part.

Or, ces services associatifs ont clairement expliqué que ces ruptures peuvent avoir des impacts sur les jeunes pour lesquels l'errance est en réalité caractérisée par des temps de rupture au moment des transitions d'âge, dans les phases d'accompagnement et au moment des transitions entre les institutions.

On peut effectivement imaginer que, si entre les organisations et institutions elles-mêmes il y a rupture, cela ne facilite pas la transition pour ces jeunes d'une organisation à une autre et, de manière plus concrète, le passage par la case CPAS qui devrait être nécessaire, comme déjà indiqué.

Il est donc essentiel de garder à l'esprit cet enjeu dans le cadre des réflexions qui seront menées pour aboutir à certaines recommandations.

L'oratrice dispose-t-elle d'éléments d'analyse à ce sujet ? Une analyse approfondie pourrait-elle être lancée, si ce n'a pas déjà été fait, par la Fédération des CPAS sur cet enjeu ? Les associations qui travaillent avec les publics-cibles, quels qu'ils soient, doivent être des partenaires et non des concurrents.

Y a-t-il des réflexions qui sont menées à ce niveau et qui permettraient d'expliquer et d'identifier les freins dans ces difficultés ?

L'oratrice a parlé des coordinations sociales. Le député souhaite savoir si elles sont reprises dans la loi organique et mises en œuvre automatiquement avant d'être, le cas échéant, évaluées. Les résultats sont-ils intéressants ou y a-t-il moyen de faire évoluer les coordinations sociales ?

Il existe aussi des lieux d'échanges et d'interactions entre les acteurs de terrain. Le député demande si les CPAS y sont invités ou s'ils participent à ces lieux qui regroupent beaucoup d'acteurs du secteur associatif.

Le sujet a été évoqué avec M. De Koker, s'agissant d'un lieu de concertation en cohésion sociale dans le cadre duquel il y a une obligation d'organiser des concertations entre les acteurs de terrain repris au niveau communal.

L'invitation ou la participation des CPAS a-t-elle été envisagée dans ces démarches ou en créant d'autres liens, de manière plus individuelle, avec certains acteurs de terrain?

Ayant travaillé dans le secteur de la jeunesse dans les Marolles, le député se rappelle avoir eu une seule fois un contact avec les CPAS alors qu'il était au quotidien en contact avec des jeunes. Il pense qu'on aurait gagné à créer plus de liens.

Le député ajoute qu'une des difficultés du secteur doit bien évidemment consister dans les ressources. La situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui et la crise sanitaire que l'on a connue ont fait exploser les demandes. Étant anderlechtois, il sait que le nombre de demandes a explosé à Anderlecht. Il en est certainement de même dans les autres CPAS bruxellois.

Comment envisager cette réflexion à mener sur d'autres modes de fonctionnement au sein d'institutions comme les CPAS, dans un contexte qui, en réalité, risque de s'aggraver et où beaucoup d'entre eux sont déjà surchargés de travail et risquent de l'être encore plus ? La Fédération des CPAS peutelle y jouer un rôle ? Des initiatives de certains CPAS peuvent-elles être mises en avant ? C'est plutôt une question générale sur comment penser autrement et comment penser hors institutions.

En ce qui concerne les principaux besoins des jeunes auxquels les CPAS sont confrontés en termes d'aide sociale, le député souhaite savoir si une typologie ou des chiffres peuvent disponibles sur la réalité. Y a-t-il une explosion du nombre de mineurs ou du nombre de très jeunes adultes qui recourent aux services des CPAS ? Y a-t-il des demandes particulières exprimées qui permettraient de savoir sur quel volet agir davantage ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) remercie également l'oratrice pour sa présentation.

En ce qui concerne le « Housing First » pour les « Jeunes en errance », les assuétudes ou les problèmes de santé mentale, la députée souhaite connaître les points du dispositif à améliorer et quelles sont les recommandations que la présidente de la Fédération de CPAS bruxellois souhaite souligner.

Elle dit avoir entendu le message relayé par celleci, notamment celui portant sur le trop grand nombre de segmentations entre les niveaux de pouvoir et les acteurs du secteur associatif.

Comment créer davantage de synergies entre les CPAS avec toutes les asbl et acteurs de terrain ? Comment faire en sorte qu'il y ait une concertation permanente, des échanges d'informations et une entraide ?

La députée souhaite connaître les chiffres précis en ce qui concerne les « Jeunes en errance » à Bruxelles.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) constate que, lors des discussions précédentes, que ce soit en ce qui concerne le non-recours aux droits ou en ce qui concerne les « Jeunes en errance », on est confronté à des personnes qui sont hors les radars de nos institutions publiques, pas nécessairement ceux des associations.

Le député pense que l'oratrice a posé le problème sur la méconnaissance que l'on peut avoir du public concerné. Elle a signalé que, sur Bruxelles en tout cas, les « Jeunes en errance » sont des jeunes d'origine principalement marocaine. Cela mériterait d'être précisé.

Le député dit avoir le sentiment que c'était un profil très ciblé mais pense avoir eu une compréhension incorrecte de ce qui a pu être dit.

Finalement, rejoignant son collègue, il s'interroge : qui sont ces jeunes, d'où viennent-ils, quelle est la portée culturelle des ruptures dont il a été fait part ? La question des trajectoires aussi a son importance.

Tout cela amène le député à se demander s'il n'y a pas une difficulté à cerner le phénomène et donc à configurer une réponse des institutions publiques qui paraissent passer à côté d'une partie des personnes visées.

Et le député de constater que l'institutionnel revient toujours à la charge parce qu'il y a les communes, les CPAS et l'associatif. Parfois, l'associatif est fortement lié aux communes et aux subventions, qu'elles soient octroyées par la Commission communautaire française ou par la Région bruxelloise.

Dans la petite commune du Sud-Est de Bruxelles dont il a été bourgmestre, le député constate que le projet de cohésion sociale est investi par la commune et les d'autres associations, qui font notamment les maraudes et s'occupent des personnes SDF, sont inclues dans le processus.

La segmentation que l'on aime mettre en scène ici dans ce Parlement en disant qu'il y a trop de CPAS

ou, comme repris dans une commission de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, en affirmant qu'il faudrait fusionner tous les CPAS pour faire plaisir à une partie des néerlandophones est-elle le point de mire? Est-ce que la réflexion ne devrait pas porter davantage sur la nécessité de mettre en synergie l'ensemble des initiatives et y compris les associations?

Du point de vue du commissaire, les associations relèvent du para-public, s'agissant de financements publics, d'un fonctionnement, en regard et avec une justification au travers de rapports d'activités, identique à celui d'une institution publique. Il s'agit en quelque sorte d'un démembrement du secteur public. Si l'on veut faire de la comptabilité publique, elles sont à consolider avec les institutions publiques.

Est-ce qu'il n'y a pas là une grosse faiblesse ? Comment met-on tous ces moyens en coordination ? Comment se parle-t-on ? Le député dit avoir fait des coordinations sociales en tant que président de CPAS durant un an et demi. La coordination sociale est le lieu du dialogue.

C'est facile quand on travaille en dimension réduite comme le député a pu le faire. Il reconnaît que l'oratrice doit le faire dans une dimension bien plus importante mais pense que le défi est là. Partant de là, quelles sont les recommandations qu'un Parlement, comme le Parlement francophone bruxellois, peut faire à cet égard ? Qui met-on autour de la table ? Comment va-t-on pouvoir amener les associations autour de la table, est-il possible d'arracher les associations à leur public et aux liens qu'elles peuvent entretenir avec le secteur public ?

Mme Magali Plovie (présidente) signale que la coordination sociale relève plutôt de la Commission communautaire commune que de la Commission communautaire française. Peu importe, chacun savait que le sujet traité touchait à tellement de compétences transversales. À un moment donné, la commission pourra transmettre des recommandations à d'autres entités fédérées.

Mme Karine Lalieux relève que les CPAS dépendent effectivement de la Commission communautaire commune et pas du tout de la Commission communautaire française. Cependant, dans le débat de ce jour, cela importe peu au final.

La lasagne institutionnelle est une faiblesse. Il faut se pencher sur les questions primordiales : qui doit être aidé, pourquoi faut-il les aider et quels sont leurs besoins ? Le reste a peu d'importance; peu importe d'où vient l'argent (Commission communautaire française – Commission communautaire commune – Région – Fédéral).

L'important est de savoir comment répondre aux réels besoins qui sont présents, avec toute la difficulté du subventionnement, la difficulté de devoir rendre des comptes et parfois de garder ses clients. Ce sont ces difficultés-là qui renforcent encore peut-être cette lasagne. Il ne faut jamais oublier qu'il y a la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, la Région bruxelloise, mais aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque l'on parle de mineurs. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait intervenir à chaque stade du parcours de ces jeunes.

En ce qui concerne le manque de maîtrise de l'information, la défaillance dans la transmission de l'information et la connaissance des droits par les associations, comme signalé dans une réunion de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé relative au non-recours aux droits, il faut constater qu'il y a un problème de maîtrise de l'information par les gens du terrain mais aussi par les assistants sociaux. Il ne faut pas se mentir, il existe un vrai problème de formation.

L'oratrice ne veut en aucun cas dire que les écoles sont mauvaises. Quand on voit que, dans le parcours des étudiants en école sociale, ils étudient pendant quatre heures ce qu'est la loi organique, force est de constater qu'il ne s'agit pas d'une vraie matière. Quand on est au bout du filet social de la sécurité sociale, les seuls à même de restituer les droits sont soit la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'il s'agit de mineurs, soit les CPAS, s'il s'agit d'adultes.

Il y a une réflexion des trois Fédérations de CPAS sur la manière de former les professeurs, même dans leur liberté pédagogique, afin de leur montrer l'importance de la connaissance de la loi organique, des aides complémentaires, du Fonds gaz-électricité, ... Il y a là un réel problème originel de connaissances des droits et de transmission du savoir et de l'information.

Cette réflexion vaut aussi bien pour les professionnels des CPAS que pour les associations de terrain.

En ce qui concerne le plan de répartition des mineurs, l'oratrice se dit favorable à un plan de répartition de toutes les difficultés, des logements de transit, des « *Housing First* », etc. Comme cela a été dit, certains CPAS sont complètement débordés tandis que d'autres ont une charge de travail moindre par assistant social.

Si l'on veut réaliser des vraies trajectoires, laisser les gens dans leur quartier où tout le monde a le même profil, *a priori* comme les personnes en errance et les sans-abris, cela ne peut pas fonctionner. L'oratrice dit avoir toujours plaidé pour un plan de répartition. Cependant, aucune négociation n'a encore débuté à ce sujet.

Il convient de souligner qu'une réflexion a cependant été menée au sein du groupe de travail susmentionné en ce qui concerne les autorités marocaines. Il y a eu des interpellations, au niveau fédéral, du Ministre des Affaires étrangères par rapport à cette problématique de collaboration entre la Belgique et le Maroc, surtout si les jeunes concernés y ont des familles. Il y a là un questionnement par rapport à leurs parents car ceux-ci ignorent peut-être où sont leurs enfants.

L'oratrice déclare ne pas avoir de nouvelle du niveau fédéral à ce sujet. Le Délégué général aux droits de l'enfant est beaucoup plus actif dans ce dossier.

Ces jeunes ne sont pas suivis par le CPAS mais bien par deux ou trois associations de terrain du quartier Stalingrad, dont une association néerlandophone.

C'est à ces associations-là qu'il faudrait demander ce qu'il est advenu de ces jeunes car rien d'officiel n'a été mené pour ces jeunes-là. L'association Bravo est entrée en contact avec eux avec un simple pouvoir d'orientation.

Ces jeunes ont été orientés vers les lieux d'accueil, ceux-là qui ont été multipliés avec la crise du Covid-19 et de citer les hôtels et certains lieux familiaux qui ont été ouverts.

Il y a près de deux mille places supplémentaires qui ont été créées à Bruxelles durant cette crise et dont une partie va fermer. Ces jeunes ont pu aller vers ces lieux pour trouver un lit, à manger et des soins. C'est ce qu'il faut espérer.

Ces jeunes sont-ils de retour dans le quartier Stalingrad ? Habituellement, c'est la police qui fait part de cette information. Voilà les seuls échos dont elle dispose par rapport à cette catégorie de jeunes qu'il est difficile d'identifier et avec lesquels il est aussi difficile d'organiser une trajectoire.

En ce qui concerne les jeunes en transit et les MENA, l'oratrice se dit d'accord avec la réflexion émise par la commission.

Effectivement, il y a un travail à faire avec eux pour leur expliquer qu'à un moment donné, il faut s'arrêter, reprendre les besoins essentiels, travailler sur leur parcours et sur ce qu'ils veulent, peut-être les remettre dans un parcours scolaire et dans un parcours de droit et, enfin, leur donner une autonomie avec un avenir. C'est un travail qui doit être réalisé notamment par la Fédération et les associations.

Pour ce faire, il faut accepter les mille et un échecs puisque que les jeunes vont d'abord tenter d'abord de partir, puis revenir avant de se stabiliser. Il faut aussi apprendre l'échec aux jeunes et moins jeunes, notamment aux jeunes en assuétude. C'est-à-dire que vingt fois, il faudra recommencer la même chose car un adolescent doit tester par lui-même. Et puis, il se casse les dents à plusieurs reprises. À un moment donné, il va se dire qu'il faut peut-être écouter les conseils qui lui sont prodigués.

Il s'agit donc d'un processus long qui demande un large encadrement, c'est-à-dire de l'argent, du temps et l'acceptation de l'échec. On ne peut pas dire au jeune qui est retombé deux fois dans la drogue, qu'on le « jette » parce qu'il n'a pas respecté le contrat établi avec lui.

Il faut également repenser l'école car ces jeunes sont en décrochage scolaire. Dans le réseau de l'enseignement, il faudrait absolument mettre en place une structure adaptée pour ces jeunes en rupture de plus en plus nombreux. Il doit s'agir d'un encadrement particulier tenant compte des possibilités d'échec, de fugue et de fuite.

C'est aussi cela qu'il faut réaliser avec ces jeunes MENA ou en transit qui ne savent pas exactement ce qu'ils veulent quand ils entrent sur le territoire. Ils ignorent leurs droits et les lois qui les protègent finalement beaucoup plus que les majeurs. Il faut encore investir, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà beaucoup investi, pour encadrer ces jeunes qui méritent une stabilisation.

Par rapport à la notion de rupture, l'oratrice estime qu'elle existe réellement et qu'il faut mener une réflexion sur les partenariats. C'est un travail énorme qui doit être réalisé sur le terrain aujourd'hui. Bruxelles est riche de son associatif. L'oratrice pense que Bruxelles a un plus grand nombre d'acteurs associatifs et de travailleurs sociaux au mètre carré que beaucoup d'autres grandes villes européennes.

Certains secteurs ne sont pas assez dotés, comme celui de la santé mentale.

Il n'y a pas assez d'associations qui travaillent à bas seuil. Le secteur choisit son public quand il peut le choisir parce qu'il est pléthorique. Le plus difficile est de travailler à bas seuil.

Du « Housing First » a été réalisé en collaboration avec le Samu social pour des jeunes sous assuétudes ou en problème de santé mentale parce que personne ne voulait s'en occuper. Il s'agit d'un exemple de partenariat. Le CPAS met à disposition les locaux, le suivi social et les éducateurs. Les associations qui travaillent avec un « public bas seuil » ne sont pas

suffisantes, et ce que ce soit en termes d'assuétude, d'accueil ou de santé mentale.

Au niveau de la coordination sociale, il est vrai qu'elle pourrait être le lieu idéal, cependant en fonction des communes, ça marche ... ou pas.

Il y a deux types de coordinations sociales : celle de cohésion sociale où les CPAS ne sont pas vraiment obligatoirement représentés et celle de coordination sociale qui devrait être dirigée par les CPAS, comme la loi organique le stipule.

À ce sujet, il y a une volonté du ministre de refaire de cette coordination sociale quelque chose d'important et de la financer au niveau des CPAS pour qu'ils puissent la réaliser correctement. Ce devrait être le lieu de dialogue efficace et effectif, avec un ordre du jour et avec l'élaboration de ce sur quoi on veut travailler en fonction des quartiers.

Effectivement, dans les communes plus petites, il n'y a qu'une coordination sociale.

Dans des communes comme la Ville de Bruxelles, Anderlecht ou d'autres communes, il y en a souvent par quartier ou plusieurs quartiers. Pour la Ville de Bruxelles, il s'agit de Neder-over-Hembeek, Laeken et le centre (divisé entre les Marolles et le reste).

Il faut investir ce lieu de dialogue et d'acceptation. Cela mettra du temps mais il faut investir cette coordination sociale avec l'ensemble des ressources existantes sur un territoire.

Par rapport à la surcharge des CPAS, l'oratrice pense qu'il ne peut avoir échappé aux commissaires que les CPAS ont bien négocié cette crise. À un moment donné, ils ont obtenu le doublement du Fonds spécial de l'action sociale, à savoir trente millions de la Région bruxelloise et cent-dix millions du Fédéral.

Il y aura une crise sociale. Il n'y a pas encore eu une augmentation significative pour le moment mais le Bureau du Plan estime qu'elle sera plus significative qu'en 2008, envisageant une augmentation de 10 à 15 % des personnes qui demanderaient le revenu d'intégration sociale, sans parler de ceux qui demandent des aides complémentaires.

La charge de travail pour les assistants sociaux ira de pair avec cette augmentation mais sera accompagnée par du recrutement pour les CPAS.

Évidemment, cette surcharge de travail ne doit pas aboutir à ce que, comme certains services sociaux et acteurs associatifs l'ont signalé durant la crise, les gens ne doivent pas se rendre aux CPAS parce qu'il leur est dit qu'ils sont débordés. C'est oublier que seuls les CPAS pourront payer le loyer ou la facture d'électricité de l'indépendant qui aura tout perdu. Il n'y aura que les CPAS qui pourront ouvrir les droits et les aider.

À un moment donné, il faut aussi rompre avec un discours que l'on entend parfois dans l'associatif. C'est un discours répercuté aussi dans les médias.

Il est vrai qu'il y a des CPAS surchargés. C'est au pouvoir public, notamment aux communes, de faire en sorte que les assistants sociaux puissent remplir leurs tâches avec moins d'administratif et plus de social, ce qu'ils n'ont pas manqué de revendiquer depuis longtemps.

Il appartient aux politiques de faire en sorte que les CPAS soient suffisamment financés par leur commune ou par leur Région pour pouvoir réaliser leur travail dans les meilleures conditions.

L'évaluation du « *Housing First* » a été demandée par la Présidente de la Fédération des CPAS bruxellois et sera fournie aux membres de la commission.

En ce qui concerne les chiffres précis relatifs aux « Jeunes en errance » et aux mineurs, il faut les demander à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à la Strada. En ce qui concerne les personnes en errance, la Strada ne fait pas la différence entre les mineurs et les majeurs.

Évidemment, les CPAS savent plus ou moins combien il y en a sur leur territoire même s'ils n'en ont pas la charge directement. L'ordonnance votée sous la précédente législature a eu pour conséquence que toute la politique des sans-abris a été mise placée entre les mains de la Région bruxelloise et des associations financées par celle-ci. Les CPAS sont donc en deuxième ligne en ce qui concerne les logements de transit, le « Housing First » et l'ouverture des droits. Les CPAS ne sont donc plus du tout en première ligne.

Les « Jeunes en errance » ne sont pas seulement des Marocains ou des Magrébins. Les cas des Marocains du quartier de Stalingrad ne concernent que quelques dizaines d'entre eux repérés là-bas et dont la presse néerlandophone a fait écho.

Ce n'est pas du tout le profil-type des personnes qui sont soit sous mandat du Juge de la jeunesse, soit en errance. Bien entendu, il ne peut être question de stigmatiser une catégorie de population.

Pour les CPAS, il est très difficile de quantifier cette problématique. Peut-être que les associations ont plus de données que les CPAS. À titre d'exemple, SOS Jeunes a récolté un grand nombre d'informations. Ce sont donc plutôt les associations ou la Fédération Wallonie-Bruxelles qui peuvent établir le profil de ces « Jeunes en errance ».

Les demandes des 17-25 ans ont explosé dans les CPAS de la première couronne. Les demandes de revenu d'intégration ont augmenté parce que ces jeunes veulent continuer leurs études, mener des études avec un job d'étudiant, ce qui n'est souvent plus possible avec la crise du Covid-19.

Une politique claire et orientée vers les étudiants et les jeunes doit absolument être menée dans chaque CPAS. Si on ne mise pas sur la jeunesse aujourd'hui, c'est effectivement notre avenir qui est mis en cause demain.

Ces politiques de soutien aux étudiants ne sont pas suffisamment développées dans l'ensemble des CPAS. C'est aussi un bon début que de permettre à un « Jeune en errance » de retrouver un parcours de droit.

Mme Nadia El Yousfi (PS) signale que la ministreprésidente Fadila Laanan avait délivré une enveloppe en promotion sociale à destination des CPAS. Il y a donc eu ce geste au niveau de la Commission communautaire française.

Mme Magali Plovie (présidente) rappelle que la commission formulera des recommandations. Si elles ne sont pas de la compétence propre de la Commission communautaire française, elles seront adressées à l'entité concernée.

Par contre, en ce qui concerne les « Jeunes en errance », on ne peut pas dire que les CPAS ne connaissent pas le phénomène alors même qu'ils ne sont en première ligne, comme indiqué d'ailleurs dans les procès-verbaux des précédentes auditions qui lui ont été fournis.

Il y a trois démarches parallèles en matière de « Jeunes en errance ».

Il est vrai qu'à un moment donné, il y a eu les enfants des rues à Bruxelles. Avec quelques autres associations, on a souri lorsque la presse a découvert, tout d'un coup, qu'il y avait, dans le quartier de la rue de Stalingrad et de la Gare du Midi, des jeunes adolescents âgés de 10 à 15 ans, d'origine marocaine, qui étaient effectivement en errance dans les rues, en lien avec un problème de violences à leur égard, d'une part, mais aussi par rapport à un certain public, d'autre part, auquel s'ajoutent des problèmes d'assuétude.

Ces jeunes sont seuls, ont faim, ont beaucoup de difficultés et ces jeunes ont des problèmes graves d'assuétude.

Il est vrai que ce sont des jeunes du Maroc et qu'ils sont quelques dizaines de mineurs. Mais ils ne constituent pas le problème le plus aigu à Bruxelles.

Certes, ils ont été sous les feux de l'actualité. L'oratrice signale qu'elle a eu une ou deux réunions avec M. Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, réunions auxquelles sa collaboratrice a assisté.

Elle pense qu'aujourd'hui il s'agit davantage un problème du Maroc qu'un problème de Bruxelles. Ces personnes ont des familles au Maroc. Elle dit avoir discuté longuement avec M. Bernard De Vos et on sait d'où viennent ces familles, les problèmes qui existent dans la ville. C'est un problème de collaboration qui existe avant tout.

L'oratrice se dit assez franche et signale qu'elle est fort étonnée qu'à un moment donné, le Consulat du Maroc ou l'Ambassade du Maroc n'ont pas commencé à identifier ces jeunes et à réfléchir à la manière de les soutenir et à les aider, considérant leurs conditions de jeunes mineurs ayant des parents dans leur pays d'origine. Ce ne sont pas du tout des orphelins. C'est un vrai problème de jeunesse et de parents. Il faut voir comment renforcer des projets pour que ces jeunes aient un avenir, non seulement scolaire ou autre, puisqu'ils ne demandent rien ici.

À part, les intégrer dans le monde des mineurs non accompagnés, il est très difficile de travailler avec eux aujourd'hui.

Un groupe de travail va se réunir à nouveau au mois de septembre. Aujourd'hui, il est assez compliqué d'appréhender leur problématique.

L'oratrice estime qu'il faut travailler en partenariat avec le pays, non pas pour les y renvoyer purement et simplement, mais pour savoir qui ils sont, quelles sont leurs familles et comment on peut avancer avec ces jeunes, soit ici, soit là-bas.

L'oratrice croit savoir qu'ils sont fort exploités même si on n'en parle plus tellement. On les connaît cependant très peu. Elle dit ne pas savoir très bien ce qu'ils sont devenus suite à la crise du Covid-19 et à l'activité qui s'est arrêtée dans la mesure où ils vivaient d'une économie parallèle dans un quartier effectivement bien connu qui est le quartier de Stalingrad.

Le deuxième focus concerne les mineurs non accompagnés qui sont soit des mineurs qui demandent l'asile en étant non accompagnés, soit des mineurs arrivés avec les vagues de migrants en transit sur le territoire de Schaerbeek, de Saint-Gilles, de la Ville de Bruxelles et d'Anderlecht. Il s'agit des communes qui disposent de gares ferroviaires.

Ces mineurs sont des migrants en transit qui souvent ne demandent rien là où ils sont, comme les adultes d'ailleurs, et souvent ne veulent pas dire qu'ils sont mineurs. Là, il y a un travail qui se fait en collaboration avec la Plateforme citoyenne, avec le Délégué général aux droits de l'enfant et la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'elle elle a un rôle en ce qui concerne les mineurs non accompagnés, rôle renforcé sous la précédente législature.

Il faut donc essayer de remettre ces mineurs dans un parcours institutionnel, même s'ils ne le veulent pas, à l'instar des jeunes du quartier Stalingrad susmentionnés.

On sait que des éducateurs les accompagnent vers des centres de mineurs non accompagnés, et notamment vers un centre en Wallonie qui a été ouvert sous la précédente législature. Ils y sont à peine arrivés qu'ils en repartent. Ils ne sont donc pas directement demandeurs de ce parcours.

Leur première demande, comme pour les adultes, a pour but d'aller vers Londres ou vers la Grande-Bretagne. Ce n'est certainement pas de s'inscrire dans un parcours en Belgique.

C'est donc tout un travail qu'il faut parvenir à réaliser avec les associations. L'institutionnel est très mal vu par eux car il peut signifier parfois l'enfermement en centres fermés, à savoir un parcours décrit par les adultes insistant sur la nécessité de ne pas faire confiance aux institutions. Ce n'est pas le cas des mineurs.

Il y a toute cette difficulté de prise en charge de ces mineurs. En tout cas, les CPAS n'ont pas de compétence légale pour les prendre en charge, sauf à les amener dans ces centres et travailler en collaboration avec les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou avec les plateformes citoyennes et d'accueil des migrants.

Il est vrai que les chiffres sont interpellants parce qu'on ne sait pas identifier tous les mineurs. Auparavant, ces mineurs n'étaient pas acceptés dans le centre de la Plateforme citoyenne, c'est-à-dire dans le centre de Haren.

Ils avaient un deal avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le Délégué général aux droits de l'enfant pour que les mineurs n'intègrent pas ce centre-là, et ce en vue de les protéger.

6. Exposé de Mme Myriam Monheim, psychologue au centre de planning familial Plan F

Mme Myriam Monheim remercie la commission de l'avoir invitée.

Elle rappelle qu'elle est psychologue et déclare avoir beaucoup travaillé dans le secteur social comme travailleuse sociale.

Elle est essentiellement responsable de la consultation psy d'un centre de planning familial, le Plan F, mais elle mène aussi de la formation de travailleurs sociaux dans le domaine de la promotion de la santé, financée par la Commission communautaire française, auprès de l'asbl Repères.

Elle a longtemps travaillé auprès des personnes sans-abris, de personnes fréquentant le milieu de la prostitution masculine, prostitution d'hommes à destination de clients hommes.

Elle a également travaillé auprès de personnes séropositives dans le cadre du dépistage et dans le cadre du suivi de personnes qui apprenaient malheureusement leur séropositivité.

Évoquant la réunion de ce jour, elle souligne qu'on lui a prodigué quelques conseils pour son exposé : on lui a demandé d'être concrète, de venir avec des vignettes cliniques, d'être pédagogique et de faire des propositions qui touchent aux compétences de la Commission communautaire française.

L'oratrice veut dès lors en profiter pour énoncer et suggérer des recommandations à la commission tout en lui signalant des éléments qui doivent être développés.

À cet égard, elle a pensé à trois personnes qu'elle a suivies en tant que travailleuse sociale et psy.

Elle est présente pour évoquer les jeunes lesbiennes, les gays, les bisexuels hommes ou femmes, les personnes trans et les personnes intersexes. On parle de LGBTQI qui sont des personnes qui appartiennent à des minorités sexuelles, que ce soit sur le volet de l'identité de genre ou sur le volet de l'orientation sexuelle.

Pourquoi les LGBTQI sont particulièrement vulnérables, présents parmi les « jeunes en errance », tellement invisibles et pourquoi les intervenants sociaux qui devraient s'en occuper le font si mal, sans jeter la pierre à qui que ce soit ?

Il y a des problèmes d'invisibilité, de méconnaissance et de prise en charge des jeunes LGBT, parmi les jeunes en errance.

La première personne à laquelle a pensé l'oratrice est un jeune Belge d'origine turque qu'elle a pu croiser au centre-ville lorsqu'elle était travailleuse de rue.

Il avait 17 ans et avait fugué parce qu'il s'était fait tabasser par son grand frère qui ne supportait pas qu'il soit homosexuel. Il se retrouvait la nuit à devoir se débrouiller dans ce quartier plus ou moins malfamé qui est aussi un lieu de prostitution.

En sa qualité de travailleuse sociale à destination des hommes prostitués, elle était amenée à rencontrer des jeunes garçons qui n'avaient rien à voir avec l'activité prostitutionnelle mais qui fréquentaient ce milieu. Cela les mettait aussi en vulnérabilité par rapport à cette problématique.

Il s'agissait d'une famille turque très modeste, venue du quartier connu par tous de Turquie et qui était très impactée par le fait que ce jeune garçon avait découvert sa séropositivité à 17 ans. Les parents ne comprenaient rien à ce qui arrivait à ce garçon. Il y a donc eu des violences familiales.

Il était à la rue sans aide du CPAS qui a été difficile de mobiliser, notamment parce qu'il faut arriver dans les tranches horaires administratives alors que ces jeunes sont complètement déstructurés.

On a pu mettre en place certaines choses et un suivi social avec le SAJ. Ce garçon a décidé d'aller vivre chez sa grand-mère. L'idée était qu'il continue sa scolarité, d'autant plus qu'il était encore dans l'enseignement général sans avoir doublé.

Trois ans plus tard, il recontacte l'oratrice. Il était en fugue, non pas de son foyer parental, mais en fugue de son foyer conjugal. Sa famille l'a marié pour le ranger et essayer de l'aider à avoir un parcours de vie qu'il lui semblait important. La mariée était une cousine de la branche paternelle, comme cela se fait souvent dans les familles turques. C'était une jeune fille qui débarquait du bled ...

Alors qu'il est très clair pour lui qu'il est homosexuel, il se retrouve marié à une jeune femme qui n'a rien demandé et qui ne sait pas ce qui lui arrive. Il est en fugue de chez lui, de chez sa femme.

À ce moment-là, l'oratrice se rend compte qu'il n'y a aucun suivi médical de sa séropositivité depuis longtemps. Tout est en chantier : il n'a pas fini ses études, il est au chômage, il est absolument malheureux avec son épouse et il n'est pas suivi au niveau du VIH.

C'est un petit exemple tout simple à travers lequel on voit bien combien toutes les vulnérabilités multiples se croisent et combien il est compliqué de pouvoir aider ces jeunes en errance.

Une autre personne à laquelle l'oratrice a pensé, est cette femme algérienne qu'elle a pu aider dans le cadre de sa demande de statut de réfugiée politique sur base de son orientation sexuelle.

Elle avait à peine 25 ans quand elle a pu obtenir le soutien du niveau du Planning. Jeune femme arrivée à 15 ans en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial, elle y a fait ses études. Elle est devenue majeure et, à 20 ans, elle perd son titre de séjour parce que les lois se durcissent en matière de droit de séjour des étrangers. Elle perd son permis de séjour légal et doit verser dans la clandestinité tout un temps. Elle se fait arrêter par hasard par la police quand elle va faire ses courses et est envoyée dans un centre fermé en vue de son expulsion vers son pays d'origine, l'Algérie.

Elle est issue d'une famille kabyle très traditionnelle et assez religieuse. Sa famille avait découvert quelques mois avant tout cela qu'elle était en couple avec une femme.

À l'époque, elle avait essayé de se faire régulariser sur base du fait qu'elle avait fait ses études en Belgique. Cela n'avait pas marché. C'est par hasard dans le centre fermé, en discutant avec un travailleur social, qu'elle découvre l'existence d'un statut de réfugié sur base de l'orientation sexuelle et qu'elle ose se lancer dans cette démarche.

C'est via un contact avec l'association Merhaba qu'elle est envoyée au Plan F pour un suivi psychologique en coordination avec un avocat en vue d'accélérer son dossier. Heureusement pour elle, elle a pu obtenir ses papiers alors qu'elle était vraiment sur le point de se faire expulser, essentiellement par méconnaissance de ses droits et par difficulté à pouvoir assumer son homosexualité.

La troisième personne que l'oratrice suit actuellement est un jeune homme trans, personne qui a été assignée fille à la naissance et qui se vit homme. Il est originaire de la région namuroise et étudiant dans une école supérieure à Bruxelles.

Depuis quelques années, la question de son identité de genre s'est révélée être de plus en plus claire, de plus en plus génératrice de souffrances pour lui. Il a décidé d'entamer un parcours de transition pour

pouvoir arriver à un genre qui lui soit vraiment confortable.

L'oratrice déclare vouloir en parler car il s'agit d'une situation qui a davantage trait au volet de la prévention. Ce jeune n'est pas encore en errance mais, si les choses continuent dans cette voie, cela risque d'arriver. Son père est gendarme de son état et ne supporte pas l'idée que sa fille soit un homme. Il avait déjà eu du mal d'accepter que sa fille soit attirée par les femmes. Alors, que sa fille devienne un garçon trans lui est totalement insupportable. Il a menacé de lui couper les vivres alors que c'est lui qui finance les études du jeune.

Le jeune est en fin de parcours d'études et complètement terrifié à l'idée de ne plus être en mesure d'étudier comme il le faut et de se retrouver dans une situation de grande vulnérabilité.

Évidemment, on peut dire qu'il aura droit au CPAS si jamais il n'a plus de revenu ...

Tout cela est très compliqué et il faut aussi pouvoir oser expliquer pourquoi on est en rupture avec sa famille. Cela implique d'aller raconter à n'importe qui, l'assistant social de permanence en l'occurrence, qu'on est trans et que ses propres parents ne sont pas d'accord.

Voici trois petits exemples de parcours de jeunes avec des vulnérabilités multiples qui s'entrecroisent.

L'oratrice a sciemment pensé aux jeunes LGBTQI qui sont les plus vulnérables. Il n'y a pas de profil-type évidemment mais on peut repérer des facteurs de vulnérabilité psychosociaux assez récurrents.

De l'expérience de l'oratrice, il apparaît que ce sont des jeunes, mineurs et majeurs, LGBT issus de familles qui ont un passif de mentalités plutôt traditionnelles, religieux ou pas. Toutes les religions sont à la même enseigne dans ce contexte. Ce n'est pas plus sympathique d'être issu d'une famille musulmane que d'une famille qui fréquente les églises de réveil, par exemple.

Ces familles cumulent aussi des facteurs d'exclusion sociale potentielle, comme le racisme si elles sont d'origine étrangère, mais aussi des difficultés d'avoir accès à des études de qualité et à un emploi de qualité par la suite.

Ces jeunes vivent les mêmes difficultés que tous les jeunes Bruxellois « un peu bronzés » en 2020 mais cumulent la question d'appartenir en plus à une minorité sexuelle. Ils risquent de ne pas pouvoir s'appuyer sur des mécanismes de solidarités intracommunautaires. Ces jeunes sont rejetés par leur famille

à cause de leur orientation sexuelle ou à cause de leur identité de genre.

Le problème est que l'on parle de problématiques dans lesquelles il n'y a pas de chiffre parce que ce sont des phénomènes qui passent complètement sous les radars des recherches et des connaissances.

On estime qu'il y a 3 % de personnes trans dans notre population. Il y a 2 % de personnes intersexes et il y aurait, selon les enquêtes, 5 à 10 % de personnes qui sont homosexuelles ou bisexuelles. Au final, cela représente assez peu de personnes.

Il y a aussi d'autres enquêtes qui montrent que les personnes LGBT sont surreprésentées dans les parcours d'errance ou de sans-abrisme.

Alors qu'elles sont une minorité statistique (à peine 15 % de la population), elles sont bien plus importantes dans le public des jeunes en errance.

L'oratrice a pris contact avec l'asbl Alias qui fait du travail d'accompagnement psycho-médico-social avec des jeunes hommes et des trans dans le milieu bruxellois de la prostitution masculine.

L'oratrice estime qu'il serait bénéfique pour la commission d'en inviter un représentant à une audition.

Sur toutes les personnes rencontrées par Alias l'an dernier, 18 % personnes avaient moins de 25 ans. On les retrouve à des degrés divers dans la rue ou dans les offres psycho-médico-sociales que l'asbl propose.

Parmi ces jeunes de moins de 25 ans qui fréquentent la prostitution masculine, 77 % sont sans revenu, avec évidemment un logement le plus souvent précaire, 43 % n'ont pas de statut de séjour légal.

Il y a évidemment plein de jeunes qui sont en situation de rupture familiale. Il y a aussi beaucoup de jeunes d'Amérique latine qui représentent le public trans.

Il y a également le public des étudiants. Une étude est en cours de finalisation sur la prostitution masculine et trans dans le milieu étudiant.

Il y a aussi de jeunes Roms qui trouvent, dans le milieu de la prostitution, des revenus et de la débrouille potentielle sans être forcément homosexuels au niveau de leur orientation.

Pourquoi ces jeunes LGBT sont-ils si fragiles potentiellement?

Ce n'est pas l'homosexualité ou la trans-identité qui rend fragile. C'est bien le vécu de cela, dans une société qui n'est pas prévue pour les accueillir, qui les fragilise.

On voit qu'en termes de taux de tentatives de suicide et de suicides réussis, les jeunes LGBT explosent tous les chiffres.

Les personnes trans sont encore plus vulnérables en matière de risque suicidaire. On retrouve chez eux une plus grande consommation de tabac, ce qui n'est pas très grave (mais on meurt d'une consommation excessive de tabac), comme d'alcool et de produits psychotropes.

Là il est également important de voir en quoi la consommation de produits est aussi une consommation qui vient faire du bien quand on est très mal en point. Elle est aussi vécue dans un aspect de partage avec les autres jeunes.

Le problème est que ces consommations leur échappent souvent et les fragilisent aussi plus en matière de santé mentale.

La spécificité d'être un jeune LGBT consiste dans sa vie à devoir découvrir le fait qu'il soit hors-cadre de la norme attendue. C'est d'abord une découverte pour soi-même. Ensuite, il y a la question de savoir ce que l'on en fait à l'extérieur. Est-ce que je le fais, est-ce que je le dis ou pas ?

Nous évoluons dans une société homophobe et hétérosexiste, ce qui cause des dégâts majeurs en termes d'image de soi.

Dans sa pratique clinique, l'oratrice est amenée à travailler les questions d'homophobie ou de transphobie intériorisée pour aider ces personnes à arrêter d'avoir à leur propre égard une vision catastrophique de leur vie amoureuse future et de leur identité. C'est tout à fait spécifique au public LGBT et ne concerne pas les autres.

Il y aussi la question du *coming out*. On parle du *coming out* mais en réalité il y a des *coming out*. Tout au long de sa vie, on est susceptible de faire ou pas son *coming out*: une fois à ses parents, une fois à sa famille élargie, une fois à son employeur, une fois à son propriétaire, une fois à la commune, ... Ce sont des moments de stress.

Alors, si on est bien dans ses baskets et si on a de la ressource psychique, sociale et financière, on s'en fout. Mais si on est un petit peu vulnérable, ce sont des moments qui fragilisent énormément. Les moments de *coming out* sont souvent des moments où la famille rejette car elle découvre quelque chose et le jeune est obligé d'annoncer la couleur. C'est sou-

vent à ce moment-là qu'il peut y avoir des moments de violence et de mise à la porte.

Les personnes transgenres vivent des difficultés similaires mais sont encore plus dépendants du système parce que, pour pouvoir avoir accès à un traitement hormonal, par exemple, il faut passer par le secteur médical. Cela demande aussi à nouveau de la ressource et des compétences que tous les jeunes trans n'ont pas nécessairement.

L'oratrice aborde brièvement la question du VIH chez les gays. Il y a beaucoup de jeunes gays qui sont contaminés encore à l'heure actuelle. Ce sont aussi des moments de vulnérabilité majeure.

L'oratrice dit avoir la chance d'avoir une longue pratique auprès des personnes LGBT et d'origine étrangère pour diverses raisons. Elle estime qu'il est important de pouvoir vraiment prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes qui sont à l'intersection de vulnérabilités.

Minorité sexuelle, minorité raciale et parfois minorité de classe, ce sont des personnes qui ne vivent pas les choses comme certains Belges de souche. Il y a chez eux quelque chose à mettre en avant : c'est la double méfiance.

D'une part, il y a l'impression de ne pas pouvoir être compris auprès de professionnels qui ne seraient pas de leur origine parce qu'il y a une dimension culturelle qu'on ne peut pas nier. Notons que le racisme existe dans le secteur médico-social à l'encontre des personnes d'origine étrangère.

D'autre part, il y a la peur d'aller voir un professionnel de la communauté d'appartenance parce qu'il y aurait la peur que l'information arrive aux oreilles des parents. Ce professionnel pourrait avoir le même jugement à l'égard du jeune que ceux de sa communauté d'origine.

Ces jeunes sont souvent tiraillés par rapport à une certaine conception occidentale de l'homosexualité et une conception orientale de l'homosexualité où le secteur associatif LGBT plutôt blanc vient leur dire de faire leur *coming out*, d'aller à la gay pride et de s'assumer dans leur vie.

Ce n'est pas vrai. Cela ne marche pas toujours ainsi. Il y a donc un problème de méconnaissance, d'accueil et de soutien des personnes d'origine étrangère dans la communauté LGBT.

L'oratrice déclare qu'elle pourrait, par rapport aux questions posées ultérieurement, parler de la manière dont l'homophobie et la transphobie sont appliquées dans les communautés d'origine différemment à l'égard des personnes de la communauté et à l'égard des Belges de souche.

L'oratrice aborde un point qu'elle estime très important : il s'agit de la question de la qualité de l'accueil et de la prise en charge dans le secteur psycho-médicosocial de ces jeunes LGBT en errance ou non. Il est effectivement essentiel de prendre soin d'eux avant qu'ils ne soient en errance.

Il y a un problème de formation et de méconnaissance des professionnels. De leur côté, l'accueil et la prise en charge pourraient être vraiment améliorés s'il y avait une meilleure connaissance des réalités de vie spécifiques à ces personnes et surtout si on arrêtait de confondre sexe, genre, orientation sexuelle, etc. C'est parfois assez pathétique!

Il y a une espèce de présomption d'hétérosexualité de base. Si le professionnel n'a pas dans la tête que potentiellement face à lui il a un jeune LGBT, il ne va pas aller tendre des perches à quelqu'un qui a plutôt le réflexe de se taire et de se fondre dans la masse. On passe alors à côté de problématiques qui sont pourtant existantes.

L'oratrice a pu également remarquer une minimisation de l'impact de leur orientation sexuelle sur le vécu ou, à l'extrême inverse, des réactions encore homophobes ou transphobes dignes du siècle dernier.

Là, il y a vraiment toute une série d'éléments qui expliquent pourquoi l'usager potentiel des services pyscho-médico-sociaux n'ose pas venir déposer cet aspect-là de sa vie. En ne le faisant pas, il y a donc des éléments très importants que l'on ne peut pas comprendre dans sa trajectoire.

Pour l'oratrice, et elle rejoint en cela l'oratrice précédente, il y a vraiment un manque sur la qualité des formations de base de tous les intervenants (assistants sociaux, éducateurs, psychologues et médecins). Certes, les formations de base ne sont pas de la compétence de la Commission communautaire française, par contre, en ce qui concerne les formations continues, on peut penser à des améliorations.

Il y a des formations qui doivent être mieux financées, mieux diffusées en ce qui concerne la question des minorités sexuelles et sur la manière de procéder, dans le travail à mettre en place pour aider les professionnels, à déconstruire leurs stéréotypes qu'ils font passer dans leurs contacts avec les usagers.

Il faut également avoir des initiatives EVRAS beaucoup plus inclusives que ce qu'elles ne sont jusqu'ici. L'EVRAS ne concerne pas que l'hétérosexualité mais bien toutes les formes de sexualité des minorités sexuelles. Là encore, il y a un manque de formation de base.

Au niveau des besoins plus structurels et institutionnels, l'oratrice estime vraiment qu'il est important de pouvoir soutenir des initiatives plus communautaires, sans avoir peur de ce communautarisme qui est parfois mal vu. Il est important de se retrouver avec des pairs quand on est dans un parcours de vulnérabilité. Ils vont comprendre ce que raconte le jeune et ne pas lui faire la leçon sur ce qu'il vit.

Il faut des initiatives communautaires pour permettre aux jeunes LGBT de s'appuyer sur des pairs dans des espaces bienveillants et, en même temps, soutenir la prise en compte des thématiques LGBT dans les structures de première ligne que ce soit le planning familial, la maison médicale, l'AMO, la maison de jeunes, ... parce que ce sont des sujets inexistants ou tabous dans les équipes.

Pour l'oratrice, il serait idéal de pouvoir consacrer des budgets à ce niveau-là, de contraindre les structures à réfléchir à la manière dont elles annoncent et affirment leur ouverture à tous les publics LGBT. Il ne suffit pas de le penser très fort en réunion d'équipe!

Cela doit se dire sur les murs des institutions, sur le site internet ou dans les dépliants. Il faut pouvoir signaler que toutes les personnes sont les bienvenues, hommes et femmes, toutes orientations sexuelles confondues.

Si on ne le dit pas, s'il n'y a pas des affiches dans les salles d'attente qui montrent des réalités autres qu'hétérosexuelles, blanches ou de classe moyenne, on ne peut pas montrer aux publics dont on parle aujourd'hui qu'ils ont leur place malgré toute leur crainte de pouvoir l'évoquer.

L'oratrice pense qu'il faut aussi soutenir les initiatives bas seuil. En l'occurrence, le bas seuil permet à ces personnes de venir sans devoir montrer patte blanche en matière d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. Cela permet aussi que, petit à petit, ces sujets soient abordés dans des dispositifs où l'on ne doit pas décliner son identité.

Il y a beaucoup de jeunes pour lesquels il est fondamental de pouvoir consulter en s'appelant Baudouin, même si on a une tête de Mohamed, sans qu'il y ait la crainte que l'on puisse ensuite avoir accès à des données personnelles.

Il y a toute une série de structures inaccessibles pour ces jeunes parce qu'il faut s'y encoder avec sa carte d'identité. À ce niveau-là, c'est le bas seuil qui est la solution.

Échange de vues

Mme Magali Plovie (présidente) remercie l'oratrice d'avoir mis en lumière un sujet qui n'a pas encore été abordé ou très rapidement survolé dans le cadre des auditions. Il est très intéressant que la commission puisse aussi s'arrêter à ces situations.

L'oratrice a bien montré la solitude et le désarroi dans lesquels ces personnes peuvent verser.

M. Hasan Koyuncu (PS) remercie l'oratrice pour son exposé.

Au moment où des parents apprennent l'orientation sexuelle de leurs enfants, il est vrai qu'il y a des chocs. Il y a des familles qui l'ont contacté à ce sujet. Existe-t-il des mécanismes pour raisonner les parents ou pour les accompagner ?

Le député pense que c'est un point très important car ce sont des situations très difficiles à vivre. Dans le même temps, comment faire pour éduquer les générations à venir et à travers quelles politiques ?

Ce sont des situations très mal vécues par des familles qui sont arrivées en Belgique dans les années '60 et qui sont généralement issues de milieux ruraux. Ces familles ont vraiment du mal à appréhender ces questions-là.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) remercie l'oratrice pour son éclairage sur un sujet peu abordé jusqu'à présent.

Il retient que la société n'en a pas terminé avec les conservatismes. Finalement, c'est quasi ce mot qui symbolise le terreau à partir duquel on crée ces publics vulnérables et fragiles parce qu'à un moment donné, ils sont confrontés à des ruptures liées à une vision très conservatrice des choses.

Comme énoncé par son collègue, il ne convient pas de blâmer ces personnes. Nous sommes des êtres humains issus d'un parcours et d'une socialisation.

Chacun de nous peut avoir connu, que ce soit dans les milieux familiaux ou amicaux, des personnes qui sont homosexuelles ou autres et où cela s'est mal passé alors que les familles concernées n'étaient pas ultraconservatrices et vulnérables sur le plan matériel.

Le député le dit assez aisément étant d'un milieu où *a priori* les gens se débrouillent bien.

Il n'ose pas imaginer comment cela se passe dans d'autres circonstances.

C'est arrivé dans sa belle-famille, d'origine marocaine. Il y a encore des jeunes de vingt ans, homosexuels, qui n'ont pas fait leur *coming out* mais tout le monde le sait, mis à part les parents. Souvent les derniers à ne pas le savoir sont les parents.

Le député se demande si, en ce qui concerne la communication institutionnelle, il ne faudrait pas inonder par la communication le fait que les institutions et associations, quelles qu'elles soient, doivent être ouvertes à tous ces publics. N'est-ce pas un premier acte à poser avant de dégager les moyens nécessaires pour l'accompagnement de toutes ces personnes, afin qu'elles puissent traverser les épreuves auxquelles elles devront faire face ? Bien entendu, la communication seule ne suffira pas.

L'oratrice a évoqué la formation des intervenants. Le député dit avoir fait appel à cette démarche lors de la réunion de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé qui a abordé le non-recours aux droits. Il ne faut pas que l'on se prive de faire des recommandations qui soient proposées à d'autres pouvoirs publics.

En ce qui concerne la question de la formation des assistants sociaux, il apparaît qu'un assistant social n'est même pas préparé pour entrer au CPAS. Dans son cursus, ce que représente le travail d'un assistant social au sein du CPAS est peu ou pas abordé. Il en est de même du travail qu'a assumé l'oratrice dans un service psycho-médico-social.

Cela signifie qu'une des premières recommandations concerne la formation qui permet aux assistants sociaux d'entrer au CPAS. Le député déclare le formuler aisément puisqu'il a lui-même participé au recrutement d'assistants sociaux au CPAS d'Auderghem dont la physionomie n'est pas celle du CPAS de Bruxelles-Ville.

Dans ces recrutements, on ne parvenait pas à recruter des personnes disposant d'une connaissance suffisante soit de la loi organique, soit du travail quotidien d'un assistant social au sein d'un CPAS. Cela signifie qu'il faut former massivement.

Il faut communiquer, il faut former.

Par ailleurs, l'oratrice a soulevé la question de l'EVRAS et du parcours de socialisation mis en place pour les jeunes qui doivent, à un moment donné, se sentir tout simplement indifférents à l'orientation sexuelle.

Le député dit espérer être renforcé dans son idée de communication et de formation lorsque l'oratrice pourra lui répondre. **Mme Nadia El Yousfi (PS)** remercie l'oratrice pour son intervention.

Comme la personne auditionnée l'a dit, le problème de la formation et de la compétence des professionnels, et pas seulement des assistants sociaux, revient régulièrement.

Par rapport à certains services spécifiques, les assistants sociaux sont en première ligne. Si la formation de base est lacunaire, il faudra la compléter par une formation continue considérant les mutations que vit notre société.

En ce qui concerne les droits de chacun, il convient de se tenir à jour tant les évolutions ou modifications sont nombreuses.

À propos de l'EVRAS, la députée estime qu'il est effectivement utile, voire indispensable, de rappeler qu'il faut savoir parler de toutes les formes de sexualités. Il ne faut pas rester fermé et conservateur.

À propos des initiatives communautaires et la façon dont elles sont perçues, il faut saluer le fait qu'elles permettent d'évoquer des situations critiques auprès de personnes à l'écoute et qui comprennent.

En tant que travailleuse de terrain, la députée estime qu'il s'agit d'une première étape essentielle.

La commissaire s'interroge cependant sur la manière, après cette première étape, de diriger ces situations vers des services généraux. Quelles sont les possibilités de réponses structurelles dans cette transition-là, eu égard à certaines situations familiales ?

Elle estime que l'homophobie ou toute autre phobie dans ce domaine dépasse évidemment les structures et les statuts.

On l'a constaté très souvent lors des grandes manifestations en faveur du mariage pour tous. Ce ne sont pas toujours les publics les plus fragiles que l'on voit en avant.

Par rapport aux familles et aux jeunes qui cumulent de grandes difficultés, quelles sont les possibilités de prises de contact avec les familles ? Quelles sont les possibilités d'évolution au sein de chaque famille pour renouer le lien au moment du *coming out* ou de la rupture ?

En ce qui concerne les trans, la députée demande quel est le travail qui s'opère en termes d'accompagnement psychologique, clinique et de prise en charge dans cette période de transition, le cas échéant en lien avec les CPAS.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) se réjouit de ce que Mme Lalieux pourra relire le compte rendu de la seconde partie de la présente réunion pour prendre connaissance de ce qui a été dit sur l'accessibilité des CPAS par les autres services.

Il s'agit d'un point important dans la rupture qu'il peut y avoir entre les institutions avec, parfois, des systèmes plus figés que d'autres qui rendent potentiellement les avancées plus compliquées.

Le député estime que l'intervention de l'oratrice est particulièrement éclairante et concrète. Elle illustre en réalité parfaitement « l'imperfectionnalité », le vrai enjeu de cette conjonction des vulnérabilités de personnes en quête ou ayant déjà défini leur orientation sexuelle et leur identité de genre.

En conséquence, l'errance n'a pas été abordée à l'inverse des sources qui peuvent amener à l'errance, c'est-à-dire les difficultés que vivent ces publics, victimes d'une série de réalités de discriminations.

Il est aussi intéressant d'avoir à l'esprit qu'on parle à la fois d'un public qui est minoritaire et à la fois qui représente une part non négligeable de la population. Quand on parle de 10 à 15 % d'une population, il n'est pas permis de la laisser de côté. Or, effectivement aujourd'hui, c'est ce qui est observé.

Le député dit avoir retenu que cette fragilité n'est pas expliquée par l'homosexualité et le fait d'être transgenre ou pas mais davantage par le fait qu'il est compliqué de la vivre dans notre société particulièrement conservatrice.

On le voit avec le racisme. On le voit également avec les discriminations à l'égard de toutes celles et tous ceux qui ne sont pas classiquement hétérosexuels, pour reprendre ce que l'oratrice a énoncé. Il y a une espèce de pensée que la norme est l'hétérosexualité.

La question du *coming out* permanent est particulièrement interpellante dans les exemples donnés par l'oratrice. En réalité, on n'est jamais sorti de ce *coming out*. À chaque fois qu'on rencontre quelqu'un, à chaque fois qu'on arrive dans une institution, la personne concernée doit se dévoiler et c'est ce qui est très éclairant par rapport à une société qui n'accepte pas cela et qui rend fragiles ces personnes.

C'est aussi ce qui explique des situations de détresse sociale et psychique qui sous-tendent l'errance.

Dans le cadre de cette société encore très conservatrice ou caractérisée par une ignorance de ces réalités, le député estime qu'il existe une méconnaissance des services qui travaillent dans l'aide pyscho-

sociale ou qu'on imagine travailler dans le social alors que l'on croit à tort être en capacité d'accueillir toute personne avec bienveillance.

Pour en revenir à son expérience personnelle en tant que travailleur en maison de jeunes, le député constate que l'oratrice a fait le lien avec celles-ci. Il est évident que les maisons de jeunes ne sont pas prêtes à accueillir des publics qui sortent en réalité du public avec lequel elles ont l'habitude de travailler et qui cumule ces vulnérabilités.

L'oratrice a mis en avant des éléments concrets concernant la formation initiale ou continuée de l'ensemble des professionnels du secteur. On peut les voir de manière plus large dans une dimension de sensibilisation de la société à la diversité et à l'ouverture.

Le député constate que l'initiative plus communautaire est intéressante. On en a souvent un peu peur parce qu'il y a une forme de repli sur soi. Les exemples énoncés par l'oratrice montrent qu'il est important de pouvoir y être attentif.

La question des structures d'accueil à bas seuil caractérisée par l'absence de demande d'identité est très importante, comme cela a été souligné lors des auditions précédentes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) entend remercier l'oratrice pour son exposé qui a une fois de plus sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'un accueil spécialisé tourné vers les publics fragilisés et différents.

Cet accent revient de thématiques en thématiques, à l'instar de celui porté sur la nécessité d'investir dans la formation des professionnels de manière transversale. C'est seulement ainsi que l'on arrivera finalement à mettre en place une société ouverte et inclusive.

La députée estime que l'oratrice a raison en ce qui concerne les « entre soi » qui sont parfois nécessaires. Ce n'est pas un repli. On lutte contre les replis identitaires. Il s'agit de pouvoir vivre quelque chose et exprimer les choses dans un « entre soi » qui protège. C'est vraiment très important.

La députée remercie l'oratrice d'avoir abordé cette situation-là puisqu'elle entraîne une réflexion profonde. Il est vrai qu'au niveau de l'EVRAS, on ne travaille pas du tout de cette manière alors qu'il est important de pouvoir entendre, d'une part, et s'exprimer, d'autre part, de manière ouverte sur des sujets délicats. Il faut aussi pouvoir protéger et permettre de s'exprimer.

La députée aborde cette initiative du Refuge qui a mis en place des logements pour les publics fragilisés (homosexuels, trans, ...). Est-ce une initiative connue de l'oratrice ? Si oui, est-il nécessaire de la renforcer pour permettre un accueil plus important de ces personnes qui n'ont peut-être pas leur place dans les autres centres d'accueil ?

Mme Myriam Monheim relève qu'il y a un réel problème d'hétérosexisme, d'homophobie et de transphobie dans les structures telles que les maisons d'accueil. Il en est ainsi dans toutes les structures susceptibles de faire du travail auprès de ces personnes-là. Sans être dans une position victimaire, l'oratrice estime qu'il s'agit là d'une catastrophe. Il y a vraiment quelque chose qui doit bouger au niveau de la qualité du travail.

Pour rebondir sur ce qui a été dit, il ne suffit pas de décréter qu'on est ouvert à tous. Et il ne faut surtout pas dire qu'on est ouvert à tous si c'est pour, dans un second temps, engendrer des catastrophes alors que la personne accueillie croit qu'elle est la bienvenue.

L'oratrice estime qu'il serait presque préférable de maintenir la situation actuelle le temps que les pratiques bougent.

Dans l'idéal, il y aurait vraiment un travail de fond à réaliser sur la place des minorités, pas seulement celles évoquées lors de cette audition, dans l'aide sociale.

L'oratrice dit militer pour les espaces communautaires parce qu'elle pense vraiment que le groupe majoritaire ne se rend pas compte qu'il passe sa vie à profiter d'espaces communautaires. Les hétérosexuels passent leur vie entre eux et s'en trouvent très bien. Ils ne réalisent même pas qu'ils sont dans une démarche « d'entre soi ».

Tous les êtres humains ont besoin d'être avec des pairs. D'après ce que l'oratrice constate, c'est au moment de la découverte de l'homosexualité, à 15 ou à 45 ans, qu'on exprime le besoin de disposer de lieux communautaires pour y vivre son homosexualité et y constituer son réseau. Ensuite, les personnes y vont beaucoup moins et sont davantage capables d'affronter le monde extérieur.

En ce qui concerne les parents, forcément et heureusement, il y en a qui bougent dans leur représentation de la sexualité de leur enfant. La question est de savoir si les enfants restent « vivants » le temps que les parents découvrent et acceptent leur sexualité. Ne sont-ils pas trop abîmés le temps que cela puisse bouger ?

L'oratrice insiste dans son travail thérapeutique sur la nécessité qu'il faut tout mettre en place afin d'acquérir une autonomie financière plus tard devant permettre de se passer de l'aval de la famille et de mener sa vie de femme lesbienne, par exemple, qui a un revenu décent. Ainsi, la personne pourra, dans le temps, mener sa propre vie et y trouver le bonheur affectif. La famille la rejoindra peut-être ou pas mais en attendant elle aura fait en sorte d'avoir et de mener des projets.

Il faut vraiment soutenir ces jeunes afin qu'ils ne s'écroulent pas.

On peut imaginer que, quand on vit dans de telles souffrances, il est difficilement imaginable d'ouvrir son cahier de mathématiques pour préparer et passer un examen. Il y a donc des problèmes de décrochage scolaire qui sont associés à ces situations et juste liés au fait d'être malheureux dans le cadre d'une souffrance que les enfants imaginent causer à leurs parents le jour où ils vont leur annoncer leur orientation sexuelle.

En ce qui concerne les personnes trans et les intersexes, l'oratrice estime qu'il s'agit du public le plus mal loti en termes de lieux de prise en charge de qualité. Il existe une association, malheureusement sous-financée, qui s'appelle Genre Pluriels et qui fait de l'accueil et du counseling. Elle fait un travail de fou et ne peut être que sur un niveau très informatif des démarches de transition. Elle n'a pas le temps de faire un travail de fond. Le personnel perd un temps précieux à proposer des formations à prix coûtant pour « mettre du beurre dans les épinards » de l'association.

Il y a donc un réel problème de financement alors que les besoins sont immenses.

L'oratrice pense que ce serait extraordinaire si les services généraux étaient capables de pouvoir accueillir les publics LGBT. Elle ajoute que des lieux spécialisés doivent exister parce que ce sont aussi des lieux où les professionnels peuvent élaborer et tester des pratiques et les connaissances qui pourront, par la suite, être partagées auprès des intervenants de première ligne généralistes.

Il y a des personnes LGBT qui ont besoin d'aller dans un lieu estampillé LGBT, non pas parce qu'ils ont des problèmes avec leur homosexualité ou leur transidentité, mais parce qu'ils veulent être sûrs d'être face à un intervenant qui ne va pas être mal à l'aise avec ce qui les amène, qui ne va pas leur raconter des balivernes et réaliser ainsi un travail correct. Il est important de tenir compte de cette considération.

L'oratrice estime que l'on n'a pas assez parlé des demandeurs d'asile. On a beaucoup de MENA qui sont en transit en Belgique et qui ne savent pas très bien où ils vont déposer leurs valises. Il y a tout un tas de personnes jeunes adultes LGBT qui quittent la Belgique sans avoir pu formaliser leur demande d'asile parce qu'ils ne savent pas qu'il existe cette possibilité d'être régularisé sur la base de l'orientation sexuelle ou parce qu'ils n'osent pas le faire.

S'ils peuvent le faire, ils se retrouvent dans les difficultés immenses de vécu dans les centres de la Croix-Rouge où ils sont contraints, comme au pays, d'être discrets sur leur orientation sexuelle.

L'exemple de la femme algérienne susmentionné est interpellant à cet égard, s'agissant d'une femme seule en demande d'asile, tout le monde lui demandait quel était l'objet de sa demande. C'est rare d'être une femme seule qui émigre. Elle ne pouvait pas éclairer ses interlocuteurs sur le fait que sa demande d'asile était liée à sa condition de lesbienne. Elle a donc inventé qu'elle était une chrétienne en danger en Algérie parce que faisant partie d'une minorité religieuse. Pour ce faire, elle a appris par cœur des passages de la Bible dans le seul but d'être crédible.

Elle n'a développé aucune amitié dans le centre pour éviter qu'on lui pose des questions relatives à sa présence, et ce en attendant l'avis positif qu'elle a finalement obtenu.

Ensuite, il y a aussi la question d'envoyer des gens dans des lieux collectifs ou pas. Ce genre de profil a besoin d'espaces protégés pour pouvoir faire sa vie tranquillement en Belgique.

Le Refuge, petite initiative pleine de bonnes volontés, menée des bénévoles qui ne sont pas des professionnels, doit être aidé à se professionnaliser.

Ce type d'initiative doit être soutenu, financé et tiré vers le haut afin qu'y soit réalisé un travail de qualité. À la connaissance de l'oratrice, le Refuge n'accueillerait pas de mineur et de personne en séjour illégal sur le territoire. Ce n'est donc pas tout le public LGBT qui est couvert.

Être LGBT en maisons d'accueil est une catastrophe car ces dernières sont souvent soit pour les hommes, soit pour les femmes. Parfois, il existe des maisons d'accueil pour familles.

Si on est trans et que, sur la carte d'identité, il est écrit M., dans quelle aile de la maison d'accueil sera-ton conduit, celle des femmes ou celle des hommes ? Peut-on imaginer un couple homosexuel entrer dans une maison d'accueil ? Ils s'y feraient lyncher. Il y a vraiment des difficultés dans la prise en charge. Au niveau du filet que devrait être un CPAS, il faut savoir qu'il y a aussi une grande crainte des publics LGBT à y venir parler de leur homosexualité. Face à des professionnels d'origine étrangère, ils pensent que cela va être mal vu.

Toutes les personnes d'origine étrangère ne sont pas mal à l'aise ou homophobes. Ce sont des craintes qui font que la parole ne circule pas.

Par ailleurs, il y a un problème d'homophobie que l'oratrice a constaté de l'intérieur, dans les représentations des futurs travailleurs sociaux, au sein de certaines écoles sociales. C'est un travail de fond qui doit y être réalisé. Même si l'école a le label de lieu inclusif, dans les faits, ce n'est pas réel.

L'oratrice relate le cas d'une patiente qui est étudiante sociale et originaire de Djibouti, entourée de futurs collègues « de toutes les couleurs ». Son homosexualité n'est pas passée. Elle a raté son année parce qu'elle a été mise à mal et que les professeurs n'ont pas été à même de s'occuper de ce problème. Leur réponse était : « Oui, ce n'est pas un problème, mais pourquoi venir parler de son homosexualité à l'école? ».

Les professionnels ne comprennent pas que la sphère privée est politique. On ne peut pas juste faire semblant qu'on est dans la norme. Cela se voit. Les autres viennent chercher ou fouiller.

L'oratrice est consciente de dresser un tableau quelque peu catastrophique. Heureusement, il y a des personnes qui parviennent à dévoiler leur homosexualité à leur famille, même très traditionnelle.

L'oratrice ajoute qu'il existe un livre très intéressant et très touchant intitulé : « Le couloir du deuil », écrit par Hassan Jarfi dont le fils a été assassiné et qui explique, d'une part, son chemin de professeur de religion musulmane face à l'homosexualité de son fils et, d'autre part, le fait qu'il n'a pas osé en parler du vivant de son fils. Ce livre est vraiment très touchant.

Mme Magali Plovie (présidente) pense que les commissaires ont témoigné d'un grand intérêt à l'égard de ce pan des auditions qui n'avait pas encore été abordé.

Elle demande à l'oratrice de ne pas hésiter à attirer l'attention des parlementaires sur ce genre de situation, même hors des travaux de la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

7. Exposé de Mme Michèle Meganck, juge au Tribunal de la Famille et de la jeunesse de Bruxelles

Mme Michèle Meganck signale que le contexte dans lequel elle arrive lui est peu familier. Elle a reçu une invitation pour laquelle elle se dit ravie. Elle demande à être recadrée si nécessaire par rapport aux attentes de la commission.

L'oratrice a identifié trois catégories de jeunes en errance du point de vue occupé par les quatorze juges bruxellois de la jeunesse.

Elle insiste sur le fait que les juges de la jeunesse appliquent des législations différentes à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre.

Les juges de la jeunesse sont chargés de protéger deux catégories de jeunes qui sont les mineurs en danger et les mineurs qu'on appelle « en conflit avec la loi », pour ne plus dire délinquants, donc suspectés de faits qualifiés infractions.

Ce sont les deux grosses catégories de jeunes que les juges de la jeunesse doivent protéger. Depuis quelques années, une troisième compétence concerne les mineurs malades mentaux.

Précédemment, c'était les juges de Paix qui s'occupaient des malades mentaux mineurs ou majeurs. Depuis quelques années, ce sont les juges de la jeunesse qui se chargent de cette problématique lorsque les malades mentaux sont mineurs.

Pour ce qui concerne les mineurs en danger qui, à Bruxelles, sont la plus grande occupation des juges de la jeunesse, l'oratrice dit ne pas avoir vérifié les statistiques. En gros, trois quarts des dossiers des juges concernent les mineurs en danger et un quart concerne les mineurs délinquants.

Il faut savoir que les mineurs en danger sont pris en charge durant une plus longue durée que les mineurs délinquants. Par définition, quand un dossier est ouvert pour un enfant qui vient de naître, il n'est certainement pas dans la catégorie des délinquants.

Dans le cadre des dossiers ouverts pour délinquants, les jeunes ont au minimum 12, 13 ou 14 ans. La plus grande catégorie des dossiers concerne des jeunes de 15-16 ans au moins.

Ces mineurs en danger arrivent sous la protection d'un juge de la jeunesse quand il y a déjà tout un mécanisme qui a été mis en place. Tout le réseau de première ligne a fait tout ce qu'il pouvait. On se trouve déjà dans l'aide spécialisée.

Pour qu'un juge puisse être saisi comme juge de la jeunesse, il faut que l'aide volontaire ait échoué. Cela signifie que le service d'aide à la jeunesse (SAJ) est intervenu. Cela peut être aussi l'équivalent du SAJ en Flandre.

S'il existe toujours une situation de danger et si le SAJ constate que l'aide volontaire n'est pas possible, alors et seulement alors, le procureur du Roi peut décider de saisir un juge de la jeunesse. Cela a des conséquences. Ce qui aboutit donc chez les juges de la jeunesse est le plus compliqué, le plus complexe et le plus « sans issue ».

Les juges de la jeunesse sont le dernier recours pour ces jeunes.

La deuxième catégorie de mineurs sont les mineurs délinquants qui, eux, arrivent à n'importe quel moment. Ils pourraient être des mineurs en danger protégés par le SAJ ou protégés par le Tribunal mais pourraient être aussi des mineurs connus de personne ou peut-être de leur réseau de première ligne. Ils sont soupçonnés d'avoir commis un fait qualifié d'infraction. C'est également le procureur du Roi qui saisit le juge de la jeunesse.

Il faut savoir qu'il y a des étapes. Ce n'est jamais le juge de la jeunesse qui s'autosaisit du petit frère ou de la grande sœur. C'est toujours le procureur du Roi qui doit vérifier si les conditions légales sont remplies, à savoir s'il y a danger et aide volontaire impossible.

Si l'on parle des mineurs en danger d'une manière générale, la notion de danger peut exister toutes sortes de forme. Elle est physique, psychique, morale ou l'addition de tout cela.

Si l'oratrice doit citer des exemples, ce sont des jeunes dont les parents sont maltraitants physiquement, dont les parents ou un des parents sont très absents, dont les parents sont toxicomanes, alcooliques, totalement en décrochage de la vie sociale, quelle qu'elle soit. Il y a souvent un fond de pauvreté (peut-être dans 80 % des cas).

Il y a des familles qui ne sont pas pauvres mais, dans 80 % des cas, tout est sur fond de pauvreté à Bruxelles.

Quelles sont les solutions que les juges ont à offrir ?

De façon synthétique, les solutions pour les mineurs en danger sont de deux ordres.

La première consiste en un accompagnement du mineur dans sa famille par des services d'accompagnement sociaux, psycho-sociaux et éducatifs à l'accueil familial. Ce sont des services d'accompagnement où, par définition, le mineur reste dans sa famille.

Une deuxième catégorie de mesures prises consiste en l'éloignement du milieu familial et donc le placement que l'on fait dans le secteur de l'aide ou de la Protection à la jeunesse. Dans ce cas, les noms de tous les services commencent par SR.

Il y a également les SA qui sont les services d'accompagnement. Les SR deviennent les services résidentiels. Ils sont d'urgence, général, d'observation et d'orientation ou encore spécialisés. On est purement et simplement dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Quand on parle de placement, on peut aussi placer des enfants dans des institutions du secteur du handicap. À Bruxelles, cela signifie dans des centres d'hébergement qui dépendent de PHARE. Il y a très peu de centres d'hébergement à Bruxelles par rapport au nombre de places nécessaires de manière générale.

On est donc souvent amené à placer des Bruxellois en Wallonie dans des SRJ (services résidentiels pour jeunes).

Le troisième lieu de placement consiste en des services de type hospitalier qui dépendent des services de la santé et, souvent, de la santé mentale. On place éventuellement des enfants dans des hôpitaux de type psychiatrique, qu'il s'agisse de très jeunes enfants ou d'enfants plus âgés.

Ce sont les solutions à disposition.

Pour ce qui concerne les mineurs délinquants, les mêmes catégories de solutions existent : l'accompagnement ou le placement.

Dans l'accompagnement, on a des services spécifiques qui sont les équipes mobiles d'accompagnement spécifiquement dédiées aux mineurs délinquants. Ils n'ont plus accès, depuis la dernière législature, aux services proposés aux mineurs en danger. C'est un grand changement très négatif aux yeux des juges. L'accompagnement est toujours possible. On laisse les jeunes en famille.

Il y a une autre forme d'accompagnement qui consiste en des prestations d'intérêt général que l'on peut leur imposer. Ils restent donc en famille mais ils accomplissent une prestation d'intérêt général.

La deuxième catégorie de mesures que les juges peuvent prendre consiste en des placements dans un seul type d'endroits. Ce sont les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) qui n'accueillent que des mineurs délinquants. Les IPPJ sont dites ouvertes ou fermées. On y place les jeunes à court, moyen ou long termes, selon que ce soit pour quinze jours, trente jours ou un mois, quarante jours ou encore pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Ce sont les mesures à disposition des juges de la jeunesse.

Les mineurs délinquants peuvent aussi être confiés au SRS (services résidentiels spécialisés) très peu nombreux à Bruxelles (Tamaris et deux places au Foyer Lilla Monod).

Pour les mineurs malades mentaux, c'est la même loi qui s'applique, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Le but est que la mise en observation puisse se faire dans des structures qui n'accueillent que des jeunes.

Il n'y a aucune structure qui accueille des très jeunes. Or, parfois, la question se pose pour des jeunes de 8 à 10 ans. Ce n'est pas fréquent heureusement, mais cela arrive.

Pour les adolescents, il y a peu d'infrastructures à Bruxelles. Il y a le centre hospitalier Titeca pour les garçons et la maison Aréa+ pour les filles. Cela signifie que neuf fois sur dix, on « part en excursion » pendant une journée à Bertrix, à Tournai, à Liège ou à Mons, avec tous les inconvénients que cela représente en termes d'absence de travail avec le milieu familial ou avec le réseau.

Quand un jeune est mis en observation à Bertrix, il n'est pas certain qu'il y ait un train qui aille jusqu'à La Clairière. Ce sont donc des jeunes qui n'ont pas de visite de leurs parents.

L'oratrice dit avoir placé un jeune MENA à Bertrix récemment. La personne qui parlait son dialecte africain était dans l'association qui s'occupe des jeunes à Bruxelles. Cette personne n'a jamais pu aller jusqu'à Bertrix. Ce jeune a donc été privé du peu qu'il avait mais c'était la seule place disponible à ce moment-là.

Voilà, de manière très raccourcie, le paysage global de l'intervention des juges de la jeunesse. Cela vous donne une idée du travail que les juges de la jeunesse sont amenés à réaliser.

L'oratrice ajoute que chaque fois qu'elle représente ses collègues en dehors du tribunal, elle leur adresse un courriel en leur signalant qu'elle va à tel endroit et en leur demandant ce qu'ils ont à dire par rapport au sujet qu'elle va aborder. Souvent, ses collègues lui font confiance.

Pour la présente audition, elle a reçu une série de courriels, chacun racontant de petites histoires de son Joshua, de sa Caroline, ... qui posent problème, et ce

rien qu'à l'énoncé des mots « Jeunes en errance ». Les jeunes en errance ne sont pas que les jeunes dans la rue.

Les premiers jeunes auxquels les juges ont pensé sont les MENA dont on a déjà dû beaucoup parler.

Les MENA qui sont reçus au tribunal sont particuliers et ciblés. Les MENA qui arrivent et qui ont envie d'être aidés sont dans les centres FEDASIL, voire même ils vont au SAJ qui a eu tout une série d'accords à un moment donné en termes d'hébergement.

Les tribunaux de la jeunesse ont les MENA qui ont décroché de tout. Ces derniers mois, cette dernière année, on a tous appris ce qu'était le Rivotril dont personne n'avait jamais entendu parler.

Tous ces jeunes MENA « se shootent » au Rivotril ou on les « shoote » au Rivotril. D'après les renseignements obtenus par l'oratrice, il y aurait tout un réseau près de la Gare du Midi de majeurs Algériens qui parviennent à alpaguer des jeunes MENA à qui ils offrent de la limonade au Rivotril. Ces jeunes sont sous leur coupe et sont envoyés pour voler ce qu'il y a à voler.

Ces sont des jeunes qui, quand ils se présentent devant les juges de la jeunesse, sont « jetés », dans un état ... C'est une vraie souffrance de les voir ainsi, au-delà du fait qu'ils n'ont pas vu ni un peigne, ni une douche depuis des lunes et des lunes. Ce sont des jeunes qui ne veulent rien.

On les amène sur la base de la deuxième compétence susmentionnée, à savoir des faits qualifiés « infractions » parce qu'ils ont volé avec violence et en bande. Ils se trouvent beaucoup près de la Grand Place, les touristes étant souvent de bonnes victimes pour eux.

Les juges de la jeunesse n'ont aucun outil particulier. On oublie l'équipe mobile d'accompagnement (EMA) ou les prestations d'intérêt général. On n'a pas non plus n'importe quel autre accompagnement avec du soin.

Les juges ont le seul choix de les placer ou non en IPPJ. Et même en IPPJ, soit une place en milieu fermé est libre, soit cela ne sert à rien. Si on les y met, en milieu ouvert, ils sont rentrés à Bruxelles avant les policiers qui les y conduisent. On a tous fait l'exercice car on a tous envie d'y croire. Cela ne sert donc généralement à rien car cela ne les aide pas.

La seule chose possible est le placement; en général c'est à l'IPPJ de Saint-Hubert que ces jeunes se retrouvent. Ils ont un peu d'air frais de la campagne

mais il n'est pas certain que c'est ce que l'on voit le plus quand on est placé à Saint-Hubert.

Pour être honnête, l'oratrice estime qu'il s'agit avant tout d'une mesure qui protège la société. Pendant qu'ils sont placés, les jeunes ne sont plus dans la rue, se lavent un peu, mangent un peu et se reposent. Ils n'ont pas d'autre choix car il est compliqué de s'évader de l'IPPJ de Saint-Hubert.

En termes de travail éducatif ou personnel, c'est la misère parce que ces jeunes ne parlent pas le wallon, ni le français. À Saint-Hubert, il n'y a pas grand monde qui parle autre chose que le français. Après un mois, les éducateurs confessent n'avoir rien pu mener à cause de la barrière de la langue.

Qui plus est, ces jeunes sont vraiment en demande de rien. La seule chose qu'ils désirent c'est, pour certains revenir à Bruxelles pour aller en Angleterre, pour les autres, trouver de la famille à gauche ou à droite. Ils ont souvent un projet dans leur tête, vrai ou pas, réalisable ou pas. Certains d'entre eux disent qu'ils désirent continuer à vivre dans la rue car cela leur convient très bien. C'est un avis ...

L'oratrice estime donc que les juges de la jeunesse sont tout à fait démunis. En dehors de la protection de la société, les mesures qu'ils prennent ne servent pas à grand-chose. De temps en temps, il y a une petite exception qui fait croire à une petite éclaircie pour les six mois à venir : un jeune qui a un déclic et qui décide de prendre l'opportunité qu'on lui propose.

Il n'y a cependant pas d'après. À Saint-Hubert, les jeunes peuvent être placés pendant deux fois trente jours, règle édictée par la Communauté française. Après les soixante jours, il n'y a pas d'autre solution.

L'oratrice ajoute que les juges de la jeunesse travaillent beaucoup avec Synergie 14 qui est une superbe institution avec un personnel exceptionnel. Les personnes qui la dirigent peuvent faire tout ce qu'ils veulent et aussi superbement, il n'en demeure pas moins que les jeunes y vont et sont parfois partis dans la demi-heure. Parfois, ils reviennent pour se doucher, reprendre des affaires ou en redéposer, mais ils ne parviennent pas souvent à s'accrocher.

Donc, neuf fois sur dix, on place un jeune pour trente jours à Synergie 14 mais, après trois jours, l'éducateur principal signale qu'on va garder cette place pour le jeune et essayer de réaliser quelque chose, mais c'est sans succès.

Les jeunes replongent dans le Rivotril, dans la rue ou dans leur réseau.

Quand les jeunes ont décidé que cela ne les intéressait pas, cela ne les intéresse pas ...

On les retrouve inlassablement entre deux policiers quand ils se font attraper.

L'oratrice signale ne rien à avoir à ajouter à propos des MENA car ce sont de ceux-là dont le tribunal hérite et pas les autres. Tant mieux, si les autres trouvent une solution ailleurs. On peut déjà se réjouir pour ceux-là.

L'oratrice précise que les arrivées se font par vagues. Il y a des vagues durant lesquelles on a l'impression qu'on en a un tous les jours et que chaque juge reçoit son petit lot et, inlassablement, la même histoire. En général, il s'agit de jeunes en provenance du Maroc pour la majorité d'entre eux. Par ailleurs, il y des phases sans MENA.

C'est un peu le même rythme qu'avec les Gitans; on retrouve les mêmes problématiques que sont la langue, la notion de la non-demande d'aide et la question de vouloir retourner ailleurs. Puis il y a des périodes de six mois à un an où l'on n'a pas un seul Gitan mis à disposition.

C'est peut-être dû à la politique du Parquet car on constate qu'aucune solution n'est envisageable.

En chiffres, cette première catégorie n'est pas la plus importante. Elle est préoccupante car elle donne l'impression de ne pas pouvoir faire un travail utile.

La deuxième catégorie concerne les mineurs en errance.

Ce sont ceux pour lesquels les parlementaires auront le plus d'actions possibles pour faire de la construction mais pour autant qu'ils soient jeunes en bonne santé et vigoureux. L'oratrice dit ne pas être encore désespérée de ce point de vue-là mais déclare commencer à vieillir à cet égard.

Ce sont les mineurs qui dépendent de plusieurs secteurs. Mme Monheim avait évoqué la transversalité. C'est un mot que les juges de la jeunesse ont à la bouche tous les jours.

La justice est saisie d'un mineur en danger parce que les parents ne font pas leur travail. Les parents sont inadéquats, trop fragiles ou sont eux-mêmes en difficultés, quelles que soient les raisons. Ce sont des jeunes dont les parents n'arrivent pas à assumer une protection normale.

Il peut également s'agir de jeunes qui, en plus de ne pas avoir des parents qui les protègent correctement, sont handicapés. En ce qui concerne le handicap, l'oratrice précise qu'il s'agit davantage de jeunes qui sont débiles légers ou qui ont des problèmes de comportement caractériel ou de troubles instrumentaux (type 8). De temps à autre, il peut s'agir d'un jeune sourd.

Parfois, il peut s'agir d'une addition de plusieurs troubles : des jeunes débiles légers, sourds et aphasiques.

L'oratrice souligne qu'on vit dans une société de « belle armoire à tiroirs ». Quand on est déjà de trois types différents dans le handicap, il est difficile de savoir quel est le type dominant et qui va s'en occuper. De plus, quand le jeune a des parents qui ne font pas ce qu'ils doivent faire, on accumule les problèmes.

C'est une catégorie de jeunes qui préoccupe vraiment le Tribunal de la jeunesse car il est saisi uniquement parce que les parents ne font pas ou ne savent pas faire leur job. L'oratrice rappelle que les juges de la jeunesse ne sont pas des spécialistes en handicap.

Il est en de même avec les jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale. L'oratrice rappelle qu'elle n'est pas psychiatre mais simplement juriste. Il s'agit à nouveau de parents pas toujours adéquats ou qui ne s'en sortent pas et d'un jeune qui a de gros problèmes psychiatriques mais pas assez pour entrer le champ d'application de la loi sur les malades mentaux. Il y a beaucoup de choses qui ne ressortent pas de la maladie mentale mais qui sont des troubles psychiatriques. De ce point de vue-là, il y a une sorte de spirale sans fin.

Ce sont des situations de certains jeunes qui ont parfois 6 ou 8 ans. Qu'est- ce qu'on va faire pour ces jeunes puisqu'ils ne peuvent pas vivre en famille? C'est une évidence. Il faut leur trouver un lieu mais personne n'en veut car le jeune est jugé trop caractériel pour tel endroit, trop sourd, il ne marche pas assez vite ou trop vite ... Il y a toujours quelque chose qui ne fonctionnera pas pour qu'il soit accueilli à un endroit ou un autre. C'est d'un sordide inimaginable.

L'oratrice estime que chacun a raison et peut comprendre l'institution qui a dix jeunes qui sont tous de telle catégorie et qui doit accueillir un jeune en plus qui accumule les problèmes et qui ne pourra jamais rentrer en week-end car il n'a pas de parent adéquat. Que fait-on avec ce jeune ?

Pour l'oratrice, il s'agit d'une vraie errance car il s'agit d'un jeune dont on ne sait que faire. Le laisser en famille où il est maltraité, où on ne le traite pas bien ou on ne le traite pas du tout ? Doit-on le laisser végéter un peu à gauche, un peu à droite ?

On réalise parfois des constructions avec une partie à l'hôpital, avec le week-end en institution de l'aide à la jeunesse dans un lit qu'un autre jeune n'occupe pas car il est entré en famille.

À ce moment-là se pose la question de savoir qui va payer. Est-ce ce secteur qui va payer car c'est là que le jeune a dormi durant la semaine ? Ou est-ce l'autre ? Et là où l'oratrice estime qu'il serait légitime de « s'arracher les cheveux », c'est la question de savoir qui paye le transport.

Parfois les juges construisent de véritables puzzles en termes de placement. La déléguée du SPJ, service social du tribunal, a réalisé quelque chose d'incroyable pour le jeune. C'est fantastique mais le jeune doit aller d'un point à un autre distant de 26 kilomètres. La déléguée a également trouvé la personne qui veut bien effectuer le trajet et qui ne demande que le remboursement de son essence. Il ne demande pas d'intervention dans ses frais d'assurance. Et on doit constater que personne ne veut payer.

En conséquence, on met parfois en échec tout un système parce que personne ne veut transporter ce jeune.

Ce sont des jeunes que l'on place dans des situations où l'on passe à côté de la montre en or en termes de solutions. On a trouvé l'endroit idéal pour ce jeune avec une problématique bien précise. Mais on ne sait pas le faire aller de l'institution qui ferme tous les week-ends à l'internat autonome qu'on a trouvé pour le week-end et qui veut bien l'accueillir.

L'oratrice demande aux parlementaires de veiller à travailler la transversalité. L'oratrice dit la travailler sur des principes. Elle essaye de participer à des rencontres entre le secteur de l'aide à la jeunesse, le secteur du handicap, le secteur de la santé mentale. Ces secteurs se parlent et essayent d'apprendre à se connaître. Mais ce ne sont pas eux qui tiennent les cordons de la bourse et le chéquier.

Là, il y a un vrai travail à réaliser en commençant par arrêter de chipoter pour cinq euros à gauche ou à droite. Il faut créer une enveloppe globale sur une tête. L'oratrice dit ne pas savoir comment procéder car ce n'est pas sa spécialité. Il faut cependant élaborer un système qui ne fait pas capoter les solutions qu'il est parfois difficile de trouver.

Pour l'oratrice, il s'agit de la deuxième catégorie des jeunes en errance.

Que dire si en plus, les jeunes sont sans papier ? Il y a des bébés sans papier. Essayer de les placer en famille d'accueil n'est pas possible car la famille d'accueil qui a son habitation secondaire dans le Nord de la France où elle va tous les week-ends ne peut pas franchir la frontière puisque l'enfant n'a pas de papier ou n'a même pas de nationalité. Cela ajoute encore une quatrième sphère de problèmes.

La nouvelle ordonnance bruxelloise pour les allocations familiales a permis de résoudre certains problèmes puisque ce sont maintenant les enfants qui ouvrent le droit aux allocations familiales. Cela a déjà permis de sauver certaines situations.

Il y a également un travail à réaliser en termes de documents de séjour. Si on laisse tomber des enfants, parfois de très petits enfants pour ce motif, ils perdent tout le reste alors qu'il existe des solutions relevant d'un seul secteur. Ce sont parfois juste des jeunes qui vont bien, qui ne sont pas handicapés ni fous. Ils sont simplement sans parent adéquat. Si on pouvait éviter de les rendre fous parce qu'on ne leur apporte pas de solution, ce serait un bon plan.

Il s'agit là d'une responsabilité collective.

En ce qui concerne la troisième catégorie, l'oratrice déclare qu'il s'agit d'une catégorie dont les parlementaires n'ont pas encore parlé ou très peu. Il s'agit de l'errance créée par l'engorgement du système de l'aide et de la Protection de la jeunesse en pleine carence.

L'oratrice se dit de plus en plus mal à l'aise lorsqu'elle est saisie d'une situation de mineur en danger. Elle réalise toujours un premier entretien. Elle reçoit le dossier du Parquet avec toute une série de documents dont les procès-verbaux, une note de synthèse du SAJ. La première chose qu'elle fait est de convoquer les parents et, éventuellement, les enfants (si ce ne sont pas des bébés).

S'adressant à l'enfant, elle lui dit, que même si ses parents ne veulent pas, elle va le protéger. On entre dans la contrainte.

L'oratrice dit avoir honte de faire ce genre de remarque. Il y a dix-sept ans, elle l'aurait dit avec entrain et fierté. Aujourd'hui, elle le dit tout bas.

Il est sûr que le jeune ne peut pas rester dans sa famille où il est violé par son beau-père et où son grand frère lui rend la vie impossible. Il faut donc l'héberger en dehors du milieu familial et l'inscrire immédiatement sur la liste d'attente où on constate qu'il est à la $309^{\text{ème}}$ place. Et de devoir signaler au jeune qu'il sera revu par la juge dans un ou deux ans...

L'oratrice dit s'exprimer avec beaucoup de cynisme plutôt qu'avec colère et énervement. C'est malheureusement à cela qu'on en est réduit aujourd'hui au Tribunal de Bruxelles. Il ne s'agit pas du SAJ. Il y a au Tribunal de Bruxelles, une liste d'attente, pour les services d'accompagnement, de 250 jeunes et, pour l'hébergement, tous âges confondus, de 309 jeunes. Alors si là, on ne crée par une errance ...!

Pour l'oratrice, il s'agit d'une situation plus grave que l'errance des MENA où les services reçoivent une situation qu'ils essayent d'arranger.

Dans le cas présent, le système crée l'errance.

L'oratrice cite l'exemple d'un jeune de six ans qui avait pour habitude de traîner place Dailly avec quelques jeunes plus âgés que lui. Elle a essayé de trouver un lieu où il pouvait vivre en continuant de voir ses parents, et ce sans savoir que sa mère était en train de mourir.

La juge a attendu des mois sans trouver de place. Puis, elle a décidé de l'envoyer dans un internat scolaire afin qu'il ne soit plus place Dailly pendant la semaine à fréquenter les malfrats du quartier. Au moins, le jeune aura des activités d'un garçon de son âge et quelqu'un l'aidera à faire ses devoirs.

Au sein de cette institution scolaire, ce ne sont pas les éducateurs présents qui vont faire de l'aide à la jeunesse spécialisée. Ils sont là pour veiller à ce que les enfants fassent leurs devoirs à l'aise après l'école, juste ce qu'il faut, et puissent avoir une activité et un repas.

Puis à un moment, les parents ne sont plus allés conduire le jeune à l'internat le dimanche soir ou le lundi matin.

Après que le jeune ait été de trois à quatre mois à l'internat scolaire, la déléguée lui trouve une famille d'accueil d'urgence pour trois mois mais dans un endroit bien éloigné de son domicile.

Son père qui aime son enfant mais qui n'a pas d'argent ne se rendra pas à ce service improbable et situé dans un lieu improbable. Le jeune se retrouve dans une famille très chouette avec les enfants de la famille mais ne voit plus son père et sa mère. Pendant ce temps-là, sa mère meurt. La famille d'accueil s'attache à ce petit bout et veut bien prolonger d'un mois, puis de deux, voire de trois.

Entre le jour où la juge a demandé une place et le jour où le jeune a quitté sa famille d'accueil, à laquelle il s'était bien accroché, il s'est passé entre huit et neuf mois.

Bonjour les dégâts en termes d'attachement!

Il a pu y rester durant cette durée car les parents d'accueil étaient sympathiques et voulant bien jouer le jeu au-delà de leur engagement pris au départ. Puis le jeune est arrivé dans une institution à Bruxelles à peu près dix-huit mois après que la juge se soit saisie de sa situation.

Voilà un cas d'un jeune pour lequel la juge dit avoir créé de l'errance. Et ce n'est pas la pire des situations.

Quand on doit placer des jeunes dans certaines institutions qui s'appelaient précédemment centres d'accueil d'urgence et qui se nomment actuellement services résidentiels d'urgence, la réglementation prévoit qu'il doit s'agir de placements pour vingt jours renouvelables une fois.

Ces jeunes sont trimballés tous les quarante jours, un peu à Mons, un peu à Liège, un peu au « Point jaune » à Charleroi, ... C'est quoi ça ? Comment traitet-on ces jeunes à qui l'on dit qu'on va les protéger alors qu'ils sont déjà dans les ruptures familiales incroyables et qui ont des parcours de vie incroyables ?

Voilà l'errance la plus commune. Elle ne représente pas que deux ou trois dossiers mais trois cents. L'oratrice déclare raconter cette errance que les juges vivent dans 20 % de leurs dossiers. Ce que l'on fait subir à ces jeunes est inacceptable et insupportable.

Il s'agit là de l'errance dont l'oratrice se dit la plus préoccupée. Certes, on a beaucoup dit, à grands renforts de chiffres, que le secteur de l'aide à la jeunesse avait reçu x millions. Force est de constater qu'il y a aujourd'hui 309 enfants qui devraient être en-dehors de leur famille, rien que pour les dix-neuf communes de Bruxelles, et qui sont toujours à un autre endroit que celui qui devrait les accueillir de manière fixe, que ce soit dans une famille d'accueil à long terme ou que ce soit dans une institution qui prépare à la mise en autonomie, pour les plus âgés d'entre eux.

C'est donc une errance que le système créée et qu'il faut absolument corriger. L'oratrice précise qu'elle ne peut pas dire comment. Bruxelles est très mal aimée en cette matière. C'est pourquoi, la juge est très heureuse d'être présente en commission parce que, dans le secteur de l'aide et de la Protection de la jeunesse, Bruxelles n'est pas bien servie. À titre d'exemple, il y a plus d'institutions à Charleroi qu'à Bruxelles.

Il y a toute une série de jeunes Bruxellois qui sont placés en Wallonie. Parfois, cela peut constituer un vrai choix d'éloigner le jeune de sa famille. Mais cela représente 1 % des cas.

Pour les 99 autres pourcents, on souhaite que les parents puissent prendre le tram pour aller voir leur jeune, et pas deux trains et un bus vicinal ...

Il y a donc un vrai problème à Bruxelles. Quand on prend un peu de recul, on constate que l'aide à la jeunesse est de plus en plus régionalisée mais pas de fait.

Bruxelles n'a pas ses institutions, ni ses services. Par contre, on fait travailler Bruxelles comme si on avait déjà régionalisé l'aide à la jeunesse. Il y a donc là tout un travail de déconstruction et de reconstruction à faire. Il faut donner plus de moyens au secteur à Bruxelles et avec des Bruxellois.

L'oratrice déclare n'avoir rien contre les travailleurs qui ne sont pas nés à Bruxelles. Elle estime cependant que des travailleurs dans le secteur de l'aide à la jeunesse qui n'habitent pas Bruxelles et qui viennent y travailler afin d'avoir un pied dans la place et qui, une fois qu'une place se libère en Wallonie, s'en vont, sont des travailleurs qui ne vont pas investir le réseau bruxellois. On ne peut leur en tenir grief.

Il faut mettre en place des services comportant des gens, Bruxellois ou pas, qui ont envie d'investir le réseau bruxellois.

Il faut aussi arrêter d'avoir des gens qui ne parlent que le français parce que dire que l'on est un service d'accompagnement mais que l'on ne va pas savoir travailler avec telle ou telle famille parce qu'elle ne parle que l'ukrainien, est inacceptable.

De nouveau, peu importe la solution, il faut qu'il y ait des travailleurs multilingues ou des services d'interprétariat qui circulent dans les secteurs et qui ont l'habitude de ces matières.

Il y a un vrai travail à réaliser pour les jeunes qui dépendent du Tribunal de Bruxelles et qui n'ont rien à voir avec tous les autres jeunes qui dépendent de la protection de la jeunesse ailleurs. En termes de mise en danger, il y a similitude; en termes de profil général, non.

Là, il y a un vrai travail à réaliser pour que ce service devienne bruxellois et devienne spécialisé dans ce qu'est être bruxellois.

La juge déclare adorer son métier. Tout n'est pas négatif. Elle dit avoir reçu un message d'une jeune fille, juste avant de rentrer en réunion, à qui elle avait présenté ses vœux à l'occasion de son dix-huitième anniversaire et qui lui a annoncé avoir réussi sa première année à l'université, après un parcours en institutions.

La juge estime ne pas avoir bossé pour rien dans son cas particulier. Ce sont ces jeunes qui font que les juges de la jeunesse se dépensent sans compter. C'est un vrai engagement mais c'est aussi un vrai plaisir ce que l'on réalise avec ces jeunes. Il y a un lien qui est créé avec ceux-ci.

L'engagement des juges remplace parfois les moyens trop faibles ...

Échange de vues

M. Christophe Magdalijns (DéFI) constate que tout ce qui a été dit est lourd. Les catégories présentées par l'oratrice facilitent la tâche des parlementaires.

En ce qui concerne la première catégorie, le député craint que la Commission communautaire française soit bien impuissante.

La société doit endosser ce qui a été exposé et admettre, à un moment donné, qu'elle ne peut apporter de réponse. Finalement, celles et ceux qui font de la politique imaginent qu'elles/ils peuvent trouver des solutions à tous les problèmes et rencontrer tous les besoins. Ce n'est pas vrai. L'oratrice vient d'en faire la démonstration. Ce qui n'empêche qu'il ne faut pas abandonner ...

Mme Michèle Meganck ajoute qu'effectivement tel est le cas, ne fût-ce que pour protéger la société. C'est en tout cas le « *minimum minimorum* ». Les juges de la jeunesse le font même s'il ne s'agit pas de leur vocation première, cela fait partie de leur travail.

Concernant la deuxième catégorie présentée, M. Christophe Magdalijns (DéFI) demande s'il est imaginable que les courriels des juges de la jeunesse de Bruxelles adressés à l'oratrice et évoqués par celle-ci soient soumis aux députés.

Mme Michèle Meganck estime que ces documents pourront être fournis à la commission après qu'ils aient été rendus anonymes.

On parle de jeune en errance mais aussi de jeune incasable. Ce terme est encore plus horrible. L'errance convient mieux surtout quand on la crée soimême.

À titre d'exemple, elle cite le cas d'une de ses collègues qui doit faire face à un hôpital pédiatrique qui ne veut pas prendre en charge un garçon en raison de ses problèmes de comportement. Un centre d'hébergement estime ne pas devoir le prendre alors qu'il est là pour des problèmes de comportement parce qu'il a un trop grand retard de langage. Un autre centre d'hébergement qui s'occupe du langage n'en veut pas non plus à cause de ses problèmes de comportement. Il souffre en plus d'encoprésie de jour et de nuit,

ainsi que de troubles de sommeil. Il refuse également de s'alimenter et est fuyant dans le contact.

Mme Magali Plovie (présidente) estime que ces exemples pourraient être joints en annexe parce qu'ils sont très illustratifs de la problématique.

Mme Michèle Meganck ajoute qu'il ne serait pas trop fastidieux de les rendre anonymes et d'indiquer les catégories de lieux et d'âges des jeunes.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) croit comprendre qu'il faudrait créer certaines catégories d'institutions pour accueillir ces jeunes.

Mme Michèle Meganck estime que soit il faut créer ces institutions, soit il faut mettre en place des jonctions entre les institutions.

Les institutions existent mais elles ne traitent qu'un problème à la fois.

Elle dit ne pas savoir s'il faut créer des institutions « multi-problèmes » ou s'il faut créer des jonctions qui permettent à un enfant de bénéficier des services de l'une ou de l'autre institution. Il est difficile de savoir ce qui est le mieux pour l'enfant. Il est vrai qu'il ne faut pas trop le disperser mais, à force de trop spécialiser (surdité, aphasie, ...), cela pourrait devenir compliqué.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) conclut qu'il faudrait créer du pluridisciplinaire avec des solutions pour le transport.

Mme Michèle Meganck ajoute que trouver une solution au problème du transport est une évidence première. Elle a déjà écrit quantité de courriers à cet égard.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) aborde ensuite la troisième catégorie décrite pour laquelle l'opérateur public crée l'errance. Il estime que le politique est face à ses problèmes et contradictions puisqu'une réforme du secteur de l'aide à la jeunesse vient d'être réalisée.

Le député se dit conscient de faire partie de ceux qui parlent beaucoup d'institutionnel puisque les politiques sont souvent renvoyés à leur organisation et à leur efficience.

Selon lui, il ne manque pas nécessairement de moyens mais la question est de savoir comment les utiliser.

Il semble que soit la réforme n'est pas encore d'application, soit elle n'a pas encore livré sa valeur ajoutée, à moins qu'elle ne puisse en livrer. Mme Michèle Meganck craint que la réforme ne soit, en tout cas dans les changements de noms des services ou institutions, effective. Mais, ce n'est pas le changement de noms des institutions qui délivre des places supplémentaires. Les SAIE sont devenus des SASE, mais cela ne change rien au fait qu'il y a 250 enfants en attente.

Il ne faut plus attendre grand-chose de la réforme. Elle a été réalisée.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) demande si les Bruxellois doivent hausser le ton pour obtenir ce qu'ils veulent.

Mme Michèle Meganck estime que c'est une nécessité.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie l'oratrice pour son exposé qui a parfaitement sa place dans les auditions réalisées. Ce discours amène un tout autre regard sur le vécu et est instructif sur la réalité de toute une série de jeunes et sur le système.

Il retient cinq domaines qui sont des chantiers de réflexions à mener.

Il entend bien que ces jeunes arrivent au Tribunal de la jeunesse après toute une série d'étapes et, notamment, après l'étape non mandatée des institutions et associations de prévention.

Il y a des débats sur la place de la prévention versus de l'aide mandatée. Pas plus tard qu'il y a quelques jours, une institution pluraliste de l'aide de la jeunesse défendait le soutien et le renforcement de la prévention.

Étant davantage en contact avec l'aide mandatée, l'oratrice demande le renforcement de cette aide mandatée. Comment articule-t-on en réalité ces deux enjeux que sont la prévention et l'aide mandatée, celle-là même qui arrive dans la tentative de résolution des difficultés qui n'ont pu être prises en charge par la prévention. Il s'agit du premier volet.

Le deuxième est manifestement le besoin de renforcer l'aide mandatée en termes de capacité, à court terme et tant que la prévention ne permet pas de réduire le nombre de situations qui arrivent devant le tribunal. L'orateur se dit intéressé d'avoir plus de précisions à ce sujet.

Plusieurs commissaires étant également membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et notamment actifs dans les matières de l'aide à la jeunesse, le député souhaite connaître les liens à réaliser entre les différentes institutions, que ce soit de manière formelle par le résultat de ces auditions (rapport, recommandations) ou dans le travail parlementaire plus général.

Il demande davantage de précisions sur les besoins spécifiques de renforcement de l'aide mandatée, en termes de capacité.

Le troisième élément de la réflexion du député concerne l'évolution de l'aide mandatée et de ses structures. L'oratrice a parlé des IPPJ qui, manifestement, œuvrent dans un contexte particulièrement compliqué.

L'oratrice a-t-elle fait le même constat d'échec des IPPJ pour d'autres jeunes qui y passeraient ? Peut-on faire évoluer l'accueil en IPPJ pour le rendre plus adéquat ? Peut-on faire évoluer d'autres types de structures dans l'aide mandatée pour répondre mieux aux besoins des enfants et des jeunes ?

Le député souhaite ensuite entendre l'oratrice en ce qui concerne la régionalisation de l'aide à la jeunesse.

Le dernier élément consiste en la place de Bruxelles. Qu'est-ce qui peut expliquer ce sentiment d'être défavorisé en matière d'aide à la jeunesse à Bruxelles ? Est-ce que Bruxelles aurait des besoins plus importants que les autres régions ? Le député souhaite comprendre le mécanisme.

Dans la continuité de ce qui vient d'être énoncé, Mme Aurélie Czekalski (MR) s'interroge quant à l'équilibre à trouver entre prévention et suivi. Elle dit avoir vu et lu l'actualité des tribunaux de la jeunesse à Bruxelles.

En ce qui concerne le travail réalisé avec les autres associations, la députée souhaite savoir comment cela se passe avec les autres acteurs, notamment les IPPJ.

Mme Nadia El Yousfi (PS) remercie l'oratrice pour son exposé. Elle déclare se joindre aux interventions de ses collègues.

En ce qui concerne la présence de députés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la députée dit l'avoir été sous la précédente législature et rappelle les débats animés relatifs au nouveau code et aux incasables.

Elle estime que, suite aux recommandations que dressera la présente commission, il devrait être possible de porter certaines propositions vers d'autres entités.

La députée fait ensuite référence à l'IPPJ de Forest qui va bientôt ouvrir et qui sera un outil très impor-

tant au niveau de l'aide à la jeunesse. Cela permettra de gagner du temps. L'ouverture de ce lieu sera une réponse aux Bruxellois et devra permettre de réaliser un travail important pour les familles et les liens familiaux. Il s'agit d'un point essentiel.

Par rapport au manque de places, la députée se demande quelles sont les réflexions ou actions qui ont pu être menées en lien avec les acteurs de terrain, comme les CPAS, par rapport aux prises en charge potentielles. Quelle est la réflexion en ce qui concerne le travail à mener avec les familles ou au sein des familles pour un travail de prévention plus approfondi?

Mme Michèle Meganck déclare avoir retenu plusieurs interventions relatives à la prévention. Elle dit soutenir la prévention.

Cependant, quand elle est saisie de la situation d'un enfant de dix ans et qu'elle examine son parcours, elle se demande comment il est possible qu'elle ne soit saisie de cette situation qu'à l'âge de dix ans de l'enfant et qui a fait quoi précédemment.

Si elle était intervenue quand il avait deux ans et que les premiers problèmes survenaient, si le système avait été plus proactif, ce jeune ne serait pas dans l'état où il se trouve.

L'oratrice dit croire très fort en la prévention mais croit aussi très fort en l'aide contrainte, même si cette dernière est totalement contraire à sa personnalité. C'est la raison pour laquelle elle est devenue juge afin de pouvoir décider.

À un moment donné, il y a des gens qui disent qu'ils ne savent pas décider et remercient de le faire pour eux. Elle évoque le cas d'adultes qui l'ont remercié d'avoir été contraints et qui ont déclaré qu'ils avaient besoin qu'on vienne leur faire violence.

L'aide contrainte a vraiment sa place dans un système global et le fait qu'elle ne soit pas aimée provient de ce qu'il s'agit de deux mots qui ne vont pas ensemble : aide et contrainte. Il n'en demeure pas moins qu'ils ont beaucoup de sens.

Pour l'oratrice, la prévention doit être développée au maximum mais elle ne doit pas être mollassonne. Osons appeler un chat un chat. Il y a des années, une personne du SAJ déclarait que son service était prévenu lorsque les enfants n'allaient plus à l'école. En réalité, le SAJ ne traitait que 10 % des signalements parce qu'il n'avait pas le personnel pour réaliser ce travail.

La juge ajoute qu'elle reçoit des dossiers qui concernent des enfants de douze ans qui sont déscolarisés depuis qu'ils en ont sept.

Il faut du punch dans la prévention. Il ne faut pas que ce soit juste une prévention molle mais de la vraie prise en main. Si la prévention était mieux réalisée depuis longtemps et de manière plus énergique, le tribunal de la jeunesse aurait moins de travail.

L'oratrice serait heureuse de ce que l'on informe demain que le cadre passe de quatorze à six juges à Bruxelles, non pas qu'elle devrait faire le travail de quatre juges mais qu'il n'y aurait plus que six fois trois cents dossiers à traiter en lieu et place de quatorze fois trois cents dossiers.

Elle affirme qu'elle serait franchement ravie s'il n'y avait plus de mineurs en danger. Il faut éviter la génération sacrifiée. Entre le moment où la prévention devient très effective et aujourd'hui, il ne faut pas que la ou les deux générations qui sont entre les deux ne reçoivent rien.

C'est sans doute la difficulté à gérer. Il faut mettre les moyens dans la prévention qu'on doit développer mais aussi laisser des moyens pendant un certain temps pour la génération qui n'a pas bénéficié de cette prévention. C'est donc un double coût pendant un certain temps pour qu'il n'y ait pas une ou deux générations sacrifiées.

En ce qui concerne l'aide mandatée, l'oratrice insiste sur le fait qu'il s'agit d'une aide contrainte et mandatée. Il faut distinguer deux situations. Le SAJ est également une aide mandatée mais elle est volontaire. Le conseiller de l'aide à la jeunesse avec les parents et le jeune font un contrat en stipulant ce qui est mis en place avec l'accord de tous.

C'est le jour où tout le monde n'est plus d'accord et qu'il est constaté que le contrat ne fonctionne pas, entraînant un danger pour l'enfant, que le juge est saisi. Ce dernier oblige la mesure d'aide.

Dans l'aide mandatée, il n'y a pas que le tribunal qui est mandaté. Le SAJ gère des milliers de situations et mandate aussi des services. Ensuite, il y a alors tous les services en dehors de l'aide spécialisée, qui sont les réseaux de première ligne, soit non mandatés, soit mandatés par les jeunes ou leur famille mais pas par une autorité.

L'oratrice estime qu'il faut un renforcement de l'aide mandatée pour qu'il n'y ait plus de liste d'attente en hébergement de 309 jeunes. Comment la renforcer ? Elle ne le sait pas, n'étant pas manager publique.

Par contre, ce qu'elle ne peut pas entendre mais qu'elle a cependant beaucoup entendu, c'est qu'on a reçu x millions d'euros qu'on a utilisés et qu'il faut dire merci. Elle ne pourra pas dire merci tant que tous les jeunes n'ont pas la solution à laquelle ils peuvent prétendre.

L'oratrice ne sait pas s'il y a eu trop de places créées à Tournai, à Charleroi ou ailleurs. C'est un audit qui pourrait l'indiquer. Ceux qui ont reçu trop de places ne le diront peut-être pas car, en ayant trop, ils ont eu juste assez. Ils n'ont pas de liste d'attente. À Bruxelles, il existe une liste d'attente. Il ne faut pas passer dix ans à faire un audit avant d'agir.

Effectivement, il doit y avoir des endroits où il ne faut plus rien ajouter. Ils ont peut-être juste ce qu'il leur faut.

L'oratrice dit avoir fait partie de la commission d'agrément et se souvient qu'à un moment donné, un service situé en dehors de Bruxelles, qui faisait des prestations d'intérêt général et des médiations (un SARE qui s'appelait SPEP auparavant), a demandé une diminution des prises en charge. Il était agréé pour x prises en charge. Les juges ne leur donnant plus assez de travail pour ces prises en charge, il a demandé une diminution de son financement. Cela a eu le mérite de libérer des fonds pour un autre service afin d'y réaliser autre chose.

Il y a donc peut-être un audit à réaliser mais il faut arrêter de passer dix ans à faire réaliser des audits. L'oratrice pense qu'on ne fait que cela et que, pendant ce temps, on n'agit pas.

Par ailleurs, les députés ont relevé la collaboration avec d'autres acteurs ou secteurs, comme les CPAS, par exemple. Il existe des collaborations entre l'aide à la jeunesse et les CPAS. Ce sont des collaborations qui ont pour finalité de se connaître un peu mieux et de savoir ce que l'autre fait. Manifestement, chacun reste sur sa bourse. L'oratrice a constaté que les CPAS n'acceptent plus de prendre quoique ce soit en charge pour les mineurs suivis par le tribunal de la jeunesse.

Il y a une règle qui stipule que, quand un jeune doit être aidé pour un appareil dentaire, pour des lunettes ou pour des vacances, il faut toujours demander par écrit au CPAS. L'oratrice peut dès à présent donner la réponse. Ce sera non car il y aura quand même le SAJ ou le tribunal qui est là et qui payera.

Chacun protège son budget dans un système où, sans doute, on a des budgets trop individualisés. Si l'oratrice devait inventer un système, elle estime qu'il faudrait réaliser un budget par personne. Par

exemple, un enfant a droit à x euros que ce soit dans l'enseignement, dans l'aide à la jeunesse ou ailleurs.

Il faut un *minimum minimorum* relativement correct avec des adaptations si le jeune a des parents qui ne sont pas adéquats, s'il a un handicap, ... Il faut donc mettre en place une sorte de barème et éviter que chaque institution protège son portefeuille. Chacun se protège tellement qu'on en arrive à ne plus savoir offrir certaines choses élémentaires à certains enfants.

En ce qui concerne les IPPJ, il y a eu une réforme qui a le mérite d'être en cours. L'oratrice ose espérer qu'elle donnera de bons résultats.

Actuellement, on se retrouve dans une espèce de morcellement. On place en accueil pendant quinze jours. Ensuite, on place en orientation pendant quarante jours, puis trois mois en éducation. Et chaque nouvelle équipe recommence. On se croirait dans un mauvais polar où on demande au jeune systématiquement son nom, son âge, sa date de naissance, et on recommence tout à zéro. Il y a de quoi devenir fou parce que l'on n'avance jamais.

Sur ce point, il y a une chouette dynamique qui s'est mise en place depuis un certain temps. Il s'agit de créer un *continuum*. Même si ce sont des équipes différentes qui prennent en charge – car ceux qui travaillent à Jumet ne travaillent pas à Saint-Servais –, il y a l'idée de continuer ce que le précédent a commencé.

Ce continuum prend un certain temps à se mettre en place. Il n'est pas encore en place mais il est au moins décidé. Il y a une grosse résistance au changement puisqu'elle touche beaucoup de travailleurs.

Les équipes qui ont l'habitude de travailler sur quinze jours ont du mal à travailler dans un *continuum*. Cela demande de la formation et du mouvement. C'est en cours.

Il est très positif d'intégrer le jeune dans un mouvement, avec un fil rouge, et de ne pas le prendre dans des tiroirs successifs où finalement le suivant peut juste faire un peu plus que le premier parce qu'on recommence à zéro. Ce serait plus sérieux.

L'oratrice se plaint d'un point qui a été décidé dans la dernière réforme et dont elle dit ne pas comprendre le sens. Il y a sûrement une raison qui lui échappe ... Jusqu'il y a un an, toutes les mesures pouvaient indifféremment être appliquées à des mineurs en danger ou à des mineurs délinquants, sauf, évidemment, ce qui concerne la délinquance.

L'IPPJ est réservée aux délinquants et les prestations d'intérêt général sont aussi réservées aux délinquants.

Si on enlève ces deux mesures très spécifiques à un acte de délinquant, que ce soit un mineur en danger ou un mineur délinquant, il pouvait aller dans un service résidentiel général, il pouvait être accompagné par un service d'accompagnement socio-psychoéducatif.

Aujourd'hui, on a réformé et on a décidé qu'il y a les services et les institutions pour les mineurs en danger et ceux pour les mineurs délinquants.

L'oratrice déclare s'être démenée pour dire que cela n'avait aucun sens et que c'était scandaleux puisqu'un mineur délinquant est aussi un mineur en danger. Elle n'était pas la seule à le dire. Tout le secteur était d'accord pour dire que cela n'avait pas de sens.

Il y a sûrement quelque chose qui lui échappe sur le plan politique mais les explications données ne l'ont pas satisfaite. Elle pense qu'il y a un vrai travail de déconstruction qui doit être réalisé à cet égard.

On imagine une famille de cinq enfants qui sont tous suivis par un service d'accompagnement socio-éducatif. Il y a un enfant qui participe à un fait de délinquance et qui va passer un peu de temps en IPPJ. Quand il en revient, on estime qu'il est devenu délinquant et qu'il ne peut plus être accompagné que par un EMA mais plus par le SASE réservé aux mineurs en danger.

C'est absurde, d'une part, et c'est scandaleux d'aller stigmatiser un jeune de la fratrie, d'autre part. En termes d'efficacité, il conviendrait d'expliquer quel est le bénéfice retiré de ce changement.

Tous les juges francophones de la jeunesse à Bruxelles ou d'ailleurs s'époumonent pour dire que cela doit cesser et changer. L'oratrice espère qu'un jour on verra que c'était mieux avant.

Elle n'a pas compris ce changement car cela donnerait des solutions en permettant un peu plus de fluidité là où il y en a de moins en moins.

Preuve à l'appui du nombre de cartes de nouvel an envoyées à plus ou moins trois cents services et institutions par le tribunal de la jeunesse de Bruxelles, le réseau est vaste et large.

Selon l'oratrice, ce qui est le plus passionnant dans son métier c'est de construire le réseau avec lequel elle travaille. C'est cela qui fait qu'elle ne s'ennuie jamais puisqu'après dix-sept ans, elle en découvre encore ...

Par rapport à la place de Bruxelles, l'oratrice rappelle qu'il y a 189 nationalités dans la capitale. Quand on a dit cela, on a tout dit. L'oratrice signale qu'à Charleroi il n'y en a pas 189. La situation de Bruxelles est tout à fait particulière, compte tenu d'une grande précarité et de multiples spécificités.

Bruxelles n'a pas plus de besoins mais fait face à des besoins spécifiques.

Par exemple, pour les EMA de Bruxelles, quand on demande aux services de la Communauté française d'engager des Bruxellois, il est répondu que ce n'est pas possible. Les offres d'emploi sont les mêmes en Fédération Wallonie-Bruxelles et on ne peut pas demander des spécificités en disant, par exemple, qu'il faut connaître le plan du métro ou pouvoir parler le bruxellois. L'oratrice dit ne pas savoir comment contourner le problème.

Il est ridicule de ne pas pouvoir dire que quand on travaille à Bruxelles, on doit afficher, en tout cas, une connaissance du réseau bruxellois. Il ne faut pas être né à Bruxelles mais il faut avoir la volonté de connaître le réseau bruxellois. Pour l'oratrice, il s'agit d'une évidence.

À cet égard, l'oratrice s'interroge quant aux possibilités d'actions sur ce point précis. C'est à cet égard qu'elle a abordé la régionalisation de la matière. À un moment donné, il faut rester dans l'entre nous, comme le disait Mme Monheim précédemment.

Mme Magali Plovie (présidente) rappelle qu'il serait opportun que les courriels des collègues de Mme la Juge soient mis à disposition du secrétaire administratif pour le début du mois de septembre afin de figurer en annexe du rapport de la commission avant que celui-ci ne soit rendu public.

- 8. Exposé de M. Jean-Marie Delcommune, directeur général adjoint du Service expertise en matière de jeunes en difficultés ou en danger de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles
- M. Jean-Marie Delcommune a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :
- « Je suis honoré d'être présent parmi vous ce jour. Je vous remercie de me permettre ainsi de vous exposer le point de vue de la Fédération Wallonie-

Bruxelles concernant la problématique des jeunes en errance.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait qu'aucun secteur, qu'il s'agisse de l'aide sociale générale (CPAS), de l'aide à la jeunesse ou du secteur du handicap ou de la santé ne peut apporter seul l'aide et les soins adaptés à tous les besoins des jeunes en difficulté.

Force est de constater qu'on assiste depuis quelques années, à une multiplication et à une complexification des difficultés rencontrées par les jeunes. Le secteur de l'aide à la jeunesse se rend bien compte qu'il ne peut plus tout assumer, qu'il ne peut plus apporter des réponses adéquates pour tous ces jeunes dits « incasables ». Aussi, le travail de réseaux intersectoriel et transdisciplinaire est essentiel entre les secteurs du social, de la santé et du handicap. Sa nécessité est aujourd'hui largement établie.

Il convient d'ailleurs d'appeler désormais les jeunes dits « incasables », « jeunes à problématiques complexes et multiples » dans la mesure où ils cumulent troubles du comportement et/ou de la personnalité, difficultés scolaires, sociales ou familiales, dont la prise en charge relève à la fois des secteurs de la santé mentale, de l'aide à la jeunesse et du handicap.

En conclusion, on constate donc une complexification et une multiplication des situations, plus aucun secteur ne peut répondre à l'ensemble des besoins des jeunes. Il faut donc travailler de manière intersectorielle.

La Communauté française travaille dans cette direction.

Depuis 2015, une nouvelle politique en matière de santé mentale pour enfants et adolescents a été initiée par le Fédéral.

L'aide à la jeunesse est partenaire de cette nouvelle politique qui se veut intersectorielle, transdisciplinaire et intégrée au profit notamment de ces jeunes dit « incasables ».

Les « incasables » ne sont pas forcément dans la rue. Mais on constate un manque de prises en charge appropriées pour ceux-ci. Pour ce qui concerne la problématique des « jeunes incasables », une augmentation des possibilités de prises en charge adéquates passera nécessairement par une mutualisation des moyens, par la création de dispositifs financés ou copilotés par les secteurs de la santé, de l'aide à la jeunesse et du handicap.

Sur le terrain de la coopération entre ces trois secteurs, il existe de nombreux organes d'avis et de

concertations ainsi qu'une commission interministérielle dont est issue une plateforme intra-francophone qui tente de déterminer et de piloter une stratégie commune entre les secteurs du handicap, de la santé, d'aide à la jeunesse.

Cependant, il demeure des problèmes de lisibilité, de coordination, parfois même des chevauchements de compétences entre les différents organes et acteurs de terrain. À un niveau opérationnel, on compte beaucoup d'acteurs de terrain : les conseillers de l'aide à la jeunesse, les cellules des cas prioritaires de l'AViQ, les Jardins Pour Tous, les case manager, ... qui ont parfois du mal à s'entendre ou à se coordonner.

Il faut dorénavant penser l'intervention des services à partir des besoins des jeunes, et non plus en fonction de l'organisation de chaque secteur mais en établissant des alliances entre ceux-ci. Ceci constitue un véritable changement de paradigme.

Mutualisation, transversalité, partir des besoins des jeunes, ... voilà l'optique poursuivie en Communauté française par l'aide à la jeunesse.

L'aide à la jeunesse s'inscrit dans cette logique intersectorielle que ce soit pour la maltraitance avec l'ONE, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le CPAS qui reste l'acteur principal y compris en ce qui concerne les jeunes en errance.

Le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse de 2018, entré en vigueur le premier janvier 2019, contient un chapitre particulier consacré à la prévention en aide à la jeunesse. Il existe désormais une instance, une autorité administrative; le chargé de prévention, qui s'occupe de cette matière. J'ai entendu dire qu'il fallait peutêtre mettre en place un facilitateur institutionnel intersectoriel. Or, le chargé de prévention doit notamment assurer ce rôle. Son installation est en cours, ce qui explique qu'il est encore méconnu.

Le conseiller de l'aide à la jeunesse, avant la réforme de 2018, s'occupait de la prévention mais il le faisait insuffisamment parce qu'il était complètement débordé par le suivi des situations individuelles. On a donc désigné dans chaque arrondissement judiciaire une nouvelle instance; le chargé de prévention assisté de son service de prévention. En outre, également au niveau de chaque arrondissement judiciaire est institué un conseil de prévention, organe d'avis et de concertation en matière de prévention où sont représentés les différents secteurs.

Le chargé de prévention se doit de mobiliser toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : culture, sport, enseignement, jeunesse et petite enfance, aide à la jeunesse pour déterminer et mettre en œuvre sa politique et ses actions de prévention.

On vous a beaucoup parlé des services d'actions en milieu ouvert (AMO) agréés et financés par l'aide à la jeunesse. Leur particularité est de ne pas travailler sur mandat judiciaire ou d'un conseiller de l'aide à la jeunesse, mais à la seule du jeune bénéficiaire.

Ces services réalisent des actions de prévention sociale et éducative. Ce sont des capteurs importants qui effectuent un travail remarquable dans les quartiers et font remonter auprès du chargé de prévention, du conseil de prévention, des autorités administratives et politiques, leurs constats concernant les difficultés et les manques des jeunes qui ne peuvent avoir accès au sport ou à la culture, qui ne peuvent recouvrer leurs droits sociaux ...

Il serait peut-être intéressant pour la présente commission d'auditionner le chargé de prévention de Bruxelles. Les conseils de prévention finalisent actuellement leur rapport triennal établi à partir des diagnostics sociaux des AMO. Ces rapports contiennent des recommandations d'actions à l'attention du Gouvernement de la Communauté française et du conseil communautaire de l'aide à la jeunesse.

Il serait intéressant pour cette commission d'attirer l'attention du chargé de prévention sur la problématique des jeunes en errance.

En Communauté française, se met donc en place, depuis un an, une véritable politique en matière de prévention. C'est à tout le moins la volonté du politique et de l'Administration de l'aide à la jeunesse.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Communauté française a décidé en 2015 d'apporter une aide humanitaire aux jeunes mineurs non accompagnés, tout en réaffirmant le caractère supplétif de l'aide à la jeunesse en la matière.

Un jeune en danger dans la rue relève de l'aide spécialisée, entend-on souvent, certes ... sauf que ces jeunes sont mis en danger par le fait même que les autorités politiques compétentes en matière d'accueil et d'intégration des étrangers n'assument pas toujours leurs obligations. L'aide à la jeunesse doit alors suppléer tout en rappelant le politique à ses responsabilités.

Le Plan MENA initié par le Gouvernement de la Communauté française comporte deux volets :

 Un volet résidentiel : une centaine de places ont été ouvertes en Communauté française cofinancées avec FEDASIL. Ces lieux d'hébergement sont accessibles sans mandat d'une autorité judiciaire ou administrative de l'aide à la jeunesse. Actuellement, il existe six centres dont quatre ont été créés spécifiquement dans le cadre du Plan MENA pour un public exclusivement MENA orienté par FEDASIL et deux sont agréés par l'aide à la jeunesse pour accueillir des MENA en plus de leur public « aide à la jeunesse ».

 Un volet non-résidentiel : comportant des familles d'accueil encadrées par les services Mentor-Escale et « Famille sur Mesure ». Ces services suivent des jeunes MENA confiés en familles d'accueil. On compte également des travailleurs de rue qui assurent l'accompagnement à la mise en autonomie.

Il est important de souligner que le ministre qui a l'aide à la jeunesse dans ses attributions a octroyé des moyens supplémentaires (3,5 ETP) à l'AMO « SOS Jeunes Quartier Libre » dans le but de réaliser un véritable travail d'accompagnement en rue avec un focus particulier sur l'information et l'accès aux droits en faveur de ces jeunes MENA. Il est également demandé de préciser davantage l'ampleur et les contours du phénomène « jeunes en errance » qui concerne tout à la fois des jeunes en exil, des MENA, des transmigrants, des jeunes maghrébins, des jeunes en rupture avec leur famille ou en fugue ...

Mme Michèle Meganck a déploré le manque de dispositifs par rapport aux jeunes en errance. Il faut toutefois constater que les dispositifs de l'aide à la jeunesse ne sont guère adaptés à ce type de public. Proposer quatre murs à des jeunes qui sont désinstitutionnalisés est pour le moins paradoxal. Ce n'est pas ça qu'ils demandent et dont ils ont besoin! Ces jeunes attendent plus de flexibilité et de fluidité, telles qu'on peut le trouver dans l'initiative « bas-seuil ».

À la limite, ces jeunes ne cherchent pas à tout prix un logement. Ils souhaitent prendre une douche, manger un sandwich avant de continuer leur trajet. À partir de la douche ou du sandwich, un point d'ancrage est possible et des offres de services peuvent être proposées et développées de façon intersectorielle.

À partir du sandwich, on peut proposer au jeune de rencontrer un médecin, un avocat ou une assistante sociale du CPAS. Le dispositif « bas-seuil » peut constituer ce point d'ancrage autour duquel graviteraient plusieurs offres d'aides ou de soins.

Je souhaite aborder à présent la question de la coopération entre l'aide à la jeunesse et l'aide sociale générale incarnée principalement par les CPAS.

Avec les CPAS, de nombreuses collaborations se sont mises en place. Les CPAS constituent des partenaires essentiels, incontournables pour l'aide à la jeunesse.

Sur cet axe AJ-CPAS, l'aide à la jeunesse a beaucoup investi, notamment autour de la question de l'autonomie et du logement des jeunes.

Ainsi, dans le cadre des Journées Internationales de lutte contre la pauvreté (17 octobre 2018 et 2019), l'aide à la jeunesse a organisé avec le « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté » (RWLP) des ateliers regroupant des professionnels des secteurs de l'aide à la jeunesse et de l'aide sociale générale afin de recenser et de valoriser les bonnes pratiques permettant la mise en autonomie des jeunes socialement très fragilisés. Même si le logement n'est pas la première demande des jeunes en errance, il est crucial de progresser sur cet enjeu. L'accès au logement apparaît souvent comme le dernier recours avant la désaffiliation sociale.

Du côté de la Région wallonne, des partenariats importants ont été mis en place entre les CPAS, l'aide à la jeunesse et les agences immobilières sociales. Il existe une volonté commune entre ces trois secteurs d'expérimenter et de modéliser des interventions conjointes autour de la question du logement.

Enfin, je précise qu'il y a une volonté de relancer à Bruxelles la plateforme « aide à la jeunesse – CPAS ». Celle-ci doit permettre d'évaluer le protocole entre les CPAS et les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse établi en 2012, d'échanger des bonnes pratiques, de mettre en place des formations communes ...

Le protocole « AJ/CPAS » doit en effet être évalué et actualisé. Son implémentation apparaît compliquée, à géométrie variable se heurtant parfois, faut-il le dire, à l'autonomie des CPAS.

Pour conclure, je voudrais ajouter, à l'instar de ce qu'a dit Mme Karine Lalieux, qu'il faut sortir des rapports trop souvent empreints de méfiance entre l'institutionnel et l'associatif.

Parfois, l'associatif à tendance à fonctionner en miroir des jeunes dont ils ont la charge et qui euxmêmes se défient de l'institutionnel.

L'intersectorialité nécessite un minimum de confiance entre les acteurs concernés.

Mme Magali Plovie (présidente) remercie l'intervenant d'avoir pris le temps de lire les procès-verbaux des auditions précédentes et d'avoir ajuster son intervention en conséquence. Elle demande si le rapport des chargés de prévention est déjà accessible.

M. Jean-Marie Delcommune déclare avoir lu le projet de rapport il y a une quinzaine de jours. Il se renseignera et le fournira aux commissaires le cas échéant.

Échange de vues

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie l'orateur pour son exposé. Il déclare rejoindre la position de Mme Plovie quant aux liens réalisés avec les auditions précédentes. Il est presque regrettable de ne pas pouvoir faire débat.

Il retient la question de l'objectivation du concept. Manifestement, il sera nécessaire de passer par l'étape de déterminer de quels jeunes il s'agit et à quels besoins il faudra répondre. Les commissaires devront passer par cette étape avant de formuler des recommandations. Les jeunes en errance abordés par les différents intervenants ne semblent pas toujours recouper les mêmes réalités. Ce n'est pas grave en soi mais il faudra peut-être poser un choix.

En ce qui concerne le rapport triennal des chargés de prévention, le député estime qu'il sera intéressant de le lire, voire d'en auditionner les auteurs. Il appartiendra à la commission d'organiser la suite de ses travaux. Il est cependant certain que s'il y a une autorité qui met tout ce petit monde en relations et connaît les enjeux institutionnels bruxellois, il peut être intéressant de prendre le temps de l'auditionner.

Sur la question des « jeunes incasables » qui ne sont pas forcément en errance, le député rappelle que le fait qu'ils soient incasables peut les conduire à tomber en errance. Il y a donc un lien entre ces deux catégories et c'est un positionnement défendu par plusieurs personnes auditionnées.

Les deux difficultés que rencontrent les services aujourd'hui sont les suivantes et posent question.

Le manque de places d'hébergement qui semble criant, selon les dires de Mme Michèle Meganck (± 250 places en liste d'attente). M. Jean-Marie Delcommune pose-t-il le même constat ?

Le fait de ne pas pouvoir donner suite à une demande d'hébergement peut-il donner lieu à une errance ?

Mme Meganck avait également souligné que Bruxelles était la mal aimée en matière de structures d'hébergement (mandatées) dans le secteur de l'aide à la jeunesse. M. Delcommune partage-t-il cette position?

Évoquant la nécessité de pouvoir mettre toutes les structures existantes en coordination et en collaboration, le député se réjouit de constater qu'il existe des lieux de concertation mais qui ne semblent pas nécessairement connus de tous. Y a-t-il des actions de visibilité qui sont prévues à cet égard ?

Le député se réjouit également de ce que la Plateforme aide à la jeunesse – CPAS va être réactivée.

Sur la question des moyens et de la nécessité de les mutualiser, le député déclare être largement favorable à toutes formes de synergie mais constate cependant que ce n'est pas sans difficulté, les structures ayant tendance à travailler dans leur réalité propre. Des dynamiques ont-elles été mises en place, notamment par les pouvoirs publics, pour montrer la pertinence de cette mutualisation ? Le CEMO de Forest a montré une initiative intéressante à cet égard en matière de logement, en ayant développé une collaboration avec le CPAS.

M. Delcommune dispose-t-il d'éléments d'objectivation sur les jeunes en errance ?

Le député aborde ensuite la question de la révision du cadre décrétal de l'aide à la jeunesse. L'évolution du cadre d'accueil et d'accompagnement dans les structures mandatées (notamment les IPPJ) vers un accueil plus adéquat des jeunes, notamment pour éviter les ruptures dans les transitions entre les services est-elle prise en compte dans les textes légaux en préparation ?

Enfin, le député s'interroge sur la distinction forte entre les dispositifs à destination des jeunes en danger et ceux ayant commis des faits qualifiés infractions, ainsi que sur les difficultés ainsi générées.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie à son tour M. Delcommune. Elle souhaite également prendre connaissance du rapport établi par les chargés de prévention, avant même de décider s'il y a lieu de procéder à une audition des auteurs.

Elle dit avoir particulièrement apprécié l'affirmation de la nécessité de partir des besoins du jeune au titre de postulat de départ, et non de l'offre de services. C'est quelque chose qui n'est sans doute pas assez mis en avant. Il y a un manque de place, certes ... Mais il y a aussi un manque de réponses adéquates données aux attentes des jeunes.

Selon l'orateur, incasable ne veut pas dire en errance. Se basant sur les témoignages des jeunes recueillis lors du Jeudi de l'Hémicycle, la députée estime qu'à partir du moment où le jeune est incasable, il est en errance.

Administrativement, il s'agit peut-être de deux catégories mais, dans le concret, il n'en est rien. M. Delcommune peut-il clarifier sa position ?

En ce qui concerne la mutualisation des moyens, elle doit être une évidence. Il y a des associations qui sont en demande, en particulier celles qui ont peu de moyens.

M. Jamal Ikazban (PS) se réjouit de l'exposé de M. Delcommune qui vient alimenter la réflexion de la commission.

Il se dit demandeur d'auditionner les chargés de prévention dont le rapport triennal suscitera certainement le plus grand intérêt auprès des députés.

À l'instar de M. Pierre-Yves Lux, il constate que Bruxelles a toujours été le parent pauvre en Fédération Wallonie-Bruxelles, pas seulement en matière d'aide à la jeunesse.

L'intervenant déclare que l'orateur semblait avoir encore beaucoup de choses à dire ... Quand on parle des « jeunes incasables », en errance, neets, ..., ne faudrait-il pas considérer qu'il s'agit de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans la société ?

On cherche toujours à les qualifier d'une manière ou d'une autre, à les identifier pour les faire entrer dans une case. Or, ce sont des jeunes qui ne trouvent pas la case qui leur convient. N'est-ce pas le manque de lisibilité de tout un secteur qui crée cette situation, particulièrement à Bruxelles ?

Les jeunes ignorent souvent à qui s'adresser et par où commencer. Il en est de même dans le secteur de l'encadrement de l'aide à la jeunesse.

Il y a une offre énorme à Bruxelles mais ne faudraitil pas la simplifier ?

Quid de cette dichotomie entre l'institutionnel et l'associatif, évoquée par l'orateur ? Dans une partie du secteur associatif, n'y a-t-il pas une forme d'institutionnalisation ?

Parfois, il y a simplement une opposition de styles mais parfois c'est la complexité institutionnelle qui empêche les jeunes de frapper à la bonne porte. Il y a un manque de lisibilité. Le député dit avoir constaté qu'aujourd'hui des jeunes lui posent les mêmes questions qu'il y a dix ou quinze ans, lorsqu'il était éducateur. Ceci signifie qu'il y a un déficit d'informations tant dans le secteur associatif qu'institutionnel.

Et de conclure qu'il importe que l'associatif et l'institutionnel soient parfaitement complémentaires.

M. Petya Obolensky (PTB) remercie l'orateur pour son exposé.

À propos de Bruxelles-Prévention-Sécurité (BPS) créé dans le cadre de la sixième réforme de l'État, force est de constater qu'il s'agit d'un grand bazar à l'autorité duquel les projets de cohésion sociale sont soumis. Cela posait question sur le terrain. Ces domaines peuvent être complémentaires mais peuvent également être contradictoires par nature. Est-ce qu'on investit humainement et socialement en essayant de prévenir les problèmes ou est-ce que l'on se place davantage dans la surveillance et la répression ? Il y a un aspect fourre-tout, faisant référence à la catégorie radicalisation suite aux attentats qui ont créé des amalgames.

Y a-t-il un impact par rapport au public dont la commission débat depuis plusieurs semaines? Le député estime que l'évolution actuelle de ce secteur n'est pas de bon augure.

Le député rappelle que les auditions de ce jour sont sans doute les dernières. Les orateurs précédents ont mis en exergue les éléments suivants :

- les services sont débordés;
- les services travaillent avec des bouts de ficelle;
- il y a des causes profondes qui mettent les jeunes dans la rue et ne cessent de s'aggraver dans l'ère néo-libérale dans laquelle on vit. La crise récente du Covid a encore accentué ces fossés.

Selon le député, il y a aussi un manque de perspectives dans ce monde néo-libéral froid, inhumain caractérisé par cette recherche de la rentabilité à tous prix. Il n'est pas facile d'avoir 20 ans en 2020. Il faut donc un changement de paradigme si l'on veut régler le problème. Il faut un investissement social massif dans la jeunesse. Les personnes auditionnées ont montré à suffisance que le public examiné est révélateur du système global dans lequel on est.

Le député souhaite avoir l'avis de l'orateur sur ce fameux monde de l'après-Covid 19. Il a l'impression que le déconfinement a relancé la fuite en avant. Y at-il une perspective pour ce public placé en première ligne? Certes, il s'agit d'une question-bateau mais le député confirme ne pas être rassuré par cette première audition.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) confirme que tous les députés sont inquiets, quelle que soit leur formation politique. À défaut, la commission n'aurait pas abordé aussi longuement cette problématique.

Entendant se focaliser sur les jeunes en errance, le député rappelle que la commission est là pour imaginer légiférer pour compte de la Commission communautaire française. Cependant, s'il y a quelques bonnes recommandations à formuler à d'autres niveaux de pouvoir, il ne faudra pas se priver de le faire, compte tenu de la répartition des compétences dans les secteurs concernés.

BPS est une réponse bruxelloise à la sixième réforme de l'État. C'est un organe qui semble principalement faire de la sécurité et peu de prévention. Peut-être que la réponse de M. Delcommune à M. Obolensky trahira ce sentiment ...

Évoquant tous les dispositifs en place, le député se demande s'il n'y a pas encore un trou dans ce puzzle qu'il conviendrait de combler. Il y a une très grande complexité entre l'institutionnel et l'associatif. Quelles seraient les initiatives heureuses à prendre pour tenter de simplifier l'imbroglio institutionnel ? Il peut y avoir de la complexité derrière la première ligne sans qu'elle ne prête à conséquence mais il importe que cette première ligne soit simple et aussi abordable que possible.

Le CPAS et les initiatives bas seuil ne sont-ils pas les deux éléments principaux pour constituer la première ligne à destination des jeunes en errance ?

Le député se dit grand défenseur du CPAS comme guichet unique du social.

Une fois qu'il a accueilli les jeunes en errance et les a redirigés vers les bonnes institutions ou le secteur associatif adéquat, le CPAS ne doit-il pas configurer une offre. Tout le monde connaît le CPAS ou peut s'y raccrocher. N'est-ce pas aux CPAS de configurer un guichet de première ligne accessible sans condition, quitte à ne l'être qu'un court moment avant de passer le relais à d'autres acteurs ?

Le député se dit inquiet d'avoir entendu que l'institutionnel et l'associatif ont du mal à se parler. Son sentiment est que l'associatif est porteur de missions qui lui sont déléguées par les pouvoirs publics, en ce compris l'institutionnel. Donc, si ces acteurs ont du mal à se parler et à fluidifier les attentes des uns et les prestations des autres, n'est-ce pas un handicap? L'institutionnel ne doit-il pas dès lors élargir sa prise en charge et récupérer une part des missions dévolues à l'associatif?

En posant cette question, le député se dit conscient de pouvoir effrayer l'associatif.

Mme Nadia El Yousfi (PS) se dit interpellée par la prise de parole de M. Obolensky.

Elle souligne que plusieurs membres de la commission sont également députés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, à ce titre, à même d'y relayer certaines positions ou recommandations. La réactivation de la plateforme aide à la jeunesse et CPAS en est un exemple concret.

Évoquant le manque d'informations accessibles aux jeunes tel que souligné par M. Ikazban, la députée rappelle avoir été éducatrice en son temps et répète l'importance de disposer de l'information pour diriger correctement les jeunes.

Il est effectivement capital de partir des besoins des jeunes et non de l'offre de services disponibles. Quand on parle de changement de paradigme, il faut aussi le placer en amenant la réflexion sur la place des jeunes dans la société telle que la nôtre, sans qu'il ne soit nécessaire de les cataloguer.

De même, il faut pouvoir repérer les moments de décrochage et y remédier assez tôt.

En ce qui concerne la problématique du dialogue et de la concertation, de la difficulté qu'il n'y en ait pas assez, la députée souhaiterait davantage d'informations quant à la possibilité de mutualiser les moyens, et ce en lien avec les craintes de récupérer certaines missions de l'associatif par l'institutionnel. Est-ce pertinent ? Déplacer des moyens serait synonyme de déplacer les problèmes.

Il ne faut pas oublier la notion de temps. Le bas seuil est à cet égard essentiel et nécessite des moyens.

Abordant les initiatives telles que celle du CEMO, la députée estime qu'elles peuvent s'inscrire dans une dynamique de mutualisation.

La députée ajoute qu'il ne faut pas oublier le rôle que peut jouer la Maison de l'Adolescent (MADO) implantée à Bruxelles. Elle est actrice de l'accès à l'information et porte d'entrée à l'accompagnement. Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors de la précédente législature, le sujet des incasables a fait débat. Le terme heurte et il conviendrait de préférer l'appellation de mineurs en danger.

Si les CPAS doivent jouer un rôle de première ligne, il faudra réfléchir aux moyens à leur accorder pour ce faire.

La MADO peut-elle constituer un outil qu'il conviendrait de mettre plus en avant ?

M. Jean-Marie Delcommune remercie les intervenants pour l'intérêt dont ils font preuve dans leurs interventions et questions.

Sur la question des moyens, il rappelle qu'ils ne sont pas exponentiels et pour le moins limités. Il faut faire avec ce que l'on a et il faut faire preuve de créativité. La plus-value dans l'intervention pour améliorer la qualité des prestations, multiplier le type de prise en charge et qu'elle soit davantage plus adéquate ne sera possible que par la voie de la mutualisation. C'est là que l'on va dégager un plus à la marge plutôt que de travailler de manière segmentée. Travailler de manière transversale permettra plus sûrement d'éviter les ruptures dans les prises en charges et dans les parcours de ces jeunes.

Il faut sortir du phantasme qui consiste à croire que l'on peut répondre à toutes les difficultés des jeunes qui se trouvent dans la rue. Cela fait partie de la construction propre des jeunes de pouvoir jouer dans les failles.

À Bruxelles, il y a 23 % des jeunes de la Communauté française en âge de pouvoir demander de l'aide des services offerts jusqu'à 18 ans.

Il n'y a pas 23 % des moyens budgétaires de la Communauté française en aide à la jeunesse affectés à Bruxelles!

Si l'on fait un *ratio*, les Bruxellois n'ont pas la part qui leur « revient » en termes de capacité de prises en charge. Sans compter que les autorités mandantes bruxelloises ne disposent pas sur leur arrondissement judiciaire de tous les types de services organisés par la Communauté française.

Il faut préciser que l'âge de 18 ans n'est pas un âge auquel l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse cessent obligatoirement d'apporter leur aide. Que ce soit en aide volontaire (décret de la Communauté française du 18 janvier 2018) ou en aide contrainte (ordonnance bruxelloise du 29 avril 2004), une prolongation de l'aide jusque l'âge de vingt ans est possible sous certaines conditions. En outre, les actions de prévention peuvent s'adresser aux jeunes âgés de 21 ans accomplis.

Le protocole de collaboration « CPAS/AJ » prévoit un dispositif qui permet d'anticiper, avec des moments d'interventions conjointes de l'aide à la jeunesse et du CPAS, l'un sur l'accompagnement, l'autre sur la prise en charge financière ... sans attendre les 18 ans du jeune.

En ce qui concerne les jeunes en errance, l'orateur ne pense pas que la solution en termes de dispositifs et d'outils pédagogiques est vraiment à trouver dans ce que propose l'aide à la jeunesse. Ce que l'on propose dans ce secteur est avant tout de se réinsérer, d'avoir un comportement attendu. Sur ce point, l'orateur ajoute qu'il ne peut rejoindre la position de

Mme Michèle Meganck. Il y a certes un problème de moyens à Bruxelles pour les jeunes qui relèvent directement de l'aide à la jeunesse. Mais pour ce qui concerne les jeunes en errance, l'orateur estime que les dispositifs de l'aide à la jeunesse ne sont pas adéquats. La solution est plutôt à trouver dans la mutualisation des moyens pour de nouveaux dispositifs copilotés par les secteurs du handicap, de la santé et de l'aide à la jeunesse.

Un projet pilote appelé Jeunes Avant Tout (JAT) est actuellement mené conjointement par l'AVIQ et l'AGAJ. À cet égard, la coopération avec Phare reste à développer.

Mme Magali Plovie (présidente) précise qu'à Bruxelles la situation est plus difficile, eu égard à la configuration institutionnelle faisant intervenir davantage d'entités (Commission communautaire française, Commission communautaire commune, PHARE, IRI-SCARE, ...).

M. Jean-Marie Delcommune estime que les députés bruxellois ont peut-être un levier à activer à cet égard.

Il ajoute qu'effectivement, ainsi que l'indique Mme Meganck, les autorités mandantes bruxelloises, juges de la jeunesse et conseillers de l'aide à la jeunesse, sont en grandes difficultés pour assurer le suivi des jeunes dit « incasables » faute de dispositifs adaptés sur Bruxelles. Si les choses avancent en Wallonie, elles peinent à Bruxelles malgré une volonté certaine.

En ce qui concerne l'associatif, l'orateur déclare ignorer comment les acteurs de l'associatif parlent entre eux mais constate une certaine défiance de l'associatif envers l'institutionnel. La transversalité implique fluidité et confiance, chacun restant dans ses prérogatives.

Abordant la notion de besoins de jeunes évoquée supra, l'orateur déclare qu'il faut distinguer la notion de besoin de celle de la demande. Il pense que le public concerné ne formule que peu de demandes mais beaucoup de besoins, souvent primaires dans un premier temps. Les jeunes en errance ne formulent pas de demande mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de besoin par ailleurs. Il faut être proactif vis-à-vis du public concerné, aller là où il se trouve sur le terrain, dans la rue, avec des propositions concrètes.

Évoquant la question relative au plan global de sécurité en région bruxelloise organisé par le BPS, l'orateur précise qu'il est difficile pour le secteur de l'aide à la jeunesse vu ses principes d'intervention et son code de déontologie, de s'inscrire pleinement dans ce plan. Par exemple, il est difficile pour un intervenant de l'aide à la jeunesse de participer aux coordinations initiées par les cellules de sécurité intégrées et locales (CSIL), autour du suivi de situations individuelles, tout en respectant les conditions du secret professionnel partagé. Que faire de l'information reçue lors de ses coordinations? En effet, l'intervenant de l'aide à la jeunesse se doit de la porter à la connaissance du jeune bénéficiaire de l'aide. Ce dernier doit en effet avoir accès à toute l'information qui justifie l'aide qui lui est proposée. Or, communiquer certaines informations en matière de radicalisation, par exemple, pourrait mettre en danger la sécurité publique.

9. Exposé de Mme Madeleine Guyot, attachée au Délégué général aux droits de l'enfant

Mme Madeleine Guyot a tenu devant les commissaires l'exposé suivant :

« Je vais rectifier ma prise de parole pour répondre, au moins partiellement, aux questions qui ont été posées.

Je représente le Délégué général aux droits de l'enfant en Communauté française. Pour rappel, il a pour missions de veiller à la sauvegarde et au respect des droits de l'enfant en Communauté française et en Belgique. Il a pour missions de formuler des recommandations, des plaidoyers, de récolter des plaintes, de promouvoir les droits de l'enfant à tous niveaux et aussi d'opérer une veille législative en vérifiant que les lois sont établies dans le respect de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Je représente M. Bernard Devos et parle en son nom.

Avant tout, je souhaite aborder la question de la pauvreté. En réalité, au sein de l'institution du Délégué aux droits de l'enfant, la question des jeunes en errance ou la question des jeunes qui ont eu un parcours de rue ou d'errance, le Délégué en a été saisi dans le cadre de plaintes par rapport à des logiques de pauvreté. Dans les parcours des jeunes en errance ou qui ont des parcours de rue, il a remarqué que l'errance dans laquelle ils se trouvent les propulse dans la pauvreté alors que ce n'était pas forcément des jeunes qui, au départ, étaient dans une situation de précarité.

C'est dans ce cadre-là que le Délégué a été interpellé par des familles, par des jeunes eux-mêmes, mais aussi par des AMO, notamment sur le fait que le nombre de jeunes concernés était de plus en plus conséquent.

Ce ne sont pas des jeunes en rue. C'est pour cette raison que l'on parle de jeunes en errance. À l'inverse

d'autres publics, et c'est leur particularité, ce sont des jeunes qui sont terriblement mouvants et pas très visibles. Ils vont d'un squat à un autre, ils logent chez des amis, puis la maman du petit copain. Certains ont des comportements à risque, pratiquent la prostitution pour obtenir un peu d'argent pour se payer une nuit d'hôtel, certains tombent au Samu social.

Ils ont donc un parcours très mouvant avec parfois des épisodes en rue, relativement courts, contrairement à ceux des publics adultes.

Le Délégué est ravi qu'une réflexion soit menée au sein du Parlement francophone bruxellois parce qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il travaille depuis long-temps. À l'époque, lorsqu'il était directeur d'une AMO en 1997, il avait déjà posé le problème.

En 2009, il avait à nouveau mis en lumière cette problématique des jeunes en errance pour lesquels aucune prise charge spécifique n'était *a priori* satisfaisante par rapport à leurs besoins.

En 2019, dans son deuxième rapport relatif à l'impact de la pauvreté sur les droits de l'enfant, les jeunes et les familles, cette problématique est revenue une nouvelle fois sur la table, de manière plus criante encore, étant donné qu'il apparaît que l'âge du public concerné est de plus en plus jeune. Les épisodes d'errance arrivent plus tôt dans les parcours de ces jeunes.

Pour donner des éléments concrets qui viendront compléter les interventions des personnes auditionnées précédemment, il faut ajouter que l'institution du Délégué n'est pas un acteur de première ligne mais bien de troisième ligne. Il s'agit d'un acteur institutionnel, pas associatif, indépendant. Il n'empêche qu'il est en permanence en contact avec des jeunes, des parents et des familles pour essayer de comprendre les raisons de ce qui coince.

Dans le cadre du Rapport Pauvreté de 2019, il a récolté une série de témoignages de jeunes et de familles sur l'impact de la pauvreté sur eux et la problématique des jeunes en errance s'est invitée. Ce n'est pas qu'une problématique bruxelloise. Le Délégué a sillonné la Wallonie (Marche, Charleroi, Mons, ...). La problématique des jeunes qui, d'une manière ou d'une autre, se retrouvent en rupture institutionnelle, désafiliés, en dehors des cadres, en dehors des marges, qu'elles soient scolaires, familiales ou encore sociétales, est un phénomène global en Belgique, même s'il est plus concentré à Bruxelles.

Je vais d'abord dire brièvement ce que racontaient ces témoignages avant de formuler quelques recommandations et répondre aux questions déjà posées. Ces jeunes n'estiment pas vivre un passage de minorité à majorité. Ils ne vivent pas un avant 18 ans et un après 18 ans. Ils vivent une transition parce qu'ils sont confrontés avant leur majorité à des problèmes qui devraient normalement être abordés quand ils sont majeurs et quand ils ont les protections et droits qui couvrent leurs besoins fondamentaux en tant que majeurs.

Très simplement, ils sont confrontés trop tôt à des questions d'adultes. C'est très important de retenir cet élément en termes de réponses institutionnelles données par rapport à ces jeunes qui se trouvent embarrassés par des questions à l'égard desquelles ils ne sont pas du tout outillés.

On sait que l'on a du mal à définir ce type de jeunes. Par contre, ils ont vraiment des points communs. Ceci vous a été certainement déjà dit par Mme Fanny Laurent du Forum Bruxelles contre les inégalités. Ce sont des jeunes qui ont tous connu une ou plusieurs ruptures dans leurs parcours...et la première, c'est une rupture familiale. Après, il y a des ruptures institutionnelles.

Est-ce que les réponses de l'aide à la jeunesse à la rupture familiale ont été adaptées, suffisantes, insuffisamment réactives ou que sais-je encore ? Il n'empêche qu'au départ, il y a ce problème avec la famille qui surgit en premier rang.

La manière de réagir de ces jeunes est de se désaffilier des structures. Ils ont besoin d'en sortir. Ils ne veulent plus de l'institutionnel. En termes de réponse à donner à ceux que l'on appelle « incasables » parce qu'ils ne trouvent pas leur place, il faut poser le miroir autrement. Ce sont les institutions qui ne trouvent pas la place qu'elles pourraient leur offrir ! Ce n'est pas le jeune qui doit trouver mais l'institution et la société qui doivent faire en sorte de trouver des réponses à ces jeunes parce qu'ils ont décidé, pour survivre dans ce temps de transition, de sortir des marges, des codes, des cases et des attendus.

Par contre, en termes en transition, et c'est là où ça coince et là où eux-mêmes sont piégés ou se piègent eux-mêmes, ils veulent sortir des cases le temps de la transition alors que, dans cette transition, il n'y a rien qui se passe.

Il y a un secteur qui attend que le jeune sorte (par exemple, l'aide à la jeunesse) et un autre secteur qui attend que le jeune rentre ... on est en plein dans le découpage institutionnel de l'avant et de l'après 18 ans, très formel et qui ne correspond pas du tout à leur réalité. C'est pour cette raison que le Délégué a été saisi de ces questions alors qu'a priori il ne doit s'occuper des jeunes que jusqu'à 18 ans.

On sait très bien que ces problèmes transitionnels se posent bien avant la majorité. Même s'il y a des protocoles qui existent entre l'aide à la jeunesse et les CPAS qui fonctionnent à symétries variables, notamment en raison des disparités de moyens, il manque encore de concrétude et de réalité, ce qui a pour conséquence que ces jeunes se retrouvent complètement, à un moment donné, dans une bulle en suspension.

Ainsi, le Délégué a été saisi par des jeunes qui ont 17 ans et ont effectivement appris peut-être un peu trop tard qu'ils pouvaient encore demander à leur conseiller de prolonger l'aide après 17 ans et jusqu'à 20 ans. Ils n'avaient pas obtenu l'information et on ne sait pas très bien pourquoi.

Puis, on a parfois des professionnels qui disent qu'ils ne savent plus rien faire avec ces jeunes. On doit attendre que l'on puisse introduire une demande au niveau du CPAS. Ce temps d'attente provoque encore plus l'errance, si elle est déjà présente, et peut provoquer l'errance, si elle n'est pas déjà présente.

Il y a donc des institutions qui finissent d'une manière ou d'une autre par entrer dans ce cercle vicieux de l'errance, de la suspension. Ce temps transitionnel s'allonge parce que les réponses qui leur sont données ne sont pas assez réactives.

Il est important de rappeler que l'autonomie, ces jeunes ne l'ont pas voulue. C'est quelque chose qui leur a été imposé par leur parcours. Or, ils sont soumis à des conditions liées à leur autonomie qui sont peut-être parfois plus compliquées à satisfaire que d'autres jeunes qui ne sont pas dans les logiques d'autonomisation. Cela signifie que ces jeunes, dans les démarches qu'ils doivent réaliser pour aboutir à leur autonomie, attachent encore plus d'importance à la réussite de leurs démarches, notamment parce qu'ils sont relativement seuls dans cette quête.

On a beaucoup parlé de moyens et de manque de places. Le nouveau décret de l'aide à la jeunesse est d'application depuis 2019. Il y a de nouveaux services et des dispositifs qui ont été mis en place pour essayer de répondre aux besoins de ces jeunes. Ceci étant dit, en 2020, il s'avère que ces réponses sont insuffisantes pour rencontrer ces besoins.

Voici deux éléments retenus des témoignages des jeunes et de notre analyse :

 Ces dispositifs sont toujours trop conditionnés. Si M. Delcommune dit que les jeunes n'ont pas de demande, c'est effectivement parce qu'il est préférable de parler de besoins. Il n'en demeure pas moins qu'il est une demande : les jeunes veulent quelque chose qui ne soit plus conditionné. C'est pour cette raison que l'angle de réflexion bas seuil est particulièrement intéressant parce qu'il permet une inconditionnalité. Le jeune peut rentrer dans un lieu où il ne doit pas rentrer dans la case.

C'est aussi un lieu qui, peut-être que si un jour il est créé en 2020, il aura un public avec un profil très spécifique et on peut espérer qu'en 2025, ce lieu n'accueillera plus forcément le même public. C'est le lieu qui aura adapté son réseau de partenaires aux besoins du public qui se présente à lui. C'est le principe du bas seuil, c'est le principe de l'inconditionnalité.

La logique du bas seuil et de l'inconditionnalité permet de fournir à ces jeunes une réponse qui n'est plus institutionnelle. Je ne vois pas comment on peut répondre à des jeunes désaffiliés et désinstitutionnalisés par une institution ou par un dispositif trop institutionnel.

 On a parlé des comportements à risque et des mineurs qui commettent des faits qualifiés d'infractions. Il est évident que ces jeunes, par rapport à leur situation, finissent par trouver des moyens pour survivre, notamment à travers des comportements à risque.

Par rapport à ce public, il y a une nécessité de diagnostic. Il s'agit d'une tranche d'âge qui s'étire de 14/15 ans à 24/25 ans.

Il faut encore évoquer les jeunes MENA, déjà abordés précédemment, qui sont en rue et pas forcément là pour rester en Belgique. Il s'agit d'un public très particulier mais ils ont majoritairement moins de 14 ans.

Le dispositif de bas seuil, comme il n'est plus dans les cases ni de l'aide à la jeunesse, ni de l'Action sociale, mais qu'il essaie de réunir les différentes compétences dans un projet intersectoriel et transversal, pourrait tout à fait légalement accueillir ces jeunes.

Il se passe actuellement et cela a été fait par pleins de services (par les AMO pour les plus de 20 ans) que les réponses fournies sont en réalité des actes posés par des professionnels qui sortent eux-mêmes de leur mission et de leur cadre d'actions, qui se mettent eux-mêmes dans l'illégalité pour pouvoir accueillir certains jeunes auxquels ils sont confrontés et pour lesquels il est humainement impossible de refuser de les aider. D'où l'intérêt et l'urgence de proposer une réponse transversale et intersectorielle.

En ce qui concerne, le public concerné, on a déjà évoqué les tranches d'âge concernées mais il ne faut pas oublier les autres diversités :

- LGBTQI+;

- les jeunes issus de la migration MENA ou pas;
- les jeunes en proie à des logiques d'assuétudes;
- les jeunes à besoins psychologiques plus légers qui ne reçoivent pas de réponse à leurs besoins parce qu'il faut six mois pour obtenir un rendezvous dans un centre de santé mentale;
- les jeunes mamans dont on a peu parlé, qui ont 15/16 ans et qui sont prises en charge pendant un certain temps par les services de l'aide à la jeunesse parce que, pour le coup, le protocole aide à la jeunesse/CPAS fonctionne très bien ... il y a un chevauchement qui permet d'aider la jeune maman. Entre le moment où elle est enceinte et celui où elle accouche, son statut change et la réactivité est immédiate. Ce sont de bonnes pratiques que l'on pourrait multiplier pour répondre à d'autres jeunes qui ont besoin de ces chevauchements.

Ce public est très palpable et nous disposons d'énormément d'informations qualitatives sur ces problématiques. Il y a peu de chiffres et parfois ils se contredisent. Quantitativement, il y a une lacune et donc une nécessité de donner à un ou plusieurs opérateurs la possibilité de pouvoir prendre le temps de réaliser un diagnostic intersectoriel. S'il y des structures susceptibles de le faire, comme le Forum ou d'autres, elles doivent le faire main dans la main avec le dispositif MENA. Je pense notamment à l'organisme Brussels Helps présent pour le dénombrement des personnes en rue. Monsieur François Bertrand expliquait qu'il éprouvait beaucoup de difficultés à dénombrer ces jeunes. Il sait qu'il doit développer des outils vraiment spécifiques pour avoir une vue très précise de ces jeunes en rue et pas dans la rue mais dans une errance.

Je vais quand faire un petit bémol par rapport à ce qu'a dit M. Delcommune. En ce qui concerne le décret de l'aide à la jeunesse, en terme de prévention, les services d'AMO ont obtenu la possibilité de pouvoir travailler avec des jeunes jusqu'à 21 ans accomplis.

Ceci étant dit, les services d'hébergement 24h/24 qui sont aussi des AMO n'ont plus eux la possibilité de pouvoir héberger des jeunes qui ont plus de 18 ans ... alors qu'auparavant c'était le cas. Ils ont donc perdu la possibilité d'offrir deux ou trois nuits, souvent renouvelables, à ces jeunes dont on parle aujourd'hui et qui auraient plus de 18 ans et jusque 20 ans. Il va falloir travailler sur une solution en termes d'hébergement.

C'était déjà un public qui tournait beaucoup dans les services 24h/24. Il y avait SOS Jeunes et ABAKA (parti à Charleroi pour disposer des places à Point Jaune). Ceci pour vous dire à quel point ce public est mouvant. Il est parfois à Bruxelles puis part dans

d'autres services en Wallonie parce qu'une place s'y libère.

En conclusion, en ce qui concerne le décret de l'aide à la jeunesse, il y a là un paradoxe.

Je vais à présent passer aux recommandations.

I. En ce qui concerne le nécessaire dialogue entre l'associatif et l'institutionnel, il faut installer une permanence et une récurrence autour d'un objectif d'intelligence et de réflexion collectives. Elles doivent concerner tant les différents secteurs du monde associatif (santé mentale, enseignement, aide à la jeunesse, jeunesse) que les autorités publiques et politiques. Il faut avoir un dialogue permanent, sans devoir attendre qu'il y ait une commission parlementaire, par exemple.

On parle effectivement du Conseil de prévention. Certes, c'est un organe de concertation mais tout le monde n'en fait pas partie. Il y a une nécessité de mettre autour de la table, de manière permanente et dans le cadre d'un dialogue constructif, tous ces acteurs.

Il y a du côté flamand un dispositif qui s'appelle A WAY HOME. Il s'agit d'une sorte de coalition locale qui présente deux particularités :

- Elle fait un focus sur le sans abrisme des jeunes, ce qui n'existe pas du côté francophone. Cela vaudrait la peine que ce soit créé certainement au niveau bruxellois, dans une logique même bicommunautaire.
- Les autorités politiques sont autour de la table en permanence, aux côtés du secteur associatif. Ensemble, ils essaient de dégager des pistes, de réaliser des analyses ... de se consulter de manière plus générale pour prévenir le sans abrisme des jeunes mais aussi pour rencontrer l'urgence de l'action. C'est plus de la réflexion que du concret.

Quant à l'origine d'A WAY HOME, il faut savoir que ce sont les structures flamandes à l'époque qui ont pris une grande douche froide à la suite du décès d'un jeune de 22 ans dans les rues d'Anvers. Le secteur associatif et les politiques ont déclaré en chœur que ce ne pouvait plus jamais arrivé. C'est ainsi qu'a été mis en place ce dispositif de dialogue permanent, en dehors de la « guéguerre » associatif/institutionnel/politique.

Un dialogue a déjà débuté à cet égard à Bruxelles avec les cabinets des ministres Alain Maron et Elke Van den Brandt pour mettre en place un tel dispositif.

On pourrait même pousser le bouchon plus loin pour associer, dans ce dispositif du type A WAY HOME, une participation des publics qui sont concernés. Il s'agit d'experts du vécu.

II. Le dispositif bas seuil, en voie de s'appeler MACA-DAM, est en train de se structurer puisque les statuts sont en cours de finalisation avant dépôt. Il est né d'un groupe de travail intersectoriel et c'est ce qui en fait tout son intérêt sur la réponse qui peut être donnée au-delà du bas seuil et de l'inconditionnalité. La réponse intersectorielle présente la difficulté d'arriver à faire naître une culture intersectorielle commune qui vient définir des préceptes pédagogiques communs, notamment des postures d'accueil communes et intersectorielles.

Quand on essaie de faire travailler en même temps différentes structures, s'il n'y a pas un point de départ commun, ne fût-ce qu'une entente sur le langage, les difficultés surgissent rapidement.

Ce travail de langage a déjà été effectué au sein de ce groupe de travail qui réunissait sept partenaires de différents secteurs (la santé mentale avec le Méridien, le sans abrisme avec l'Ilot, l'aide à la jeunesse avec SOS Jeunes Quartier libre, le CEMO-ABAKA, le Forum Bruxelles lutte contre les inégalités, ...).

Le Délégué a soutenu la réflexion de ce groupe de travail de manière indépendante et pense que c'est une initiative qui est intéressante puisqu'elle est sur le point d'aboutir à la création du dispositif bas seuil.

Ce dispositif sera en réalité un ensemble de réponses très concrètes : pouvoir prendre une douche, avoir un vestiaire, pouvoir disposer d'une consigne pour y déposer des sacs, manger un repas, avoir accès à un chenil et puis profiter de ce lieu multifonctionnel pour entourer l'utilisateur de différents acteurs en fonction des besoins qu'il a exprimés.

À partir de ce dispositif, il y a une volonté des acteurs qui en sont à l'origine de pouvoir aussi poser un diagnostic. Ils demandent à disposer de quelques mois, avec des emplois à la clé, en mutualisant leurs ressources, pour refaire le point sur la réalité bruxelloise de ces jeunes en errance.

Je suis sensible au fait que certains députés estiment qu'il ne faut pas catégoriser ces jeunes...que l'on pourrait qualifier de jeunes en danger. Il faut donc rester très prudent par rapport à la catégorisation. L'appellation « incasables » a heurté les jeunes et suscité leur colère. C'est comme si c'était de leur responsabilité d'être « incasés » alors que c'est plutôt un manque de réponse institutionnelle. Il n'empêche que nommer les jeunes, ça permet aussi de circonscrire un peu plus leurs besoins et de ne pas en oublier ou de ne pas les noyer dans cette notion de mineurs en danger, puisque, comme le disait M. Delcommune, les réponses d'une institution mandatée (par exemple : un SPJ) ou les réponses en aide contrainte ou volontaire ne sont sans doute pas les bonnes. On ne peut donc pas se limiter à parler de mineurs en danger ... ils sont aussi autre chose que ça.

- III.En ce qui concerne la mutualisation des ressources, le dispositif bas seuil MACADAM est une réponse à cette question posée précédemment. Ils ont construit le projet en voulant mettre autour de la table plusieurs acteurs intersectoriels, en s'engageant à proposer de leurs propres services une mise à disposition de personnel. Il s'agit donc déjà d'une construction en mutualisation de ressources, ce qui n'exclut pas de demander des moyens supplémentaires ou des locaux.
- IV.À propos de la MADO et de la question du guichet unique, je suis ravie que la MADO ait été citée par une députée. Il y a deux MADO qui viennent d'être créées à Bruxelles, sous l'égide du ministre de l'aide à la jeunesse de la législature précédente : une MADO Nord et une MADO Sud.

Ce sont des structures déjà importantes qui ont encore besoin d'un temps de construction. Je sais que ceux qui sont à la base de MACADAM sont entrés en contact avec les MADO pour déterminer les possibilités de collaboration.

Si l'on peut associer à associée la MADO avec la notion de guichet unique, il n'en demeure pas moins que c'est trop réducteur.

La MADO vise un public de jeunes de 12 à 21 ans et est dans une logique de pouvoir répondre de manière rapide à une demande formulée par un jeune, en essayant de l'orienter vers le service adéquat, profitant de la force de l'appellation « Maison de l'Adolescent ».

La référence à la notion de guichet renvoie à la volonté de se mettre en première ligne et de pouvoir répondre très rapidement à la demande formulée.

Les jeunes en errance sont-ils le public des MADO ? On n'en est pas persuadé.

Les jeunes dont on parle aujourd'hui ont déjà été déçus par les institutions ou par des réponses trop rapides données à leurs besoins. Ils ont besoin d'un temps de transition pour eux-mêmes trouver

ce dont ils ont besoin, pour eux-mêmes dessiner les contours d'un avenir pas toujours clair, considérant des tenants et aboutissants liés à la minorité et à la majorité.

V. Lorsque les jeunes témoignent, ils éprouvent de grandes difficultés concrètes. Par exemple, ils se retrouvent avec 53 euros par semaine. Survivre avec ce montant même s'ils sont pris en charge par des services de type kot de transition, est impossible. Ils n'ont aucune capacité d'épargne. Lorsqu'ils veulent s'autonomiser, ils rencontrent un premier écueil constitué par la garantie locative pour trouver un appartement. Il y des fonds de garantie locative mais il n'y en a pas suffisamment.

Il faudrait parvenir, au sein soit du protocole d'accord aide à la jeunesse/CPAS, soit au sein d'un dispositif de réflexions de type A WAY HOME dans lequel l'aide à la jeunesse et les CPAS seraient évidemment acteurs au même titre que le Conseil de prévention et les autres acteurs précédemment cités, à faciliter l'octroi des garanties locatives pour ces jeunes parce qu'ils ne savent pas débourser trois mois de loyer.

Il en est de même de l'argent nécessaire à l'achat des premiers meubles. Même dans les magasins de seconde main, ils ne peuvent trouver quelque chose qui entre dans leur faible budget.

Ces jeunes sont également très mal à l'aise avec le fait que s'ils ont un job d'étudiant, par exemple pour un projet très précis tel que passer le permis de conduire ou acheter un PC, ... ils doivent rencontrer un certain nombre de conditions, notamment édictées les réglementations relatives aux allocations sociales.

S'ils ont un job étudiant, il y a un effet de vase communicant au niveau financier initié par le CPAS qui va récupérer une partie ou la totalité de ce qui a été gagné dans le cadre du job étudiant.

Il y a donc des éléments à mettre en place de façon très concrète puisque c'est là que se joue aussi la rupture supplémentaire qui peut avoir pour conséquence que ces jeunes se retrouvent en errance alors qu'ils étaient quasi arrivés au déclic entre le fait d'être protégés un temps et celui de préparer leur autonomie.

Concrètement, si on n'a pas les moyens en monnaie sonnante et trébuchante de pouvoir acheter certaines choses parce qu'on a un projet d'avenir, celuici est voué à l'échec.

À propos de la conditionnalité, il a été constaté une importante disparité de traitements entre les différents CPAS. Sous réserve de vérification, il semble que ce soit moins le cas à Bruxelles. Il est donc nécessaire d'harmoniser les pratiques et l'octroi des

aides, au moins dans une logique non discriminatoire et d'équité entre les jeunes. Il s'agit ici d'un des droits fondamentaux des jeunes ! Dans le cas contraire, il faut savoir que cela participe de l'errance des jeunes puisque ces derniers vont logiquement se tourner vers les CPAS les plus cléments, ceux qui imposent le moins de conditions, là où les assistants sociaux sont les plus cools, ceux qui sont moins exigeants en termes d'assiduité scolaire.

Comme vous pouvez le constater, il y a des choses très concrètes sur lesquelles les député(e)s peuvent travailler. ».

Échange de vues

Mme Magali Plovie (présidente) entend souligner l'avancée que constitue l'initiative bas seuil. Les accords de majorité de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune prévoient de soutenir un projet de ce type-là. En septembre, il est prévu d'interpeller le/les ministres à ce sujet.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) félicite l'oratrice pour son intervention puisqu'elle a largement couvert les questions posées à M. Delcommune.

Le député retient qu'il importe de revisiter la collaboration aide à la jeunesse/CPAS et qu'il faut s'attarder sur la première ligne. Quelle première ligne veuton mettre en place ou renforcer ? L'inconditionnalité est largement requise. Les MADO et l'initiative MA-CADAM iront-elles dans cette direction ?

M. Jamal Ikazban (PS) confirme la qualité de l'intervention par laquelle l'oratrice a mis les mots sur les maux. Il y a un grave problème de conditionnalité pour les jeunes, pas seulement pour la problématique abordée par la commission. Dans beaucoup d'autres domaines, l'accès à certains services ou aides est trop conditionné. Il est incroyable de voir, que dans certains quartiers, il y a des maisons de l'emploi qui ne sont pas fréquentées par les jeunes de ces quartiers parce qu'ils ne se sentent pas concernés. En effet, il faut un mois pour obtenir un CV urgent, il faut prendre un rendez-vous ...

Le conditionnement affecte fortement l'évolution des jeunes.

Pour ce qui concerne le terme « incasable », le député estime qu'il est horrible. Ce sont des jeunes auxquels on ne donne pas la possibilité de trouver leur place. On peut errer sans être à la rue, on peut errer en ayant un toit.

Il est important d'avoir des gens qui parviennent à mettre des mots sur des difficultés mais il ne faut pas se voiler la face, une large partie de la réalité est inquiétante.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie à son tour l'intervenante qui a articulé son exposé autour des questions posées précédemment. L'exercice n'était pas aisé.

Le député entend insister sur un élément important qui est revenu à plusieurs reprises dans les deux exposés. Il s'agit de la question des relations entre l'associatif et les institutions publiques ou politiques.

Il convient de rappeler l'importance du monde associatif pour répondre à des besoins de notre société pour mener des missions de service public parfois de manière totalement indépendante ou souvent de manière mandatée par les pouvoirs publics qui ne peuvent les prendre en charge. Le monde associatif est également le lieu, l'outil et les personnes qui questionnent les modes de vie individuelle et en société, qui permettent de critiquer les décisions politiques et font contrepoids. Le monde associatif est donc fondamental pour assurer une société démocratique et en bonne santé. À cet égard, le député estime qu'il est erroné de considérer que les pouvoirs publics pourraient reprendre le rôle qui est mené par l'associatif.

Il est dangereux de considérer que des associations subventionnées ne pourraient être dans une posture de critiques de leur pouvoir subsidiant.

Les pouvoirs publics doivent soutenir la diversité, l'autonomie, l'indépendance du monde associatif. Ceci ne veut pas dire qu'il faut proscrire toute condition imposée quant au mode fonctionnement du secteur associatif. Il est évident qu'une éthique doit être respectée et que des comptes doivent être rendus au pouvoir politique.

Dans ce cadre-là, l'initiative flamande de dialogue et de concertation entre le monde associatif et les pouvoirs publics au sens large, telle qu'elle a été présentée, est intéressante, voire fondamentale. Ceci va dans le sens d'une meilleure connaissance mutuelle en vue d'éviter tout blocage dans le positionnement des uns et des autres.

Le député se dit très intéressé par cette dynamique. Il faut apprendre à développer et renforcer des relations saines entre l'associatif et les pouvoirs publics pour permettre des collaborations partenariales vidées de toute méfiance.

Mme Magali Plovie (présidente) rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il existe des coordinations sociales. Elles ne fonctionnent pas toutes de la même manière.

Il n'en demeure pas moins qu'elles regroupent le monde associatif communal avec le CPAS. Sur les problématiques de certains quartiers, la coordination sociale envisage les manières de collaborer très concrètement.

Évidemment, le sujet abordé dépasse le cadre communal mais ce type de partenariat a déjà le mérite d'exister.

La présidente confirme que le rapport de M. Philippon sera envoyé aux députés dès qu'il sera disponible. Des informations concernant A WAY HOME seront également collectées.

Ensuite, la commission décidera de la suite de ses travaux.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) demande quelle est la valeur ajoutée de la MADO par rapport à Infor Jeunes.

Pour répondre à M. Lux, il fait référence à M. Lionel Jospin : « L'État ne peut pas tout ». Il n'est donc pas question de récuser les initiatives associatives ... que du contraire ! Par contre, lorsque l'institutionnel et l'associatif, tous deux, s'expriment avec une série de frustrations, c'est que le dialogue et la charnière ne se font pas de manière optimale.

Pour l'avoir surveillé dans une autre vie, le député constate qu'on a rendu « para-public » toute une partie de l'associatif. On a rendu structurels les financements, devenus quasi essentiellement publics. On a rendu structurel l'emploi. Il en est de même des locaux et des moyens d'action. Il y a donc un démembrement de l'institutionnel au travers de l'associatif.

Se pose donc la question de savoir s'il faut redonner de la flexibilité et de l'indépendance à ce type de structures en les laissant dans l'associatif et en lui redonnant un peu de marge de manœuvres ... encore faudrait que cet associatif-là puisse vivre cette autonomie au travers de ressources diversifiées. À moins qu'il ne faille parcourir le chemin inverse ...

Mme Nadia El Yousfi (PS) remercie l'oratrice pour son exposé essentiel. Il donne un éclairage par rapport aux nombreux sujets abordés dans les travaux de la commission.

Elle se réjouit de la mise en place des MADO à Bruxelles même s'il reste encore des questions en suspens quant au rôle que l'on veut donner à cet outil. Elle se joint à l'intervention de M. Lux concernant les relations entre l'associatif et le politique. Il s'agit certes d'un débat plus large que celui des jeunes en errance mais il met en lumière la nécessité de créer

des espaces de concertation, à l'instar d'A WAY HOME en Flandres.

Au niveau local, des plateformes de concertation existent, notamment à Forest, et fonctionnent très bien.

M. Jamal Ikazban (PS) estime que l'on pourrait mener un grand débat sur les relations entre l'associatif et le politique. Mais ce n'est pas le sujet. Il y a associatif et associatif. Historiquement, il est bon de rappeler qu'une grande partie du monde associatif a émergé en conséquence de carences des pouvoirs publics. À Bruxelles, par exemple, certains quartiers ont été abandonnés par les pouvoirs publics dans les années '90. Des associations sont nées et ont mené des actions, avec plus ou moins de réussite.

Il ne faut pas opposer associatif et politique. Une partie du monde associatif doit conserver son indépendance et jouer un rôle de contre-pouvoir.

Une autre partie du monde associatif fait l'objet d'une institutionnalisation. Ceci étant, il y a, dans l'institutionnel, une militance dans le travail social qui est mené. Le Délégué général aux droits de l'enfant en est un exemple.

M. Petya Obolensky (PTB) déclare retenir de l'intervention de Mme Guyot la question de la pauvreté très importante. Les moyens sont limités. C'est un fait. Il nous faut donc être créatifs dans ce cadre-là. Le problème principal de l'associatif est son sous-financement, lié à une mise en concurrence des acteurs, elle-même induite par l'imposition du respect de nombreuses conditions pour l'obtention de subsides limités.

Cette pauvreté est la conséquence de quelque chose. La Région bruxelloise n'a jamais produit autant de richesses en réalité. Mais le politique ne parvient pas à la capter puisqu'elle s'envole vers d'autres cieux

La question de comment capter cette richesse et la redistribuer au public fragilisé est essentielle. Elle est liée à des politiques, ou plutôt des non-politiques par rapport à l'hypertrophie d'un secteur capitaliste et au démantèlement des services publics (cf. conséquences sur les soins de santé en période de crise sanitaire du Covid-19).

Si on ne sort pas de ce bac à sable, on peut danser sur notre tête et faire toutes les auditions que l'on veut. Il faut sortir du cadre néo-libéral. La bataille des idées a été gagnée par la droite depuis un certain nombre d'années, il faut reprendre l'offensive et provoquer un choc de gauche.

M. Jean-Marie Delcommune confirme qu'il ne faut pas opposer l'associatif et l'institutionnel. Il faut améliorer la concertation. L'un sans l'autre ne peut rien. Ils sont complémentaires. Ils ont leurs spécificités et leurs prérogatives. Particulièrement en matière de jeunes en errance, l'institutionnel aurait du mal sans l'associatif, sans la souplesse et la fluidité nécessaires au travail de terrain. Il faut qu'ils travaillent davantage dans la confiance.

Pour répondre à M. Magdalijns, **Mme Madeleine Guyot** entend faire la distinction entre les rôles respectifs des MADO, de MACADAM et CPAS et Infor Jeunes. Il faut avoir conscience que MACADAM ne s'inscrit par forcément au premier plan de la prévention. Ils sont davantage dans l'apport de réponses très concrètes.

On peut espérer qu'un jour MACADAM n'existe plus ... parce qu'il n'aura plus de raison d'exister puisqu'il n'y aura plus de jeunes en errance.

La MADO se positionne dans une logique de prévention. Elle se veut être une maison ouverte à des demandes qui peuvent être réglées assez rapidement. S'il y a l'expression du besoin d'un accompagnement sur le plus long terme, il faut renvoyer le jeune vers un autre service. L'arrêté qui définit la MADO a fixé une logique de cinq rendez-vous.

C'est assez particulier parce que cela conditionne fortement les modalités de prise en charge et les pratiques des professionnels en termes d'accueil à l'égard des jeunes qui franchissent la porte de la MADO. C'était une volonté du politique à l'époque pour forcer le service à fournir une réponse plus rapide. Les Mado concernent un public plus large. Elles vont sans doute récupérer des jeunes en errance mais il faut espérer qu'il y aura des protocoles de collaboration prévoyant éventuellement de détacher du personnel au sein de MACADAM pour pouvoir accueillir correctement ces jeunes en errance.

Infor Jeunes ne dépend pas du même niveau de compétences. Infor Jeunes poursuit une logique de décentralisation en multipliant les antennes établies en collaboration avec les associations de quartier. Le point de départ est l'information jeunesse.

L'intérêt de l'information jeunesse comme porte d'entrée dans ce type de dispositif est d'élargir encore plus le champ des jeunes qui peuvent se sentir concernés. Si on a besoin d'information, ce n'est pas forcément parce que l'on a un problème...ce peut être tout simplement pour avoir accès à un portefeuille de jobs d'étudiants, par exemple.

Infor Jeunes Bruxelles essaie, à partir de l'information jeunesse, d'établir des protocoles de collaboration avec des services tels que les AMO ou autres services locaux, pour pouvoir répondre à des demandes que des jeunes formuleraient auprès d'informateurs d'Infor Jeunes. Ces derniers ne font pas de prise en charge psycho-sociale. Ils fournissent de l'information et c'est déjà un métier en soi qui nécessite de constantes mises à jour, notamment sur les modifications légales ou les nouvelles opportunités qui s'ouvrent.

Ils en sont en quelque sorte un premier filtre, sans être de l'aide.

Il y a donc toute une série d'articulations entre ces différents dispositifs entre lesquels il faut assurer un dialogue pour créer une aide complémentaire.

10. Auditions de « jeunes en errance » ou en sortie d'errance

Mme Magali Plovie (présidente) signale que la commission reprend ses travaux concernant les « Jeunes en errance » par l'audition des jeunes en question. C'était une demande qui avait été renouve-lée par tous les groupes, elle tient à le souligner.

Les jeunes sont encadrés par Mme Fanny Laurent du Forum bruxellois contre les inégalités. La commission les entendra successivement avant de donner la parole aux parlementaires.

Elle propose que, s'il y a des questions à poser, il conviendra de les adresser à Mme Fanny Laurent d'abord.

La présidente donne la parole à Mme Fanny Laurent avant de céder la parole aux jeunes.

Intervention de Mme Fanny Laurent (Forum bruxellois contre les inégalités)

Mme Fanny Laurent remercie les parlementaires d'accueillir les jeunes en commission et de leur permettre de s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu, sur ce qu'ils aimeraient voir à l'avenir.

Elle précise que quatre jeunes seront présents lors de cette réunion. Certains auront du retard car ils suivent des cours.

Elle propose de commencer les auditions par Alex et Drissia qui vont se présenter et expliquer pourquoi ils sont présents.

Elle souhaite informer les députés que ces auditions s'inscrivent dans la continuité de ce qui a commencé

en janvier dernier sous l'appellation #lesincasables et qui a été présenté lors du Jeudi de l'hémicycle.

Interventions d'Alexandre et de Drissia

Alexandre (Alex)

J'ai dix-neuf ans. Je suis un ancien jeune en errance et souhaite partager avec vous un très court moment de ma vie afin que, peut-être, vous vous mettiez à notre place.

À quatorze ans, j'ai décidé de fuir les horreurs que je vivais et j'ai demandé de l'aide qui ne m'a jamais été apportée.

J'ai dû vivre en errance et personne ne m'a assisté. J'ai dû dormir dans des endroits dans lesquels vous n'auriez pas mis les pieds. J'ai connu des moments où je ne mangeais pas et où je ne pouvais même pas me laver.

Je voudrais juste que vous imaginiez le regard qu'on peut vous porter si vous ne vous étiez pas lavé depuis quatre ou cinq jours.

Imaginez la sensation de ne même plus avoir d'estomac tellement la faim vous ronge de l'intérieur.

Je ne souhaite à personne de vivre ce que j'ai vécu, même à mon pire ennemi.

Je vous demande à toutes et à tous de juste réaliser que vous pouvez nous aider car nous sommes tous égaux.

Drissia

J'ai vingt ans. Je suis là aussi pour vous raconter mon histoire.

C'est une histoire pas comme les autres où les trois quarts des personnes ne se soucient pas de ce que les jeunes peuvent ressentir, que ce soient des problèmes familiaux, des personnes à la rue ou encore le viol ou plein d'autres choses que je ne cite pas.

Comment vivre dans un endroit si en même temps on ne se sent pas en sécurité, que ce soit chez nous, à la rue, chez d'autres personnes, partout en fait ?

Mon histoire va sans doute vous paraître banale mais c'est mon histoire, c'est la mienne et elle m'appartient. Oui, j'en ai souffert et aujourd'hui j'en souffre toujours.

Vous connaissez sûrement ce que sont les disputes de couples ou peut-être pas. Mais ce sont toujours les mêmes choses qui en ressortent : un père qui boit, une mère qui fait des scènes car elle a vraiment besoin de s'inquiéter. Puis les enfants qui se sentent mal car ils ont vu certaines scènes et en sont encore traumatisés aujourd'hui.

J'ai vécu un mal-être en moi. J'ai écrit une lettre de suicide. Mes parents l'ont su, à cause d'un frère un peu trop fouineur. Mon père voulait me taper et ma mère m'a protégée. Puis mon père a pris la porte et s'est barré. Ma mère me disait que je pouvais lui faire confiance et que je pouvais tout lui dire. Je l'ai crue, je l'ai fait et le soir-même elle a parlé à ses potes sans mon accord.

Aujourd'hui, je me méfie car j'ai même peur qu'on me trahisse encore. J'ai dû me méfier de ma propre famille.

Chaque jour, il y a des scènes et des disputes de mes parents qui trottent dans ma tête tellement certaines ont été « *hardcore* » et j'y pense encore aujourd'hui.

Un jour, ma mère a mis mon père à la porte. Pour moi c'était dur, j'avais du mal à ne voir mon père que quelques heures par semaine. Pendant le temps qu'il trouve un appartement, il vivait dans sa voiture. Il n'avait pas de travail, pas de logement.

Ensuite, il a trouvé un taf et un appartement et je le voyais plus souvent et je passais des nuits chez lui. Chez ma mère, c'était invivable car je ne pouvais rien faire même sortir, même sortir voir des amis était impossible.

Du coup, je fuyais et j'allais le plus souvent chez mon père.

Il faut dire qu'avec mon père, j'ai un peu plus de libertés. Ce n'est pas que pour ça que j'ai commencé à aller vivre chez mon père mais c'est parce je ne m'entendais plus avec ma mère.

Par la suite, mon père a dû aller au Maroc pendant une semaine. J'avais seize-dix-sept ans et il ne voulait pas que je reste seule à la maison. C'est logique car j'étais trop jeune. J'ai donc été obligée d'aller chez ma mère.

Comme cela ne se passait pas trop bien à l'époque avec elle, au bout de même pas deux jours, j'ai craqué et je suis partie. Ma mère a su certaines choses et ne m'a plus parlé pendant sept mois.

Cela a été dur dans le sens où j'avais la sensation de ne pas vraiment avoir une mère derrière moi ou quelqu'un de la famille présent pour moi.

Cela va faire bientôt trois ans que je ne vois plus ma mère et que je ne lui parle plus. La dernière chose qu'elle m'a dite c'est qu'elle ne voulait plus de moi et que j'étais juste une erreur.

Je n'ai pas été forcément à la rue mais il y a une réelle douleur qui reste en moi et j'y pense tout le temps.

En ce moment, je commence même à oublier son visage ou certains détails comme si elle devenait une inconnue.

Cela me fait mal de penser à cela car j'ai l'impression d'être seule car mes parents n'ont pas su s'y prendre comme il le faut.

Dans un autre sens, j'ai côtoyé des personnes qui, elles aussi, étaient à la rue. C'est toujours compliqué car j'ai pu voir certaines choses et pas forcément des choses qu'on a envie de vivre. J'ai pu aider certaines et d'autres pas car je n'en avais pas forcément les moyens.

Quand les centres d'hébergement sont remplis et qu'il n'y a pas de place et qu'il faut dormir dehors, c'est dur car il y a des personnes de ton entourage qu'on a connues dans des institutions qui sont devenues tes amis aujourd'hui et on les voit galérer pour trouver un logement.

Il y en a qui doivent changer de centre tout le temps. Il y a un manque d'espaces et d'hébergements pour les jeunes à la rue et même pour tous les types d'âges.

J'ai l'impression que ce n'est pas assez exploité dans le sens que les jeunes ne sont pas au courant de toutes les structures pour les différentes pièces (= logements) qu'ils proposent. Il n'y en a peut-être pas assez non plus.

Après, je ne les connais pas tous. Je connais ceux qui les fréquentent. Ce n'est pas énorme mais c'est déjà cela. Il y a aussi ce fameux corona qui a compliqué la période dans le sens où les problèmes se sont enchaînés (dettes, factures, stress de l'école, chômage temporaire, ...). Je me suis demandée si j'allais réussir mon année ou pas. Ce n'est qu'angoisse.

L'institution n'accueille qu'un jeune à la fois. Il y avait aussi la contrainte qu'on ne peut pas forcément sortir et aller sur place. C'est compliqué. Tu avais beau les avoir au téléphone mais ce n'est pas la même sensation, ce n'est pas vraiment réel et, par

téléphone, on ne peut pas dire tout ce que l'on veut; il n'est pas toujours facile de dire les mots ... C'est plus facile de le faire en face à face. Au final, tu es livré à toi-même et tu gardes tout intérieurement. Ça fait mal ... Tu as ce mal qui se développe en toi et cela devient compliqué...

Échange de vues

Mme Magali Plovie (présidente) remercie les deux intervenants et constate que les commissaires se rendent compte qu'il faut beaucoup de courage pour venir exposer ces tranches de vie devant la commission.

M. Jamal Ikazban (PS) adresse ses félicitations aux intervenants pour venir avec leurs témoignages devant la commission.

Il imagine combien il est difficile de raconter devant des inconnus de ce qu'ils ont vécu. Il veut leur tirer un coup de chapeau car ils sont là aujourd'hui au parlement en train de parler aux parlementaires. Il trouve cela vraiment très courageux.

Avec tout ce que les jeunes ont vécu comme galères, ce sont eux les héros en réalité.

Le député dit avoir préparé beaucoup de questions mais il ne souhaite pas les poser. La manière dont les jeunes se sont exprimés devant la commission est largement significative.

Par contre, il souhaite aborder deux points.

Au regard de tout ce que les jeunes ont traversé ou traversent encore, le député se demande quel est le conseil que ces jeunes donneraient aujourd'hui à des jeunes qui rencontrent les mêmes difficultés dans les mêmes galères. Quel est le premier conseil qu'ils donneraient à un jeune qui viendrait s'adresser à eux sur les réseaux sociaux ou physiquement ?

Sa deuxième question concerne ce que les jeunes peuvent proposer. Malgré le fait d'avoir entendu beaucoup d'experts et les difficultés des jeunes racontées par eux-mêmes, le député souhaite savoir quelle est la chose qui leur a le plus manqué durant cette période d'errance, à titre personnel, en tant qu'être humain, en tant que jeune homme, jeune fille, femme ou homme.

Mme Fanny Laurent déclare qu'elle va laisser répondre les jeunes car les questions sont d'ordre très personnel. Il n'en demeure pas moins qu'elles rejoignent les préoccupations du secteur associatif : que pensent les jeunes et quels sont les messages qu'ils ont envie d'envoyer ?

Drissia souhaite répondre à la première question en signalant que le conseil qu'elle donnerait à un jeune concerne les institutions qu'elle a pu connaître et fréquenter. Elle pense que c'est l'endroit vers lequel elle le dirigerait.

Le deuxième qui concerne surtout sa vie et son enfance, ce sont l'appui parental et l'absence des parents qui lui ont le plus manqué.

Alex estime que, s'il peut donner un conseil, c'est celui de ne pas hésiter à en parler et de montrer que cela ne va pas.

Ce qui manque, c'est l'appui parental et, ensuite, il y a un peu tout qui suit : soit financièrement, soit l'écoute. Il y a tout qui manque. Il y a de l'aide qui est proposée mais pas suffisamment.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI) voudrait tout d'abord féliciter les intervenants car c'est avec beaucoup d'émotion qu'on entend ce genre de témoignages. Il faut un certain courage pour le faire.

Elle a l'impression, en tant que conseillère communale, en tant que présidente d'une association qu'elle dirige et, maintenant, en tant que députée, qu'on parle beaucoup des institutions qu'on met en place, des services en faveur des personnes précarisées.

Pour rejoindre ce qui a été dit précédemment, elle dit avoir l'impression que les jeunes ne sont pas informés. Elle a l'impression qu'il y a plein d'aides venant de gauche à droite. Elle se dit surprise et choquée de voir que les jeunes ne sont pas mieux informés que d'autres acteurs, victimes d'isolement et de problèmes de précarité.

Si l'on devait donner toutes ces informations aux jeunes, par quels canaux les jeunes pensent-ils qu'ils auraient le plus facilement accès à celles-ci?

Il y a plusieurs canaux qui ont été mis en place pour les sans-papier, par exemple. Elle dit avoir l'impression que, pour les jeunes, on a failli par rapport à la transmission des informations et de toutes les mesures d'aides.

S'agit-il de Facebook ? Quels autres canaux sont envisageables ?

Elle ajoute qu'elle a organisé, il y a sept – huit ans, un atelier avec des jeunes en difficulté ou en errance. Elle leur a demandé ce que les jeunes reprochaient aux parents. Il est apparu que nombre de situations montraient que les parents ont failli.

En tant que parents, il faut savoir se remettre en question. Il conviendrait que les institutions forment

les parents à être parents, à être dans l'écoute. Les jeunes pourraient expliquer ce qu'il faudrait faire pour justement mieux former les parents à être parents.

Au niveau des associations, on entend qu'il y a beaucoup de choses qui se font mais la députée dit avoir l'impression qu'il faut parler avec les personnes directement concernées. Que doivent faire les associations pour que les parents soient amenés à mieux écouter les jeunes ?

Mme Fanny Laurent se contente de recentrer la question portant sur la manière de s'adresser aux jeunes. En effet, c'est une question importante au même titre que l'accès aux informations par Facebook. Il faut savoir que tout le monde n'y a pas accès, même parmi les jeunes.

En ce qui concerne la question de la parentalité, l'intervenante juge que le sujet est délicat et complexe. Ce sont des relations difficiles et il convient de laisser aux jeunes de choisir ce qu'ils ont envie de partager.

En ce qui concerne l'accès à l'information, Alex signale que les réseaux sociaux constituent une part de cet accès. Il pense qu'il y a aussi le face à face à mettre en place comme on l'a fait avec le sida, par exemple. Il y a des jeunes qui passent dans les classes et qui font des exposés.

Personnellement, il dit n'avoir jamais eu un seul exposé sur le sans-abrisme, alors qu'il s'agit d'un problème que l'on croise tous les jours, aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Il est important de le faire savoir même aux plus jeunes. C'est ainsi qu'on évite les préjugés et les mauvais regards parce qu'on n'apprend pas aux enfants ce que c'est une personne sans abri.

L'orateur ajoute, qu'en étant enfant, on n'a pas forcément envie de discuter avec des gens couchés par terre qui ne sentent pas très bon. Il y a vraiment un manque d'informations par rapport à tout. C'est global.

Pour le soutien aux parents, c'est plus dans le sens qu'on n'apprend pas aux gens à devenir des parents. On ne les aide pas. Il n'y a pas souvent de suivis familiaux. Même les parents ne sont pas tout le temps informés sur tout.

Il n'y a rien qui va, dans le sens où personne n'est au courant de rien. Il y a les réseaux sociaux. Mis à part cela, quand il y a des petites émissions à la télévision, on ne voit pas de publicité concernant les aides aux sans-abri. Même le CPAS ne fait pas suivre les informations. Tout comme la police.

L'intervenant pense que c'est important.

Drissia pense, comme le dit Alex, que, dans les écoles, ce n'est pas assez suivi. Dans son ancienne école, elle a travaillé avec une association en partenariat avec le service études. Grâce à cela, elle a pu connaître d'autres associations. D'autres écoles n'ont pas eu la chance de découvrir cette association.

Il est plus intéressant de le faire dans les écoles que par les réseaux sociaux parce que cela implique une présence physique tandis que, sur les réseaux sociaux, ça défile vite et on ne s'y intéresse pas vraiment.

Après, en ce qui concerne la question de la parentalité, c'est plus complexe car chaque histoire est différente et il n'y a pas de mode d'emploi. Parfois cela se passe bien, parfois cela se passe mal.

Interventions de Divine et de Lenny

Divine

J'ai vingt ans et suis maman d'un petit garçon de trois ans bientôt. J'ai accepté de venir devant la commission parce que j'ai aussi vécu pendant un an et demi dans la rue.

Je vais résumer un peu ma situation.

Je suis africaine et j'ai connu quelques difficultés au niveau de la culture car j'ai vécu chez les flamands. Chez nous, il y a certaines limites qu'on ne peut pas dépasser. Le fait est que j'avais des problèmes familiaux.

Mon père est alcoolique. C'était assez tendu.

Les structures néerlandophones ne mettaient pas un poids sur ma situation parce que je ne parlais pas néerlandais. J'ai étudié chez les francophones.

Avant que je ne connaisse SOS Jeunes, il y a eu des violences. La police venait, me voyait blessée mais elle faisait les aveugles. Moi-même, j'ai beaucoup cherché à comprendre pourquoi ...

La seule chose que j'entrevoyais était la fugue. Les policiers prenaient cela parfois pour de la rébellion.

Avec mon ressenti, je pense que la police me considérait comme une rebelle. Pourtant, la police voyait tout ce qui se passait, toutes les blessures même si je suis noire. Elle faisait l'aveugle.

Un jour, j'ai dormi à Flagey. C'est ce jour-là que j'ai appris l'existence de SOS Jeunes par un garçon qui

m'a conseillée de ne pas toujours dormir dehors. Cela faisait cinq jours que je ne m'étais pas lavée et que je n'étais pas allée à l'école.

Je suis allée chez SOS Jeunes. Le problème, c'est qu'il ne savait pas trop intervenir parce que j'étais chez les flamands. Leur structure était limitée. Je voyais qu'ils voulaient m'aider mais ils étaient bloqués.

Pendant un certain temps, j'étais en colère envers tout le monde, que ce soit l'État ou ma famille. Je ne comprenais pas pourquoi tant de situations comme celles-là peuvent arriver à un moment et pourquoi la police n'avait pas le choix d'intervenir. Une juge néerlandophone a été désignée vu ma situation.

Fanny Laurent a vu où je dormais. Ce n'était pas possible pour une jeune fille de quinze ans de dormir dans cette chambre.

J'ai cru qu'une juge pouvait « m'aider » parce que c'est cela qu'est censé être la juge.

La juge a laissé les structures faire ... Comment expliquez la chose ?

J'avais l'impression qu'en ayant une juge, avec tous les faits commis et les institutions qui étaient là, j'allais être aidée. Malheureusement, la juge m'a ramenée dans des associations. Le parquet me disait que je devais parler néerlandais. Je n'avais donc pas droit aux aides car je ne parlais pas le néerlandais.

Mais, ce n'est pas de ma faute parce que je venais de Bruxelles. Je ne comprenais pas que mon père allait entrer en dépression et devenir alcoolique.

Pendant un certain temps, je suis allée auprès d'Abaka et de SOS Jeunes pendant un an et demi. Quand Abaka était complet, je dormais dehors. Quand dehors ce n'était pas possible, j'allais vers SOS Jeunes et ainsi de suite.

Je suis tombée enceinte. Après ma grossesse, j'ai réalisé que j'étais tombée enceinte sans le vouloir. Même si j'aime mon fils, je ne me sentais vraiment pas prête à tomber enceinte. J'ai dû réaliser qu'en tombant enceinte, toutes les portes s'ouvraient devant moi.

Je ne comprenais pas. Je me disais qu'il fallait être maman, même sans le vouloir, pour avoir des aides. C'est là que le CPAS a débloqué le dossier. Le logement a été débloqué.

Jusqu'à présent, je me pose la question et je ne comprends pas. Pour moi, il n'y a pas assez de structures. Même si vous dites que vous êtes là, il n'y en a pas assez car le nombre d'éducateurs est limité.

Je vais donner un bête exemple : je dois introduire un acte de naissance à la commune pour la nationalité de mon fils. Avec le problème de violence de mon père, je ne peux pas le voir et les structures ne peuvent venir vers moi. Je suis face à une impasse. Qu'est-ce que je dois faire ? Je ne le sais pas.

J'ai demandé à Abaka et à SOS Jeunes s'ils savaient m'accompagner. La réponse était que la structure ne pouvait pas venir. Mais il y a de la violence. Cela signifie que je dois encore me faire taper, appeler la police pour récupérer un bout de feuille. Je ne comprends pas.

Au niveau du CPAS, je peux comprendre qu'il peut donner l'argent aux gens qui veulent s'en sortir. C'est une aide et non un endroit où tu peux te poser et dormir sans rien faire. Je peux comprendre cela. C'est logique mais je trouve que les CPAS sont limités par rapport aux jeunes.

Ici, à Bruxelles, pour trouver un logement, c'est cher, même pour un studio : on arrive déjà à 500 euros.

Si tu n'es pas étudiant, si tu as des problèmes dans les études, si tu fais une formation, pour eux (= CPAS) parfois cela ne compte pas. Il faut un garant. Quand on n'a pas de famille et quand tu es dans un endroit où c'est toi-même qui doit faire face à toi-même, on arrive aussi à l'impasse.

Quand on n'a pas de CPAS, on n'a pas de logement. Quand on a un logement, on ne peut pas toujours avoir un accès au CPAS parce qu'il faut un entre-deux. Les aides, comme le KAP-CEMO, c'est bien.

Dire à une jeune de 18 à 24 ans qu'elle doit juste rester là pendant un an, c'est peu. Parce qu'entre 18 et 21 ans, c'est un âge de transition. C'est l'âge où l'on veut apprendre à se découvrir même si on est adulte, même si on est majeur.

Pour moi, dans ma situation, c'était tôt à 18 ans d'aller auprès de SOS Jeunes, de ne plus dormir à Abaka qui était le seul endroit où l'on se sent aidé quand on est mineur. Pour moi, dire à une jeune de 18 ans d'aller au Samu c'est trop tôt parce que c'est quelque chose où on se détache vite.

Ce sont donc beaucoup de situations de ce genre qui apparaissent dans mon quotidien, sans prétendre que je suis le modèle parfait de la société.

J'ai vécu ma jeunesse, que ce soit en bien ou en mal. On ne peut définir une jeune et rester bloqué sur une jeune turbulente. On n'essaye pas de comprendre cette jeune et cela pose problème.

J'ai connu beaucoup de discriminations dans ma vie. La police venait mais ne faisait rien car je ne parlais pas néerlandais et elle ne pouvait donc m'aider. Pourtant, je n'avais que quinze ans. J'ai montré des photos, des enregistrements mais la police ne pouvait m'aider.

Une fois, la police est venue chercher mes affaires chez mon père. Elle voyait tout ce qui se passait. Mais j'ai vu qu'elle a été touchée. Et de voir que la police a été touchée m'a également touchée.

Il y a un cadre de travail limité dans ces situations et j'aimerais en faire plus et j'aimerais que les structures puissent également en faire plus.

Lenny

Je n'ai pas eu une enfance facile. J'ai vingt ans. Je pourrais tout vous expliquer mais je ne sais pas par où commencer.

J'ai eu une mère alcoolique et droguée qui n'a jamais été présente. J'ai dû être indépendant très jeune. Parfois il n'y avait pas à manger. Ma mère ne voulait pas sortir car elle dormait toute la journée.

Depuis tout petit, je savais que je ne voulais pas rester chez elle. J'ai donc fugué à plusieurs reprises. La première fois, j'avais huit ans et j'ai pris des jouets. Et puis j'ai dû revenir car, selon le jugement, j'étais hébergé chez ma mère. Je pleurais à chaque fois.

Jusqu'au jour où j'ai eu treize ans et ma mère m'a mis dehors. Il y a eu la police à plusieurs reprises.

Le 10 janvier 2014, j'avais treize ans et je faisais encore du judo. Je revenais le soir du judo. Ma mère ne voulait plus rien savoir de moi. J'ai dû demander de l'aide à mes voisins qui ont appelé la police à qui j'ai dû tout expliquer. La police trouvait que pour mon âge, j'étais déjà très mature.

J'ai dû aller au commissariat en voiture de police, ce qui était très gênant. La police a appelé plusieurs membres de la famille du côté de ma mère car mon père n'est pas né ici mais au Libéria et n'avait donc pas tellement de famille en Belgique, à part sa demisœur.

Une de mes tantes, du côté de ma mère, pouvait venir me chercher. Cela n'allait pas avec ma mère mais avec ma tante et ma grand-mère, cela allait toujours.

J'ai dû me rendre chez ma tante à Overijse où je suis resté une semaine. Ensuite, j'ai dû aller chez mon père. Entretemps, à cause d'une autre histoire, je n'avais pas vu mon père pendant un an et demi. J'étais mal soigné, maigre, ... Un vrai zombie.

Chez ma mère, comme il n'y avait parfois pas à manger, je n'allais jamais chez le coiffeur, je ne sortais jamais. Je devais parfois la suivre dans des soirées jusque cinq ou six heures du matin alors que j'étais mineur.

Donc, j'étais chez mon père qui entretemps s'est remarié et a eu deux enfants avec sa nouvelle femme qui est asiatique (Philippines).

Au début, tout se passait bien, j'allais à l'école. J'ai doublé la troisième année car je n'avais pas envie de travailler parce que je n'avais pas le moral. J'ai changé d'école et j'ai dû refaire mon année.

J'ai donc refait la troisième, je l'ai passée ainsi que la quatrième et la cinquième. Pendant la cinquième année, mes relations avec mon père ont changé. Il avait sa nouvelle femme et ses enfants. Pour moi, ce sont mes petits frères à qui j'offrais des cadeaux à Noël. Avec ma belle-mère, c'était toujours ses enfants avant le reste. On a commencé à se disputer et mon père prenait la défense de son épouse.

Même si ma mère m'a fait beaucoup de mal, ma belle-mère n'a pas le droit d'en parler car on n'a pas de sang en commun. Malgré cela, mon père prenait sa défense. Par la suite, tout ce que je faisais n'était jamais bien malgré mes bons points à l'école. Je faisais tout ce que mon père me demandait, comme les tâches ménagères.

J'ai assez fermé ma bouche parce qu'on a déménagé deux fois en Flandre sans jamais me demander mon avis. Je perdais chaque fois mes amis à l'école.

J'ai habité à Neder-over-Hembeek, puis à Termonde et puis à Puurs (région anversoise).

Ma nouvelle famille me disait que j'allais m'habituer. J'avais de plus en plus de disputes avec mon père sans savoir vraiment pourquoi. C'était le premier à me faire la morale mais aussi le premier à critiquer.

Il n'aimait pas mes amis, mon ancienne copine, ma musique, mon style vestimentaire, mes coiffures. Rien n'était jamais bien.

Du coup, un jour tout a basculé. C'était en rentrant du football. Je suis passé du football aux sports de combats, au football et aux sports de combats.

Il était aux environs de 22h30 et je jouais en équipe première dans le coin où j'habitais. Quand mon père est silencieux, c'est mauvais signe. Mon père était silencieux et commence à m'informer avoir été dans ma chambre. Mon père fouillait dans ma chambre, chose que je n'aimais pas du tout. Mon père m'a informé avoir trouvé une poupée dans ma chambre.

C'était en janvier 2019. J'avais fait cette poupée en décembre pour un travail pendant les vacances de Noël. J'ai expliqué cela à mon père mais il a cru que je faisais du rituel. Je me suis énervé contre mon père en lui signifiant qu'on se trouvait en Belgique et non dans la jungle ou au bled. On est en 2019. Pourquoi, je ferais cela ?

Mon père a commencé à m'attaquer sur d'autres choses. J'étais encore avec mon ancienne copine qui a été traitée de prostituée ... Je me suis énervé et mon père s'est levé. Comme dans certaines familles africaines, mon père m'a tapé. J'ai reçu des coups. Tu ne peux pas les rendre sinon tu sais que tu es mort.

Je suis resté plus ou moins calme. En faisant du sport de combat, j'ai déjà reçu des coups. J'ai juste pris des photos de ce qui était visible. J'avais des traces et des saignements. J'ai envoyé ces photos à la famille de ma mère.

Le lendemain, je suis allé à l'école (j'étais en sixième). La directrice avec qui j'avais un bon lien m'a vraiment aidé pendant toute l'année scolaire parce que je venais d'une autre école. Il faut savoir que, pendant dix mois, je n'ai parlé avec personne de cette école car je n'en avais rien à faire de ces gens.

Je souhaitais juste une chose, c'était avoir mon diplôme et me barrer. Du coup, la directrice a constaté que je n'allais pas bien. Je lui ai raconté ce qui s'était passé. Elle s'est énervée et a dit des choses du genre : « Même si c'est une autre culture, je ne tolère pas la violence ». Elle s'est énervée et m'a demandé d'appeler mes oncles du côté de ma mère en Belgique.

J'avais un oncle du côté de Wezembeek et un autre du côté de Piéton (Hainaut). Mes oncles sont venus deux heures plus tard. De là, nous sommes allés chez mon père où j'ai repris mes affaires. La directrice voulait que je prenne mes affaires et que je n'aille plus chez mon père. Je suis allé chez ma tante. Le but était que je ne reste pas chez ma tante mais que je devienne indépendant le plus vite possible.

Ça a été un peu chaud. Je comprends que pour ma tante ce n'était pas facile vu qu'elle venait juste de prendre sa pension et que financièrement c'était difficile. Ma tante était d'Overijse. Je suis resté chez elle le temps de finir mon année. Je devais donc prendre le train d'Overijse à Bornem. Cela faisait trois heures de train par jour jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ensuite, j'ai dû trouver un endroit. Comme je n'ai pas trouvé d'appartement, j'ai passé une petite partie en rue. Personnellement, j'ai trouvé cela difficile.

J'ai atterri au Samu social. C'était horrible; je ne sais pas si vous connaissez. Tout est horrible. Le lit est horrible. On était entre quinze et vingt personnes dans la même chambre. La bouffe était horrible. C'est quelque chose que je ne veux plus jamais refaire.

J'ai trouvé un centre où je suis depuis un certain moment. Il s'agit d'un centre de jeunes à Forest regroupant des jeunes de 18 à 24 ans.

Ce centre aide les jeunes à trouver un logement et à constituer une épargne. D'autres choses sont également réalisées. Tu continues tes études. Maintenant je suis en éducation physique et sciences du mouvement à la VUB.

Si tout va bien, je signerai peut-être bientôt un bail pour obtenir un appartement, comme j'ai réussi à épargner.

Par rapport à avant, les choses vont beaucoup mieux. Je fais toujours du sport. J'ai arrêté le football et je fais de la boxe.

Pour le moment, tout va bien.

Échange de vues

Mme Magali Plovie (présidente) félicite le jeune pour son bilinguisme, considérant que peu de commissaires présents pourraient faire ce qu'il vient de faire dans les deux langues.

Mme Aurélie Czekalski (MR) remercie les intervenants pour leurs témoignages sur leur parcours de vie respectif.

Elle souhaite savoir ce qui a permis aux jeunes de rebondir dans leur vie et de sortir de leurs galères. Certains l'ont dit, certes. Quelle est leur situation actuelle et quelles sont les difficultés rencontrées encore aujourd'hui?

Drissia signale qu'elle a réussi son année scolaire et qu'elle est passée en sixième « Agent d'éducation ». Actuellement, cela se passe relativement bien dans le sens que, dans la famille, ce n'est pas toujours comme il faudrait et comme elle le voudrait.

Elle a toujours des problèmes avec son père et elle ne voit toujours pas sa mère. Sinon, elle fait sa dernière année et c'est parti après ... **Alex** signale qu'au niveau familial, il reprend contact avec sa maman. Le papa n'est pas trop là mais ça va. Sinon, il est en quête d'un appartement. Il voit comment cela se passe à Charleroi.

Divine signale que pour l'instant cela va et qu'elle a envie de se battre pour son fils. Elle a pris des astuces dans chaque institut pour essayer de se débrouiller.

Elle fait une remise à niveau pour pouvoir suivre une formation dans le but de devenir éducatrice.

Vis-à-vis de son parcours, elle n'aimerait pas que cela arrive à d'autres jeunes.

Mme Magali Plovie (présidente) souligne que la question posée avait également trait à ce qui leur a permis de faire un basculement.

Divine signale avoir déjà répondu : c'est son fils. Avec son vécu, elle ne souhaite pas qu'il vive la même chose.

Alex ajoute que ce qui lui a permis de rebondir c'est qu'une première porte s'est ouverte. Une fois qu'une première aide arrive, on se dit que tout n'est pas totalement perdu. Ceux qui y arrivent, tant mieux. Ceux qui n'y arrivent pas, il espère pour eux qu'ils y arriveront. Il faut s'accrocher à cette petite aide. Normalement, le reste suit.

Pour lui, la première porte est une assistante sociale du CPAS d'Ixelles qui a été très coopérative et qui lui a signalé clairement qu'il pouvait bénéficier à 17 ans d'une aide du CPAS, uniquement s'il avait un papier du SAJ ou du SPJ qui stipulait que c'était eux qui l'envoyaient vers le CPAS.

Dès qu'il a disposé de cette information, cela lui a pris deux heures maximum. Cela a tout changé.

Lenny déclare qu'il a eu beaucoup de chance aussi car, quand il était au Samu social, il ne sait pas combien de chances sur dix il avait d'aller dans un centre pour jeunes. Il ne connaissait pas du tout ce centre. Sur ce point-là, il a eu beaucoup de chances.

Durant cette période où il n'avait rien du tout, il a carrément mis sa confiance en Dieu. Franchement, il estime qu'il l'en a sorti. Le sport l'a également aidé car il est un grand fan de sports depuis toujours.

Il y a eu une période durant laquelle il a fait une dépression. Il a dû se rendre chez le psychologue et prendre des médicaments pour se calmer car il avait des crises d'angoisse très fortes. Il a terminé à l'hôpital une fois. Le sport l'a aidé à penser à autre chose.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) remercie les intervenants de livrer ces témoignages. Elle trouve cela courageux et cela aidera les parlementaires.

Elle se dit particulièrement touchée d'entendre que parfois l'aide est liée à un statut comme l'a dit une intervenante qui signalait que, quand elle est devenue enceinte, ce statut de femme enceinte a pu faire qu'on pouvait l'aider. Ou encore la langue ... La députée trouve cela absolument horrible.

La députée juge qu'il faudra travailler pour faire en sorte que les recommandations aient pour conséquence que les êtres humains en général et des personnes ayant des parcours similaires ne soient pas versés dans des cases.

Il faut arrêter de ne pas fournir l'aide si on n'est pas dans la bonne case ou si on n'a pas le bon papier. Heureusement que cela a été dit!

La députée formule une question relative à l'école. Dans les deux premières interventions, on en a très peu parlé. Dans les deux interventions suivantes, on en a parlé un peu plus. Or, il s'agit d'une obligation liée à l'âge de 18 ans.

L'école est-elle un lieu où les jeunes se sont sentis un peu soutenus ? La directrice d'école de Lenny lui a donné une orientation. Les enseignants ont-ils apporté leur soutien ? Quid des camarades de classe ?

Mme Fanny Laurent signale que l'école est en effet une question récurrente en lien avec l'obligation scolaire. L'école a parfois été compliquée pour certains jeunes.

Pour illustrer son propos, elle signale qu'une jeune l'a encore contactée aujourd'hui pour l'informer que cela ne va pas à l'école. Il n'en demeure pas moins qu'elle estime que l'école est un lieu de soutien.

Drissia pense que cela dépend des écoles qu'elle a fréquentées. Elle a passé trois années au Sacré Cœur de Ganshoren. C'est là que ses problèmes ont commencé en deuxième secondaire.

Elle n'avait personne à qui se confier. Elle s'est dirigée vers certains professeurs qui l'ont redirigée vers le PMS. Ce n'était pas trop ça dans le sens où elle avait l'impression qu'on ne l'écoutait pas vraiment ou parfois qu'on répétait des choses aux parents alors qu'il ne fallait pas leur en parler vu la mise en danger. Il n'y avait pas de secret professionnel.

Ensuite, elle a changé d'école. Elle est partie à l'institut Mercelis à Ixelles. Elle y a étudié pendant trois ans. Ce n'était pas vraiment une bonne entente

avec parfois des conflits avec certains professeurs. Et de même avec le PMS.

Depuis l'année passée, elle a eu la chance d'aller au CEFA de Schaerbeek où elle commence la sixième. Elle est tombée sur des professeurs à l'écoute. En ce qui concerne le PMS, il est plus convenable que dans les autres écoles qu'elle a fréquentées parce qu'elle a l'impression qu'il est plus présent que les anciens professeurs. Ils sont plus à l'écoute. Ils sont vraiment là pour guider le jeune dans son parcours scolaire.

Elle signale qu'elle n'a donc pas toujours eu de bonnes expériences avec d'anciens professeurs ou d'anciennes écoles.

Pour sa part, **Alex** n'a pas trop abordé son parcours scolaire car, comme il l'a déjà dit, il a dormi dans la rue durant une certaine période. Malheureusement, l'entretien de soi était assez compliqué. Si déjà dans la rue on le regardait de façon bizarre en rapport avec sa tenue vestimentaire ou son hygiène de vie, il appréhendait le regard des autres à l'école. Comme tout être humain, on aime se moquer des autres et on dit beaucoup de choses dont on ne connaît pas la valeur et parfois cela peut faire beaucoup de mal.

Ensuite, le début de sa scolarité a été malmené dans le sens où il habitait pendant tout un temps à Bastogne alors qu'il allait à l'école à Namur. Il prenait le bus et c'était long. Il n'avait pas de Gsm. Il a dû aller dans un internat catholique alors qu'il est athée. Il y est allé par obligation, non pas qu'il ne respecte pas la religion mais ça ne l'intéressait pas de suivre des cours dont il ne voyait pas l'importance.

La seule chose qui l'a vraiment aidé, c'est une école sportive à Waremme. Là c'était bien. Même si beaucoup de coaches n'écoutent pas les jeunes, certains rapports se créent avec eux et ce ne sont pas des professeurs. En général, au sein d'une équipe, on prend les jeunes au cas par cas alors que, dans une école, il y a tellement d'élèves pour tellement peu de personnel. On fait donc de tous les cas une généralité.

C'est donc beaucoup plus dur à gérer. On renvoie le jeune vers le PMS où on fonctionne aussi au cas par cas. Le travail effectué n'est pas un travail réel de suivi. On va prendre des exemples de vie et dire au jeune qu'il est comme ceci ou comme cela. Non, le jeune a simplement une autre philosophie de vie mais le même parcours.

Malheureusement, tout cela n'est pas assez pris en compte. Il faudrait juste apprendre à faire du cas par cas ou donner plus de possibilités pour faire cela. M. Petya Obolensky (PTB) remercie les jeunes pour leur témoignage et pour leur courage. Il n'est pas facile de parler de son réel et de son vécu en les apportant au parlement qui est un monde à part.

Il félicite Mme Fanny Laurent et son équipe pour le travail qu'elle réalise.

Le Jeudi de l'hémicycle a eu lieu le 23 janvier, c'est-à-dire avant la crise du Covid-19. Certaines personnes auditionnées ont fait savoir que des situations sociales se sont dégradées en conséquence de la crise sanitaire.

Le député souhaite savoir si les choses se sont dégradées aux yeux des jeunes.

En ce qui concerne les aides sociales, les jeunes ont parfois pointé le manque de moyens financiers au-delà des lourdeurs administratives.

À côté de cela, il existe un tabou en lien avec l'extrême richesse d'une minorité qui a continué à s'enrichir pendant la crise.

Le député estime qu'il faut renverser ce tabou si l'on veut résoudre le problème des « Jeunes en errance », notamment les problèmes matériels.

Abordant la problématique du logement, la crise du Covid a montré qu'il était possible de réquisitionner des hôtels pour loger des sans-abris et cesser d'expulser des gens qui ne payent pas leur loyer.

Le logement à Bruxelles est cher. Les jeunes en errance ont-ils des besoins particuliers en termes de logement ? Que peuvent faire les députés dans le cadre de cette compétence régionale ?

Et le député de conclure qu'il lui importe de savoir ce que, du point de vue des jeunes auditionnés ce jour, les parlementaires peuvent faire à propos du logement et de la dégradation de leurs moyens financiers en lien avec la crise du Covid.

Mme Fanny Laurent signale que la question du logement a déjà été souvent abordée. La question de la crise est également au cœur des débats.

En tant que professionnelle, elle dit avoir un certain regard sur ce que les jeunes auraient pu vivre. Par contre, on ne sait pas encore ce que les jeunes ont vraiment vécu. Il y a quelques initiatives qui se mettent en place pour le savoir.

Divine déclare que le confinement a été très difficile pour elle au point de vue administratif. Elle a dû déménager à Mouscron parce qu'elle a pu y obtenir un logement social par chance. Malheureusement,

en n'ayant pas un bon copain, elle est retombée dans le système de la violence. Elle a donc dû quitter Mouscron et revenir à Bruxelles. Elle est entrée dans un centre pour femmes. Il s'agit de Chèvrefeuille.

Au niveau administratif et au niveau du CPAS, cela prend du temps. Avec le confinement, c'était horrible parce que les antennes étaient fermées. Elle ne pouvait pas sortir et elle était dans un endroit où on redevient comme avant, c'est-à-dire devoir vivre avec des gens.

Pour ce qui concerne la question du logement, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'appartements qui sont chers. C'est abusé. Même les kots sont à 600 ou même à 800 euros.

Pour elle, une initiative serait de diminuer le prix des logements car les jeunes ne gagnent pas beaucoup. Déjà, il faut remercier l'État car certains n'ont rien du tout.

Quand on te paye 900 euros et que ton logement coûte 500 euros et qu'il faut payer d'autres factures, comment voulez-vous que le jeune survive ? Même une paire de chaussures en imitation coûte 15 à 25 euros. Les boissons qui étaient à 60 entimes sont à un euro maintenant. Tout a augmenté.

À la fin du mois. il ne lui reste rien.

Elle touche 1.295 euros et 183 euros d'allocations familiales. Son loyer est de 863 euros. Si elle paye toutes ses factures, que va-t-il lui rester ? Elle signale qu'il lui arrive de devoir porter les mêmes chaussures pendant des mois. Si elle se fait plaisir, son fils n'aura rien. En tant que mère, elle met son fils en avant. Elle ne demande pas d'obtenir 6.000 euros par mois mais il faut que les députés se rendent compte du prix du logement, en pensant surtout aux jeunes.

Par ailleurs, il faut savoir que, pour la plupart des logements, il faut un garant. Il faut débattre avec le propriétaire si on ne peut avoir de garant. Si le propriétaire est bon, tant mieux mais ce n'est qu'une fois sur dix. Pour la plupart, ce n'est pas le cas et on ne peut pas se tourner vers le CPAS. Il faut faire un job d'étudiant mais, actuellement, il y a le confinement. Les jobs étudiants sont limités c'est-à-dire qu'on préfère prendre des personnes habituées à de nouvelles personnes. Comment faire ?

Alex déclare rejoindre les propos de l'intervenante précédente. Il faut une grosse révision des prix des appartements. À Bruxelles, il y a énormément de locaux non utilisés, et ce depuis longtemps. Il pense que le Covid-19 a fermé beaucoup de portes alors qu'il n'y en avait déjà pas trop d'ouvertes. Il était déjà sorti de sa phase d'errance mais il pense que cela a

mis beaucoup de jeunes dans le pétrin ou les a enfoncés davantage.

Il tient à souligner qu'administrativement, il y a tout qui est au ralenti. En ce qui concerne les propriétaires, effectivement, il faut un garant. Ses parents n'ont jamais été présents et sa mère lui a pris tout ce qu'il avait sur son compte d'épargne. Il est sorti à 18 ans avec un peu moins de 700 euros sur son compte en banque. Il ne lui était pas possible de trouver un appartement sachant qu'il devait manger, vivre tout simplement.

Il y a plein de trucs qui auraient pu être mis en place et qui ne l'ont pas été.

Il dit n'être personne pour dire quoi faire mais il y a plein de choses qui ne sont pas si difficiles à mettre en place. Cela ne ferait pas de mal de mettre des locaux inutilisés depuis un an à bas prix pour les jeunes qui ont une situation particulière. Là, il faut faire du cas par cas. Quand le jeune n'a personne pour l'aider, qu'il est au CPAS, qu'il n'a pas pu suivre sa scolarité, il faut chercher à savoir ce qu'on peut faire.

Si ce n'est pas de la faute du jeune, il faudrait lui accorder la chance que tous les autres devraient avoir.

Lenny signale qu'étant en Flandre durant la période du Covid-19, il n'a pas eu de gros problèmes. En ce qui concerne le logement, il souhaiterait qu'il y ait plus de centres comme celui où il loge actuellement et où il est bien encadré. Les travailleurs sociaux aident les jeunes à réaliser une épargne. Les jeunes peuvent avoir une vie normale car, tout en logeant dans ce centre, il va à l'école, il a son sport et il a de quoi se nourrir.

Il s'agit d'une maison d'accueil pour jeunes à Forest. Il trouve qu'il n'y en a pas assez car il pense que c'est la seule à Bruxelles.

Depuis qu'il y loge, il y a au moins quinze à vingt appels de jeunes par jour pour demander s'il y a de la place. Vu qu'il n'y a pas énormément de places, il pense que beaucoup de ces jeunes sont chez des amis ou à la rue.

Mme Fanny Laurent ajoute qu'il s'agit de la seule maison d'accueil ayant un public jeune uniquement et qui n'accueille que les garçons. Il n'y a pas d'équivalent pour les filles. À l'heure actuelle, il y a des maisons d'accueil qui accueillent des filles mais qui n'ont pas de focus sur ce public et de pédagogie active sur la jeunesse. C'est le seul centre en région bruxelloise ainsi conçu.

M. Hasan Koyuncu (PS) souhaite également remercier les jeunes pour leurs témoignages. Ils ont eu le courage de venir parler de leur vécu devant les parlementaires. Ce sont les réalités de la vie. Ce sont des témoignages qui l'ont vraiment marqué.

Il souhaite adresser quelques questions à Mme Fanny Laurent dont le travail est très efficace comme on le voit à travers les témoignages.

Mme Laurent aurait-elle des recommandations à formuler pour améliorer l'efficacité de son travail en structure ? Quels sont ses besoins ou ses attentes des pouvoirs publics ?

Mme Magali Plovie (présidente) rappelle que la commission a également eu une audition sur ce point mais déclare qu'il serait intéressant de pouvoir recentrer les recommandations. Il y a quelque chose qui se met en place. Il faudrait revenir sur ce point.

Mme Fanny Laurent rappelle qu'elle a été auditionnée en mai. Depuis, les choses bougent.

Comme les témoignages le mettent en avant, en termes de recommandations, il y a une importance qui doit être accordée à la prévention. On a vu que pour beaucoup, ce sont des parcours marqués par des dysfonctionnements au niveau familial.

D'une manière ou d'une autre, un soutien aux parents est clairement important. Il faudrait un accompagnement encore plus soutenu quand il y a des difficultés. L'aide à la jeunesse fait beaucoup de bon travail mais il y a encore quelques cas qui passent à travers les mailles du filet, comme les jeunes viennent de l'expliquer.

Il faut donc de la prévention de manière générale, à tous niveaux que ce soit : à l'école, dans les milieux d'accueils pour la petite enfance, dans les clubs sportifs, dans tous les endroits où l'on trouve des jeunes et des familles.

Il faut également renforcer les moyens des familles. On sent une précarisation encore plus importante de la population qui rend les solidarités horizontales plus complexes. On a entendu Lenny qui témoigne qu'à un moment donné, sa tante ne pouvait plus assumer un jeune en plus à loger, à nourrir, etc.

Financièrement, c'est vraiment une question récurrente. Cela arrive de plus en plus souvent. Les enfants ou les jeunes sont « déposés » devant certains centres en signalant qu'on n'a plus les moyens de les nourrir et qu'on ne peut pas les garder.

L'oratrice insiste sur l'importance de l'accompagnement individualisé et personnalisé pour ces jeunes. Elle rejoint les propos d'Alex. En fait, même s'il y a de grandes tendances, chaque cas a ses particularités et ses complexités. D'où l'importance de l'accompagnement, d'être à côté du jeune pour voir vers où il pourrait aller et comment l'y accompagner. Il faut pouvoir identifier les acteurs qui peuvent amener un soutien. Il faut faire tomber les barrières institutionnelles.

Il est important de travailler de plus en plus en réseau, de renforcer les synergies entre les services et, ainsi, de permettre à des jeunes de passer plus facilement d'un service à l'autre.

Les jeunes ne l'ont pas abordé aujourd'hui particulièrement mais le passage à la majorité est un moment très délicat où l'on change de paradigme d'aides. On est dans l'aide à la jeunesse quand on a moins de 18 ans et on passe à l'aide pour adultes quand on a plus de 18 ans. Ce ne sont pas les mêmes exigences, pas les mêmes droits et les mêmes responsabilités qui sont mis en avant.

Pour l'intervenante, évidemment la solution du logement pourrait solutionner beaucoup de problématiques en région bruxelloise. Il faut plus de logements qui soient salubres et abordables.

En termes de recommandations, l'oratrice ne fait que redire en d'autres mots ce que les jeunes ont déjà dit.

De son côté, l'intervenante rappelle qu'elle est en train de créer une nouvelle structure pour renforcer ce travail en réseau, pour permettre aux jeunes de venir en journée y trouver différents services et différentes aides ou juste des activités ou le moyen de se changer les idées, de manger ou de se reposer.

Il faut pouvoir mettre en place un travail en réseau qui soit un travail de terrain où les acteurs se connaissent mieux mais travaillent aussi plus structurellement ensemble. Il faut opérer les changements nécessaires à la fin du sans-abrisme des jeunes en région bruxelloise. Cette asbl porte le doux nom de Macadam et devrait voir le jour en janvier 2021.

L'idée est d'avoir un dispositif d'accueil de jour pour les jeunes de moins de 26 ans. Il s'agit d'abord, de permettre aux jeunes de trouver un endroit où tout est centralisé, où trouver une accroche car beaucoup de jeunes sont, à un moment donné, hors système et ne recourent plus à aucune aide. C'est remettre un peu de lien. C'est l'importance du lien entre des jeunes et des adultes qu'ils soient travailleurs sociaux ou pas, mais aussi du lien entre les jeunes et des jeunes car l'aide par les pairs est quelque chose que l'on considère comme vraiment porteur.

Il faut permettre aux jeunes dans les situations les plus complexes d'avoir accès à un peu de nourriture, à une douche, à de quoi laver leurs vêtements car on voit bien que les centres de jour qui existent actuellement pour les adultes sont peu fréquentés voire pas fréquentés par des jeunes qui n'ont pas envie d'être confrontés à une certaine image, celle de personnes âgées qui sont en rue depuis plus longtemps.

Il faut trouver des activités pour renforcer la confiance en soi, apprendre de nouvelles choses pour se changer les idées, découvrir d'autres mondes, refaire du lien avec d'autres choses, que ce soient des activités sportives, culturelles ou manuelles.

En réalité, il faut un accès à une aide où, idéalement, des acteurs d'autres structures sont présents pour dire qui ils sont, d'où ils viennent et ce qu'ils font. Il faut arriver à pouvoir mettre sur la table, face à un jeune qui est en difficulté, tout ce qui existe en région bruxelloise.

Il faut montrer aux jeunes tout ce qui est possible et de voir avec eux vers quoi ils veulent aller et comment les accompagner vers cet objectif.

Le travail en réseau est vraiment la deuxième mission importante de Macadam. C'est mettre en place un réseau qui se penche sur comment mieux travailler ensemble sur le terrain et comment apporter structurellement des solutions à la question du sans-abrisme des jeunes en région bruxelloise avec le focus de prévention et de prise en charge, sur fond d'éradication du sans-abrisme.

Mme Magali Plovie (présidente) déclare que la commission serait heureuse de venir rencontrer les opérateurs de Macadam dans ses locaux quand ils seront prêts évidemment.

Après tout le travail réalisé par la commission, ce serait quelque chose d'intéressant et de très concret que de venir les voir.

M. Jamal Ikazban (PS) constate que le mot police est revenu à plusieurs reprises. Il est vrai qu'au Parlement on va aussi entamer un travail au niveau des relations entre la police et les citoyens, dont notamment les jeunes.

Le député se pose la question de savoir comment réagissent les jeunes qui sont complètement déconnectés de la société, de la famille, de tout et qui sont confrontés, sur le terrain, à un coach sympa ou à un travailleur social qui les écoute mais parfois aussi à la police.

Même si le député dit deviner la réponse, il aurait aimé avoir un peu plus d'informations sur comment ont été perçues ces relations entre les jeunes et la police. Les policiers ne sont pas des travailleurs sociaux. La police est parfois le seul interlocuteur public que les jeunes trouvent sur le terrain à certaines heures, à certains endroits et dans certains quartiers.

Le député estime que la police n'est pas juste présente pour contrôler ou arrêter mais aussi pour orienter, guider et soutenir surtout la population.

Le député se dit curieux de connaître leur impression. Si les jeunes pouvaient raconter qu'ils sont tombés sur un policier qui les a orientés vers telle ou telle association, le député serait heureux. Mais si les quatre jeunes devaient lui dire le contraire. Il en serait dépité.

Il y a longtemps, dans le cadre d'une visite à une association, il a rencontré des gens qui éprouvaient des difficultés similaires à celles racontées par les jeunes. Puis, ces gens ont versé dans le banditisme. Un ressortissant de nationalité française racontait qu'en réalité il était entré dans une véritable escalade, du petit larcin au braquage. Il expliquait qu'il ne s'agissait pas seulement de se nourrir mais aussi de défier la société et sa famille.

Un jour il s'est fait arrêter et il s'est rendu compte qu'en réalité il était face à une alternative : se faire arrêter et aller en prison ou rester dehors et se faire tuer. Il a dit avoir ressenti un soulagement lorsqu'il s'est fait arrêter parce que, pour la première fois, quelqu'un allait s'occuper de lui.

Mme Magali Plovie (présidente) ajoute que les témoignages des jeunes indiquent que la police n'a, dans leurs histoires, jamais joué un rôle protecteur.

M. Jamal Ikazban (PS) relève qu'un des jeunes a relaté qu'un policier lui avait dit : « Toi, pour treize ans, tu es très mature ».

Mme Fanny Laurent souligne que, de son point de vue, la police doit jouer un rôle essentiel dans le sens où elle peut repérer certaines choses auxquelles d'autres intervenants n'ont pas accès. Et de citer l'exemple des violences intrafamiliales.

Au niveau des zones de police, il est intéressant qu'il y ait un service jeunesse qui est plus à même de répondre à certaines problématiques. Dans ce cas-là, les relations qui se tissent dans des situations d'urgence sont tout autres.

Il s'agit évidemment d'une question de formation et d'information des acteurs de terrain, dont les policiers font partie. Il faut qu'ils sachent ce qui existe, ce qui est possible, ... Certains jeunes utilisent la police à bon escient. Quand ils ne savent pas où aller dormir, ils s'arrangent pour aller au cachot une nuit.

Divine rappelle qu'elle a expliqué les relations difficiles qu'elle a eues avec la police. Ça dépend de chaque commune. La police d'Ixelles n'aura pas les mêmes réactions que la police de Bruxelles. La police en Wallonie ne réagira pas de la même manière que la police en Flandre.

La police doit être là pour protéger les jeunes et, en cas de danger, savoir quoi faire sans limite.

Quand la police voit qu'un enfant est en danger, malgré la langue ou le lieu, elle ne doit pas hésiter à intervenir et pas seulement agir en mode placement. Il faut d'abord qu'elle comprenne la situation, saisisse l'importance du danger et amène l'enfant dans un lieu sécurisé. Cela n'a pas été le cas dans son histoire.

Alex explique qu'il a eu de bonnes et de mauvaises expériences avec la police, que ce soit à Bruxelles ou à Charleroi. Il estime que les policiers doivent faire un travail sur eux-mêmes dans le sens où, alors qu'il était en infraction, certains ont fait mine de ne rien voir ou, se rappelant que son oncle avait été leur instructeur, ne l'ont pas arrêté.

Certains autres policiers se nourrissent de clichés. À un certain moment de sa vie, il a vécu à Uccle avec une fille qui avait la main légère. Contrairement à ce qu'on pense, les garçons ne sont pas toujours les plus violents. Un jour, alors qu'il avait pris un certain nombre de coups, il a appelé la police. La brigade en intervention, dès lors qu'elle est entrée dans le bâtiment dans lequel se trouvaient la fille en pleurs et le jeune homme énervé, a arrêté ce dernier, refusant toute négociation ou explication.

D'autres policiers font un excellent travail. Ils constatent que les jeunes se bougent et essayent d'en sortir. Et de citer l'exemple d'un commissaire de Charleroi qui lui envoie un message chaque semaine pour savoir comment il évolue. Il assure donc un suivi en dehors de toute demande d'aide. Le jeune ajoute qu'il sait qu'au moindre problème, il pourra compter sur ce commissaire.

Lenny raconte qu'à l'instar d'Alex, il a eu de bonnes et moins bonnes expériences avec la police. Il évoque un contrôle de police en soirée uniquement parce que lui et son ami portaient un vêtement à capuche. Il évoque également un contrôle dans un tram pour une ressemblance avec un individu recherché. Il a subi également des contrôles aléatoires ou liés à son faciès, notamment un contrôle anti-drogue avec chien renifleur à Malines.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI) entend rappeler qu'il existe un choc culturel entre la manière dont les familles sub-sahariennes élèvent leurs enfants (parfois avec des punitions physiques) et les interventions de la police lorsqu'elle constate qu'il y a des coups qui ont été portés.

À cet égard, le secteur associatif a un rôle à jouer auprès de ces familles. Il en est de même de certaines dimensions religieuses.

Mme Magali Plovie (présidente) remercie les jeunes auditionnés et l'ensemble des intervenants pour cette réunion particulièrement éclairante puisqu'elle a permis d'évoquer des situations concrètes.

11. Interpellations et question orale adressées aux membres du Gouvernement francophone bruxellois

Il est renvoyé au bulletin des interpellations et des questions n° 3 [doc. 3 (2020-2021) BIQ].

12. Recommandations élaborées par les rapporteurs en collaboration avec les groupes politiques

12.1. Exposé des recommandations

M. Pierre-Yves Lux (rapporteur) rappelle que la présente proposition reprenant l'ensemble des recommandations est le fruit du travail conjoint des deux rapporteurs, Mme Nadia El Yousfi et M. Pierre-Yves Lux, ainsi que des contributions des groupes politiques ayant participé aux travaux, et avec le soutien actif de la Présidente du Parlement francophone bruxellois, Mme Magali Plovie.

Ces recommandations ont été rédigées suite à l'ensemble des auditions (¹) qui se sont tenues en commission des Affaires générales et de la Cohésion sociale du Parlement francophone bruxellois dans la foulée du Jeudi de l'Hémicycle consacré à la problématique des « jeunes en errance » tout au long de l'année 2020. Elle intègre également la séance de questions-réponses organisée avec les membres du Collège de la Commission communautaire française.

Parce que la problématique des « jeunes en errance » nécessite une vision globale et intersectorielle, les présentes recommandations du Parlement francophone bruxellois ont vocation à s'adresser à l'ensemble des pouvoirs publics qui sont amenés,

⁽¹⁾ La liste des personnes auditionnées se trouve en annexe, à la fin de ce document.

d'une manière ou d'une autre, à œuvrer en faveur de la jeunesse et, en particulier, de ses membres les plus fragiles au rang desquels se trouvent les « jeunes en errance ». Celles-ci dépassent donc largement les compétences de la Commission communautaire française et devront pouvoir être portées dans les autres niveaux institutionnels ayant des compétences en la matière (Région de Bruxelles-Capitale, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne ou Fédéral), notamment par les parlementaires francophones bruxellois qui pourront jouer un rôle d'ambassadeurs en la matière.

Ces recommandations sont donc adressées aux différents exécutifs concernés, d'une manière ou d'une autre, par l'enjeu des « jeunes en errance ».

Enfin, elles ont vocation à être évaluées de manière continue quant à leur mise en œuvre et leur adéquation avec l'évolution de la situation. Et, à l'instar de ce qui a été fait pour leur rédaction, ce processus entend être réalisé en bonne concertation avec les secteurs concernés.

* *

Lors des élections 2019, le Forum bruxellois avait interpellé les candidats sur la situation des « jeunes en errance » et sur l'urgence d'élaborer des réponses adaptées pour faire face à ce phénomène. Cette problématique se retrouve d'ailleurs comme point d'attention dans l'accord gouvernemental 2019-2024 de la Commission communautaire française.

Dans le cadre des « Jeudis de l'Hémicycle » du Parlement de la Commission communautaire française, une vidéo présentant la problématique à partir de témoignages de « jeunes en errance », ou étant passé par une période d'errance, a été présentée aux parlementaires. Ces derniers et dernières ont été particulièrement ému(e)s par ces témoignages et ont souhaité s'emparer de ce problème en organisant des auditions afin de mieux comprendre les causes, les solutions, les failles, etc. Diverses structures ont été entendues et un débat a été organisé entre les député(e)s et certains jeunes.

Parlementaires de l'opposition et de la majorité ont travaillé ensemble pour aboutir à des recommandations. Ces recommandations seront portées par ces différent(e)s parlementaires auprès des autres entités compétentes. Cependant, toutes et tous tenaient à souligner que si ces recommandations sont importantes pour faire face à cette problématique, elles peuvent sembler manquer d'empathie par rapport aux témoignages de ces jeunes et surtout par rapport à leurs vécus et au courage dont ils/elles ont déjà dû faire preuve.

Il est à souligner que la prévention est la meilleure manière d'éviter les situations qui nous ont été présentées. Il est prégnant de constater que tous les témoignages montrent des failles de notre système à différents niveaux n'ayant pas permis de protéger ces mineurs, comme l'exige la Convention des droits de l'enfant. C'est donc bien la prévention à tous ces niveaux qui doit être la priorité.

Tous les parlementaires espèrent que le travail qui a été entamé à partir de la Commission communautaire française permettra de ne plus jamais voir de jeunes vivre de telles situations.

Recommandations générales / transversales

- 1. Objectiver le phénomène :
 - a) Définir la notion de « jeunes en errance », y compris en précisant la diversité des réalités qu'elle recouvre et les différentes causes qui l'expliquent, afin de permettre à l'ensemble des acteurs impliqués (pouvoirs publics, associations, ...) d'identifier clairement ce public, et ses enjeux, et ce, afin de pouvoir y répondre au mieux.

À cet égard, les notions de jeunes en fugue, incasables, à problématiques complexes et multiples, en rupture avec l'ensemble de leurs liens sociaux, en désaffiliation sociale complète, à la marge, ... ont été reprises plusieurs fois;

b) Assurer les conditions, notamment matérielles et financières mais aussi méthodologiques, d'un dénombrement annuel afin de garder une vigilance quant à l'importance du phénomène et son évolution, de permettre une objectivation de celui-ci et de mieux piloter les actions à mener.

À cet égard, une collaboration avec Brussels Helps qui réalise aujourd'hui un dénombrement de la situation du sans-abrisme en région bruxelloise semble être une voie intéressante.

- Inverser le paradigme actuel de l'aide sociale apportée aux « jeunes en errance » et de leur prise en charge, en partant des besoins spécifiques de ces jeunes et non à partir des structures spécialisées ou de l'offre sectorielle.
- 3. Sur les collaborations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, soutenir structurellement l'innovation sociale et la diversité des approches et des modèles, y compris et en particulier les innovations qui transcendent les politiques sectorielles et les niveaux de pouvoir.

- 4. De manière générale, favoriser la prise en compte de l'avis des parties prenantes concernées (publics bénéficiaires, acteurs associatifs, ...) dans la définition de mesures et/ou dispositifs qui les concernent.
- Renforcer l'effectivité des droits humains pour les jeunes, en particulier pour les jeunes les plus fragiles :
 - a) affirmer, à tous les niveaux de pouvoir, l'importance de l'individualisation des droits et, aux niveaux institutionnels adéquats, les mettre en œuvre:
 - b) affirmer, à tous les niveaux de pouvoir, l'importance de l'automaticité des droits (²) et, à chaque fois que cela est possible, mettre en œuvre des mesures qui la garantissent ou qui s'en rapprochent au maximum;
 - c) veiller systématiquement à alléger au maximum la lourdeur administrative d'un dispositif d'aide est indispensable pour les citoyens et les institutions, tant on sait comme la lourdeur des démarches administratives constitue une réelle source de renoncement aux droits;
 - d) promouvoir les dispositifs concrets facilitant l'accès aux droits (ex : accessibilités et gratuité des moyens de contraception, système de tiers-payants, gratuité des soins dentaires pour les enfants, maisons médicales au forfait, ...).
- 6. Lutter activement contre toutes les formes de pauvreté infantile et des jeunes et toutes leurs causes et conséquences, notamment en consacrant effectivement un volet spécifique du Plan d'actions bruxellois contre la pauvreté aux jeunes et plus spécifiquement aux « jeunes en errance ».

Recommandations relatives aux interactions entre les différents acteurs impliqués dans les enjeux des « jeunes en errance »

- 7. Poursuivre et renforcer les collaborations et synergies entre pouvoirs publics et, plus largement, relancer et faire vivre la Conférence Interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse) et mettre à l'ordre du jour de ses prochaines rencontres la problématiques des « jeunes en errance » afin de définir une stratégie globale et de mettre en œuvre
- (2) À ce sujet, il semble pertinent de faire le lien avec les recommandations de la Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé du parlement francophone bruxellois au sujet de la problématique du non-recours aux droits.

- des politiques coordonnées, à tous les niveaux de pouvoir, à ce sujet.
- 8. Renforcer les synergies entre les institutions publiques impliquées dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, l'aide sociale, ... des « jeunes en errance », notamment en vue de réduire les délais de prise en charge et de faciliter les transitions entre services. À cet égard, les protocoles de collaboration existants, tels que celui qui existe entre l'aide à la jeunesse et les CPAS, doivent être appliqués, évalués et modifiés ou améliorés et de nouveaux protocoles de collaborations doivent pouvoir être envisagés. Dans le cas spécifique de la région bruxelloise, il importe également de créer des synergies entre les zones de police et les communes (leur CPAS et leurs différents services tels que la prévention, la cohésion sociale ou encore la jeunesse) pour limiter les différences de fonctionnement au maximum, porter une réflexion à l'échelle du territoire régional.
- 9. Favoriser la concertation et les collaborations entre les différents acteurs (publics et associatifs) afin de permettre une meilleure transition entre les différents secteurs. Notamment, favoriser les relations entre les personnes, structures et lieux de concertations divers existant et traitant du sujet des « jeunes en errance » (DGDE, chargé de prévention, juges de la famille et de la jeunesse, Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse, Concertations locales de Cohésion sociale, Coordinations sociales prévues dans la Loi organique relative aux CPAS, Conseils de Participation des écoles, …), dans un souci de décloisonnement, de fluidité des collaborations, …

Recommandations en matière d'accueil et d'accompagnement des « jeunes en errance »

- Améliorer la connaissance et la confiance mutuelle des différents services par les acteurs et de leur offre pour mieux guider le jeune en fonction de ses besoins.
- 11. Favoriser et soutenir les dispositifs d'accueil et d'accompagnement caractérisés par l'une et/ou l'autre des caractéristiques suivantes :
 - a) accessibles et réactifs;
 - b) personnalisation et co-construction du processus d'accompagnement du jeune avec ce dernier afin de permettre la prise en compte des besoins spécifiques et l'implication du principal concerné;

- c) attention spécifique aux phases de transition (d'âge, de scolarité, de vie professionnelle, d'institutions, ...), souvent synonymes de cassures/ruptures, de plus grande fragilité et d'inversion des logiques d'aides qui contribuent à la désaffiliation sociale:
- d) partenariats et travail en réseau au-delà du passage d'un jeune d'une institution vers une autre;
- e) développement d'une vision holistique de la personne et construction d'une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers en orientation, ...);
- f) l'inconditionnalité de l'accueil du public, le secret professionnel voire l'anonymat dans certains cas;
- g) l'autonomisation des jeunes qui responsabilise et non l'activation qui culpabilise;
- h) cadre administratif souple, permettant l'acceptation de la marge, de la créativité et de l'expérimentation, des échecs, ... dans l'accompagnement.
- 12. Mener une réflexion relative à la mise en œuvre d'un dispositif de désignation d'un référent unique pour chaque jeune, qui l'accompagnerait sur l'ensemble de son parcours.
- 13. Soutenir la concrétisation de la mise en place de MACADAM ASBL, réseau intersectoriel ayant pour mission d'apporter des réponses structurelles à la problématique des « jeunes en errance » à Bruxelles, dont la première concrétisation, outre ce travail en réseau, est la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil de jour à bas seuil permettant d'apporter des réponses concrètes aux jeunes en matière d'accueil inconditionné et de soutien solide.
- 14. Soutenir la réalisation d'une évaluation du dispositif MACADAM, avec l'ensemble des parties prenantes dans les deux ans de sa mise en œuvre, et envisager, en fonction des résultats, le renforcement du dispositif.
- 15. Renforcer et améliorer la qualité de l'information des jeunes quant à leurs droits et aux services qui peuvent les aider, avec une attention particulière pour les jeunes les plus éloignés des institutions et qui vivent déjà en marge de la société. Cela doit pouvoir se faire via le travail de rue, via les réseaux sociaux et dans l'ensemble de leurs lieux de vie.

- 16. Améliorer l'information, la sensibilisation et la formation de tous les professionnels amenés à travailler avec des « jeunes en errance » :
 - a) via les formations initiales en formant les futurs professionnels aux droits de l'enfant et des jeunes de manière générale et aux spécificités de ces publics et aux nouvelles méthodes d'accueil et d'accompagnement, à la diversité des acteurs de terrain et à l'importance des synergies ou encore aux langues;
 - b) via la formation continue des professionnels de terrain aux droits de l'enfant et des jeunes de manière générale et sur les enjeux spécifiques à ces publics mais aussi aux problématiques particulières auxquelles sont confrontés ces jeunes en regard de leur statut de MENA ou de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle par exemple.
- 17. En ce qui concerne les CPAS, initier la création d'un socle commun entre les différents CPAS permettant des modalités de prise en charge les plus identiques possible dans le cadre de la nécessaire autonomie des CPAS permettant la prise en compte des réalités propres, pour plus de clarté, réduire les discriminations et inégalités de traitement et une forme d'errance des bénéficiaires entre CPAS. Par ailleurs, il est également nécessaire de travailler à l'amélioration des relations entre les CPAS et les acteurs associatifs. Enfin, faciliter l'accès aux aides (notamment en simplifiant les procédures administratives), revoir les critères de conditionnalité de l'aide sociale octroyée par les CPAS aux jeunes et les revoir, le cas échéant, et mettre en œuvre des dispositifs permettant de faciliter l'autonomisation des jeunes. Cela peut passer par un accompagnement d'un mineur « autonome » de son « chef de famille » ou encore l'immunisation des revenus issus de jobs étudiants qui doivent permettre, notamment, de constituer une réserve que l'aide sociale ne permet pas et développer de nouveaux projets d'autonomisation des jeunes.
- 18. Veiller à avoir des services où les travailleurs sociaux ne sont pas uniquement francophones, mais multilingues ou services d'interprétariat qui circulent dans les secteurs.
- 19. Étendre la « définition » des « jeunes en errance » aux jeunes jusqu'à 25 ans afin qu'il puisse, le cas échéant, y avoir une trajectoire de 15 à 25 ans dans laquelle d'autres acteurs peuvent intervenir. Dans ce cadre, les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle trouveraient également toute leur pertinence.

Recommandations en matière de logement et de sans-abrisme chez les jeunes

- 20. Concrétiser le soutien des pouvoirs publics à la mise en place de la coalition « A Way Home » visant à mettre en présence des opérateurs de terrain et des opérateurs publics et politiques de tous les niveaux sur un territoire donné, dans le but de trouver des solutions concrètes pour mettre fin au sans-abrisme des jeunes.
- 21. Renforcement des dispositifs d'Aide à la jeunesse en matière d'hébergement d'urgence en région bruxelloise, en portant une attention spécifique à tous les publics, dont les jeunes femmes, les jeunes transgenres et/ou les jeunes à l'orientation sexuelle minoritaire. À cet égard, la situation spécifique des jeunes femmes doit spécifiquement faire l'objet d'une objectivation qui pourra mener à la mise en œuvre d'un centre d'accueil d'urgence pour jeunes femmes, à l'instar de lieux d'accueil dédiés pour les jeunes hommes, les jeunes transgenres ou les jeunes LGBTQI+.
- 22. Promouvoir et renforcer le soutien aux dispositifs de type « *housing first* » et aux opérateurs qui les mettent en œuvre.
- 23. Renforcer les capacités d'actions et de coordination du monde associatif à l'égard du droit au logement :
 - a) renforcer les dispositifs associatifs (dont les Associations d'Insertion Par le Logement AIPL) menant une action spécifique envers le public des « jeunes en errance » tels que les dispositifs dit « capteur de logement »;
 - b) soutenir la création de dispositifs visant la remise au logement mis en œuvre par les associations qui accueillent et accompagnent les « jeunes en errance », à l'image du « Kot Autonome Provisoire – KAP) porté par le Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO).
- 24. Diversifier et augmenter les dispositifs permettant aux jeunes de se loger en tenant compte de
 leurs besoins spécifiques (du moins autonome
 au plus autonome par exemple), y compris en
 assurant que les besoins spécifiques et urgents
 des « jeunes en errance » puissent être pris en
 compte par les dispositifs publics permettant l'accès durable à un logement (via le système des
 dérogations dans le logement public, des collaborations avec des AIS ou d'autres opérateurs
 immobiliers publics).
- 25. Œuvrer à l'individualisation des droits sociaux pour permettre notamment la vie en colocation ou

- créer des dispositifs d'habitats solidaires permettant de garantir le statut social d'isolé au sein d'un habitat collectif.
- 26. Renforcer les dispositifs permettant le soutien des jeunes à leur installation via la constitution d'une garantie locative et/ou l'octroi de frais d'installation (via le Fonds du Logement, les CPAS ou tout autre dispositif existant ou à créer).
- 27. Organiser un débat législatif autour de la loi permettant à un mineur de signer un bail en son propre nom.

Recommandations relatives aux lieux de vie « non-familiaux »

- 28. Renforcer la prévention de la désaffiliation sociale des jeunes, dans tous leurs lieux de vie (école, milieux d'accueil pour la petite enfance, clubs sportifs, Maisons de Jeunes, ...) notamment via une information, une sensibilisation et une formation continue des professionnels de ces institutions à l'errance et aux signes qui permettent de l'identifier.
- 29. Instituer, et renforcer lorsqu'ils existent, les dispositifs d'accrochage et d'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté au sein des établissements scolaires (y compris dans l'enseignement supérieur), menés par des professionnels formés et en lien avec des acteurs socio-psycho-éducatifs adéquats pour assurer une prise en charge adéquate lorsque cela s'avère nécessaire. À cet égard, les PMS et autres services sociaux semblent être des acteurs incontournables dans l'identification des signes et dans leur « renvoi » vers des services adéquats.
- 30. Faire vivre les conseils de participations dans les écoles et s'assurer de la présence d'une diversité d'acteurs.
- 31. Soutenir le développement de dispositifs de lutte contre l'illettrisme.
- 32. Soutenir le développement de dispositifs de lutte contre la fracture numérique.
- 33. Renforcer les soutiens aux interactions entre les institutions artistiques et culturelles et les lieux de vie des jeunes. Cela passe évidemment par l'école, notamment via les programmes tels que « La culture a de la classe », mais également par l'ensemble des démarches qui permettent de renforcer l'accès des jeunes à la culture mais aussi leur participation à l'art et à la culture dans une perspective de renforcement des droits culturels.

Recommandations relatives à la vie familiale, affective et sexuelle

- 34. Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité, avec une attention particulière aux familles monoparentales.
- 35. Renforcer et améliorer la lutte contre toute forme de violences intrafamiliales, qui existent dans tous les milieux sociaux et culturels et qui sont une cause majeure de rupture et d'errance, et assurer une prise en charge sociale et psychologique du jeune dès les premiers signes suspects. L'information, la sensibilisation et la formation de l'ensemble des professionnels qui travaillent avec des jeunes est primordiale, tout comme la mise en œuvre de dispositifs permettant aux victimes de donner l'alerte en cas de violences, ...
- 36. Renforcer les dispositifs de lutte contre les addictions et renforcer le volet préventif dès le plus jeune âge.
- 37. Renforcer le soutien aux centres de planning familial et favoriser leurs interactions avec d'autres services en charge des jeunes, notamment les écoles en systématisant les temps de rencontre entre centres de plannings et classes.
- 38. Garantir la mise en place des dispositifs EVRAS dans toutes les écoles et garantir qu'ils soient plus ouverts et inclusifs.
- 39. Porter une attention spécifique aux jeunes LGBTQI+ qui sont surreprésenté(e)s parmi les « jeunes en errance » :
 - a) en garantissant une information, sensibilisation et formation spécifiques sur les enjeux d'identité de genre et d'orientation sexuelle à l'ensemble des professionnels et institutions;
 - b) soutenir les dispositifs qui garantissent un accueil et un accompagnement adéquats des personnes LGBTQI+, y compris les dispositifs incluant les initiatives plus communautaires dans la mesure où l'accueil par des pairs est plus aisé pour les personnes en errance, davantage fragilisées et vulnérables;
 - c) soutenir les institutions actives dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes à réfléchir à la manière dont elles envisagent l'accueil de personnes LGBTQI+ et à faire évoluer leurs pratiques pour permettre cet accueil;
 - d) renforcer le soutien aux lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes transgenres et

intersexes tels que Genre Pluriels et soutenir le développement de nouveaux lieux.

Recommandations relatives au cas spécifique des Mineurs Étrangers Non-Accompagnés – MENA

- 40. Renforcer les dispositifs existants et qui fonctionnent, en bonne intelligence avec les acteurs associatifs et institutionnels actifs avec ce public spécifique.
- 41. Garantir un cadre rassurant et sécurisant pour ces jeunes souvent très méfiants par rapport aux institutions. La création d'un lieu d'accueil sanctuarisé permettant à ces jeunes de trouver une réponse à leurs besoins primaires avant d'envisager d'entrer dans un parcours institutionnel est indispensable.
- Renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des MENA au sein des écoles (dispositifs DASPA).
- 43. Faciliter le soutien des MENA par les CPAS en allégeant les démarches à opérer, en abaissant l'âge à partir duquel un jeune peut être « mis en autonomie et bénéficier d'une aide sociale, ... ».

Recommandations relatives à la crise COVID

- 44. Adopter une vigilance accrue, dans le cadre de la gestion de la crise et de l'après-crise, envers le public spécifique des « jeunes en errance » compte-tenu des conséquences indéniables qu'a et aura cette crise sur les citoyens et en particulier sur les plus fragiles d'entre eux.
- 45. Soutenir toute démarche visant à permettre l'expression des jeunes quant à ce qu'ils ont vécu durant cette crise sans précédent.
- 46. Constater que l'école est souvent l'un des derniers lieux de vie et de socialisation pour les jeunes en désaffiliation. La fermeture des écoles a été à l'origine d'un certain nombre de désaffiliations complètes alors que son rôle de sas de décompression aurait dû et aurait pu éviter cela. Cela est également le cas pour d'autres lieux de vie tels que les clubs de sport, les associations de quartier, ...
- 47. Le confinement a démontré l'état de la fracture numérique subie par un grand nombre de jeunes, mais aussi l'inadéquation des habitations dans les quartiers les plus fragiles. Cela doit nous pousser à lutter contre ces deux constats.

12.2. Discussion des recommandations

M. Pierre-Yves Lux (rapporteur) souligne que les recommandations 11, f) – 17 et 43 ont fait l'objet de propositions de modification par le groupe MR. Celles-ci ont été largement intégrées.

D'autres corrections techniques concernent l'une ou l'autre recommandation.

Recommandation 11

Favoriser et soutenir les dispositifs d'accueil et d'accompagnement caractérisés par l'une et/ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- a. accessibles et réactifs;
- b. personnalisation et co-construction du processus d'accompagnement du jeune avec ce dernier afin de permettre la prise en compte des besoins spécifiques et l'implication du principal concerné;
- c. attention spécifique aux phases de transition (d'âge, de scolarité, de vie professionnelle, d'institutions, ...), souvent synonymes de cassures/ ruptures, de plus grande fragilité et d'inversion des logiques d'aides qui contribuent à la désaffiliation sociale;
- d. partenariats et travail en réseau au-delà du passage d'un jeune d'une institution vers une autre;
- e. développement d'une vision holistique de la personne et construction d'une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers en orientation, ...);
- f. l'inconditionnalité de l'accueil du public, le secret professionnel voire l'anonymat dans certains cas, dans le respect des cadres réglementaires existants, et le temps de permettre d'amorcer un travail social basé sur la confiance avec des publics particulièrement éloignés et/ou méfiants à l'égard des institutions;
- g. l'autonomisation des jeunes qui responsabilise et non l'activation qui culpabilise;
- h. cadre administratif souple, permettant l'acceptation de la marge, de la créativité et de l'expérimentation, des échecs, ... dans l'accompagnement.

Recommandation 17

En ce qui concerne les CPAS, initier la création d'un socle commun entre les différents CPAS permet-

tant des modalités de prise en charge les plus identiques possible, dans le respect de la nécessaire autonomie des CPAS et permettant la prise en compte de leurs réalités propres, pour plus de clarté pour les bénéficiaires et pour réduire les discriminations et inégalités de traitement et une forme d'errance des bénéficiaires entre CPAS. Par ailleurs, il est également nécessaire de travailler à l'amélioration des relations entre les CPAS et les acteurs associatifs, notamment dans le cadre des protocoles de collaboration existants (cf. *supra*).

Enfin, étudier l'opportunité et les possibilités de faciliter l'accès aux aides (notamment en simplifiant les procédures administratives), de revoir les critères de conditionnalité de l'aide sociale octroyée par les CPAS aux jeunes, et les revoir le cas échéant, et de mettre en œuvre des dispositifs permettant de faciliter l'autonomisation des jeunes.

Cela peut passer par un accompagnement d'un mineur « autonome », de son « chef de famille » ou encore l'immunisation des revenus issus de jobs étudiants qui doivent permettre, notamment, de constituer une réserve que l'aide sociale ne permet pas et développer de nouveaux projets d'autonomisation des jeunes.

Recommandation 43

La modification consiste à supprimer cette recommandation imprécise et redondante, considérant les dispositifs existants.

Mme Aurélie Czekalski (MR) remercie les rapporteurs pour cette nouvelle formulation de la recommandation 11, f).

L'anonymat ne doit être appliqué que dans certains cas, sinon la confidentialité suffit. Le groupe MR voit essentiellement deux raisons à cela : le suivi efficace de ces personnes dans leur contexte et un aspect sécuritaire qui peut requérir qu'un contrôle puisse avoir lieu dans certains cas.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie les rapporteurs pour le travail colossal qui a été réalisé et pour les adaptations proposées dans l'objectif constant de porter ces recommandations et de les voir aboutir à quelque chose de concret.

Elle souscrit à la modification apportée à la recommandation n° 17.

Mme Aurélie Czekalski (MR) souligne que le groupe MR est favorable au retrait de la recommandation 43 pour trois raisons :

- Premièrement, Fedasil prévoit déjà un parcours d'accueil des MENA en trois phases dont une phase d'autonomie accompagnée pour les plus de 16 ans, en coopération avec les CPAS;
- Deuxièmement, une prise en charge existe déjà bel et bien. Le groupe MR ne souhaite pas abaisser l'âge en dessous de 16 ans pour bénéficier de cette autonomie. Les mineurs ont, en effet, besoin d'une protection spécifique. Ces jeunes doivent être encadrés par des spécialistes;
- 3. Et enfin, le groupe MR ne pense pas qu'il soit souhaitable d'instaurer un trajet parallèle avec une aide financière renforcée (comme l'octroi du RIS), qui amènerait plus de confusion et serait contreproductif pour la prise en charge et l'intégration de ces personnes.

Un mineur étranger non accompagné ne peut pas faire l'objet d'une expulsion avant son dix-huitième anniversaire, et ce indépendamment du fait qu'il ait ou non introduit une demande. Si, avant ses 18 ans, il est reconnu comme réfugié ou s'il obtient un autre statut de séjour, il a droit à une aide financière d'un CPAS.

L'enjeu est donc d'inciter les MENA en errance à s'inscrire dans le trajet d'accueil existant. Chacun sait que la difficulté de terrain est effectivement de faire entrer ou rester ces jeunes dans le réseau qui existe. Un travail de communication et de pédagogie est essentiel en la matière auprès de ces jeunes.

M. Jamal Ikazban (PS) tient à remercier et féliciter l'ensemble des groupes politiques, la présidente du Parlement et les services pour la qualité du travail réalisé.

Il estime que les recommandations ne sont pas une fin en soi mais une feuille de route pour le législatif et l'exécutif.

Il convient de se réjouir de ce que majorité et opposition ont travaillé main dans la main sur ce sujet sensible et émotionnellement fort.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) remercie les membres de la commission et les rapporteurs, en particulier, pour ce travail collaboratif et collégial.

M. Pierre-Yves Lux (rapporteur) se dit touché par l'ensemble de ces remerciements mais souligne que le travail ne fait que commencer et qu'il conviendra de porter ces recommandations là où elles doivent l'être.

Mme Gladys Kazadi (cdH) remercie les rapporteurs pour la rédaction de ces recommandations qui recueillent une large unanimité. Il est vrai que l'avenir de ces recommandations doit tenir compte du découpage institutionnel.

Elle souscrit à la nouvelle formulation des recommandations 11, f) et 17, mais regrette que la recommandation 43 soit supprimée.

M. Petya Obolensky (PTB) déclare que le PTB soutient les recommandations induites par les personnes auditionnées. Elles sont riches et brassent large.

Il s'interroge cependant sur le suivi systématique qu'y apporteront les partis au pouvoir à chaque niveau.

Il rappelle qu'il faut constater une aggravation de la crise, ce qui implique de tourner le dos aux politiques menées depuis trente ans.

La crise sanitaire a révélé une réelle solidarité, notamment dans le secteur associatif, mais aussi et malheureusement, l'égoïsme d'une petite classe immensément riche dont la taxation réelle permettrait de boucler le budget de la Commission communautaire française pour vingt ans.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI) souligne que le groupe DéFI soutient les recommandations et les modifications y apportées ce jour.

Elle se réjouit du point relatif à l'autonomisation des jeunes et à la création d'un socle commun impliquant notamment une harmonisation des modes de fonctionnement des CPAS.

M. Pierre-Yves Lux (rapporteur) rappelle que la formulation imprécise de la recommandation 43 justifie sa suppression, outre le fait qu'il existe des dispositifs à cet égard.

Mme Nadia El Yousfi (rapporteuse) se félicite du travail collégial qui a été mené.

Elle estime que les effets de la crise se feront sentir davantage après celle-ci.

Les jeunes auront encore plus besoin de la concrétisation des recommandations édictées.

L'adoption de ces dernières n'est qu'une étape avant de poursuivre le travail à d'autres niveaux de pouvoir.

12.3. Vote des recommandations

À l'unanimité des 11 membres votants, l'ensemble des recommandations est adopté.

13. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Mme Magali Plovie (présidente) déclare que ces recommandations seront envoyées aux Gouvernements concernés dès qu'elles auront été adoptées en séance plénière.

14. Texte adopté par la commission

Recommandations générales / transversales

- 1. Objectiver le phénomène :
 - a) Définir la notion de « jeunes en errance », y compris en précisant la diversité des réalités qu'elle recouvre et les différentes causes qui l'expliquent, afin de permettre à l'ensemble des acteurs impliqués (pouvoirs publics, associations, ...) d'identifier clairement ce public, et ses enjeux, et ce, afin de pouvoir y répondre au mieux.

À cet égard, les notions de jeunes en fugue, incasables, à problématiques complexes et multiples, en rupture avec l'ensemble de leurs liens sociaux, en désaffiliation sociale complète, à la marge, ... ont été reprises plusieurs fois;

b) Assurer les conditions, notamment matérielles et financières mais aussi méthodologiques, d'un dénombrement annuel afin de garder une vigilance quant à l'importance du phénomène et son évolution, de permettre une objectivation de celui-ci et de mieux piloter les actions à mener.

À cet égard, une collaboration avec Brussels Helps qui réalise aujourd'hui un dénombrement de la situation du sans-abrisme en région bruxelloise semble être une voie intéressante.

- Inverser le paradigme actuel de l'aide sociale apportée aux « jeunes en errance » et de leur prise en charge, en partant des besoins spécifiques de ces jeunes et non à partir des structures spécialisées ou de l'offre sectorielle.
- 3. Sur les collaborations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, soutenir structurellement

l'innovation sociale et la diversité des approches et des modèles, y compris et en particulier les innovations qui transcendent les politiques sectorielles et les niveaux de pouvoir.

- 4. De manière générale, favoriser la prise en compte de l'avis des parties prenantes concernées (publics bénéficiaires, acteurs associatifs et institutionnels, ...) dans la définition de mesures et/ou dispositifs qui les concernent.
- Renforcer l'effectivité des droits humains pour les jeunes, en particulier pour les jeunes les plus fragiles :
 - a) affirmer, à tous les niveaux de pouvoir, l'importance de l'individualisation des droits et, aux niveaux institutionnels adéquats, les mettre en œuvre;
 - b) affirmer, à tous les niveaux de pouvoir, l'importance de l'automaticité des droits et, à chaque fois que cela est possible, mettre en œuvre des mesures qui la garantissent ou qui s'en rapprochent au maximum;
 - c) veiller systématiquement à alléger au maximum la lourdeur administrative d'un dispositif d'aide (tant pour les citoyens que pour les institutions), tant on sait comme la lourdeur des démarches administratives constitue une réelle source de renoncement aux droits;
 - d) promouvoir les dispositifs concrets facilitant l'accès aux droits (ex : accessibilités et gratuité des moyens de contraception, système de tiers-payants, gratuité des soins dentaires pour les enfants, maisons médicales au forfait, ...).
- 6. Lutter activement contre toutes les formes de pauvreté infantile et des jeunes et toutes leurs causes et conséquences, notamment en consacrant effectivement un volet spécifique du Plan d'actions bruxellois contre la pauvreté aux jeunes et plus spécifiquement aux « jeunes en errance ».

Recommandations relatives aux interactions entre les différents acteurs impliqués dans les enjeux des « jeunes en errance »

7. Poursuivre et renforcer les collaborations et synergies entre pouvoirs publics et, plus largement, relancer et faire vivre la Conférence Interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse) et mettre à l'ordre du jour de ses prochaines rencontres la problématiques des « jeunes en errance » afin de définir une stratégie globale et de mettre en œuvre

- des politiques coordonnées, à tous les niveaux de pouvoir, à ce sujet.
- 8. Renforcer les synergies entre les institutions publiques impliquées dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, l'aide sociale, ... des « jeunes en errance », notamment en vue de réduire les délais de prise en charge et de faciliter les transitions entre services. À cet égard, les protocoles de collaboration existants, tels que celui qui existe entre l'aide à la jeunesse et les CPAS, doivent être appliqués, évalués et modifiés ou améliorés et de nouveaux protocoles de collaborations doivent pouvoir être envisagés. Dans le cas spécifique de la région bruxelloise, il importe également de créer des synergies entre les zones de police et les communes (leur CPAS et leurs différents services tels que la prévention, la cohésion sociale ou encore la jeunesse) pour limiter les différences de fonctionnement au maximum, porter une réflexion à l'échelle du territoire régional; le tout dans le respect des cadres réglementaires de chacun.
- 9. Favoriser la concertation et les collaborations entre les différents acteurs (publics et associatifs) afin de permettre une meilleure transition entre les différents secteurs. Notamment, favoriser les relations entre les personnes, structures et lieux de concertations divers existant et traitant du sujet des « jeunes en errance » (DGDE, chargé de prévention, juges de la famille et de la jeunesse, Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse, Concertations locales de Cohésion sociale, Coordinations sociales prévues dans la Loi organique relative aux CPAS, Conseils de Participation des écoles, ...), dans un souci de décloisonnement, de fluidité des collaborations, ... et dans le respect des cadres réglementaires de chacun.

Recommandations en matière d'accueil et d'accompagnement des « jeunes en errance »

- Améliorer la connaissance et la confiance mutuelle des différents services et de leur offre par les acteurs pour mieux guider le jeune en fonction de ses besoins.
- 11. Favoriser et soutenir les dispositifs d'accueil et d'accompagnement caractérisés par l'une et/ou l'autre des caractéristiques suivantes :
 - a) accessibles et réactifs;
 - b) personnalisation et co-construction du processus d'accompagnement du jeune avec ce dernier afin de permettre la prise en compte des

- besoins spécifiques et l'implication du principal concerné;
- c) attention spécifique aux phases de transition (d'âge, de scolarité, de vie professionnelle, d'institutions, ...), souvent synonymes de cassures/ruptures, de plus grande fragilité et d'inversion des logiques d'aides qui contribuent à la désaffiliation sociale;
- d) partenariats et travail en réseau au-delà du passage d'un jeune d'une institution vers une autre;
- e) développement d'une vision holistique de la personne et construction d'une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers en orientation, ...);
- f) l'inconditionnalité de l'accueil du public, le secret professionnel voire l'anonymat dans certains cas, dans le respect des cadres réglementaires existants, et le temps de permettre d'amorcer un travail social basé sur la confiance avec des publics particulièrement éloignés et/ ou méfiants à l'égard des institutions;
- g) l'autonomisation des jeunes qui responsabilise et non l'activation qui culpabilise;
- h) cadre administratif souple, permettant l'acceptation de la marge, de la créativité et de l'expérimentation, des échecs, ... dans l'accompagnement.
- 12. Mener une réflexion relative à la mise en œuvre d'un dispositif de désignation d'un référent unique pour chaque jeune en errance, qui l'accompagnerait sur l'ensemble de son parcours.
- 13. Soutenir la concrétisation de la mise en place de MACADAM ASBL, réseau intersectoriel ayant pour mission d'apporter des réponses structurelles à la problématique des « jeunes en errance » à Bruxelles, dont la première concrétisation, outre ce travail en réseau, est la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil de jour à bas seuil permettant d'apporter des réponses concrètes aux jeunes en matière d'accueil inconditionné et de soutien solide.
- 14. Soutenir la réalisation d'une évaluation du dispositif MACADAM, avec l'ensemble des parties prenantes dans les deux ans de sa mise en œuvre, et envisager, en fonction des résultats, le renforcement du dispositif.
- 15. Renforcer et améliorer la qualité de l'information des jeunes quant à leurs droits et aux services qui

peuvent les aider, avec une attention particulière pour les jeunes les plus éloignés des institutions et qui vivent déjà en marge de la société. Cela doit pouvoir se faire via le travail de rue, via les réseaux sociaux et dans l'ensemble de leurs lieux de vie non familiaux (écoles, associations, ...).

- 16. Améliorer l'information, la sensibilisation et la formation de tous les professionnels amenés à travailler avec des « jeunes en errance » :
 - a) via les formations initiales en formant les futurs professionnels aux droits de l'enfant et des jeunes de manière générale et aux spécificités de ces publics et aux nouvelles méthodes d'accueil et d'accompagnement, à la diversité des acteurs de terrain et à l'importance des synergies ou encore aux langues;
 - b) via la formation continue des professionnels de terrain aux droits de l'enfant et des jeunes de manière générale et sur les enjeux spécifiques à ces publics mais aussi aux problématiques particulières auxquelles sont confrontés ces jeunes en regard de leur statut de MENA ou de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle par exemple.
- 17. En ce qui concerne les CPAS, initier la création d'un socle commun entre les différents CPAS permettant des modalités de prise en charge les plus identiques possible, dans le respect de la nécessaire autonomie des CPAS et permettant la prise en compte de leurs réalités propres, pour plus de clarté pour les bénéficiaires et pour réduire les discriminations et inégalités de traitement et une forme d'errance des bénéficiaires entre CPAS. Par ailleurs, il est également nécessaire de travailler à l'amélioration des relations entre les CPAS et les acteurs associatifs, notamment dans le cadre des protocoles de collaboration existants (cf. supra).

Enfin, étudier l'opportunité et les possibilités de faciliter l'accès aux aides (notamment en simplifiant les procédures administratives), de revoir les critères de conditionnalité de l'aide sociale octroyée par les CPAS aux jeunes et les revoir, le cas échéant, et de mettre en œuvre des dispositifs permettant de faciliter l'autonomisation des jeunes.

Cela peut passer par un accompagnement d'un mineur « autonome » de son « chef de famille » ou encore l'immunisation des revenus issus de jobs étudiants qui doivent permettre, notamment, de constituer une réserve que l'aide sociale ne permet pas et développer de nouveaux projets d'autonomisation des jeunes.

- 18. Veiller à avoir des services où les travailleurs sociaux ne sont pas uniquement francophones, mais multilingues ou la disponibilité de services d'interprétariat qui circulent dans les secteurs.
- 19. Étendre la « définition » des « jeunes en errance » aux jeunes jusqu'à 25 ans afin qu'il puisse, le cas échéant, y avoir une trajectoire de 15 à 25 ans dans laquelle d'autres acteurs peuvent intervenir. Dans ce cadre, les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle trouveraient également toute leur pertinence.

Recommandations en matière de logement et de sans-abrisme chez les jeunes

- 20. Concrétiser le soutien des pouvoirs publics à la mise en place de la coalition « A Way Home » visant à mettre en présence des opérateurs de terrain et des opérateurs publics et politiques de tous les niveaux sur un territoire donné, dans le but de trouver des solutions concrètes pour mettre fin au sans-abrisme des jeunes.
- 21. Renforcer les dispositifs d'Aide à la jeunesse en matière d'hébergement d'urgence en région bruxelloise, en portant une attention spécifique à tous les publics, dont les jeunes femmes, les jeunes transgenres et/ou les jeunes à l'orientation sexuelle minoritaire. À cet égard, la situation spécifique des jeunes femmes doit particulièrement faire l'objet d'une objectivation qui pourra mener à la mise en œuvre d'un centre d'accueil d'urgence pour jeunes femmes, à l'instar de lieux d'accueil dédiés pour les jeunes hommes, les jeunes transgenres ou les jeunes LGBTQI+.
- 22. Promouvoir et renforcer le soutien aux dispositifs de type « housing first » et aux opérateurs qui les mettent en œuvre.
- 23. Renforcer les capacités d'actions et de coordination du monde associatif à l'égard du droit au logement :
 - a) renforcer les dispositifs associatifs (dont les Associations d'Insertion Par le Logement AIPL) menant une action spécifique envers le public des « jeunes en errance » tels que les dispositifs dit « capteur de logement »;
 - b) soutenir la création de dispositifs visant la remise au logement mis en œuvre par les associations qui accueillent et accompagnent les « jeunes en errance », à l'image du Kot Autonome Provisoire (KAP) porté par le Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO).

- 24. Diversifier et augmenter les dispositifs permettant aux jeunes de se loger en tenant compte de
 leurs besoins spécifiques (du moins autonome
 au plus autonome par exemple), y compris en
 assurant que les besoins spécifiques et urgents
 des « jeunes en errance » puissent être pris en
 compte par les dispositifs publics permettant l'accès durable à un logement (via le système des
 dérogations dans le logement public, des collaborations avec des AIS ou d'autres opérateurs
 immobiliers publics).
- 25. Œuvrer à l'individualisation des droits sociaux pour permettre notamment la vie en colocation ou créer des dispositifs d'habitats solidaires permettant de garantir le statut social d'isolé au sein d'un habitat collectif.
- 26. Renforcer les dispositifs permettant le soutien des jeunes à leur installation via la constitution d'une garantie locative et/ou l'octroi de frais d'installation (via le Fonds du Logement, les CPAS ou tout autre dispositif existant ou à créer).
- 27. Organiser un débat législatif autour de la loi permettant à un mineur de signer un bail en son propre nom.

Recommandations relatives aux lieux de vie « non familiaux »

- 28. Renforcer la prévention de la désaffiliation sociale des jeunes, dans tous leurs lieux de vie (école, milieux d'accueil pour la petite enfance, clubs sportifs, Maisons de Jeunes, ...) notamment via une information, une sensibilisation et une formation continue des professionnels de ces institutions à l'errance et aux signes qui permettent de l'identifier.
- 29. Instituer, et renforcer lorsqu'ils existent, les dispositifs d'accrochage et d'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté au sein des établissements scolaires (y compris dans l'enseignement supérieur), menés par des professionnels formés et en lien avec des acteurs socio-psycho-éducatifs adéquats pour assurer une prise en charge adéquate lorsque cela s'avère nécessaire. À cet égard, les PMS et autres services sociaux semblent être des acteurs incontournables dans l'identification des signes et dans leur « renvoi » vers des services adéquats.
- Faire vivre les conseils de participations dans les écoles et s'assurer de la présence d'une diversité d'acteurs.

- 31. Soutenir le développement de dispositifs de lutte contre l'illettrisme.
- 32. Soutenir le développement de dispositifs de lutte contre la fracture numérique.
- 33. Renforcer les soutiens aux interactions entre les institutions artistiques et culturelles et les lieux de vie des jeunes. Cela passe évidemment par l'école, notamment via les programmes tels que « La culture a de la classe », mais également par l'ensemble des démarches qui permettent de renforcer l'accès des jeunes à la culture mais aussi leur participation à l'art et à la culture dans une perspective de renforcement des droits culturels.

Recommandations relatives à la vie familiale, affective et sexuelle

- 34. Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité, avec une attention particulière aux familles monoparentales.
- 35. Renforcer et améliorer la lutte contre toute forme de violences intrafamiliales, qui existent dans tous les milieux sociaux et culturels et qui sont une cause majeure de rupture et d'errance, et assurer une prise en charge sociale et psychologique du jeune dès les premiers signes suspects. L'information, la sensibilisation et la formation de l'ensemble des professionnels qui travaillent avec des jeunes est primordiale, tout comme la mise en œuvre de dispositifs permettant aux victimes de donner l'alerte en cas de violences, ...
- 36. Renforcer les dispositifs de lutte contre les addictions et renforcer le volet préventif dès le plus jeune âge.
- 37. Renforcer le soutien aux centres de planning familial et favoriser leurs interactions avec d'autres services en charge des jeunes, notamment les écoles en systématisant les temps de rencontre entre centres de plannings et classes.
- 38. Garantir la mise en place des dispositifs EVRAS dans toutes les écoles et garantir qu'ils soient plus ouverts et inclusifs.
- 39. Porter une attention spécifique aux jeunes LGBTQI+ qui sont surreprésenté(e)s parmi les « jeunes en errance » :
 - a) en garantissant une information, sensibilisation et formation spécifiques sur les enjeux d'identité de genre et d'orientation sexuelle à l'ensemble des professionnels et institutions;

- b) soutenir les dispositifs qui garantissent un accueil et un accompagnement adéquats des personnes LGBTQI+, y compris les dispositifs incluant les initiatives plus communautaires dans la mesure où l'accueil par des pairs est plus aisé pour les personnes en errance, davantage fragilisées et vulnérables;
- c) soutenir les institutions actives dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes à réfléchir à la manière dont elles envisagent l'accueil de personnes LGBTQI+ et à faire évoluer leurs pratiques pour permettre cet accueil;
- d) renforcer le soutien aux lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes transgenres et intersexes tels que Genre Pluriels et soutenir le développement de nouveaux lieux.

Recommandations relatives au cas spécifique des Mineurs Étrangers Non Accompagnés – MENA

- 40. Renforcer les dispositifs existants et qui fonctionnent, en bonne intelligence avec les acteurs associatifs et institutionnels actifs avec ce public spécifique.
- 41. Garantir un cadre rassurant et sécurisant pour ces jeunes souvent très méfiants par rapport aux institutions. La création d'un lieu d'accueil sanctuarisé permettant à ces jeunes de trouver une réponse à leurs besoins primaires avant d'envisager d'entrer dans un parcours institutionnel est indispensable.
- Renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des MENA au sein des écoles (dispositifs DASPA).

Recommandations relatives à la crise COVID

- 43. Adopter une vigilance accrue, dans le cadre de la gestion de la crise et de l'après-crise, envers le public spécifique des « jeunes en errance » compte-tenu des conséquences indéniables qu'a et aura cette crise sur les citoyens et en particulier sur les plus fragiles d'entre eux.
- 44. Soutenir toute démarche visant à permettre l'expression des jeunes quant à ce qu'ils ont vécu durant cette crise sans précédent.
- 45. Constater que l'école est souvent l'un des derniers lieux de vie et de socialisation pour les jeunes en désaffiliation. La fermeture des écoles a été à l'origine d'un certain nombre de désaffiliations complètes alors que son rôle de sas de décompression aurait dû et aurait pu éviter cela. Cela est également le cas pour d'autres lieux de vie tels que les clubs de sport, les associations de quartier, ...
- 46. Le confinement a démontré l'état de la fracture numérique subie par un grand nombre de jeunes, mais aussi l'inadéquation des habitations dans les quartiers les plus fragiles. Cela doit nous pousser à lutter contre ces deux constats.

Les Rapporteurs, La Présidente,

Nadia El YOUSFI Magali PLOVIE Pierre-Yves LUX

15. Annexes

Annexe 1 Liste des personnes auditionnées (dans l'ordre des auditions)

- Mme Fanny Laurent, Forum-Bruxelles contre les inégalités
- M. Corentin Letocart, directeur de @Home 18-24, maison d'accueil à destination de jeunes hommes
- M. Olivier Gatti directeur du Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO)
- Mme Charlotte Wilputte, coordinatrice adolescence à la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale
- Mme Tatiana Kotschoubey, membre de l'équipe adolescence du Service de santé mentale Le Méridien
- Mme Marie-Pierre Durt, conseillère-cheffe du service Cohésion sociale de l'administration de la Commission communautaire française
- M. Marc De Koker, directeur de l'AMO Rythme, service d'aide aux jeunes en milieu ouvert d'Anderlecht
- M. Hugo Lantair, coordinateur de l'AMO SOS Jeunes Quartier libre – Ixelles
- Mme Karine Lalieux, présidente de la Fédération des CPAS bruxellois
- Mme Myriam Monheim, psychologue au centre de planning familial Plan F
- Mme Michèle Meganck, juge au Tribunal de la Famille et de la jeunesse de Bruxelles
- M. Jean-Marie Delcommune, directeur général adjoint du Service expertise en matière de jeunes en difficultés ou en danger de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Mme Madeleine Guyot, attachée au Délégué général aux droits de l'enfant
- Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, qui a répondu aux questions des commissaires, au nom des membres du Collège
- Mesdames Divine et Drissia et Messieurs Alexandre et Lenny, ex-jeunes en errance

Annexe 2

Courriels des juges de la jeunesse de Bruxelles adressés à Mme Michèle Meganck

Puisque vous avez déjà rencontré des experts du monde de l'aide et la protection de la jeunesse et du monde de la santé mentale accueillant des jeunes, il semble important de planter le décor de l'intervention spécifique du Tribunal de la Jeunesse (TJ) à Bruxelles.

Quatorze juges de la jeunesse ont pour mission de protéger des mineurs en danger (en exécution de l'ordonnance bruxelloise du 29 avril 2004) et des mineurs soupçonnés de faits qualifiés infraction (mineurs en conflit avec la loi – loi du 8 avril 1965).

Ces juges sont aussi compétents pour appliquer la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux quand les personnes concernées sont des mineurs d'âge (pour les majeurs, il s'agit d'une compétence des juges de paix).

Pour les mineurs en danger, il convient d'abord de tenter de mettre en œuvre l'aide volontaire, ce qui implique un passage par le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ).

On ne peut recourir à l'aide contrainte que si l'aide volontaire échoue à se mettre en place (échec ou refus) et pour autant que la situation du jeune présente un caractère de danger. Dans ce cas, le juge de la jeunesse est saisi par un réquisitoire écrit du parquet (procureur du Roi, ministère public)

Constat

Les dossiers des mineurs en danger sont souvent les plus lourds et les plus complexes puisqu'à la situation de danger s'additionne l'absence de collaboration d'un ou des parents voire du jeune.

Danger

L'état de danger peut être de nature physique, psychique, morale ou résulter de l'addition de plusieurs de ces facteurs.

Solutions

Le mineur peut faire l'objet d'un accompagnement : surveillance du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), Services d'Accompagnement Socio-Éducatif (SASE), Services d'Accompagnement Psycho-Socio-Éducatif (SAPSE), Services d'Intervention Intensive

en Famille (SIIF) ou services non mandatés d'autres secteurs.

Le mineur peut également être hébergé en dehors De son milieu de vie dans des services relevant du secteur de l'aide à la jeunesse : Services Résidentiels Généraux (SRG), Services Résidentiels Spécialisés (SRS), Services Résidentiels d'Observation et d'Orientation (SROO), Services Résidentiels d'Urgence (SRU).

Le mineur peut encore être hébergé en dehors de son milieu de vie dans des services relevant du secteur du handicap ou des hôpitaux du secteur de la santé (mentale en général) : Centre d'Hébergement (CH), Services Résidentiels pour Jeunes (SRJ) ou hôpitaux.

Pour les mineurs en conflit avec la loi, un dossier s'ouvre au niveau du tribunal suite au constat par le parquet de ce que la médiation n'est pas possible comme unique solution. Dans ce cas, le juge de la jeunesse peut être saisi par un réquisitoire écrit du parquet.

Fait qualifié infraction (FQI)

Constitue un fait qualifié infraction tout fait interdit par le code pénal ou par les lois pénales.

Constat

Les mineurs en conflit avec la loi sont éventuellement des mineurs en danger non détectés ou des mineurs en danger déjà suivis par le Service d'Aide à la Jeunesse ou par le Tribunal de la Jeunesse. Ils peuvent aussi n'être connus d'aucun service au moment de la saisine.

Solutions

Des investigations sont menées, tant concernant la personnalité du mineur que quant au milieu dans lequel il évolue.

Le mineur peut être amené à devoir effectuer une prestation d'intérêt général (PIG).

Le mineur peut faire l'objet d'un accompagnement dans son milieu familial par une Équipe Mobile d'Accompagnement (EMA). Le mineur peut enfin faire l'objet d'un placement dans une Institution Publique de Protection de la Jeunesse (IPPJ – régime ouvert ou fermé, court moyen ou long terme).

Pour les mineurs malades mentaux, la procédure suivie est particulière (non protectionnelle – civile). Il faut qu'un certificat médical constate qu'une mise en observation (MEO) doit être envisagée (d'urgence ou pas), souvent en procédure d'urgence.

Champ d'application

L'article 2 de la loi de 1990 prévoit que :

« Les mesures de protection ne peuvent être prises, à défaut de tout autre traitement approprié, à l'égard d'un malade mental, que si son état le requiert, soit qu'il mette gravement en péril sa santé et sa sécurité, soit qu'il constitue une menace grave pour la vie ou l'intégrité d'autrui.

L'inadaptation aux valeurs morales, sociales, religieuses, politiques ou autres, ne peut être en soi considérée comme une maladie mentale. »

Constat

Il est difficile de constater une maladie mentale chez un jeune non encore formé psychiquement.

Solutions

Le mineur peut faire l'objet d'une mise en observation (placement) pour 40 jours dans un hôpital psychiatrique à régime fermé qui accueille des mineurs mais il y a peu de places à Bruxelles : Titeca pour garçons et Area + pour filles. Les autres hôpitaux se situent à Tournai, Liège, Bertrix et Mons ...

Aucun travail (ou très peu) n'est possible avec le réseau familial dans le cadre strict de la mise en observation si la MEO a lieu hors Bruxelles.

Si le mineur fait déjà l'objet d'autres mesures dans le cadre d'un dossier pour mineur en danger ou pour mineur en conflit avec la loi, celles-ci sont suspendues de fait ou de droit.

LES MINEURS EN ERRANCE au Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles

1. LES MENA

Les MENA sont des jeunes souvent fort abîmés. Ils sont notamment particulièrement concernés par les problématiques suivantes : réseau de traite des êtres humains, Rivotril et autres drogues, problème de langue, incapacité à se fixer et à demander ou recevoir de l'aide (sinon ils pourraient être bien accueillis dans le cadre des réfugiés, FEDASIL ou SAJ).

Généralement, le dossier d'un MENA s'ouvre au tribunal suite à la commission d'un FQI.

Il n'y a pas de service d'accompagnement spécifique pour les MENA, ni de solution d'hébergement qui soit adaptée à leur situation (par exemple Synergie 14, service d'hébergement ouvert, ne convient pas aux MENA non demandeurs d'aide).

La seule « solution » est de placer le MENA dans une IPPJ en régime fermé (sinon ils fuguent immédiatement). Il ne s'agit toutefois que de protéger la société car toute perspective d'un travail avec le mineur lui-même est illusoire.

X est un MENA qui a commis plusieurs faits qualifiés infractions. D'après son examen osseux, X a 17 ans. X a fait l'objet d'un premier placement dans une IPPJ en régime fermé. X ayant promis de collaborer, il a ensuite été accueilli chez Synergie 14, mais les promesses n'ont pas été tenues. X déloge. X prend des stupéfiants ... Après un mois, X a fugué pour se rendre aux Pays-Bas. À son retour des Pays-Bas, X a commis de nouveaux faits qualifiés infractions. X a de nouveau été placé dans une IPPJ en régime fermé. Suite à de nouvelles promesses, X a été placé dans une IPPJ en régime ouvert mais il a saisi la première occasion pour fuguer. X a été repris et a réintégré l'IPPJ, mais il a fugué à nouveau. Que faire ... aucune mesure à disposition

Y et Z sont deux MENA. Suivant l'examen osseux, ils n'ont que 14/15 ans. Y et Z inquiètent par leur apparence : petits, maigres, sales, des cheveux dans tous les sens. Y et Z sont mis à disposition de la juge de la jeunesse car ils ont volé 6 canettes de coca, une foreuse et une peluche. La juge demande à Y et Z s'ils resteraient dans une IPPJ si elle prenait la décision de les y placer. Y et Z répondent qu'ils fugueront car ils veulent aller en Espagne. Après leur avoir donné les coordonnées de leurs tuteurs, du centre Abaka, de SOS-jeunes et du tribunal, la juge n'a pas de meilleure chose à faire que de renvoyer Y et Z à leur vie d'errance ...

2. LES MINEURS QUI DÉPENDENT DE PLU-SIEURS SECTEURS

Le secteur de l'aide à la jeunesse est concerné eu égard au fait que les parents sont en général inadéquats ou fragiles. Mais les secteurs du handicap ou de la santé peuvent également être concernés si le mineur souffre d'un handicap (débiles, caractériels, troubles du comportement, troubles instrumentaux, sourds ...), de troubles de la personnalité, de troubles neurologiques ...

La situation est catastrophique en ce qui concerne ces jeunes parce qu'il est très compliqué de leur trouver un lieu de vie. En effet, il est fréquent que le jeune ne soit accepté dans aucun centre ou service car on s'entend dire de toute part que la problématique du jeune relève prioritairement ou davantage de l'un des autres secteurs concernés. Le jeune reste alors dans le milieu familial alors que celui-ci n'est pas adéquat ou est accueilli dans le service qui veut bien de lui

Un dossier a été ouvert pour X au Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles car ses parents se sont montrés gravement négligents à son égard. X accuse un retard du point de vue de son développement, notamment au niveau du langage. Par ailleurs, X exprime ses frustrations en recourant parfois à la violence vis-à-vis d'autres enfants plus jeunes ou de son âge. La juge a tenté de trouver une solution d'hébergement adaptée aux besoins de X. Le Centre Hospitalier C n'a pas voulu prendre X en charge en raison de ses problèmes de comportement. L'Institut D, un Centre d'Hébergement relevant du secteur du handicap, a estimé ne pas devoir prendre X en charge en raison de son retard de langage. Un autre Centre d'Hébergement I n'a pas non plus voulu accueillir X en raison de ses problèmes de comportement. X fut encore refusé dans plusieurs autres centres d'hébergement ou services résidentiels pour jeunes car il n'avait pas de perspective de retour en famille durant le week-end. Et donc, dans l'attente – et dans l'espoir – qu'une solution d'hébergement soit trouvée, un jour ..., X est retourné dans son milieu familial, pourtant reconnu comme étant totalement inadéquat, le mettant en danger ...

Même si une place est trouvée en dehors du milieu familial, il est parfois très difficile voire quasi-impossible d'assurer la protection du jeune eu égard au peu d'harmonie entre les législations applicables, empêchant que les mesures puissent être cumulées ou financées. Par exemple, on trouve le lieu de vie, le centre de jour ou l'école d'enseignement spécialisée, voire même le moyen de transport de l'un à l'autre, mais les secteurs refusent tour à tour de payer les frais de transport. Et de son côté, la famille (déjà objet de l'aide contrainte) n'a pas les moyens de payer.

Y est un jeune souffrant de troubles du spectre autistique. Y a attendu très longtemps avant de pouvoir être pris en charge par une institution spécialisée. Y a finalement été accueilli dans un home d'accueil permanent qui n'a pas cessé de signaler que la structure n'était pas adéquate et que le jeune était privé des soins dont il avait besoin. En effet, le home ne pouvait pas amener Y aux rendez-vous médicaux, en dentisterie, etc. Et de son côté, la maman (qui accueille Y les weekends) n'était pas en mesure d'assumer les frais y afférents. Ce lieu de vie ne rencontre pas tous les besoins du jeune ... en attente de mieux ...

3. L'ERRANCE CRÉÉE PAR L'ENGORGEMENT DU SYSTÈME DE L'AIDE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE EN PLEINE CARENCE

Que doit-on expliquer quand on sait qu'il y a des listes d'attente pour que les enfants bénéficient d'un lieu d'hébergement ou pour que les familles bénéficient d'un accompagnement en famille?

Ce jour, seulement en ce qui concerne le Tribunal de Bruxelles (centralisé par le SPJ), 309 enfants attendent un lit en dehors de chez eux, tous âges confondus, et 250 jeunes (et leur famille) attendent un service d'accompagnement (SASE ou SAPSE).

En attendant, l'errance se poursuit ou se construit.

Vu l'absence de place dans une institution adaptée aux besoins de Y, en l'occurrence un SRG, celui-ci a dû rester dans sa famille alors que le milieu familial n'était pas adéquat. Dans l'intervalle, Y a été inscrit à l'internat. Cela n'était pas idéal eu égard aux problèmes rencontrés par Y mais c'était néanmoins la meilleure (la moins mauvaise) solution jusqu'à ce qu'une place se libère au sein d'un service résidentiel d'urgence. Enfin, 14 mois plus tard, une place s'est libérée dans un SRG, ce qui était plus adapté, mais l'institution se situait loin de chez Y. En conséquence, il était très difficile voire impossible de travailler avec la famille et la situation de Y s'est aggravée. Pourtant, la juge avait dit à Y que le tribunal allait le protéger.

Y. a 9 ans. En famille, il est en danger. À la rue, il fréquente les adolescents toxicomanes de son quartier. Pas de place en SRG. Il est inscrit à l'internat scolaire. Ses parents l'y conduisent pendant un mois, puis plus ... Il est confié dans une famille d'accueil à moyen terme (max 6 mois en principe, en réalité pendant près d'un an) au fond de la Wallonie. Il n'y reçoit pas de visite de ses parents. Il s'intègre à la famille, va à l'école là-bas et même dans un mouvement de jeunesse. 18 mois après l'ouverture de son dossier,

une place lui est enfin proposée dans un SRG bruxellois. Pendant son placement en famille d'accueil, sa maman est décédée. ... J'avais dit à cet enfant que j'allais le protéger ... il a vécu dans trois milieux différents en un an et demi, a construit et perdu des liens ... errance ? maltraitance ?

4. LES SOLUTIONS

De manière générale, il faut qu'il y ait plus de places à Bruxelles pour les bruxellois.

Il faut aussi qu'il y ait plus de travailleurs qui connaissent le terrain bruxellois, qui parlent autre chose que le français et qui connaissent l'exil, la précarité, les troubles psychiatriques, etc.

Il faut plus de transversalité en améliorant la connaissance des autres secteurs (on y travaille dans des groupes transversaux) mais aussi les interactions entre les secteurs, mais aussi sur le plan financier.

Les enveloppes fermées et distinctes par secteur pour un même enfant posent problème ... pourquoi ne pas envisager des prises en charge financières par enfant, au travers des secteurs ???

MEGANCK Michèle,

30 juin 2020

Annexe 3 Diagnostic social du Conseil de prévention de l'arrondissement de Bruxelles

Pour obtenir le diagnostic social du Conseil de prévention de l'arrondissement de Bruxelles, voir http://ftp.parlementfrancophone.brussels/CAG/diagnostic%20social%20du%20Conseil%20de%20prevention%20de%20I%20arrondissement%20de%20Bruxelles.pdf.